

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 18 MARS 2021 A 14 H 30 ET DU 19 MARS A 09H30
(Convocation du 11 mars 2021)

Aujourd'hui jeudi dix-huit mars deux mil vingt et un à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole et s'est poursuivi le 19 mars à partir de 09h30.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUOYBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PEScina à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 14 HEURES 43

M. le Président Alain ANZIANI : Si vous voulez bien prendre place que l'on puisse commencer ce nouveau Conseil.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

D'abord, je vous précise que Bernard-Louis BLANC sera le secrétaire de séance, et Jean-François ÉGRON, le secrétaire de séance adjoint.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Sur les PV des séances du 18 décembre 2020 et du 29 janvier 2021, est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas.

Avant de donner la parole à notre secrétaire de séance, je voudrais dire deux ou trois mots, non pas sur cette séance, mais plus globalement.

Le premier mot, c'est sur la situation sanitaire. Nous allons avoir à 19 heures une allocution du Premier Ministre qui va nous dire s'il prend de nouvelles mesures concernant certaines régions. Nous l'attendons avec beaucoup d'impatience parce que cela fait un moment que nous avons besoin de clarté sur ce sujet de lutte contre la pandémie même si évidemment, c'est une lutte qui est difficile, mais aujourd'hui, elle nous semble particulièrement lisible.

Ce qui est certain, c'est que Madame la Préfète, jeudi dernier - puisque l'on réunit tous les 15 jours un point sanitaire avec Madame la Préfète et l'ARS (Agence régionale de santé) en particulier - nous a précisé que l'on aurait à Bordeaux un vaccinodrome. Aujourd'hui, Monsieur le Maire de Bordeaux, on sait que c'est à Bordeaux, on ne sait pas si ce sera à Matmut ou au Parc des Expositions. L'idée est qu'il y ait 1 000 vaccinations par jour à partir du 12 avril. Encore faudra-t-il que nous ayons les doses, mais j'espère que nous aurons les doses de vaccin à ce moment-là malgré évidemment la défiance aujourd'hui qui règne sur l'AstraZeneca. Donc, on va avoir évidemment ce vaccinodrome. Je souhaite, je l'ai dit à Madame la Préfète, que l'on ait des centres également de vaccination de proximité. Il faut certainement un grand lieu où on puisse arriver à faire du chiffre, si vous me permettez l'expression, mais il faut aussi que l'on ait des centres de proximité puisque l'on sait bien que nos habitants ne vont pas forcément se déplacer en masse dans un lieu, mais qu'ils aiment qu'il y ait des solutions.

Sur la séance d'aujourd'hui, certains ont exprimé des inquiétudes sur les conditions sanitaires de cette séance, et j'ai répondu d'ailleurs à ces inquiétudes, mais je vais le dire publiquement : « Nous ne faisons qu'appliquer la réglementation. » Il y a un décret qui a fixé les règles de réunion publique. Il a été d'ailleurs actualisé au mois de janvier. C'est un décret du mois

d'octobre qui précise les conditions. Nous sommes en parfait respect des conditions réglementaires fixées par le Gouvernement. Évidemment, nous ne l'aurions pas fait. On aurait préféré que cela se passe autrement, mais le vote du Budget aussi a ses exigences. Le vote du Budget ne permettait pas de faire un vote à distance, ne permettait pas de faire la moitié en présentiel et la moitié en distanciel comme nous avons pu le faire. Dans ce cas-là, dans le strict respect des conditions sanitaires fixées par décret, nous pouvons tenir cette séance sans inquiétudes.

J'ajouterai également deux autres points ou trois autres points sur l'actualité économique. À l'instant même, avec le Maire de Bègles et avec le Maire de Bordeaux, mais également avec le Vice-Président chargé de l'économie et la Présidente de la Commission économie, nous avons rencontré les salariés des Papeteries de Bègles. Nous leur avons, pour notre part, apporté notre soutien. On sait la difficulté des Papeteries de Bègles aujourd'hui. Il y avait une réunion avec Madame la Préfète qui s'est tenue, il y a plusieurs semaines. Dans cette réunion, on avait quelques espoirs d'un repreneur. Aujourd'hui, ces espoirs sont loin d'être concrétisés, mais il reste encore la possibilité d'un repreneur, et puis, il y a un projet des salariés eux-mêmes de reprendre cette entreprise. Nous avons souhaité leur apporter un geste de confiance envers eux, et évidemment de soutien.

Mais je dois dire aussi que je suis choqué par la décision qui a été prise concernant la navette entre Bordeaux et Orly. Sur le fond, chacun peut avoir son opinion et je respecte cette opinion. On peut considérer qu'effectivement, à moins de 2 heures et demie de train, il n'y a pas besoin d'avion. Cela peut être un choix tout à fait respectable, il faut l'accepter. Ce n'est pas le mien.

Le mien considère que c'est une bêtise qui est commise, profonde, qui aura des conséquences, je l'avais dit déjà depuis longtemps, très importantes sur notre tissu économique. Pourquoi une bêtise ? Parce que cela ne correspond absolument pas aux besoins des 550 000 personnes par an qui montaient dans un avion pour aller à Orly. On voit bien qu'il y avait un vrai besoin. Aller à Montparnasse pour ensuite après repartir sur le Sud de l'agglomération, évidemment cela ne convient pas à tout le monde.

On a des conséquences. Il y a déjà 200 emplois chez AIR FRANCE qui vont être supprimés. Ensuite après, évidemment, je suis le réceptacle de l'inquiétude des milieux industriels qui disent : « Nous, au fond, pour les prochains investissements, on va aller plutôt voir du côté de Montpellier. On aura un avion ». Évidemment, le bilan carbone global ne changera pas, même s'aggraver. On ne comprend pas, alors que nous sommes un des trois principaux bassins de l'aéronautique en France, qui a de superbes projets en matière d'aéronautique, que dans cette période où la région bordelaise est tout à fait en pointe et innovante, on nous supprime un avion entre Bordeaux et Orly.

Je pense effectivement que c'est assez incompréhensible. Mais c'est le débat de fond, et encore une fois, je respecte les opinions. Ce qui me scandalise, c'est le mépris affiché par les responsables envers les acteurs locaux. Comment comprendre, alors que le Président de la Métropole de l'époque, Patrick BOBET que je tiens à saluer, le Président de la Région, Alain ROUSSET, le Maire de Bordeaux de l'époque, Nicolas FLORIAN, moi-même et le Président de la Chambre de commerce et d'industrie ont écrit au Premier Ministre qui s'appelait Édouard PHILIPPE en mai 2020, nous ne recevons une réponse - c'est la raison de mon interrogation d'aujourd'hui - que 10 mois plus tard. Ne voyant pas arriver de réponse, j'avais saisi également Jean CASTEX, Premier Ministre actuel. Ensuite, ne voyant toujours pas de réponse, j'ai également saisi le Président MACRON. La seule réponse qui vient de m'arriver est celle du Ministre des transports qui me dit qu'en gros, il n'y a pas grand-chose à voir, que tout cela est déjà décidé, qu'il y a déjà un train, et que le train est une parfaite alternative sans prendre en compte tous les arguments extrêmement sérieux que nous avons développés, nous, et pas que nous, mais également les milieux économiques. Il laisse une porte ouverte sur Paris

et Roissy. C'est quand même heureux. Je trouve assez méprisant de la part des responsables d'afficher 10 mois pour donner une réponse sur un sujet aussi important alors qu'il y avait un vaste front des acteurs locaux.

Aujourd'hui, la question est en débat au Parlement, vous le savez, à l'Assemblée nationale. La commission spéciale a adopté l'article 36 qui règle la question des transports scolaires s'il y a un transport ferroviaire à moins de 2 heures et demie. Je demande à nos Parlementaires, et je sais que j'en ai dans cette salle ici, d'intervenir dans ce débat pour dire et expliquer en quoi tout cela est une absurdité pour un territoire comme le nôtre. Vraiment, je demande à nos Parlementaires de se mobiliser dans cette discussion parlementaire qui est en train de commencer.

J'ajouterai un dernier point. J'ai appris également que notre territoire est frappé peut-être par une menace importante. Vous savez que SABENA TECHNICS, ancien SOGERMA, assurait la maintenance de tous les FALCON qui concernent la Marine nationale. Une décision vient d'être prise comme quoi ce maintien des FALCON de la Marine nationale serait désormais confié à une société suisse qui, en fait, derrière, cache une société américaine. Là, il faudra m'expliquer quelle est l'ambition industrielle de ce pays ? Je ne comprends pas. Je ne comprends pas comment on peut, pour des raisons de marché, il y a évidemment des motivations de marché, mais enfin on ne peut pas tous les jours dire : « Il faut réindustrialiser la France. Il faut développer là » et ensuite après, enlever le marché de FALCON de la Marine française à un fleuron de notre Métropole. Là aussi, cela va concerner une centaine d'emplois. Il y a aujourd'hui un appel qui a été fait par nos industriels, par SABENA TECHNICS, j'espère qu'il sera entendu par le Gouvernement. En tout cas, je demande, là aussi, à ceux qui ont quelque influence sur ce Gouvernement d'intervenir pour défendre notre territoire. Cela me paraît tout à fait essentiel.

Voilà les quelques mots que je voulais prononcer en ouverture de ce Conseil.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, merci Monsieur le Président de nous avoir donné ces quelques informations. Je reviendrai sur les deux derniers sujets que vous avez évoqués.

Tout d'abord, la navette AIR FRANCE. Dans la réponse qui vous est faite, on parle que l'on nous conserve la liaison Bordeaux-Roissy parce que c'est le hub. Mais c'est méconnaître aujourd'hui qu'il y a un hub à Orly. Je pense notamment à tous les territoires et les départements d'Outremer qui passent par Orly et un grand nombre de correspondances pour d'autres villes de France qui peuvent passer par Orly. Donc, c'est déjà méconnaître ce qui se passe.

Deuxièmement, notre secteur industriel en a besoin. Je vais vous citer le temps de trajet entre ma commune et Orly en avion et en train. En avion, c'est une 1 heure 32. En train, c'est 5 heures 50. C'est une réalité. C'est ainsi. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on est en train de pénaliser nos entreprises que l'on a mis des années à faire venir et à conserver. Je rappelle juste au passage qu'il y a une ville qui est à 250 km d'ici qui, elle, aura une navette, elle s'appelle Toulouse. C'est une ville qui est très réputée sur l'industrie aéronautique, qui va avoir des hangars de libres suite à l'arrêt de l'A380 et qui pourra récupérer des entreprises qui sont ici et qui seront facilement délocalisables puisque c'est juste à côté et là par contre qu'il y aura un avion. C'est un peu comme si on décidait de ne plus desservir Sochaux par une route, mais uniquement par une piste cyclable. À Sochaux, on produit des voitures. Si on n'a pas une route qui dessert l'usine de voitures, ce n'est pas la peine de construire des voitures. Si à Bordeaux on produit des avions, ayons au moins des avions qui desservent cette ville.

Le dernier sujet est affligeant. Il est affligeant parce que les ouvriers qui sont chargés de maintenir ces FALCON qui sont à 700 ou 800 m de là où ont été produits ces FALCON, qui ont le vrai savoir-faire puisqu'ils sont souvent passés par l'apprentissage ou par une entreprise ou par un Bac Pro par l'entreprise DASSAULT qui a produit ces avions. C'est profondément scandaleux, Monsieur le Président. Si vous devez mettre une motion à l'ordre du jour de ce Conseil concernant la défense, du fait que ces FALCON de la Marine nationale – la Marine nationale, ce n'est pas rien - soient entretenus à Bordeaux, nous la signerons des deux mains, et si on pouvait le faire des trois mains, on le ferait également.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire sur ces deux dossiers. Soyons vigilants. Ce qui met 25 ans à se gagner peut se perdre en quelques mois.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci. Comme a dit Christophe DUPRAT, s'il y avait une motion, nous la signerions des deux mains, je veux même dire dès ce soir. Revenons sérieusement, Monsieur le Président, je partage mille fois votre analyse sur la liaison Orly-Bordeaux. Moi aussi, j'ai rencontré des responsables, des travailleurs d'AIR FRANCE, des responsables de l'aéronautique, et ceux notamment qui viennent de Paris ont fait un peu le constat qu'a fait Christophe. Venant du secteur d'Orly et de toutes les entreprises qui sont là, s'ils viennent en train, ils vont jusqu'à Montparnasse, il leur faut donc un moyen de transport, ils prennent le train qui met 2 heures 04 quand tout va bien, et de là, ils ont une heure et quart pour aller à Mérignac. En réalité, c'est au minimum 3 heures et demie voire plus pour rejoindre leur lieu de travail.

J'ai saisi moi aussi Monsieur DJEBBARI. Vous le savez, on en a parlé, on voulait faire une même démarche parlementaire et puis les responsables de Département, de la Métropole et tout. Monsieur DJEBBARI n'a pas répondu quand je lui ai demandé un rendez-vous commun. Il m'a seulement envoyé un courrier, le courrier bateau qu'il a déjà envoyé à tout le monde. Je trouve cela inacceptable, j'ai laissé un message un peu sec parce que c'est une position qui est avant tout idéologique. Quel est le problème ? Il y a 150 personnes dont les compétences viennent essentiellement du fait qu'elles ont été tirées au sort, et elles ont fait des propositions. Il fallait quand même leur donner un os à ronger. L'avion, c'est merveilleux. L'avion pollue 2,80 % du CO₂ rejeté dans l'espace. Le téléphone portable, c'est 6,80 %, mais il fallait tuer l'avion. Et nous, on a choisi Orly-Bordeaux.

En réalité, il pouvait y avoir une solution consensuelle. On faisait deux navettes le matin, et deux le soir. Cela faisait par rapport aux 10 ou 12 qui existaient un effort significatif, et on permettait aux travailleurs d'Orly de venir ici et l'inverse aussi. Mais il n'y a pas de discussion possible à ce jour. Je trouve cela inadmissible. C'est un mépris total, vous l'avez dit, vis-à-vis des élus locaux et de tous ceux qui travaillent sur place.

En plus, il y a eu un chantage sur AIR FRANCE pour lui interdire cette ligne-là dans la mesure où l'État l'aidait financièrement. Tout cela m'apparaît méprisable. Donc, s'il devait y avoir une espérance d'une nouvelle démarche, sachez que personnellement, je le ferais au niveau du Sénat, et je ne suis pas le seul, mais s'il pouvait y avoir une démarche globale des élus locaux et des élus nationaux, j'en serais partisan.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. En tant que Maire de Bègles, je ne peux qu'être très favorable à la démarche des salariés de la Papeterie de Bègles qui prennent leur destin en main pour trouver une solution industrielle, papetière, de continuité industrielle sur le site historique béglais. Je vous rappelle que cette Papeterie a pratiquement un siècle. J'ai écrit au propriétaire actuel pour que ce propriétaire puisse examiner l'offre des salariés au même niveau que l'offre actuellement examinée par le propriétaire, qu'il n'y ait pas de signature de contrat à l'heure actuelle, d'exclusivité qui empêcherait, en fait, cette offre citoyenne d'émerger. Je vous remercie et je remercie l'ensemble des collègues de soutenir cette offre des salariés.

Concernant l'aéroport et la suppression de la navette, je ne pense pas que le Conseil citoyen pour le climat, comme je viens de l'entendre, est un gadget, et qu'il faille donner des os à ronger, absolument pas. C'est 150 citoyens tirés au sort, représentatifs de la société française, qui ont été pendant de longs mois nourris des expertises vraiment des scientifiques les plus pointus et des experts, les plus pointus sur le climat et sur les marges de manœuvre qui sont les nôtres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je vous rappelle que pas plus tard qu'hier, c'était le jour du dérèglement. C'est-à-dire qu'hier, la France a émis son quota de gaz à effet de serre annuel. Donc, nous sommes en dépassement depuis aujourd'hui. Si nous voulons remplir les objectifs qui sont les nôtres de neutralité carbone, à la vitesse à laquelle nous allons, nous n'allons pas arriver à la neutralité carbone en 2050, mais en 2084. Ce sera bien trop tard. Donc, nous léguons une dette climatique extrêmement importante à nos enfants et à celles et ceux qui seront aux manettes dans les années 2080.

En effet, je vous rejoins pour dire qu'il n'y a pas de concertation avec les élus locaux, et la méthode n'est pas la bonne clairement, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président. Quand les élus locaux, Présidents de Conseil régional, départemental, de la Métropole, le Maire de la ville-centre demandent de rencontrer un Ministre ou un Secrétaire d'État, ils doivent être évidemment reçus.

Par contre, je comprends qu'il faille réguler le développement du transport aérien. En effet, peut-être que c'est une décision qui a été votée par l'Assemblée nationale, qui était soutenue par les mouvements écologistes qui est peut-être une mesure-choc de suppression des navettes aériennes quand il y a une alternative par le rail, mais je vous rappelle qu'une liaison aérienne, c'est 60 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'une liaison par train, et que maintenant la visioconférence existe, on la développe, on l'utilise tous les jours malheureusement à cause de la crise sanitaire. Donc, j'imagine que les cadres de l'aéronautique vont avoir moins de déplacements aussi à faire. Ils pourront faire leurs réunions en visioconférence. Ce qu'il nous faut, c'est un schéma stratégique de neutralité carbone de l'industrie aéronautique et des aéroports en particulier et une régulation de l'augmentation, donc une diminution des voyages en avion et d'autant plus des voyages *low cost*. Ce serait scandaleux que la navette soit annulée, et que ce soit un vol *low cost* qui la remplace. Donc, absolument, il faudra combattre cet effet pervers s'il venait à arriver.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai rapidement notamment sur le débat sur l'aéroport. La suppression de la navette est une mauvaise réponse

à une bonne question. Je n'ai jamais été favorable à la suppression totale de cette navette, et je pense qu'il aurait été préférable de garder au moins quelques allers et retours parce que l'on sait qu'il y a une nécessité. Je pense que ce qui pose problème aujourd'hui n'est pas les navettes, c'est le développement effréné, à un moment donné, d'un certain type d'aviation notamment le *low cost* et on fait payer à la navette une décision qui n'est pas bonne, et comme vous l'avez dit, qui a été faite sans concertation.

Et puis, pour avoir été quand même longtemps adhérent de mouvements écologistes, la suppression de la navette n'a jamais été d'ailleurs un sujet. Ce n'est pas cela, à mon avis, qui était demandé.

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on fait référence au train. Donc, on supprime la navette parce qu'il y a le TGV (Train à Grande Vitesse). Aujourd'hui, je m'interroge, et je voulais vous interpellé, Monsieur le Président, par rapport à cela, sur l'offre de TGV qui est présentée par la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer français). On sait qu'aujourd'hui on est dans une situation un peu particulière, on est dans une situation de COVID, mais aujourd'hui, ce qui est annoncé, c'est une offre TGV en 2021 équivalente à celle de 2020. *A priori*, pour cet été, on peut quand même plutôt penser qu'il y aura plus de monde qui va venir dans notre région, et on peut s'interroger sur cette offre qui est *a priori* timorée.

Deuxième point, si on veut faire du TGV une alternative à la navette, il faut aussi avoir une offre commerciale qui soit à la hauteur. Aujourd'hui, on a réduit un certain nombre de fréquences horaires. De la demi-heure, on est passé à l'horaire. Par exemple, il n'y a pas de TGV entre 7 heures à 8 heures, cela peut être quand même plutôt une offre intéressante si on veut compenser la desserte. Il n'y a pas de liaison directe qui arrive à Massy avant 9 heures. La première liaison directe qui arrive à Massy, arrive après 9 heures. Donc, là, c'est pareil, il y a quand même une offre qui pourrait être faite.

Les liaisons Strasbourg-Lille sont plutôt en diminution. Tout cela peut évidemment évoluer, je l'espère. Et puis, il y a une offre qui pourrait être... je sais, Monsieur le Président, que vous allez rencontrer, je crois, Monsieur FARANDOU, un de ces jours.

On a aussi, par exemple, une liaison Arcachon – Bordeaux - Paris, on pourrait très bien proposer un arrêt gare de Pessac. Le quai le permet. Le TGV pourrait très bien s'arrêter gare de Pessac et donc, offrir à ce moment-là une alternative à un certain nombre de personnes, clients ou usagers qui pourraient au lieu d'aller à Saint-Jean s'arrêter à Pessac prendre le train. En plus, on a un parking souterrain qui est quasiment vide.

Mon interrogation, c'est par rapport à cela. Les collectivités ont beaucoup investi sur la LGV (Ligne à Grande Vitesse) Paris-Bordeaux et notamment la partie Tours-Bordeaux, je ne sais plus, je crois que c'est 150 millions d'euros. Donc, il faut que l'on soit exigeant sur un niveau de desserte notamment en heures de pointe. Mettre des OUIGO à 10 heures, c'est très bien, mais il faut aussi que l'on puisse faire l'aller-retour avec des horaires qui soient compatibles justement avec une clientèle parce qu'en plus, on supprime cette navette. Là, je pense qu'il faut être très vigilant. Cela peut faire aussi un point à l'ordre du jour de votre rencontre.

Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui, merci Monsieur le Président. Je voulais, à mon tour, apporter une tonalité sur ce débat concernant la navette. Un, pour dire que l'ensemble des acteurs

économiques que j'ai eu, comme d'autres, comme vous, l'occasion de rencontrer - notamment les entreprises de l'aéronautique - sont extrêmement inquiets et un petit peu désorientés, il faut bien le dire. Ils ne comprennent pas très bien ce qu'ils vivent comme une forme de sanction finalement un petit peu injuste après les efforts qui ont été accomplis en matière de développement économique dans la Métropole bordelaise par ce secteur, ces dernières années, notamment au regard, et cela a été dit tout à l'heure de ce qui peut se passer à Toulouse aujourd'hui. Nous avons la chance d'avoir une industrie aéronautique spatiale défense forte qui s'est développée puissamment, ces dernières années, qui a été pourvoyeuse d'emplois et de ressources fiscales de manière très importante pour notre territoire et qui, c'est comme cela, c'est la géographie, a des sièges sociaux qui ne sont pas à Montparnasse, mais de l'autre côté. C'est pourquoi ils prenaient l'avion. Ce n'est pas pour s'amuser. C'était parce qu'il y a des raisons pratiques à cela.

Je crains que la décision gouvernementale dans cette affaire soit un coup de communication au détriment de l'emploi dans notre territoire parce qu'il est évident - et tous les retours que nous avons eus le confirment - qu'à l'avenir, pour des décisions d'installation ou de développement, cette affaire-là va compter. Bien entendu que l'on partage les objectifs en matière climatique, mais je crois que le débat a été un petit peu mal posé de ce point de vue puisque personne ne demande le maintien d'une navette toutes les demi-heures ou toutes les heures pour faire plaisir, pour aller faire ses courses à Paris. Ce n'est pas cela le sujet. Évidemment qu'il y a le TGV pour cela. Ce qui était simplement demandé, qui n'était quand même pas une grave atteinte aux objectifs climatiques de la France, c'était de maintenir une liaison matin et soir pour permettre aux industriels qui ont créé des milliers d'emplois dans ce secteur tout simplement de pouvoir travailler. C'était tout de même une demande de bon sens.

Et enfin, c'est de la communication parce que cela a été dit, je crois par Monsieur CAZABONNE, le Gouvernement - il y a un contexte européen et une réglementation - ne peut pas interdire une liaison Bordeaux-Paris. Il a simplement fait pression sur AIR FRANCE qui a besoin, évidemment, aujourd'hui, de fonds publics, on le comprend bien, pour interrompre cette liaison, mais effectivement, rien n'empêchera demain tel ou tel opérateur privé d'instaurer cette navette.

Donc, au final, on aura perdu sur tous les tableaux à la fois. C'est vraiment une politique de gribouille. Je trouve qu'il y a là un mépris à la fois pour les élus locaux, cela a été dit, mais j'ai envie de dire aussi pour nos industriels qui contribuent à forger une industrie puissante. Il n'y a pas tant de secteurs en France aujourd'hui dans le domaine industriel qui fonctionnent au niveau international pour que l'on vienne les traiter ainsi avec aussi peu de considération. Cette affaire est vraiment déplorable. J'espère que les efforts des Parlementaires et des élus locaux ensemble permettront que le Gouvernement revoie un petit peu son point de vue sur le sujet. En tout cas, je crois que c'est très important pour le tissu économique de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MANGON et après Monsieur CAZENAVE.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur vos propos introductifs. D'abord pour vous dire que je les apprécie et je partage une grande partie de votre point de vue. En effet, les nuages s'amoncellent sur ce qui était le fleuron quand même industriel de la Métropole, c'est-à-dire l'industrie aéronautique et spatiale qui était localisée dans le quadrant que nous connaissons bien, mais qui était le fleuron industriel.

Premier nuage, évidemment, celui de la crise sanitaire. Il s'est abattu partout de la même manière, sur l'industrie aéronautique et spatiale, mais il est complété fortement par cette dépression qui va concerner désormais l'aéroport de Bordeaux, vous l'avez citée. Vous en avez exprimé une partie des raisons, et surtout ce qui se passe, comme l'a très bien dit d'ailleurs

Christophe DUPRAT, c'est en train de donner un avantage comparatif à Toulouse, et même si nous ne sommes pas en compétition avec Toulouse, il va de soi que pour les investissements futurs, comme cela a été dit, Toulouse va disposer d'un avantage comparatif considérable.

Vous nous avez expliqué que les responsables - ou tout au moins sous-entendu - que les responsables étaient à chercher du côté du Gouvernement, certes, évidemment, le Gouvernement a pris la décision *in fine*. Il faut quand même se souvenir aussi qu'un autre élément de fragilisation de ce fleuron industriel est le fait que l'exécutif local ne soit pas d'une coordination parfaite sur ce sujet. Vous avez quand même dans vos rangs deux maires importants, le Maire de Bordeaux et le Maire de Bègles, pour ne citer qu'eux qui, dans leur campagne respective des municipales, appelaient à la fermeture de cette ligne. Il va de soi que si on veut être objectif, il y a certes des responsabilités gouvernementales, mais il y a quand même des responsabilités locales qui sont aussi à chercher. L'heure n'est pas à pleurer sur le lait versé. Et comme beaucoup d'autres orateurs avant moi, je crois qu'il faut tenter de remonter une pente, même si c'est difficile. L'une des premières choses que nous pourrions prendre en considération, me semble-t-il, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a une forme de mépris qui a été exprimée par rapport aux élus locaux de la Grande Région et de la Métropole dans leur diversité politique, ce serait, dans les deux jours que nous avons à passer ensemble, de mettre au point entre nous une motion qui nous rassemblerait suffisamment pour continuer à battre le fer de la réouverture de cette ligne au moins dans une version qui soit une version la plus compatible possible avec le respect de l'environnement.

Je crois vraiment que c'est une nécessité et ce n'est pas un combat d'arrière-garde. Si on se contente de baisser les bras aujourd'hui en cherchant des responsabilités, cela ne suffira pas. Il faut reprendre le métier parce qu'autour de l'aéroport de Bordeaux, de manière directe ou indirecte, c'est quand même, vous le savez mieux que quiconque, 35 000 emplois qui sont en cause et on ne peut pas imaginer une zone aéroportuaire dynamique sans un aéroport dynamique.

Je m'élève également contre la critique que j'ai entendue tout à l'heure, je ne sais plus qui l'a faite, mais sur les vols *low cost* qui seraient considérés comme une forme à mépriser du transport aérien. Je crois que les vols *low cost* en font partie.

Je vais enfin conclure en disant que l'industrie aéronautique est l'une de celles qui fait le plus d'effort pour assez rapidement, c'est-à-dire à l'horizon de 10 ans, 15 ans, 20 ans, aller vers une diminution drastique de sa consommation en matière d'énergie globale. Je crois que tout cela mérite que nous soyons capables entre nous au-delà des étiquettes politiques d'adopter une motion commune de soutien à la réouverture et au réexamen de cet élément. Certaines élections nationales importantes approchent, c'est peut-être le moment de faire pression.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Je vais tenter d'exprimer un avis un peu dissonant sur ce sujet-là. En effet, c'est un sujet difficile, je crois que vous l'avez tous exprimé, mais la transition écologique aussi est un sujet difficile. On ne peut pas être entre nous pour la Convention citoyenne le lundi et le jeudi expliquer que, finalement, la transition écologique, c'est bon pour les autres et ce n'est pas bon pour nous. Je crois qu'il faut aller au bout de l'intention exprimer unanimement. D'ailleurs, je rappelle que dans la Convention citoyenne, c'était même : fermer les lignes intérieures à moins de 4 heures. Donc, il y a eu un aménagement par rapport à cet engagement.

Oui, d'ailleurs, c'est une décision nationale. La décision du Gouvernement, ce n'est pas de fermer la ligne intérieure Paris-Bordeaux. C'est une décision sur les lignes intérieures quand il y a une alternative crédible, efficace en matière de transport propre, et la desserte ferroviaire est une desserte propre.

Je le redis, ce n'est pas une décision locale, il faut la comprendre comme cela. C'est une loi. C'est la suite d'un processus avec la Convention citoyenne.

D'autre part, bien sûr, cela nous bouleverse, cela peut bouleverser notre organisation, l'organisation des entreprises, mais face au défi qui est le nôtre, je crois qu'il va falloir tous que l'on change individuellement, collectivement. Les entreprises sont prêtes à ce changement-là, et vous ne nous ferez pas croire que parce qu'une partie de leurs cadres devront prendre le train plutôt que la navette Paris-Orly cela aura un impact majeur sur les décisions de localisation des grandes entreprises qui sont là. Ce n'est pas vrai. Elles sont capables de s'adapter, on l'a vu pendant la crise avec l'utilisation du télétravail.

Je considère que l'on a des atouts sur le territoire, et c'est l'ensemble de ces atouts qui font des décisions de localisation. Je trouve que c'est effectivement prendre le sujet du mauvais côté. Que l'on se batte pour développer comme vous le faites, Monsieur le Président, autour du projet TARMAQ, une nouvelle filière, encourager le secteur à se transformer, d'accord, mais qu'en l'espèce, on ait une décision courageuse en matière de transition écologique, et à la fin, il faut pouvoir passer outre les difficultés que cela soulève. Donc, cela exige un peu de notre part collectivement du courage.

M. le Président Alain ANZIANI : Ce qui ne veut pas dire passer outre la démocratie et la concertation, Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : On aura l'occasion d'y revenir, Monsieur le Président, en matière de démocratie et de débat sur le projet de mandature.

M. le Président Alain ANZIANI : Justement, je vous le signale. En matière de démocratie, je crois que l'on n'a pas de leçon à recevoir. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je voudrais intervenir sur deux points : la question de la navette supprimée et la question de la Papeterie.

Sur la navette supprimée, je dirais bizarrement, et j'irai dans le sens de ce que disait Thomas CAZENAVE, c'est vrai que c'est bizarre, parfois, on entend des grands discours écologistes, notamment sur la question du plan « Un million d'arbres », puis tout le monde fait de la surenchère sur cette question-là, c'est celui qui est le plus écolo. Et puis là, dès que l'on discute de manière un peu concrète des conséquences environnementales de l'aéronautique, cela titille un peu. C'est vrai qu'il faut être cohérent, et cela paraît complètement logique que l'on aille vers la suppression des lignes intérieures qui sont autour de 2 heures et demie puisque c'est cela qui a été décidé. Je pense que c'est très cohérent. Maintenant il faut se préparer à la suite et discuter de ce qu'il peut y avoir comme conséquences. Donc, d'une part, évidemment, c'est la question des transports, d'avoir une vision des transports un peu plus globale, d'aller dans ce sens-là, et permettre justement des solutions de rechange. Après, c'est la question de l'emploi parce que l'on sait déjà qu'il risque d'y avoir des conséquences en termes de suppression d'emplois.

Donc, là, la vigilance de la Métropole ou de la Région, ce serait justement de se préparer à éviter ces suppressions d'emplois là, de discuter de reconversion des emplois et de se dire qu'il ne faudra pas qu'il y ait un seul emploi qui trinque à cause de ce choix-là. C'est là aussi voir comment ces emplois-là peuvent aller vers autre chose, dans le cadre du transport et dans le cadre de la protection de l'environnement. C'est plutôt cela qu'il faudrait travailler plutôt que de se plaindre ou d'être choqué sur des choses qui sont complètement logiques.

Après, sur la question même de la méthode, certainement que la méthode gouvernementale n'est pas au top, nous, on l'a constaté depuis un bon petit moment, ne serait-ce que quand on s'exprime dans les manifestations, mais il n'y a pas que le mépris des élus, il y a le mépris de la population. C'est un petit classique, et il ne faut pas penser que c'est juste à l'occasion de la suppression de la navette Paris-Bordeaux que le Gouvernement exprime par là un mépris des gens qui sont dans les collectivités locales.

Sur la Papeterie, là aussi, c'est important. Ce sont des questions que je poserai. J'ai vu qu'il y a le soutien de la Métropole, il y aura le soutien certainement d'autres institutions locales, mais pourquoi maintenant, alors qu'il y a une bataille depuis pas mal de temps ? C'est vrai qu'à la Métropole, on n'a pas du tout abordé cette question-là même si je sais que le Maire de Bègles est positionné en soutien et a rencontré les salariés plusieurs fois. Qu'est-ce que cela veut dire aujourd'hui quand la Métropole dit : « On va soutenir le projet des salariés. » Est-ce que ce serait des prises de position publique ? Est-ce que ce serait un bras de fer qui serait mené avec ETEX puisque l'on sait qu'ETEX est en train de faire un autre choix de repreneur alors que les salariés ont un projet. Comment cela va se passer ? Qu'est-ce que cela signifie, y compris même au niveau des aides publiques parce que ETEX, comme pas mal d'entreprises, a reçu des aides. Est-ce que de ce côté-là, la Région, la Métropole ou d'autres collectivités territoriales seraient en mesure de réclamer des aides puisqu'il y a quelque chose qui n'est pas respecté encore une fois dans les contrats entre la participation du public et les engagements du privé ? C'est toutes ces questions-là qui se posent.

Oui, c'est encore une fois la capacité des pouvoirs publics à agir pour sauver ou une entreprise ou sauver des emplois. J'en reste quand même sur un bilan désastreux avec ma petite histoire à moi peut-être, mais qui ne touche pas que moi, c'est celle de la disparition de l'usine FORD qui est en train d'être rasée en ce moment. Cela va très vite. Et puis, on voit la cata. Une multinationale qui a reçu des aides publiques, qui a décidé de fermer, de s'en aller, et de mettre sur le carreau plus de 800 salariés, mais là, ce sont les emplois directs, et peut-être 1 000 à 2 000 emplois indirects. On ne saura jamais exactement, mais en tout cas les dégâts seront très importants au niveau de l'agglomération et du Département. Voilà, la casse est là, et malheureusement les pouvoirs publics n'ont pas été en capacité de défendre une autre perspective et de s'assurer qu'il y ait une sauvegarde des emplois d'une manière ou d'une autre ou au moins par des plans de reconversion. Là, aujourd'hui, il n'y a rien.

C'est pour rappeler cela, et de dire que ce serait bien qu'à la Papeterie de Bègles, l'attitude soit un peu plus offensive. Cela pose le problème vraiment qu'il ne faut pas laisser ces entreprises-là faire ce qu'elles veulent, elles encaissent les fonds publics quand cela les arrange, puis elles ferment quand cela les arrange aussi. Donc, encore une fois, quelle est la position précise de la Métropole et des autres collectivités territoriales en ce qui concerne la sauvegarde des emplois qui seraient concernés par la Papeterie de Bègles.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Bonjour tout le monde, cher Président. Petite courte intervention pour quand même aussi se rappeler que, dernièrement, nous avons voté quelque chose par rapport

à Beyrouth. Des gens ont été impactés physiquement, ils en sont morts, et je crois que ne serait-ce que de se rappeler que les avions ont un impact fort, comme l'a rappelé Clément ROSSIGNOL-PUECH, sur les générations futures puisque l'on est avec des émissions de CO₂, ce qui veut dire derrière énormément de problématiques sur la résilience alimentaire, sur la façon dont demain, il faudra aussi tenir compte de la pollution aérienne. Cela fait énormément de morts qui vont arriver successivement par épisodes.

Le dérèglement climatique est de ce point de vue-là très irréfragable, mais surtout très notable. Si on ne fait pas dès maintenant, aujourd'hui, un effort en particulier sur le CO₂ puisqu'il a une durée de vie moyenne de 120 ans dans l'atmosphère, si on ne joue pas tout de suite ce grand rôle pour nos enfants et les générations suivantes, je crois qu'il va falloir effectivement se flageller d'une autre manière. C'est-à-dire vraiment se remettre en lien avec la réalité. La réalité, aujourd'hui, est que des entreprises ont envie de muter avec des salariés en bonne santé. Entre autres, il me semble tout à fait cohérent que quelqu'un qui est pressé de rentrer sur la région parisienne prendra beaucoup plus le temps de bien travailler dans un train où il est au calme avec vraiment un temps devant lui, que d'être uniquement dans un embarquement, dans un avion, se dépêcher à s'attacher et à redescendre à l'aéroport. Il n'a pas le temps de travailler pendant son trajet ou du moins très mal. Alors que dans un train, il y a quelque chose qui se réapprend, c'est voyager et apprécier le temps long. Je crois que notre imaginaire doit se mettre à ce niveau-là. Demain, quelle société nous voulons, nous, ensemble, pour le bien de l'humanité, et tout simplement aussi pour le bien de la biodiversité. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, merci. Cela va peut-être aller à l'encontre de ce que je viens d'entendre, mais il faut le dire, je suis quand même très surpris d'entendre certaines réflexions sur le TGV. C'est méconnaître certains éléments que je me permets de rappeler très rapidement.

2020, la SNCF, c'est 4 à 5 milliards de pertes dans ses comptes. Avant la pandémie, l'augmentation de l'utilisation du TGV entre Bordeaux et Paris, c'était à deux chiffres. Donc, on ne peut pas, à un moment donné, dire tout et son contraire. Le TGV n'a pas la vocation du TER (Train Express Régional). Le TGV, sa vocation n'est pas le maillage fin du territoire, comme j'ai pu l'entendre. Si on multiplie les arrêts du TGV, à un moment donné, on n'a qu'à mettre du TER entre Bordeaux et Paris, et ce sera le même temps de parcours.

Enfin, pour faire plus de trains, il faut plus de rames, il faut plus de personnels formés pour accompagner ces trains. Et puis, il faut bien garder en mémoire également, et ce sera le mot de la fin pour moi, que le TGV doit répondre à un objectif, c'est la rentabilité économique. Donc, je demande à certains de ne pas oublier cet élément-là qui est un élément prépondérant. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS Olivier.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots sur la Papeterie de Bègles. Je vous remercie pour le soutien affiché en début de séance et devant les salariés tout à l'heure devant l'Hôtel de Métropole en compagnie du Maire de Bègles, du Vice-président en charge de l'économie, de la Présidente de la Commission économique. Le collectif de salariés qui s'est créé, aidé aussi par des volontaires, a un projet de reprise du site. Un document

expliquant ce projet a été distribué à l'entrée. Tous les élus ne l'ont pas eu forcément puisqu'ils étaient déjà dans les locaux de Bordeaux Métropole. Donc, juste quelques mots pour donner le sens du projet qui est porté par ce collectif de salariés qui se sont regroupés au sein de l'association « Avenir pour la Papeterie de Bègles ».

Ce projet s'articule autour de 5 enjeux. Il y a 100 emplois industriels basés sur la diversité sociale, le développement d'une filière de valorisation régionale, une économie circulaire en relocalisant 80 à 5 000 tonnes de vieux papiers, cartons qui partent actuellement à l'étranger, un enjeu en lien avec l'environnement aussi, sachant que le papier carton recyclé dépense 50 % d'énergie en moins que le papier issu de pulpe vierge et aussi l'idée de développer un domaine d'expertise au bénéfice de la Région. Vous l'avez compris en rencontrant les salariés tout à l'heure, le soutien qui est demandé, c'est de pouvoir permettre à ce projet de vivre et qu'il ne soit pas enterré dans les décisions qui vont être prises dans les prochains jours par le groupe ETEX. Pour permettre à ce projet de reprise d'être toujours sur la table, et les salariés vous l'ont dit tout à l'heure, ils sont prêts à construire quelque chose avec notre établissement et d'autres collectivités. Le projet est assez sérieux puisqu'il s'appuie sur l'expérience et les connaissances d'experts qui sont mobilisés dans cette association.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Très vite, mais je voudrais quand même apporter une petite précision suite à l'intervention de notre collègue Philippe POUTOU. Je ne peux pas le laisser dire qu'il n'y aurait pas eu d'intérêt ou d'attention sur un projet de reprise des salariés. Avec Clément ROSSIGNOL-PUECH, nous avons participé, bien entendu, dès le début à toutes les réunions organisées notamment par la Préfecture dans le cadre de la loi Florange pour envisager les projets de reprise et de réindustrialisation. Nous l'avons fait en bonne entente, évidemment, avec les organisations syndicales qui étaient toutes favorables à ce moment-là à un projet de reprise. Si simplement nous n'avons pas examiné plus tôt ce projet d'une reprise par les salariés, c'est tout simplement qu'à l'origine, il n'existait pas, et qu'ils souhaitaient la reprise par des candidats, des industriels de ce site. Nous découvrons, il y a quelques jours... et Clément, le premier, a reçu une délégation à la Mairie de Bègles. Le Président tout à l'heure a rencontré les salariés, s'est engagé également à ce qu'il y ait une réunion organisée très rapidement. Bien entendu que nous accordons la même importance à ce projet et que nous souhaitons les accompagner dans leur démarche. Mais ne disons pas que c'est une démarche ancienne qui n'aurait pas été soutenue par nous. Ce n'est pas tout à fait exact.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste trois mots pour terminer cette partie. Je rappelle que l'on a trois objectifs. Le premier, c'est évidemment la transition écologique, et la transition écologique c'est un certain nombre de combats sur tous les fronts, notamment le combat pour la rénovation énergétique de l'habitat, le combat sur l'agriculture, sur les déchets. Tout cela est évidemment très important et cela fait partie de nos priorités.

Ensuite, nous avons également une autre priorité qui consiste à dire qu'il faut combattre pour l'emploi. Je rappelle que pour l'emploi, le chiffre a été donné tout à l'heure, la filière aéronautique ici, c'est 35 000 emplois. Nous avons la chance d'avoir une filière aéronautique forte sur ce territoire. Il n'y en a pas beaucoup. Cela étant, il y a évidemment Paris et Toulouse, mais nous avons cette chance. Est-ce que nous acceptons de renoncer à la filière économique qui structure notre territoire ? Je dis non, et évidemment pour qu'il y ait une filière aéronautique... je suis un peu effaré parfois quand même - allez discuter avec les industriels,

allez rencontrer les industriels. Vous verrez très bien ce qu'ils vont vous dire sur la vision de l'avenir qu'ils ont s'il n'y a pas de navette entre Bordeaux et Paris.

Et le troisième combat que nous menons, c'est aussi de faire évoluer l'aéronautique vers une aéronautique verte. Je vous rappelle que j'ai proposé qu'à la rentrée, on ait une conférence très large sur l'aéronautique de demain qui sera obligatoirement une aéronautique décarbonée. Aujourd'hui, tous les grands groupes industriels de l'aéronautique travaillent sur cette aéronautique décarbonée.

Merci. Je passe la parole à notre secrétaire Bernard-Louis BLANC.

M. Bernard-Louis BLANC : Merci Président. Je vais passer en revue les 71 affaires regroupées sachant que la 78 et la 92 par rapport à l'ordre du jour sur table, ont été regroupées ce matin. Vous pouvez vous référer à l'ordre du jour.

Trois d'entre elles comportent des désignations, l'affaire n°7 qui porte sur la modification de la composition des commissions ordinaires. Le nom du candidat figure dans la délibération qui est déposée sur table. L'affaire n°9 portant sur des désignations, la liste des noms proposés est déposée sur table. Et l'affaire n°62 qui porte sur la désignation d'un représentant supplémentaire pour le SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). Le nom du candidat figure sur l'ordre du Conseil qui est déposé sur table.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je mets au vote ces délibérations. Ensuite, je donne la parole à Patrick BOBET qui m'avait indiqué qu'il souhaitait la parole dès le début de ce Conseil.

Sur ces délibérations qui sont regroupées, est-ce qu'il y a des indications de vote ?
Oui, Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : On parle bien de toutes les regroupées et pas celles que Bernard Louis BLANC a annoncées comme étant regroupées en début de séance ? On parle bien de l'ensemble. Je vais vous les donner, ce sera plus simple.

Sur l'ensemble des délibérations qui sont groupées, le groupe Communiste votera contre la délibération 21 qui concerne l'îlot Ravezies, et les délibérations 38, 40, 46, 48 et 53 qui concernent le sujet des VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

J'en profite puisque certains dans cette assemblée répètent régulièrement que nous sommes le premier groupe d'opposition ne votant pas certaines délibérations ; sur ces sujets-là, le groupe Communiste avait certaines idées au mois de juin 2020 et les a conservées en juillet 2021. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres indications ? Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Monsieur le Président, je m'abstiendrai sur les délibérations 44, 49, 53, 55.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais lire les délibérations parmi les groupées, celles pour lesquelles on ne vote pas pour :

- Abstention : 8, 9, 12, 30, 34, 37, 40, 45, 46, 48, 51, 53, 56, 57, 58, 59, 62, 72, 74, 77, 98 et 99.
- Contre : 15, 21, 22, 23, 24 et 89.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote de la 106 en ma qualité de Président de Metpark.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Je ne prendrai pas part au vote de la 34 sur l'Office du tourisme que je préside.

Mme Isabelle RAMI : Bonjour, pour raisons professionnelles, je ne prendrai pas part au vote pour la délibération 70.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Pas d'autres interventions ? Si.

Mme Claudine BICHET : Oui, Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote de la délibération 71 et en tant que Présidente de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat).

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Madame DE FRANÇOIS, Madame BRU

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je ne prends pas part sur la 106.

Mme Pascale BRU : Oui, bonjour. Je ne prendrai pas part au vote pour la délibération 73 puisque je suis trésorière de l'IDDAC (Institut départemental développement artistique Culturel).

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, je vous confirme que notre groupe, unanimement, vous demande de présenter et de préparer une motion pour demain sur les sujets dont nous avons parlé à l'instant, notamment pour la navette Orly-Bordeaux.

Pour être beaucoup plus général et revenir à l'instant présent, cela fait 8 mois, jour pour jour pratiquement, que la nouvelle assemblée métropolitaine s'est installée. Or, depuis 8 mois, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu les semaines passer, puis les mois. Nous serons bientôt à une année, nous avons surtout entendu des annonces et vu de la communication. Après la première mesure prise par votre majorité, à savoir la dynamisation – mais au sens explosif, pas au sens positif ou entraînant - on pourrait peut-être d'ailleurs dire plutôt « dynamisation » de la cogestion mi-centenaire. On a vu le dogmatisme pas très dynamique, pour le coup, occuper

l'espace, l'espace médiatique essentiellement, par des annonces de remise à plat, de prise de recul, de reconsidération de projets déjà validés et votés et de nouveaux temps de réflexion, des COPIL se multiplier. Vous le savez comme moi, tous les projets importants de la Métropole suivent le même cheminement avant d'aboutir, commençant d'abord par des études pré-opérationnelles, puis des études opérationnelles et enfin, l'importante, la décision de faire.

Aujourd'hui, nous sommes très inquiets, car nous avons le sentiment qu'une nouvelle ère vient de s'ouvrir, encadrée et guidée par la décision de ne pas faire, de ne plus faire pour être plus précis : ne plus faire de tramway, trop cher. Plus de logements qui artificialisent les sols, plus d'activités et de développement économique qui sont source de nouvelles demandes de mobilités, de logements et de services, plus de touristes qui polluent, plus de Conseils mensuels, etc.

Voulez-vous vraiment mettre la Métropole sous cloche ? C'est notre crainte, mais cela n'aurait en soi pas grande importance si cette crainte n'était pas aussi celle des chefs d'entreprise, industriels, commerçants, et tout le monde économique, autant que les bâtisseurs et les constructeurs.

Monsieur le Président, entendez notre inquiétude et celle que nous relayons. Nous n'attendons plus des paroles rassurantes, mais des actes, par exemple, une baisse de la CFE (Cotisation foncière des entreprises), on vous l'a demandée plusieurs fois, un vrai plan de relance par la commande publique d'autant plus facile et attendu après une année 2020 quasiment blanche sur le plan de l'investissement.

Je voulais, par ce propos peut-être un peu long, pardonnez-moi, vous dire dans quel état d'esprit nous abordions cette étape importante qui est le vote du Budget, principal point de l'ordre du jour de ce Conseil inédit. Cette inquiétude, peut être positive et constructive, cela ne tient qu'à vous Monsieur le Président. Merci pour votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur BOBET. J'entends vos inquiétudes, mais je ne les partage pas. Il est difficile de dire que la Métropole ne fait rien, sauf à vouloir ni ouvrir les yeux, ni ouvrir les oreilles. Tous les jours, la Métropole fait. Elle ne fait peut-être pas comme vous l'auriez souhaité, elle ne fait peut-être pas ce que vous auriez souhaité, mais elle fait. Regardez en quelques mois, 7 mois, un peu plus peut-être maintenant, 7 mois depuis la mise en place de la nouvelle majorité, regardez tout ce que nous avons fait. A chaque Conseil, nous prenons des décisions très importantes.

Prendre une décision, par exemple, pour passer à la régie de l'eau, c'est quand même une décision majeure. C'est presque une révolution, et nous l'avons fait en très peu de temps.

Passer à l'encadrement des loyers, c'est aussi majeur. Nous avons, cet après-midi, le permis de louer et le permis d'user qui sont des décisions qui vont concerner tous nos habitants. En fait, nous faisons beaucoup pour la vie quotidienne de nos habitants. La préoccupation de la Métropole, là, dans ces premiers temps, c'est la vie quotidienne des habitants.

Pour le reste, on ne va pas faire sans concerter, c'est ce que je viens de reprocher à certains. On a en cours un schéma des mobilités, il faut du temps, bien sûr. D'ailleurs, la dernière fois pour le SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), on avait pris beaucoup de temps aussi, c'est bien normal. Donc, il nous faut du temps pour concerter et pour aboutir à des décisions. On a un schéma de développement économique, la dernière fois aussi avec Madame CALMELS, cela avait mis un certain temps. On est en cours aujourd'hui de l'élaborer. Donc, on aura de très grandes décisions, mais ne dites pas que l'on ne fait rien. Cela ne vous ressemble pas parce que c'est de la caricature, franchement. On ne fait peut-être pas

comme vous le souhaitez, et ce que vous voulez, mais en tout cas, nous faisons. On aura l'occasion d'en parler tout à l'heure au moment du Budget, j'imagine.

Merci. Monsieur le secrétaire de séance peut appeler.

M. Bernard-Louis BLANC : Oui, Monsieur le Président, excusez-moi, j'ai mal démarré la séance, mais vous avez su tous rebondir sans m'en tenir rigueur, je vous en remercie. Je vais pouvoir poursuivre.

On modifie une chose. Je vous avais évoqué deux affaires qui étaient portées sur table, une concernant le Syndicat mixte pour la gestion de l'aire intercommunale de l'accueil des gens de voyage du Pian-Médoc, et la seconde pour le Comité de gestion de l'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage de Saint-Jean-d'Illac. En fait, il faut inverser les désignations. Monsieur Jérôme PEScina et Madame Anne LEPINE sont sur le Comité de gestion de l'aire intercommunale. C'est une petite erreur dans la présentation.

M. ANZIANI

(n°6) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

M. ANZIANI

(n°7) Modification de la composition des Commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation

Unanimité Désignation effectuée

M. ANZIANI

(n°8) Commission consultative des services publics locaux - Révision du règlement intérieur - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ANZIANI

(n°9) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignation des représentants

**Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°10) Convention de maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire Brazza 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°11) Convention de maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire Ginko 2 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°12) AMBARES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "centre ville" - Compte rendu d'activité au concédant (CRAC) 2019 - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°15) Bordeaux Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Convention de participation des constructeurs - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°18) Bègles - Immeuble bâti situé 61 avenue Roger Salengro, cadastré AN 311 - Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°19) Mérignac - Immeuble bâti situé 24 place Jean Jaurès / rue Maubec, cadastré BP 8-9-10-11-186 - Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°20) Bordeaux Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Groupe scolaire Hortense - Avenant à la convention financière Ville-Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°21) Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) - Ilot Ravezies - Cession de parcelles à la Société civile de construction vente (SCCV) Bordeaux Ravezies du groupe Spie Batignolles - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°22) Le Bouscat - Zone d'activités Godard - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°23) Le Bouscat - Zone d'activités Godard - Cession de parcelles à la société Essor développement - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°24) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 17, rue Cerey - Parcelle cadastrée VB81 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°27) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune du Mérignac - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°30) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport - projet d'opération d'aménagement Bordeaux Aéroport-Aéroport - Déclaration de projet - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°34) Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) - Subvention de fonctionnement 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

M. LABESSE

(n°35) Renouvellement de la convention Bordeaux Métropole - OCAD3E relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des Ménages - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°37) Versement mobilité - Diverses associations - Autorisation du Président pour demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine la mise en place de la taxation au versement mobilité sans redressement ni intérêts de retard - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°39) LORMONT - SA D'HLM FMS ENEAL - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie comprenant 75 logements, rue Victor Hugo - Emprunts d'un montant global de 8 719 526 euros des types PLUS, PLS et Booster auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°40) BRUGES - SA D'HLM NOALIS - Acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, sis, Chemin de la Hutte - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 846 990 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°41) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs, boulevard Victor Hugo - Emprunts d'un montant total de 3 060 966 euros, des types PLAI, PLUS, PLS, CPLS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°42) Création d'une centrale d'achats métropolitaine - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°44) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs, opération "Bowling", îlots B2 et B6, avenue de la Marne - Emprunts d'un montant global de 4 760 223 euros des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MILLET

Mme FERREIRA

(n°45) Bruges - Création d'un mur de soutènement - Marché 2016-0027R - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°46) BORDEAUX - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 62 logements collectifs locatifs, quai de Brazza - Emprunts d'un montant total de 4 381 777 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°47) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs sis, 19/23 avenue Duhourquet - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 342 112 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°48) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, sis, rue Roger Lejard - Emprunts d'un montant global de 1 798 034 euros des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°49) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, opération "Bowling", îlots B2 et B6, avenue de la Marne - Emprunts de type PLS d'un montant global de 571 059 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MILLET

Mme FERREIRA

(n°50) FLOIRAC - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Travaux de réhabilitation des 453 logements collectifs locatifs de la Cité du Midi située 87, avenue Jean Jaurès - Emprunts d'un montant total de 11 527 687 euros, des types PAM et PAM Taux fixe - Réhabilitation du parc social, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°51) BORDEAUX - SA EML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) - Construction d'une résidence sociale étudiante de 158 logements collectifs locatifs, soit 160 places, ZAC Bastide Niel, Ilot B107 - Emprunts d'un montant total de 8 035 632 euros, des types PLS et PHARE, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°52) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Réhabilitation lourde d'un bâtiment et restructuration de 70 logements, sis, rue des Pruniers, bât. A, quartier Terres Neuves / Saint Exupéry - Emprunts des types PAM d'un montant global de 6 170 775 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°53) MERIGNAC - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 23 logements collectifs locatifs, 40, avenue du Chut/3, rue Paul Langevin - Emprunts d'un montant total de 3 228 619 euros, des types PLAI, PLUS, PLS et CPLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°54) LE BOUSCAT - SA D'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 66 logements collectifs locatifs, sis, 83 avenue Pierre 1er - Emprunts d'un montant global de 7 411 360 euros des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°55) MERIGNAC - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 40 logements locatifs, dont 7 individuels et 33 collectifs, rue du Liveau - Emprunts d'un montant total de 3 686 800 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET

Mme FERREIRA

(n°56) Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole - Actualisation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°57) Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2021 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°58) Fiscalité directe Locale - Exercice 2021 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°59) Programme d'investissement 2021 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des autorisations votées - Autorisations pour 2021 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°60) Association de préfiguration L'échoppe zéro déchet à Mérignac - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BLANC

(n°62) Sysdau (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) - Désignation des représentants de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°64) Droit à la formation des élus - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°66) Adhésion à un groupement de commandes dédié à la location de modulaires avec option d'achat - Convention constitutive de groupement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°68) Union Bordeaux Métropole- Convention annuelle 2021 - Décision- Autorisation

Unanimité

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°69) Accord de consortium 2021 - 2024 relatif au Réseau MAGEST (Mesures automatisées pour l'observation et la gestion des estuaires nord aquitains) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°71) Partenariat Bordeaux Métropole / Agence locale de l'énergie et du climat - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET

Mme BICHET

(n°72) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Mérignac Centre - Création de la société dédiée - Avenant 1 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°74) Résiliation de la convention d'occupation consentie à la ville de Bordeaux pour l'occupation de la Maison éco-citoyenne - Réintégration des équipements - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°75) Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°76) Prêt et/ou location d'expositions temporaires entre la Maison écocitoyenne de Bordeaux et tous organismes - Convention type- Décision - Approbation

Unanimité

Mme BICHET

(n°77) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Rectification d'une erreur matérielle - Avenant 1 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°78) Partenariat entre la DSDEN 33 (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde), l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde (PEP 33) et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°79) Partenariat entre le Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°80) Mise en place d'un dispositif expérimental d'accompagnement des TPE et PME de la métropole de Bordeaux dans des actions d'économies d'énergie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°81) Constitution d'un groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux pour la passation de marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de prestations complémentaires relatifs à la réalisation des espaces publics (englobant les espaces verts) et de voirie, programmés dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers - Le Lac - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°85) Bordeaux - Projet d'aménagement de voirie - Prolongement de la rue du Docteur Albert Schweitzer - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°86) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Rapport sur les sociétés publiques locales en application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2020 - Exercice 2019 - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BLOCH

(n°88) Subventions 2020 - Manifestations sportives - Avenant aux conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°89) Gironde Tourisme - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2021 - Convention -
Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°92) Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n°8 - Adoption
- Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°94) Signature de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole
relative au transport scolaire subventionné - Décision - Approbation

Unanimité

Mme PAPIN

(n°95) Mobilisation d'un volontaire de solidarité internationale dans le cadre de l'accord
entre Bordeaux Métropole et la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun) - Décision -
Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°97) Blanquefort - Aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle section Duvert/Saint-
Ahon - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°98) Communes de Bègles - Bordeaux - Talence - Villenave d'Ornon - Aménagement de la
route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les
Boulevards et la rue Alexis Labro - Instauration d'un périmètre de prise en considération -
Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°99) Bruges - Liaison Centre-Ville / Le Tasta - Phase 3 - Confirmation de décision de faire
- Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°100) Programme ' Signalisation routière 2021 ' - Proposition - Adoption

Unanimité

Mme JAMET

(n°103) Destination Multimédia - Année 2021 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GUENDEZ

(n°106) Parking Grands Hommes - Choix du mode de gestion - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS, Monsieur DUPRAT

M. GUENDEZ

(n°107) Parc de stationnement des Grands Hommes - Fin de contrat - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°109) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard - particuliers - Décision - Autorisation

Unanimité

M. Bernard-Louis BLANC : Maintenant, nous passons aux affaires non regroupées. Dans le chapitre Ressources humaines et administration générale, Vice-Présidence de Monsieur Jean-François ÉGRON, première délibération sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Bordeaux Métropole.

Affaires non regroupées :

M. EGRON

(n°1) Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Bordeaux Métropole - Présentation - Communication

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite intervenir ?
Madame BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe tient à remercier les services pour la qualité et la précision du travail qui a été réalisé pour la préparation de ce rapport. Comme l'a dit notre collègue Jean-François ÉGRON, notre collectivité est impliquée depuis 2011 dans une politique en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Cependant, et Jean-François ÉGRON l'a rappelé, la lecture du rapport montre à

quel point la féminisation des effectifs reste toujours très lente : 69 % d'hommes pour 31 % de femmes. Les stéréotypes perdurent.

À titre d'exemple, nous constatons que certains métiers sont toujours réalisés de façon très majoritaire par des hommes, la Direction de la collecte, la Direction de la voirie. Et, inversement, d'autres sont réalisés majoritairement par des femmes, exemple les agentes administratives.

Tout à l'heure, on parlait des temps partiels, 85 % des temps partiels sont occupés par des femmes.

Modifier les stéréotypes demande beaucoup de pédagogie, une acculturation et du temps. À la lecture de ce rapport, j'ai constaté que les congés maternité étaient très peu remplacés, 35,29 %. Nous pensons que cela n'encourage pas à embaucher des femmes consciemment ou inconsciemment, de ne pas les remplacer quand elles ne sont pas à leur poste de travail. Nous devons être attentifs à cette discrimination. Nous voulons, aujourd'hui, gommer cette distinction entre métiers d'hommes et métiers de femmes. L'encadrement, vous l'avez rappelé, est toujours particulièrement masculin puisque 70 % des emplois fonctionnels sont occupés par les hommes même si nous saluons que la mixité est en progression dans l'encadrement des services territoriaux traditionnellement masculins.

Sur la deuxième partie du rapport, celle qui était consacrée aux politiques publiques, là, on peut remarquer, même si vous avez cité quelques exemples, que nos actions sont encore très embryonnaires. Je crois que nous aurons beaucoup plus à faire en matière de mobilité, politique de la ville ou numérique.

Dans le plan d'action qui avait été adopté en 2019, il était prévu l'expérimentation d'une approche budgétaire intégrée à l'égalité femmes/hommes. Un groupe de travail devait être constitué en 2020. Bien sûr, nous comprenons qu'il n'ait pas pu être mis en place ou avancé suffisamment dans le contexte de crise sanitaire. Toutefois, il nous paraît intéressant voire essentiel d'approfondir cette demande afin que cet objectif puisse se concrétiser à l'instar de nombreuses collectivités qui expérimentent le budget genré. Nous le savons tous, l'égalité femmes/hommes est un véritable enjeu de société. Il doit donc véritablement être prioritaire pour notre Métropole.

Je conclurai avec une citation que l'on prête à Stendhal : « L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain. » Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Brigitte BLOCH. Monsieur ESCOTS Olivier, ensuite

M. Olivier ESCOTS : Merci. Tout d'abord, notre groupe tient aussi à souligner la qualité du travail réalisé par les services, cela a été salué par Jean-François ÉGRON et par Brigitte BLOCH, vraiment souligner la qualité de ce rapport qui est solide et qui montre aussi que les choses ont été faites en matière d'égalité ces dernières années, mais qu'il faut évidemment, comme le disait Brigitte à l'instant, aller beaucoup plus loin.

Cela a été évoqué par Jean-François ÉGRON, il y a ces labels « Égalité et diversité ». Un audit a eu lieu récemment, et nous avons convenu aussi collectivement que ce qui a pu être signalé par les auditeurs seront autant de marge de progrès que nous avons à l'avenir dans notre établissement.

Je vais citer, par exemple, le remplacement des congés de maternité, cela a été évoqué, là aussi, par Brigitte BLOCH, sur l'application de la Charte de recrutement quand Bordeaux Métropole fait appel à des prestataires externes.

Sur la formation des encadrants aussi, il y a des efforts à réaliser là-dessus. Cela a été évoqué aussi sur la Cellule alerte aux discriminations en interne à nos services qui est très peu mobilisée sans doute là par manque de visibilité ou par manque de confiance des agents dans ce dispositif. Donc, il faut aller plus loin. Brigitte BLOCH évoquait à l'instant le budget sensible au genre.

Moi, je voudrai aller sur un autre sujet, et là aussi, il est prévu dans le plan d'action 2020-2022 de Bordeaux-Métropole, c'est tout ce qui touche à l'aménagement urbain et à l'espace public. Il y a quelques mots là-dessus sur le rapport, mais il faut aller aussi plus loin, même si on nous indique dans le rapport que la Métropole travaille depuis des années à intégrer la question du genre, de l'âge, du handicap dans l'aménagement des espaces publics, c'est vrai, mais il est prévu aussi dans le plan d'action que ce soit quelque part un socle de l'aménagement public, que l'on porte ces choses-là dès le départ quand on travaille sur l'aménagement des espaces publics.

C'est une des orientations du plan d'action métropolitain, il faut désormais la mettre en œuvre. Le travail des services a été salué tout à l'heure, mais c'est aussi une petite équipe, et il faut lui donner aussi les moyens d'aller chercher des relais dans les différents services dans les différentes directions via les référents et les référentes égalité pour que l'ensemble des services puissent monter en compétences et notamment nos services qui travaillent à l'aménagement urbain et à l'aménagement de l'espace public.

Donc, il y a des enjeux là à travailler autour de l'égalité, mais aussi de l'accessibilité universelle. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Oui, Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Nous ne pouvons que nous réjouir des avancées en faveur de l'égalité femmes/hommes actée au sein de Bordeaux Métropole tant dans le cadre de la structure employeur que dans l'assemblée des élus. La certification AFNOR (Association française de NORMALISATION) qui est rappelée dans ce rapport est un cadre formel rassurant puisqu'il engage tous les partenaires et couvre tous les champs d'action. Le rapport qui nous est présenté cet après-midi montre bien ce qui a été fait, mais aussi ce qu'il reste à faire, comme l'ont souligné les orateurs précédents.

Force est de constater que de nombreux stéréotypes de genre perdurent et bloquent les avancées possibles, notamment dans la représentation dite « traditionnelle » des différents métiers au service de la Métropole, métiers techniques et physiques fortement masculins et métiers administratifs aux horaires aménageables majoritairement féminins.

Écart de rémunération, vous l'avez dit, contrat précaire, temps partiel et autres plafonds de verre sont à l'œuvre aussi au sein de notre institution, et c'est très regrettable. Peut-on imaginer que Bordeaux Métropole aille plus vite et fasse mieux en termes de progrès sociétaux ? Ce serait une belle ambition et ce serait un beau défi. Travailler à l'acculturation de toutes et de tous pour faire bouger les représentations pour lever les freins tant chez les hommes que chez les femmes pour que chacune et chacun puissent se réaliser en fonction de ce qu'elle est ou ce qu'il est, et de ses compétences au lieu de rester bloqué dans ce que lui assigne notre

culture patriarcale et machiste. Nous serions bien là dans un projet de mandature ambitieux, il me semble.

Alors, nous avons beaucoup parlé de l'organisation des employés au sein de la Métropole, j'aimerais que l'on s'attache un peu aux élus et à notre exemplarité. Si je m'en tiens juste à ce qui s'est passé à l'instant, je constate qu'essentiellement, des hommes ont pris la parole depuis le début de ce Conseil, et j'en viens à ce que je veux démontrer aujourd'hui.

Il y a du travail, parce que même si cette Assemblée est presque paritaire et qu'il y a un réel effort dans l'exécutif, comme ce rapport l'a souligné, notre honorable assemblée n'est pas vraiment égalitaire. Nous en avons eu un petit exemple à l'instant, mais je vais prendre le temps de durée de parole des élus lors de notre dernier conseil. Je me suis amusée à un petit exercice mathématique, cela fait toujours du bien.

Sur 7 heures 41 minutes et 5 secondes de durée du conseil, les femmes ont pris la parole pendant 1 heure 52 minutes et 6 secondes, soit moins de 25 % du temps de parole. Ce sont des faits, et ils sont contestables.

Heureusement que nous avons quand même des femmes Vice-Présidentes, car je n'ose imaginer ce score si ce n'était pas le cas, parce que quand on présente des délibérations, on prend un peu plus longuement la parole. Donc, je vais prendre un peu longtemps la parole là maintenant.

Je vais m'appuyer sur l'intervention de Madame Andréa KISS lors de la Commission où nous avons eu des premiers éléments de retour sur ce rapport, qui faisait justement remarquer, très judicieusement d'ailleurs, que finalement, nos Conseils dureraient certainement moins, étalés sur 2 jours ou sur un jour, peu importe, si ces Messieurs prenaient la parole avec l'esprit d'économie et de synthèse dont nous, élu.e.s, faisons visiblement preuve.

Nous savons tous qu'il a fallu imposer des listes paritaires pour que les choses bougent en politique, et que les femmes soient plus présentes sur la scène politique. Je vous propose d'être proactifs lors de nos conseils. Suite à ce travail de reprise du temps de parole, j'ai minuté le temps moyen de prise de parole des femmes lors de notre dernier Conseil, hors présentation des délibérations, il est de 116 secondes, c'est-à-dire un tout petit peu moins de 2 minutes, le temps moyen de parole. C'est quand même intéressant à noter parce que vous multipliez par 3, puisque l'on est un quart, et vous avez le temps moyen de parole d'un homme.

Je vous propose d'arrondir à 2 minutes, si vous voulez bien, pour être généreux avec les femmes, c'est toujours sympathique ici puisque l'on est l'avenir de l'homme, donc soyons généreux avec nous-mêmes. J'ai prévu deux petits *timers* là que je vais fixer à 2 minutes. Il y en a un vert pour mesdames, et puis un rouge pour ces messieurs. En fait, je me disais que cela aurait été sympathique de mettre le *timer*, et puis au bout de 2 minutes, il sonne, comme cela ces messieurs, quand cela sonne, se rendent compte qu'ils parlent au-delà de 2 minutes, et puis, ces dames, elles se rendent compte que soit, elles n'ont pas utilisé leur temps de parole minimal, et il leur reste un petit temps pour parler.

Trêve de plaisanterie, je crois quand même que c'est important qu'on le note parce que l'on peut se féliciter des avancées, et c'est très bien, et je suis la première à m'en féliciter, mais le temps de parole, c'est du temps d'existence, c'est du temps d'écoute, c'est du temps de considération, et c'est du temps de respect accordé à la moitié de l'humanité.

Applaudissements dans la salle

Je n'ai pas tout à fait fini. Je voulais juste vous proposer pour que l'on puisse avoir des faits et des chiffres parlants puisque je ne vais pas m'amuser à faire cela à tous les Conseils, je pense que cela va me fatiguer au bout d'un moment. Je propose aussi qu'à chaque Conseil métropolitain, on fasse une répartition des prises de parole et de leur durée dans un tableau synthétique selon le genre de l'intervenant. Nous pourrions ainsi constater les progrès effectués ou non. Je crois que la démarche ici est de viser autant l'égalité que l'efficacité, valeur dont je pense nous avons besoin plus que jamais, et dont chaque élu doit se faire l'exemple.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est moi qui vous remercie. C'est une étude tout à fait intéressante. Nous savons que les statistiques n'épuisent pas toujours la réalité, c'est bien connu, mais je pense que c'est vraiment une étude intéressante. Merci d'ailleurs de nous la communiquer.

Cela étant, il y a peut-être un petit mystère, c'est que les femmes arrivent avec moins de mots à dire plus que les hommes. Je trouve que ce serait tout à fait à l'avantage des femmes.

Applaudissements dans la salle

Ce que je demande aussi, c'est que les Présidents de groupe arrivent aussi à répartir les temps de parole entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas le Président de la Métropole qui peut le décider, mais ce sont peut-être les Présidents de groupe.

Merci en tout cas de votre contribution. **Madame LOUNICI** qui va augmenter le temps de parole des femmes.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci, **Monsieur le Président**, chers collègues. Je vous rassure, je vais utiliser mes 2 minutes, je pense bien aller au-delà.

Depuis 2016, la loi rend obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes en interne et sur son territoire. Cette démarche est la conséquence du constat que si en théorie, l'égalité est juridiquement garantie, en pratique l'égalité n'est pas encore une réalité.

Avant tout, je tiens à remercier les services qui ont fourni ce travail. Deux remarques. Sur la forme, ce rapport est clairement rédigé, exhaustif. Il passe en revue les différentes thématiques interrogées notamment le déroulement des carrières, et Monsieur ÉGRON a donné des détails : la conciliation entre le temps de travail et le temps de vie de l'agent, la politique sociale, le dialogue social, la communication interne et externe, le soutien aux associations et la politique de la ville avec, à chaque fois, des éléments de comparaison avec les années précédentes qui permettent de juger et de jauger les avancées réalisées en matière d'égalité et elles sont nombreuses.

Un petit bémol pour ma part, peut-être manque-t-il à ce rapport un chapitre synthèse qui aurait permis une lecture plus aisée d'une part et de cibler, d'autre part, les progrès, les domaines perfectibles et les points de vigilance.

Sur le fond, le rapport montre que notre Métropole progresse en matière d'égalité hommes/femmes sur plusieurs niveaux. Cette démarche a été initiée en 2014 grâce à la volonté et l'ambition des précédentes mandatures avec le **Président JUPPÉ**, puis le **Président BOBET**, avec l'adoption du premier plan d'action métropolitain en 2016, puis celui du deuxième plan triennal adopté en décembre 2019, encore en cours.

En 2017, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de double labellisation « Egalité hommes/femmes » et « Diversité », label accordé par l'AFNOR et dont le plan et les préconisations sont en cours.

Un dialogue social de qualité a été mené avec une large communication interne pour diffuser la culture de l'égalité et lutter contre les discriminations et les stéréotypes.

Une communication externe a également été mise en place avec l'événement phare annuel de la Quinzaine pour l'égalité, la diversité, et la citoyenneté.

Toutes ces actions, et je ne les ai pas toutes répertoriées, ont porté leurs fruits, preuve que la cogestion que votre majorité a enterrée n'est pas un mode de gouvernance obsolète, mais qu'elle est source de progrès et a été un véritable levier dans la promotion de l'égalité.

Des points faibles demeurent néanmoins. D'abord, la politique salariale. En effet, l'égalité des salaires n'est pas acquise et nous serons vigilants et attentifs lorsque la première phase de l'étude interne sur les disparités salariales avec les nouveaux outils statistiques nous sera présentée au cours de l'année.

Deuxième point, la politique de la ville. Dans les quartiers Politique de la ville, une femme sur deux est sans emploi. Un tiers des femmes qui travaillent sont à temps partiel le plus souvent subi. Une femme sur 4 est en situation de pauvreté pour une femme sur 10 dans les autres quartiers. Je salue le recrutement en juin 2020 d'une chargée de mission Politique de la ville avec dans sa feuille de route, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité hommes/femmes. Je salue également le soutien financier au contrat de ville métropolitain voté en juin 2015 et prolongé jusqu'à 2022.

Le troisième point est le soutien aux associations qui œuvrent pour les droits des femmes et leur insertion socioprofessionnelle, à mon égard, pas suffisamment ambitieux avec une enveloppe d'à peine 65 000 euros pour l'ensemble des associations.

Pour finir, cette assemblée n'est toujours pas paritaire sauf au niveau de son exécutif, et cela est salué. En France, pays des droits humains, le chemin vers l'égalité est encore long. Un exemple, moins de 5 % des noms de rue sont des noms de femmes. Et je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour une femme, une élue, pas du même bord politique que moi, partie trop vite, trop tôt pendant l'exercice de son mandat, après avoir consacré l'essentiel de sa jeunesse aux autres, aux fragiles, aux précaires, à l'enfance maltraitée et abandonnée, et je me prends à rêver qu'une salle de notre Maison ou de la Mairie ou du Département dont elle était l'élue puisse porter son nom : Emmanuelle AJON, plutôt qu'un simple numéro.

Je finirai sur une note positive. La route vers l'égalité, c'est aussi un espoir. En 2024, aux prochains Jeux olympiques, un athlète sur 2 sera une femme. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame LOUNICI. Vraiment tout le monde est sensible à vos propos et notamment évidemment en ce qui concerne Emmanuelle AJON qui nous manque. On lui a rendu hommage ici et on lui rendra hommage à un autre moment aussi.

Je crois aussi qu'il y a un point que vous avez soulevé, c'est le problème des noms des rues. Nous sommes un certain nombre de maires - en tout cas à Mérignac nous le faisons - aujourd'hui à accorder comme nom de rue que des noms de femmes. On sait très bien que l'on a un retard considérable. Il faut que l'on remonte ce retard. Donc, aujourd'hui, quand on a une rue, on donne un nom de femme. Merci de vos propos.

Je crois que Madame BOZDAG a demandé la parole.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, chers collègues, en tant que femme, je vais remercier Zeineb LOUNICI puisqu'elle a dit à peu près l'essentiel, ce qui, à mon sens, est le plus important. Mes autres collègues ont aussi beaucoup parlé.

Je voudrais juste rappeler que ce rapport est très complet. Des progrès ont été réalisés, ces dernières années, et il ne faut pas oublier que cela a été sous l'impulsion du Président Alain JUPPÉ et du Président, le successeur, Patrick BOBET.

Je voudrais également féliciter les services de Bordeaux Métropole qui ont permis de réaliser ce rapport puisque c'est quand même une volonté de tous les services de donner des chiffres pour pouvoir rédiger ce rapport, et puis surtout féliciter Sandrine DARRIET qui nous a fait une très belle présentation lors du CHSCT et des commissions.

Au moment des commissions, le groupe Métropole commune avait émis quelques remarques et quelques propositions. Monsieur ÉGRON a parlé des congés paternité et du peu d'hommes qui prenaient ces congés paternité. Dans les chiffres que j'ai pu noter en page 28, c'est qu'il y avait de nombreux nouveaux pères qui prenaient ce congé de paternité. Là où le bât blesse, ce sont pour les agents qui travaillent dans la Direction des préventions et gestion des déchets où là les nouveaux pères ne prennent pas ce congé paternité parce que quand ils le prennent, ils ont une baisse de leur prime de présentéisme. Je trouve que c'est quand même une peine que l'on applique à ces pères qui veulent prendre leur rôle dans leur famille.

Ensuite, une petite remarque sur les visites médicales lors des retours des mères d'un congé maternité, elles sont obligatoires, mais on peut constater qu'elles ne sont pas systématiques. Je pense que là il y a un effort à faire commun. C'était pour la partie globale.

Par rapport aux interventions de mes collègues, certains m'ont fait un petit peu peur quand ils m'ont parlé des budgets genrés. On va être dans le dogme. On va être dans les chiffres. On va s'enfermer dans des chiffres juste pour parler. Je préfère être plutôt pragmatique et rebondir sur le collègue qui a parlé des espaces publics, comme a dit Zeineb, nommer des noms de rue... des grandes rues, attention, n'allons pas nommer des petites rues, des petits espaces, mettons des boulevards, des grands espaces pour mettre à l'honneur des grandes femmes.

Les espaces, quand on parlait d'espace public, il faut dire que c'est dès la petite enfance que l'on doit lutter, que l'on doit impulser l'égalité femmes/hommes. Faire des cours dégenrés, faire des jeux dégenrés. Dans les cours d'école, il y en a marre de voir des terrains de foot où les garçons s'approprient tout l'espace, et les filles, on les met sur les côtés, et elles jouent sur le côté. Pourquoi ne pas se dire que tous les espaces publics doivent être partagés par tous, hommes et femmes. Donc, ce sont des pistes à mettre en place. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je partage totalement votre ambition de mixité de l'espace public, et effectivement dans une école, les garçons prennent beaucoup de place, et les filles pas suffisamment.

Monsieur ÉGRON, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur le Président, oui, quelques éléments. Je voudrais d'abord dire qu'il n'y a aucune autosatisfaction, ni aucune exonération de responsabilité dans celle qui est la nôtre. Je réitère mes propos puisque j'ai entendu effectivement que c'était une continuité républicaine, et je le confirme.

Sur les propos très émouvants de Zeineb LOUNICI, je sais qu'elle est très attentive à ce type de sujet. En ce qui concerne les rapports et la synthèse ainsi que le fait d'intégrer les points positifs/négatifs, oui, tout à fait d'accord, chère collègue. Je pense que pour la lecture et puis pour nous permettre de suivre, ce sera un élément qu'il faudra effectivement insérer.

Sur la vigilance de la disparité salariale après l'étude, oui, je crois que l'on avance, mais dans l'équilibre. On ne peut pas déséquilibrer trop d'un côté pour rééquilibrer l'autre, mais nous avancerons.

Enfin, sur ce que Madame BOZDAG a indiqué au niveau de la perte de salaire, vous avez raison, Madame, et nous avons immédiatement réagi puisqu'au mois de mai, vous aurez une délibération qui annule cette perte de salaire et qui rétablira cette disparité dans l'autre sens pour que les hommes puissent effectivement prendre leur congé de paternité sans être sanctionnés.

En bref, Monsieur le Président et chers collègues, il y a encore du travail, mais nous ne sommes pas fatigués, nous le ferons ensemble.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Delphine JAMET, excusez-moi, je n'avais pas vu que vous aviez levé la main.

Mme Delphine JAMET : Excusez-moi, je ne voulais pas forcément intervenir au départ. D'abord, je voudrais remercier les femmes qui sont intervenues parce que les discours qu'elles ont eus étaient assez intéressants et assez caractéristiques de ce qui se passe, et surtout les réactions. C'est-à-dire que moi, je suis dans une arène où je vois tout le monde. Je suis au premier rang, et il y a eu des réactions assez stéréotypées, on va dire. C'est-à-dire qu'il y en a qui ont quand même bondi de leur siège presque. Je pense qu'il y a encore vraiment du travail à faire, mais vraiment, vraiment. Oui, Monsieur DUPRAT, vous pouvez lever la main après, je pense. Eh oui, le budget sensible au genre, en fait, c'est d'étudier comment l'impôt est redistribué équitablement parce que très souvent, on redistribue l'impôt... Quand on fait un aménagement public, je suis désolée, mais c'est comme cela, c'est très étudié, on est 50 % de la population, on est 50 % aussi du coup à payer nos impôts, et sauf que l'argent que les services publics dépensent n'est pas forcément fait de façon égalitaire. Donc, *quid* dégener les cours d'école ? Ne plus mettre, en plus, c'est juste l'exemple-type, mais ce n'est pas que cela, ne plus mettre un terrain de foot au milieu d'une école, oui, c'est comme cela. Cela permet de rééquilibrer la façon dont les enfants se déplacent au sein d'une école et de la mixité. C'est comme cela, c'est un fait.

Écoutez, moi, j'ai un enfant qui est en bas âge, je l'ai vu jouer dans les écoles, et mon fils, oui, était au milieu, et les filles étaient autour. C'est comme cela. A un moment donné, il faut arrêter de se mettre des œillères. Non, mais c'est comme sur tous les sujets, c'est-à-dire que l'on ne peut pas nous traiter de dogmatiques alors que d'un autre côté, vous mettez des œillères, vous, en fait, sur un sujet qui est fondamental. Et vraiment, je pense qu'il y a un gros travail à faire au sein de cette assemblée, au sein des représentants politiques pour bien prendre en considération tous ces sujets, et le faire de façon très objective et avec des yeux bien ouverts. Merci.

Applaudissements dans la salle

Communication effectuée

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le secrétaire de séance, délibération suivante.

M. Bernard-Louis BLANC : Oui, Président. Claudine BICHET, Direction générale Haute qualité de vie : Rapport sur la situation en matière de développement durable.

Mme BICHET

(n°2) Rapport sur la situation en matière de développement durable - Présentation

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Claudine BICHET. Qui souhaite intervenir ? Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. J'avais une petite question à poser. Vous dites que vous n'avez retenu que les éléments importants ou emblématiques liés à la transition énergétique et écologique, je dirais en lien avec la seule transition énergétique et écologique. Vous ne pouvez pas expliciter les actions puisque ce rapport est basé sur des chiffres 2019. Je m'interrogeais néanmoins sur ce que vous avez retenu de présenter dans ce rapport aujourd'hui. Le développement durable, c'est un développement économiquement efficace, socialement équitable, écologiquement soutenable, et je n'ai vu aucun des deux piliers, le pilier social et le pilier économique. Donc, cela a été mon premier point. Vous avez fait le choix de strictement limiter ce rapport. Je pense que vous avez des éléments. Est-ce que vous limitez le développement durable à la transition énergétique ? Je ne pense pas. Donc, il n'y a pas de perspective, il n'y a pas de bilan de ces actions, et cela nous interpelle.

Le deuxième point, alors que vous faites de la transition écologique votre première priorité, il y a peu d'actions nouvelles. Vous présentez des perspectives. Il me semblait que ce rapport, nous devions en avoir une deuxième version avec des perspectives plus détaillées. Je ne crois pas que cela vous ait été possible. En tout cas, je n'ai pas vu de changement par rapport à la version que nous avons étudiée en commission.

Pour l'essentiel, il s'agit d'études, d'expérimentations sans vraiment d'actions structurantes. Je vais relever deux ou trois exemples :

- l'étude sur le téléphérique qui n'est pas dans le budget,
- l'expérimentation sur la conversion de la flotte de bus pour tendre à 100 % de bio-GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), quelles actions concrètes, quel budget ?
- la labellisation sur le développement durable pour les écoles. Il s'agit d'accompagner deux écoles par an,
- la ZFE (Zone à Faibles Émissions) pas de calendrier.

Alors, vous allez me répondre sans doute que ce rapport est une contrainte réglementaire, et que vous parlerez plus tard de vos perspectives. Mais ce rapport est une obligation légale qui précède le budget justement parce qu'il doit appuyer nos choix. Ce rapport doit avoir, si vous y mettez des perspectives, une politique offensive parce qu'il a son utilité. Pour pouvoir évaluer les actions, il faut hiérarchiser les priorités, préciser les budgets et définir des indicateurs. Donc,

soit vous êtes dans la continuité, soit vous êtes dans l'attente. Nous verrons dans 5 ans si cela suffit.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 10 ans, depuis la loi GRENELLE, le rapport développement durable est obligatoire et doit être présenté avant l'adoption du Budget primitif. Cette mesure avait pour objectif de mettre au centre des débats la cohérence des choix politiques au regard du développement durable et de ses trois piliers : l'économie, le social, et, bien sûr, l'environnement. Mais depuis 10 ans, quelles actions correctives ont été apportées à nos politiques métropolitaines ? Quel a été l'impact réel sur notre budget des rapports développement durable qui se sont succédé ?

Au-delà du catalogue d'actions et du rappel de certains objectifs pour l'énergie, la mobilité ou les déchets, comment montrer à travers ce rapport que notre Métropole est sur la bonne trajectoire vers le facteur 6 et la neutralité carbone tout en répondant à l'urgence sociale ? Nous devons passer d'un document uniquement déclaratif qui repose beaucoup sur de l'autoévaluation à un document d'aide à la décision.

Face à l'urgence climatique, face à l'urgence sociale, il est temps d'adopter de nouveaux outils de pilotage et d'évaluation. Le budget climat est l'un de ces outils, il permettra une évaluation climatique de toutes nos politiques. D'abord, c'était à Oslo qui a fait figure de ville pionnière, il est maintenant mis en pratique par d'autres grandes villes ou métropoles, Lille, Lyon pour citer celles-ci. Le budget climat apportera une approche beaucoup plus intégrée, beaucoup plus liée de nos différentes politiques au regard de leurs impacts sur le climat et l'environnement, et donc aussi sur nos solidarités et notre cohésion sociale.

Dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, nous ne retrouvons pas ce lien fort avec nos politiques en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de développement économique qui conditionnent pourtant la réussite de notre stratégie de neutralité carbone comme viennent de le rappeler les débats de début de séance.

Nous devons aussi aller beaucoup plus loin dans nos politiques sur l'environnement et la transition énergétique *a contrario* des petits pas de la mandature précédente. Par exemple, les -3 % de 2010 à 2020 obtenus sur la réduction des déchets sont loin des -10 % que nous aurions dû obtenir.

Sur la consommation énergétique, en 10 ans, la baisse n'est que de 1,4 %. Cette stabilité est très éloignée de l'objectif de diviser par 2 nos consommations d'ici 2050.

Notons cependant que ce rapport trace déjà des perspectives d'actions nouvelles et de stratégies ambitieuses dont certaines sont déjà en route comme l'évolution de la gestion de l'eau potable en régie, la mise en œuvre d'une stratégie de biodiversité, ou encore un schéma directeur énergie, véritable outil de pilotage sur la transition énergétique.

Ce mandat doit être celui de l'action, nous attendrons donc avec impatience les prochains rapports. Ils devront traduire notre volonté d'inscrire toutes nos politiques dans une trajectoire compatible avec l'accord de Paris sur le climat, et les autres défis qui nous attendent dans l'adaptation au changement climatique.

Cette transparence, cette lisibilité nous permettront d'embarquer avec nous les citoyens, tous les acteurs locaux, en particulier associatifs, pour réussir la transition écologique.

Notre responsabilité est grande vis-à-vis de la génération climat qui est aussi maintenant la génération COVID. Nous devons à tous ces jeunes d'agir à la hauteur des enjeux. Comme le proclamaient les slogans des marches pour le climat, ce n'est pas le climat que nous devons changer, mais le système.

M. le Président Alain ANZIANI : Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, si notre groupe partage nombre de réalisations et d'objectifs présentés dans ce rapport, il pointe quelques éléments dans ce que nous devrions faire au plan métropolitain. Plus que renforcer la coopération territoriale, nous pensons qu'il faut associer les collectivités périphériques à notre Métropole dans la gouvernance et les objectifs que nous poursuivons, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets.

Pour changer les comportements notamment dans nos manières de nous déplacer, avant d'engager des démarches de restriction ou d'interdiction avec des ZFE, notamment, il nous faut répondre à un certain nombre d'attentes en termes d'offres de mobilité et aussi engager un travail sur les questions tarifaires allant vers une tarification unique et surtout incitative tendant vers la gratuité si nous voulons réellement, et de façon conséquente, réduire la part modale de la voiture. Là aussi, une gouvernance conjointe avec le Département sur la tarification pourrait être envisagée.

Enfin, sur la question énergétique, si nous partageons les objectifs en termes de rénovation thermique qu'il nous faudra fortement accélérer, ne perdons pas de vue la précarité énergétique à laquelle doivent faire face de plus en plus de familles.

Pour ce qui concerne la production énergétique verte citée à plusieurs reprises, si nous estimons qu'il est positif que nous puissions localement produire de l'énergie propre à base de panneaux solaires ou de la valorisation de nos déchets, nous serons attentifs à ce que la distribution de cette énergie reste dans le domaine public ; l'énergie étant comme l'eau une ressource vitale dont nous devons garder la maîtrise.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean-Marie TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Rapidement, en moins de 2 minutes, ce rapport communique en mettant en valeur de nombreuses actions menées et en annonçant de nouvelles initiatives. Néanmoins, je ne suis pas certain que ce rapport permette de piloter l'action du Plan climat-air-énergie en vue d'atteindre l'objectif quantifié de devenir une Métropole à énergie positive et décarbonée en 2050. Il faudrait pour cela des objectifs pluriannuels dans les différents domaines : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, etc., avec des priorités, et une trajectoire pour les atteindre, des actions avec une contribution quantifiée à l'atteinte de ces objectifs, une évaluation de l'impact de nos décisions dans tous les domaines, mobilité et autres, et des indicateurs permettant de mesurer année après année si les résultats obtenus sont en ligne avec les attentes ou pas, et dans ce cas, proposer des actions correctives.

Rien de tout cela ne se trouve dans ce rapport, et j'espère que la révision du Plan climat-air-énergie qui a fait l'objet d'une délibération lors du précédent Conseil permettra d'initier une telle démarche. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je rappelle que ce rapport, c'est sur la dernière période. **Madame ROUX-LABAT**.

Mme Karine ROUX-LABAT : En plus de 2 minutes pour ce qui me concerne. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport présente un état des lieux des actions mises en œuvre en cohérence avec le Plan climat-air-énergie adopté en 2017 et je souhaiterais faire un commentaire sur le volet mobilité. De manière incontestable, la mobilité est un élément déterminant du développement durable, mais dans ce chapitre, la présentation du bilan, et surtout des perspectives relève d'un certain parti pris. En effet, on aurait presque l'impression que le schéma des mobilités est déjà révisé. Ainsi, l'extension de la ligne D vers Saint-Médard est tellement assurée d'être réalisée qu'elle apparaît même dans les éléments de bilan.

Quant au paragraphe intitulé « Ce que nous allons faire » que l'on aurait pu sous-titrer « Seulement ce que nous aurons décidé », dans ce paragraphe donc on est à fond sur les mobilités actives, et aucun mot sur les autres extensions de trams, omission ou prédiction, c'est à voir.

Le développement durable mis au service de la qualité de vie des habitants, c'est aussi concevoir des villes vivables, desservies efficacement par des transports en commun. À défaut, on risque d'avoir des centralités confinées dans leur périphérie et qui prendraient massivement la voiture pour en sortir.

Cet enjeu est d'ailleurs souligné dans le sondage IFOP (Institut français d'opinion publique) publié la semaine dernière. Les métropolitains interrogés plébiscitent les extensions de TCSP (Transport collectif en site propre) prévues, et réclament des transports en commun fiables.

La mobilité durable que tout le monde appelle de ses vœux avec une meilleure qualité de l'air et de la vie suppose une offre de mobilité efficace et fiable, sinon, il n'y aura pas de report modal. Il est donc très dommage de voir le tramway disparaître des perspectives, car parmi les solutions de transport, c'est le tramway qui offre le plus de fiabilité, car c'est le seul qui soit vraiment en site propre.

La contribution versée par la ville de Gradignan à la révision du schéma des mobilités saura également démontrer que le tramway reste la solution la plus efficiente en termes d'enjeux environnementaux.

Un mot sur les mobilités actives qui sont présentées depuis plusieurs semaines comme le summum de la mobilité de demain : qui peut être contre ? Qui peut nier l'intérêt du vélo et de la marche à pied pour la santé et l'environnement ? Mais d'un autre côté, est-ce que tout le monde peut faire du vélo ou marcher pour aller travailler ? Alors donc, quand vous êtes une ville de la périphérie métropolitaine en extra-rocade et que vous n'avez pas de TCSP, vous devrez pour vous rendre sur votre lieu de travail à Bordeaux faire un périple de 20 km à vélo quel que soit le temps, quel que soit votre âge, et quel que soit votre état de santé. Tant pis pour vous si vous n'avez pas la chance d'habiter le nouveau centre bio-progressiste et hygiénique de la Métropole, et d'avoir la possibilité de cheminer 15 minutes à pied pour effectuer votre trajet professionnel.

La tonalité du discours officiel initié par la nouvelle majorité nous promet de nombreuses inégalités entre les métropolitains, et les inégalités se creusent déjà dans le traitement des dossiers, par exemple. Un an après, les 3 projets qui étaient dans les starting-blocks du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) sont traités de manière

inégale et sans justification réelle, et avant même que la réflexion sur la révision du schéma des mobilités ait rendu toutes ses conclusions.

Le Vice-Président aux mobilités nous a rappelé le point de vue de la majorité sur ces 3 projets en Conseil du 29 janvier dernier. Premier projet : extension de la ligne D vers Saint-Médard, inscrite au PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et en cherchant bien, on remarque même que la dotation sur plusieurs lignes se situe entre 100 et 130 millions d'euros. Il faut quand même se souvenir que l'opposition de l'époque avait combattu ce projet. Mais aujourd'hui, le nouveau Maire de Saint-Médard fait partie de la majorité métropolitaine. Alors, le monde a peut-être changé, mais les arrangements politiques visiblement ont la vie tenace.

Deuxième projet, la ligne BHNS (Bus à haut niveau de service) Pellegrin-Thouars-Malartic qui a été, je cite, « ajoutée par la majorité », car au vu des performances de cette ligne, la majorité, je cite, « souhaite la réaliser même si cela sera confirmé lors de l'adoption de la nouvelle stratégie des mobilités ». Traduction : si la majorité décide que c'est une bonne idée, c'est donc inscrit au PPI. Notons au passage l'intérêt pas du tout relatif du Maire de Bègles sur la question qui, grâce à la cogestion, avait obtenu de faire étudier une branche de ce tracé vers sa ville.

Troisième projet, l'extension de la ligne B disparaît du PPI et ne subsistent que des études. Ce projet n'est donc pas traité comme les deux autres. Et les justifications invoquées laissent perplexes. Confusion ou contorsion de la vérité, je ne saurais dire. En tout cas, ces dossiers ont tous les trois bénéficié d'un vote favorable de leur déclaration de projet sur le même Conseil métropolitain de janvier 2020.

Monsieur le Président, un des enjeux majeurs du développement durable, c'est la lutte contre les inégalités. Je ne veux pas croire que nous allons vers une méthode qui consisterait à bafouer l'égal accès des populations aux transports publics.

Monsieur le Président, j'ai envie de croire en votre affirmation, celle par laquelle vous vous êtes porté garant de l'équité entre les territoires et de l'observation juste des nécessités de chacun de ces territoires. La période est propice à l'espoir. Alors là, j'ai envie de croire que celui-là ne sera pas déçu. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Comme j'ai été cité nommément, je me permets de répondre. Je vais répondre ce que j'ai répondu au dernier Conseil : « Vous faites une interprétation totalement erronée de ce qui est écrit dans le PPI ». Je sens une petite nervosité, donc, je vais vous répondre très posément. Nous avons inscrit dans le PPI ce qu'il y avait dans le PPI précédent. Nous n'avons pas enlevé un euro ou ajouté un euro sur les lignes de TCSP existantes puisque la stratégie de la mobilité est en cours de révision. D'ailleurs, je pense que les membres des comités de pilotage, quelle que soit leur couleur politique, disent, au sortir des comités de pilotage – il y en a déjà eu 2 - qu'il y a un vrai travail actuellement qui est fait en toute transparence et transversalité.

Donc, je peux vous dire que sur ces trois lignes d'extension de tramway, il n'y a pas eu un euro enlevé ou rajouté au PPI puisque la stratégie de la mobilité n'a pas été adoptée. Par contre, en effet, quand elle sera adoptée vraisemblablement au mois de juillet, il y aura des modifications.

Je peux vous dire également qu'il n'y a pas de « *tram bashing* » dans l'équipe actuelle. Vous le répétez à longueur de séance, c'est faux. Il y aura vraisemblablement, peut-être, à l'avenir, des extensions de tramway. Il n'y a pas de tabou sur les extensions de tramway. Cela doit être

adapté aux territoires. Chaque territoire doit avoir des modes de transport adaptés. Nous étudions finement en fonction des trois critères qui ont été évoqués : intérêt du territoire, et nombre de voyageurs attendus, enjeux environnementaux globaux et émissions de gaz à effet de serre globaux, constructions incluses, et soutenabilité financière pour la Métropole. Chaque projet va être passé à cette moulinette. Il n'y a pas de secret caché, arrêtez de lire entre les lignes de ce qu'il n'y a pas. Pour l'instant, les choix ne sont pas faits. Ils seront explicités en toute transparence très bientôt et discutés entre nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Claudine BICHET.

Mme Claudine BICHET : Oui, merci Monsieur le Président. Effectivement, je le répète, il s'agit d'un rapport qui porte sur l'année 2019, et nous avons conservé dans la structure globale celle que vous proposiez auparavant. Ce qui en soi doit être bien compris comme un rapport de transition puisque ce n'est pas un rapport qui nous appartient dans sa réalisation. En revanche, nous avons tenu effectivement à y inscrire nos perspectives.

Ce rapport, globalement, a vocation à évoluer, cela, on est bien d'accord, pour être le reflet de la cohérence de nos politiques publiques, et surtout notre engagement très fort sur la transition écologique. Je rappelle que nos objectifs climat sont de réaliser 1/5^e de la trajectoire vers la neutralité carbone à horizon 2050, soit de passer de 3 600 kilotonnes de CO₂ à 600 kilotonnes de CO₂. Donc, oui, le respect de cette trajectoire va nous amener à faire des choix, vers moins de voitures, vers plus de mobilités alternatives, vers moins d'avions, vers d'autres types d'entreprises, vers d'autres types d'industries, vers d'autres modèles de l'économie circulaire, l'ESS (Économie sociale et solidaire), vers des logements moins consommateurs d'énergie, vers la production beaucoup plus importante d'EnR (Énergies renouvelables).

C'est bien parce que dans nos perspectives, il y a énormément de schémas en cours de réalisation, beaucoup de plans stratégiques en cours de définition qu'il est encore prématuré de pouvoir afficher des objectifs qui sont en cours de définition, mais nous sommes bien d'accord, c'est bien, ce vers quoi nous devons tendre. Oui, nous souhaitons clairement arrêter le rapport tel qu'il était fait, arrêter le déclaratif, arrêter l'autosatisfaction sur des mesures somme toute anecdotiques pour certaines ou en tout cas qui ne vont pas aider à atteindre les objectifs fixés, et véritablement passer à une évaluation systématique sans concession sur la base d'objectifs clairement définis, et c'est ce que nous sommes en train de faire dans tous les schémas stratégiques en cours de définition.

C'est pour cela que je souhaite l'année prochaine que nous vous présentions un rapport qui soit le reflet de notre politique de transition écologique dont nous affichons d'ores et déjà les perspectives.

Pour conclure, je voudrais revenir sur cette notion de développement durable puisque c'est comme cela que s'intitule règlementairement ce rapport. Cette notion est née en 1983 à une époque où il était encore envisageable d'évoluer vers un fonctionnement durable. Aujourd'hui, je pense que beaucoup sont d'accord pour dire qu'il est illusoire de penser que nous pouvons revenir dans les limites de ce que peut supporter notre écosystème. C'est pourquoi s'il est trop tard pour le développement durable, il est également trop tard pour désespérer, et je vais finir par citer le philosophe Jean-Pierre DUPUY « Parce que le pire est inéluctable, nous sommes condamnés à agir », donc, oui, ce mandat sera celui de l'action. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Claudine BICHET.

Délibération suivante.

M. Bernard-Louis BLANC : Oui, Président, Madame Véronique FERREIRA pour le Budget primitif 2021, affaire n° 3.

Mme FERREIRA
(n°3) Budget primitif 2021 - Adoption

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Véronique FERRERA. Qui souhaite intervenir ? Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, merci à vous, Madame la Vice-Présidente, pour nous avoir présenté ou plutôt représenté pour les heureux membres de la Commission Finances ce budget. Il est de tradition relativement ancienne qu'une opposition, une minorité vote contre ou s'exprime en disant que tout ce qui vient de la majorité est frappé du sceau de ce qu'il ne fallait pas faire. J'ai vraiment et très honnêtement cherché à analyser ce budget, votre budget de notre collectivité, et j'ai envie de vous dire « Tout cela pour cela ». J'ai entendu les termes de « transition » qui ne sont pas forcément les termes les plus réalistes, mais j'ai envie de dire que c'est un budget surtout de continuité. Effectivement, il y a beaucoup de choses qui nous ont été présentées, mais au moment où on parlait de « grand soir » « d'incantations », et qui sont une vraie possibilité pour un exécutif d'apporter une vraie rupture dans des choix puisque l'acte budgétaire, c'est l'acte politique suprême. C'est celui qui, au-delà des discours, permet de dégager des lignes. Je vous avouerai avoir été un peu circonspect, pas forcément critique sur tout, il y a des choses qui vont dans le bon sens, mais je m'attendais à finalement une plus grande rupture que cela, et en l'occurrence à ne pas avoir un budget de transition. Il y a des choses qui vont dans le bon sens, et je vais commencer par cela.

Il y a d'abord la consécration d'un certain nombre de mécanismes souhaitables comme le CODEV (Contrat de développement), comme le FIC (Fonds d'intérêt communal), comme le pacte fiscal qui sont reproduits, et cela, on est dans la continuité. Il y a aussi beaucoup d'interrogations en fait. Il y a des interrogations sur la forme et sur le fond. Sur la forme, et Véronique, tu l'as dit tout à l'heure, 45 % du budget qui nous est présenté s'appuie sur les mobilités, et que par définition, présenter un budget, alors que l'on aura une remise à plat du schéma des mobilités au mois de juillet, si j'ai bien suivi tout à l'heure, et la date n'a pas bougé, juin-juillet, par définition, c'est parcellaire. Donc, affirmer *urbi et orbi* que c'est un budget qui va dans le sens, etc., alors que la moitié de ce budget en investissement sera re-questionnée d'ici 4 mois, c'est un peu capillotracté, même quand on n'a pas beaucoup de cheveux comme moi.

La deuxième chose, c'est qu'il y a aussi tout un tas d'hypothèses, vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez parlé de la régie de l'eau. La régie de l'eau, il y a une petite cagnotte pour faire quelques investissements, mais cela pose d'énormes points d'interrogation sur la façon dont on va la faire et des répercussions que cela aura par définition sur nos différents budgets, y compris ces budgets annexes. Donc, j'ai envie de dire, mais Véronique, j'ai découvert un nouveau talent sur un petit peu la VRP (Voyageur, représentant et placier) et de la communication, c'est-à-dire que derrière des chiffres finalement qui n'augmentent que par des projets qui ont été votés avant, on arrive à habiller ce budget de vert, de rose, qu'importe.

Sur le fond, il y a des choses qui, pour moi, sont manquantes. On l'a dit, et je vous le redis, la partie relance économique mérite, selon nous, selon moi, d'être amplifiée. Il y a des choses qui vont dans le bon sens, il y a aussi des choses qui ne fonctionnent pas dans la relance économique ou dans les planches. Je pense notamment à l'informatisation, c'est moins vrai

pour la partie loyer. Il faut aller plus loin pour accompagner la reprise, je l'espère, dans quelques semaines, dans quelques mois.

Un deuxième regret de fond, et on aura l'occasion tout à l'heure d'y revenir, d'accompagner ce budget avec une baisse de la fiscalité pour les entreprises, pour l'attractivité du territoire, et sur un territoire qui est en surfiscalité pour la CFE (Cotisation foncière des entreprises) - ce n'est pas Emmanuel SALLABERRY qui le dit, c'est la Chambre des comptes - on pourrait imaginer du moins temporairement pour accompagner cette reprise et pour peut-être avoir un geste d'attractivité qui coûterait de l'ordre de 15 millions d'euros, c'est un choix, mais le budget, c'est aussi cela, d'avoir cette baisse des impôts de l'ordre de 5 %.

Et puis, peut-être sur le fond, parler de ce qui est le plus, à mon sens, inquiétant, c'est la dérive des frais de fonctionnement et des frais de personnel. Tu as dit que l'on avait fait 3 %, c'est effectivement un maximum, mais la vraie question, c'est que l'on est sur un cycle haussier de l'emprunt qui nécessitera que la parole de notre établissement continue d'être respectée pour obtenir des taux d'intérêt les plus bas possibles. Si jamais on veut mener à bien une politique d'investissement fondamentalement très importante sur les 5, 10, 15 prochaines années, il faudra que cette collectivité dégage plus d'épargne brute parce que le recours à l'emprunt, notamment si les marchés financiers venaient à rentrer dans une tempête beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, c'est notre capacité, comme un ménage, à dégager sa capacité d'investissement par ce qu'il fait.

Donc, qu'est-ce que cela suppose ? Cela suppose de faire des économies. C'est moins sexy pour reprendre des termes. C'est peut-être très compliqué. Cela va nécessiter un travail collectif, mais il serait mensonger de ne pas dire que si on souhaite dégager des marges pour l'investissement, il faut dégager des marges sur le fonctionnement. Et que sur le fonctionnement, mis à part rester dans l'incantatoire, notamment sur les frais généraux, la seule capacité d'en avoir, c'est de contraindre les frais de personnel, pas pour les fonctionnaires qui sont présents avec nous, mais pour déterminer le périmètre que doit représenter la Métropole. Arrêter ce côté tentaculaire qu'elle souhaite s'occuper de tout, tout le temps, et la consacrer sur son ADN (Acide DésoxyriboNucléique) d'aménagement du territoire ; cet aménagement du territoire pouvant recouvrir les aspects de transition écologique et de tout un tas de choses dont on nous a parlé tout à l'heure. Cet acte d'économie, on en a parlé en commission des finances, je vous en reparle aujourd'hui, je n'en vois toujours pas le début du commencement même d'une étude avec, évidemment, le corollaire qui sera de faire un choix dans le PPI.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'espère juste un tout petit peu dépasser les 2 minutes hors taxes, donc en TTC (Toutes taxes comprises) cela devrait être bon. J'ai envie de dire qu'il n'y aura qu'un seul juge de paix pour éviter les postures qui consistent à dire « On est pour, on est contre », ce sera le Compte administratif, ce sera la seule et le seul juge de paix comptable de ce que vous allez faire. J'ai entendu qu'avant, ce n'était pas bien – c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure - et que maintenant, ce sera extraordinaire. C'est ce que j'ai entendu tout à l'heure, Monsieur le Président, dans votre exécutif. Soit les lignes et les ouvertures de crédit sont réalisées dans les faits avec un taux d'exécution comparable à ce qui était vu par le passé, soit, effectivement, cela n'aura été qu'un budget d'ouverture de lignes et dans ce cas-là beaucoup plus décevant. Le COVID ne pourra pas justifier le fait que l'on ait consommé moins puisque l'on aura des éléments comparatifs avec une année, à mon sens, bien plus négative.

En tout cas, vous dire, ma chère collègue et mes chers collègues, qu'au-delà d'une posture et vraiment de l'analyse intéressante - et moi, je salue aussi l'effort pédagogique qui a été fait, et en plus, on a maintenant les dossiers un peu plus d'une journée avant de pouvoir les analyser en commission, on progresse - il y a une vraie interrogation, une vraie opposition à cette dérive des frais de personnels, et j'espère que les faits nous donneront l'occasion sur les années à venir d'avoir ces débats que je trouve intéressants parce que ce sont des débats-là éminemment politiques sur lesquels les gens pourront par la suite juger. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Merci Madame la Vice-Présidente pour cette présentation. Nous avons eu l'occasion d'en débattre déjà largement au moment du Débat d'orientations budgétaires. Le premier budget de la mandature, le premier Budget primitif, c'est un acte politique majeur. Je voudrais juste faire quelques observations sur son contenu.

La première observation, Monsieur le Président, vous ne serez pas surpris, c'est le caractère inédit que nous sommes appelés à voter sur un budget qui est censé mettre en œuvre un projet sur lequel nous ne nous sommes pas exprimés, nous n'avons pas débattu ni voté, et je crois que c'est quand même une configuration, à bien des égards, tout à fait inédite et qui explique un peu aussi la difficulté de l'exercice.

Du coup, nous nous sommes penchés sur le Budget primitif pour essayer d'y voir à travers les lignes aussi ce qui ressortait sur le contenu sur le projet. Je voudrais reprendre une partie des observations faites par Emmanuel SALLABERRY. Nous trouvons qu'il y a, finalement, une grande continuité, et pas vraiment d'inflexion majeure dans le budget que vous nous présentez cet après-midi par rapport au budget précédent. Il y a au fond, je crois, deux hypothèses. Soit, c'est un budget d'attente, et derrière budget de transition, c'est ce qu'il faut comprendre parce que vous avez lancé un certain nombre d'études, d'audits qui nécessitent demain des grandes inflexions, mais dans ces cas-là, je voudrais vous rappeler l'urgence de la situation, l'urgence de rebâtir une stratégie économique, l'urgence d'arrêter notre schéma des mobilités. Ou bien la deuxième hypothèse, c'est qu'il n'y aura pas de grands chamboulements. Ou bien l'hypothèse, c'est qu'il n'y aura pas de grand soir sur un certain nombre de politiques publiques et celles et ceux qui se seront exprimés sur le sujet, qui auront surfé sur le sujet en seront pour leurs frais.

Troisième observation, c'est aussi une question, Madame la Vice-Présidente. La dernière fois, je vous avais interpellée sur la façon dont la Métropole pouvait s'appuyer sur le plan de relance. Vous m'aviez renvoyé à cette expression : « C'est dans la presse, mais pas dans nos caisses », je crois, mais j'ai vu qu'à Nantes, c'était dans les caisses. La Ville de Nantes a signé un accord avec l'État à hauteur de 1,5 milliard d'euros, qui se retrouvait dans le Budget de la Métropole nantaise. Est-ce qu'il n'y a pas là quand même à aller chercher de quoi, alors qu'il faut absolument relancer l'investissement public local, accélérer nos projets.

Et puis, dernière remarque, dernière observation, j'ai lu avec intérêt le fait qu'il fallait évaluer nos politiques publiques, mesurer notre performance - c'est la fin de votre introduction sur le Budget primitif - nous souscrivons à 200 % à cette orientation, mais faut-il pour cela avoir défini des objectifs ? Quels objectifs on se fixe en matière de baisse de gaz à effet de serre, en matière d'emploi, en matière de temps de transport ? Je pense que c'est un élément qui mériterait d'être complété. Merci pour votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous tenons à dire pour le Groupe communiste que nous apprécions la tonalité de ce rapport qui, à la différence du ROB (Rapport d'orientations budgétaires), présente un contenu plus équilibré et surtout moins alarmiste.

Nous tenons également à dire que nous refuserons de nous inscrire en toute perspective qui pourrait d'une manière ou d'une autre entériner la rigueur.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous apprécions le budget qui nous est présenté. Il reste un haut niveau d'investissement, mais également de fonctionnement. N'en déplaise à certains - on a notamment entendu Monsieur SALLABERRY il y a quelques minutes, dans cette assemblée comme au Gouvernement - pour avoir un service public efficient, il y a besoin d'hommes et de femmes pour le faire vivre.

Je ferai une incise à ce sujet sur les parcs et cimetières. Ces agents, ceux des cimetières notamment, ont alerté le Groupe communiste, nous faisant part d'un manque de moyens et de missions maintenant effectuées par les services funéraires privés qui se servent même du matériel métropolitain. Il nous apparaît donc nécessaire d'avoir les hommes et les femmes pour rendre ce service, c'est vrai pour les cimetières, mais également pour bien d'autres services de notre établissement.

Pour en revenir au budget, sur les investissements, il nous apparaît nécessaire de continuer nos efforts pour répondre aux besoins en matière de logements notamment sociaux pour notre population. De même, les enjeux sociaux appellent à continuer nos efforts en termes de mobilité notamment avec le RER métropolitain (Réseau express régional), le bus à haut niveau de service ou le pont Simone Veil.

On peut cependant se poser la question de savoir si ce niveau est suffisant pour répondre au défi actuel. En effet, l'urgence de la transition écologique, le coût du logement appellent à des actions qui nous permettent de passer un cap. Nous continuons à penser que si nos efforts sont louables, ils sont bien en-deçà des besoins de la population, mais ce décalage est aussi à mettre en lien avec nos ressources. En effet, nous supportons directement les effets du COVID sur nos finances. Notre établissement va perdre plusieurs millions de ressources fiscales sans le moindre centime d'aide de l'État alors que, dans le même temps, certains secteurs comme l'automobile ou l'aéronautique, ont vu tomber des milliards alors qu'ils en ont profité dans le même temps pour supprimer des milliers d'emplois. Nos collectivités, notre établissement sont les acteurs majeurs de la vie économique, de la solidarité sur notre territoire.

Pire encore, au regard de l'État, la baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) qui est de 2 millions depuis 2020, soit 17 millions entre 2016 et 2021. Autant d'argent là aussi qui ne sera pas utilisé pour faire face aux besoins de la population et qui obère aussi nos capacités.

Avec ce budget, nous voyons donc bien que nous sommes sur le fil, et gardons bien en tête que ce n'est pas tant la crise qui nous met dans cette situation, mais les choix des différents gouvernements de restreindre les finances publiques.

Ces remarques faites, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, nous voterons ce budget.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Je ne voudrais pas paraphraser certaines choses qui ont été bien dites, ni refaire le débat sur les orientations budgétaires.

Je voudrais redire à mon tour l'importance de comprimer le fonctionnement en effet pour pouvoir garantir l'investissement. Et justement, derrière les chiffres annoncés, notamment 45 % pour la mobilité qui inclut d'ailleurs tous les travaux de voirie, on n'aura sans doute pas la même appréciation des proportions puisque pour nous, il serait question d'abord de ce qu'il y a un effet de levier, c'est-à-dire les mobilités, les transports collectifs, d'abord parce que c'est là que se trouve le levier de la transition.

De ce point de vue, et vous l'aviez dit lors du Rapport d'orientations budgétaires, les nouveaux projets ne sont toujours pas intégrés. Nous sommes au début de la deuxième année de la mandature, donc, il est important d'aller vite, et certes, s'il y a, en matière d'investissements, des augmentations pour l'eau, l'assainissement, le Plan vélo, les mobilités sont reportées à plus tard. On comprend évidemment l'ajustement nécessaire pour les études. Cependant, je crains que l'on ne prenne du retard. Et d'ailleurs, si certains ont évoqué le plan de relance, je crois qu'il faut se pencher sur cette question parce qu'effectivement, ceux qui seront prêts pourront bénéficier tant au niveau européen que national des éléments du plan de relance, en particulier sur les mobilités décarbonées, en particulier sur l'anticipation et la préparation au changement climatique, et notamment tout ce qui peut ressortir d'interventions lourdes sur le parc social qui doit être une de nos priorités. Je cite l'exemple que je connais sur Gradignan avec 1 000 logements sociaux rénovés en l'espace de 5 ans. Cela mérite un grand plan parce qu'effectivement, c'est un levier de transition assez majeur.

On reparlera le moment venu des règlements d'intervention nature et agriculture urbaine qui me semblent tout à fait sous-dotés, ni même pour ma part en tous les cas d'une certaine opacité sur l'opération « Un million d'arbres » et les affectations de subventions sur les différentes typologies qui seront choisies par les villes.

J'ai fait une remarque au Premier Vice-Président lors de la Conférence des Maires parce que je salue la plume de celui qui fait les notes de synthèse en introduction des délibérations, qui parle beaucoup d'une mise en récit. Mise en récit, nous ne sommes pas dans un exercice de fiction. Il y a de très bons salons littéraires pour cela, et celui de Gradignan en était un exemple, mais de la mise en récit à la mise en actes, il y a un pas qu'il faudrait franchir de manière rapide.

Je crois que nous n'avons pas la même conception de la sobriété. Il faut être sobre évidemment dans l'utilisation des finances publiques et des ressources, mais je pense que l'investissement, je voudrais le redire ici, n'est pas honteux. Non seulement il est le signe d'une confiance en l'avenir, mais en plus l'investissement n'est pas une pénalité, c'est un enrichissement. Dès lors évidemment que l'on puisse le rembourser, qu'il soit ciblé de manière vertueuse, mais l'investissement est un enrichissement. Je pense que le spectre d'aller dans le mur qui nous est brandi depuis 50 ans finalement, et qui ne se réalise pas, ne doit pas nous empêcher d'investir.

Sur les mobilités puisque c'est à venir, il y a eu un échange entre ma collègue Karine ROUX-LABAT, vous avez remarqué qu'elle est de Gradignan, évidemment, et Clément ROSSIGNOL-PUECH. Monsieur le Vice-Président, j'observe l'infléchissement de votre discours parce que vous êtes parti tambour battant avec le Premier Vice-Président et le Président au début de cette mandature, en annonçant clairement la fin de certains projets. J'observe un infléchissement. Des études sont faites, et je vous ai mis au défi de produire des indicateurs, des indicateurs dont la cotation sera discutée pour pouvoir dégager ce qui sera le plus vertueux en matière d'investissement.

Si j'ai parlé à l'instant de sobriété financière, c'est précisément pour dire que si à l'aune du montant des investissements nous surcotons cet aspect-là, évidemment le débat sera vite fait.

J'espère que nous n'en arriverons pas à cette conclusion parce que ce serait manifester une certaine défiance vis-à-vis de ce qu'est aujourd'hui un effet de levier.

Donc, je vous prends au mot sur deux questions. Premièrement, l'équilibre territorial entre nos communes au sein de la Métropole et pas simplement à l'heure où nous parlons de coopération territoriale avec l'aire métropolitaine éloignée, mais avec les communes de la périphérie, l'équilibre territorial. Et deuxièmement, des indicateurs qui soient clairs et visibles de façon à ce que l'on puisse ensemble dégager les priorités d'investissement.

Pour conclure, je vous le redis, Monsieur le Président, de la mise en récit à la mise en actes, il y a un pas qu'il faudrait franchir rapidement sur ce thème-là. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Cela va être rapide. J'ai deux problèmes, un qui est moins grave que l'autre. Le premier, c'est que j'ai des interventions qui ont été oubliées, mais cela va se rattraper. Je devais intervenir sur le développement durable, sur le rapport du développement durable, cela a été raté, j'ai levé la main, mais bon, pas suffisamment haut. Donc, je vais rattraper le coup maintenant. Sur l'Opéra, je devais faire une intervention sur l'occupation de l'Opéra, mais je la ferai un peu plus tard.

Le problème qui est un peu plus grave, à mon avis, ce sont les débats que l'on a. Je l'ai déjà dit, mais je le redis là parce que je suis en train de décrocher un peu comme les étudiants qui ne vont plus à la Fac ou les lycéens qui n'ont cours qu'un jour sur deux, j'ai du mal à suivre. Mais il faut dire que le contenu des délibérations n'aide pas parce que cela semble un langage inaccessible. Là, sur le budget, c'est incompréhensif. C'est très compliqué. A lire, ce n'est pas simple, à écouter, franchement, c'est quasi impossible à suivre.

Donc, le problème qu'il y a est de savoir comment on en discute après derrière ? Je veux bien croire que je ne suis pas très compétent, que je suis nouveau, qu'il y a des tas de choses qu'il faut que je découvre, mais je ne suis pas sûr que je sois le seul dans cette situation étant donné le vide qu'il y a dans la salle, il y a au moins 11 absents, et étant donné aussi les occupations des uns et des autres sur leurs ordinateurs. Je ne suis pas sûr que je sois le seul déconnecté de la situation, mais le problème qui est posé, c'est celui-là. À l'image du budget, c'est qu'en fait le budget ne discute pas des besoins. Il ne discute pas de ce que l'on est en train de voir autour, des problèmes qu'il y a, des dysfonctionnements, de ce qui manque, de ce qu'il faudrait. On parle toujours de technique, technocratie, de réglementation. Comment il faut faire ? Les déficits, les dettes. C'est vrai que cela devient, excusez-moi, mais cela devient ennuyant dans le sens où on a l'impression que l'on ne discute pas de ce que l'on aimerait bien discuter, et comment on répond aux problèmes posés, comment on arrive à débattre de choix politiques, et cela, je ne vois pas.

C'est vrai qu'en plus, il y a un autre problème qui se pose, c'est que l'on a quand même changé de pouvoir, que ce soit la Métropole ou même la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire que l'on a basculé « à gauche » visiblement, et on ne voit pas dans les rapports, même sur celui du développement, on ne voit pas à quel moment il y a quelque chose qui est en train de se passer. Est-ce qu'il y a une réorientation ? Est-ce que l'on est en train de revoir des dossiers ? Est-ce que l'on est en train de mesurer les urgences ? Est-ce que l'on est en train de se dire : « Mais oui, là, il faut accélérer. » Est-ce que quelque part, il y a des ruptures ? On ne voit pas tout cela. Donc, on a l'impression qu'il y a un rond-rond qui est là, qui s'est installé, et que finalement on discute uniquement de gestion, on discute uniquement technocratiquement, et c'est profondément, à mon avis en tout cas, insatisfaisant.

Je ne vais pas être trop long. C'était quand même une envie de dire que là, franchement, j'ai du mal à suivre. Mais sur la question du développement durable, je vais quand même en parler, cela rejoint aussi la question du budget. En fait, quand on lit les rapports, il y a tous les mots qu'il faut, tous les mots magiques, « habitat », « écologie », « environnement », « habitant ». Voilà, tout ce qu'il faut, cela y est, c'est sûr, et cela a été bien réfléchi, mais par contre qu'est-ce que l'on en fait et concrètement, qu'est-ce qui se passe ?

Par exemple, sur la question du développement durable, j'ai bien compris que c'était plus un bilan de ce qui avait été fait, mais il y avait quand même le début des perspectives, mais on s'aperçoit que là aussi il manque plein d'éléments.

Si on discute de l'urgence climatique, de la gravité de la situation actuelle - évidemment, c'est à l'échelle de la planète, mais on est concerné de fait puisque l'on est un échantillon de la planète - on ne fait pas le lien entre cette urgence-là et la pratique politique aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il faut accélérer ? Où faut-il vraiment mettre des moyens et où faut-il faire des choses énormes qui sont des signaux positifs ?

Sur les transports, par exemple, pourquoi on n'envisage pas, pourquoi ce n'a pas encore mis sur la table, la question éventuellement de faire un service public du transport qui permet justement de rendre cohérente toute la politique du transport.

Sur la 5G, on n'en parle plus.

Sur le fleuve, pourquoi on ne parle pas de l'utilisation du fleuve, parce que cela faisait partie des débats ou de campagne ou d'autre chose ?

Il y a plein de problèmes comme cela qui semblent zappés. Le traitement des déchets, et pourtant, on sait tous que ce sont des points importants, qu'il faut y mettre les moyens, qu'il faut accélérer les choses en ce sens-là, et puis, finalement, c'est comme si on continuait à peu près comme avant, et comme s'il n'y avait pas plus d'urgence que cela.

C'était le petit mot sur le développement durable, et après, je vais arrêter là parce que je sais qu'il faut réduire les interventions le plus possible surtout que l'on n'a pas envie de passer non plus des journées entières ici, mais je pense que je ré-interviendrai sur certains aspects.

Et puis, l'Opéra, ne vous inquiétez pas, je lirai l'intervention tout à l'heure.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est vrai que le débat sur le budget, c'est le débat politique par excellence, je dis cela à notre collègue Philippe POUTOU. Vous ne pouvez pas dire que l'on ne discute pas de politique alors que le débat sur le budget, c'est le débat-type où on peut précisément discuter de politique. Je crois que traditionnellement dans cette instance, le temps de parole n'est pas bridé notamment à l'occasion du débat budgétaire pour que chacun fasse état de ses propositions et de ses critiques. C'est un débat qui est en général intéressant, fructueux, et aujourd'hui il l'est.

Madame Véronique FERREIRA nous a dit à plusieurs reprises « C'est un budget de transition ». C'est vrai que c'est un budget de transition, transition en termes de gouvernance. On va en parler tout à l'heure, mais c'est vrai que la gouvernance de l'établissement a changé, je pense que l'on peut parler de transition. Transition écologique et solidaire, c'est un engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale, et nous avons été élus précisément pour réaliser cette transition écologique et solidaire. Je pense que c'est un devoir de fidélité par rapport à ceux qui nous ont élus que de respecter cet engagement. J'entends certains qui nous

disent : « Mais vous n'allez pas assez vite, il faudrait en faire beaucoup plus. » Certains sont peut-être plus disqualifiés que d'autres pour nous reprocher cela, mais peu importe d'où vient la critique.

La transition, ce n'est pas la révolution. J'ai eu le souci de regarder quelle était la définition précise du mot « transition », puisque j'ai vu qu'il a été amplement abordé au cours de ce débat. La transition, officiellement, c'est le passage d'un état à un autre qui est un passage long, graduel et progressif. Donc, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Aujourd'hui, c'est le premier budget de la nouvelle mandature. Effectivement, on est obligé, et Monsieur SALLABERRY a raison de le dire, de reprendre un certain nombre de coups qui étaient déjà partis, d'investissements qui étaient déjà inscrits. Je vois, par exemple, le pont Simone Veil, 21 millions d'euros, heureusement que la nouvelle gouvernance de la Métropole reprend ce type d'investissement. Je pourrais en lister un certain nombre, on se situe fort heureusement là dans une certaine continuité et non pas dans une rupture, qu'à juste titre, vous nous reprocheriez et que nos électeurs également nous reprocheraient.

Je note qu'il y a quand même quelques inflexions. Quand je vois la hausse pour le budget consacré à l'habitat, une hausse de 8,4 %, +8,4 % du budget consacré à l'habitat ou au logement, alors que le budget n'a pas augmenté dans ces proportions-là, je pense que cela veut bien dire que c'est une priorité assumée de la nouvelle majorité.

Quand je vois une augmentation de 78 % du budget consacré à la nature, vous ne pouvez pas dire qu'il ne s'agit pas d'un marqueur significatif des nouvelles orientations de la Métropole. Ce sont quand même des chiffres qui me semblent assez significatifs, de priorités que la nouvelle majorité entend donner au budget de la Métropole. Et pourquoi ces augmentations ? Tout simplement parce que ce sont des budgets que l'on considère comme étant prioritaires et parce que les attentes sont fortes d'une Métropole qui prend soin de ses habitants et de son environnement.

Je note aussi que l'année 2021 va être marquée par l'adoption de politiques très stratégiques, comme le schéma des mobilités, le plan climat, le plan déchet ou encore le plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire. Ne soyez pas impatients, cela va arriver. Ces débats politiques vont avoir lieu au moment où nous discuterons tous ensemble de ces politiques, j'ai envie de dire de ces briques, qui vont s'inscrire dans le temps long. Le projet métropolitain que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre mettra un certain temps, et en tout cas, il sera débattu notamment au cours de l'année 2021 qui va être particulièrement riche en débats. Je suis persuadé que les futurs budgets traduiront encore plus ces nouvelles orientations.

Il revient à la nouvelle majorité la responsabilité de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Là, reconnaissez que nous assumons cette sobriété même si elle est contrainte. Je note que les charges n'évolueront que de 2,1 % en 2021 pour préserver nos marges de manœuvre.

Ce budget s'inscrit également dans un contexte sanitaire et économique incertain et exceptionnel quand même. Reconnaissons-le, c'est quand même des contraintes qui nous sont imposées dans l'urgence du moment. Je pense qu'il faut quand même tenir compte de ce contexte plutôt incertain. Et là aussi, nous prenons nos responsabilités en mobilisant des moyens exceptionnels pour soutenir les petites entreprises de la Métropole et pour préserver les emplois avec quand même 14 millions d'euros. J'aurais aimé que certains même sur d'autres bancs puissent noter cet effort considérable, et pas seulement nous prêter beaucoup d'intentions.

Je note aussi que les dépenses d'équipement de la Métropole augmentent de 8 % par rapport au Budget primitif 2020 pour atteindre 793 millions d'euros. Cela me paraît être un geste aussi significatif.

La transition écologique et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants nécessitent des investissements importants, ils auront lieu, pour le RER métropolitain, pour le Bus à Haut Niveau de Service, pour les pistes cyclables, pour la réhabilitation énergétique des bâtiments et des logements, pour la rénovation des quartiers populaires, pour le retour de la nature en ville. Ce sont des exemples d'investissements utiles et créateurs d'emplois, et qui, chaque fois, placent les habitants au cœur du projet.

Oui, investir est essentiel, mais tous les investissements n'ont pas le même impact et la même utilité. Je n'aurai pas ici la cruauté de rappeler certains investissements passés considérables, qui se sont avérés peu judicieux et peu prioritaires.

Vous le savez, je vous le confirme, je porte la responsabilité de la mise en place d'un budget climat. Véronique FERREIRA a rappelé tout à l'heure qu'il s'agira d'une ambition croissante qui va s'accélérer durant cette mandature, certains peuvent penser qu'il va s'aggraver. Et je vous dis que très prochainement, cela va nous permettre d'évaluer de façon objective l'impact écologique et social de nos dépenses. J'ai eu l'occasion de le présenter lors de la Conférence des Maires cette semaine. Bien évidemment, nous allons être amenés à délibérer très rapidement de ces points-là.

Je souhaite également que l'État puisse nous apporter des garanties franches et claires. J'ai noté qu'au niveau des dotations de compensation, la période est quand même assez contrainte, j'espère que dans nos ambitions de transition, nous trouverons l'État comme un partenaire décidé à nous aider, car tout le monde sait que ce sont les collectivités territoriales, je ne vais pas dire elles seules, mais les collectivités territoriales qui mettront en œuvre la transition écologique sur le territoire. Ce sont également elles qui sont chargées de maintenir la cohésion sociale.

L'action de nos CCAS (Centre communal d'action sociale) auprès des plus démunis et les charges croissantes auxquelles nous sommes les uns et les autres confrontés - tous les maires sont confrontés à cette augmentation croissante de nos dépenses de CCAS - prouvent bien que nous sommes en première ligne pour ces dépenses de solidarité qui sont sérieusement pesantes dans nos budgets municipaux, vous le savez, et je pense que l'on peut avoir un consensus sur ce terrain-là.

Voilà, je ne veux pas non plus être trop long, je vais terminer pour dire simplement que ce Budget primitif 2021 est un commencement, une première étape sur le chemin escarpé, mais enthousiasmant de la transformation écologique et sociale de notre Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Pierre HURMIC. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, merci Président. Nous savons tous ici que le sujet de l'habitat est une préoccupation majeure pour nous autres en tant qu'élus, mais surtout pour nos concitoyens, et au cours de nos différents débats, nous aurons l'occasion effectivement de nous en rendre compte. Mais je voudrais signaler quand même un élément qui me semble important en tout état de cause, moi qui suis Vice-Président chargé du logement et de l'habitat, je voudrais faire remarquer et vous faire remarquer que sur la politique habitat, il y a effectivement une belle énergie qui se dégage dans le cadre de ce budget puisque sur la section investissement, nous pouvons remarquer une augmentation significative aux alentours de 15 millions. 15 millions qui vont nous permettre d'apporter des réponses à des problématiques qui n'ont pas encore été réglées et qui vont se dessiner dans le cadre du volet opérationnel. Je pense notamment à la gestion des aires pour les gens du voyage, bien entendu. Je pense à l'expérimentation sur les ETI (Établissement temporaire d'insertion) et les LTI (Logement temporaire d'insertion) que nous allons mettre en place dès cette année. En fait, autant

d'exemples qui montrent que ce budget laisse apparaître effectivement une nouvelle volonté de prise en charge dans un domaine social qui est très important.

15 millions supplémentaires sur le volet investissement, mais aussi 2 millions sur le volet fonctionnement qui vont nous permettre là aussi de prendre en charge avec un accompagnement social plus marqué toutes les politiques publiques, sociales que nous aurions pu effectivement appréhender différemment par le passé et que nous allons pouvoir appréhender dans de meilleures conditions à compter du vote de ce budget.

Voilà tout simplement ce que je voulais dire à l'égard de ce budget. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Pierre HURMIC vient de nous parler d'augmentation, certes, mais essentiellement en pourcentages. C'est plus intéressant quand on parle vraiment des sommes réelles. Elles sont plus parlantes, et à ce propos, je vous rappelle notre demande pour être vraiment dans une vraie relance économique par la commande publique de doubler ce qui est proposé. Vous avez proposé 50 millions, en fait 2 fois 25. Alors, pour le coup, c'est 5 % du budget d'investissement. On y revient, mais c'est bien de comparer les chiffres et le pourcentage. Quand on compare des deux, on comprend mieux. On a les moyens largement après une année blanche comme celle que nous venons de passer de doubler cette mise. Voilà c'est ce que je voulais vous redire. Nicolas FLORIAN vous l'aurait dit, mais il a dû partir pour des raisons personnelles.

Je voudrais surtout vous donner à l'instant la position de notre groupe sur le vote de ce budget. On ne va pas voter sur un budget global par une simple abstention ou vote contre/pour. Nous vous demandons, et la loi nous l'autorise, à séparer le budget par chapitres, et dans cette hypothèse, nous voterions contre le chapitre 012 compte tenu de l'augmentation importante des frais de personnel. De la même manière, vote contre le chapitre 73 pour le refus de baisser la CFE alors qu'il nous semble vraiment que nous pouvons le faire, et c'est important pour nos entreprises.

Pour le reste, nous nous abstiendrons sur tous les autres chapitres. Donc, contre le 012 et le 73, et abstention pour tous les autres. Merci d'en tenir compte.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de donner la parole à Véronique FERREIRA, juste quelques mots de ma part.

D'abord, saluer le travail de Véronique FERREIRA et puis du service des finances. Ce n'est pas si simple que cela, nous le savons. Donc, merci à vous pour toute votre mobilisation. C'est quoi la marque de ce budget ? Je vais reprendre quand même ce qui a été dit par les uns et par les autres. Ce n'est ni précipitation, ni attentisme. Ni précipitation parce que nous ne voulons pas jouer aux dés dans un casino. Ni attentisme parce qu'il y a effectivement des urgences. Et ce budget-là se traduit par, cela a été dit tout à l'heure par Véronique FERREIRA, c'est un budget de transitions au pluriel, c'est un budget de plusieurs transitions, et Pierre HURMIC a repris l'expression.

C'est d'abord un budget qui, par exemple, va être contraint. Les dépenses sont contraintes. Il n'y a pas de sens péjoratif au mot « contraintes » et de « dépenses contraintes ». Qui ici voudrait que l'on réduise l'enveloppe des CODEV ? Qui voudrait que l'on réduise l'enveloppe de la voirie ? Qui voudrait que l'on réduise l'enveloppe de l'habitat et du logement ? Ou bien encore évidemment du transport ? Personne. Ni vous, ni nous. Donc, évidemment si vous ajoutez déjà tous ces montants, vous voyez une somme considérable qui commence à se

dessiner. Vous voyez que cette année, la marge de manœuvre est effectivement restreinte, et nous le partageons. Vous devriez vous en féliciter parce que cela veut dire aussi que sur un certain nombre de politiques qui concernent nos habitants, évidemment nous ne jouons pas aux dés comme je viens de le dire, mais nous essayons d'être sérieux.

Deuxième observation, pour autant il y a des urgences, et ce budget est quand même marqué par une volonté de relancer l'économie d'une part, et d'autre part, de voir un peu plus loin que la période d'aujourd'hui.

Relancer l'économie, c'est évidemment les 14 millions au profit du commerce de proximité. C'est quand même une somme qui est tout à fait appréciable, qui s'ajoute, bien entendu, à ce que nous faisons d'habitude, et puis, voir un peu plus loin, c'est aussi la commande publique. La commande publique, je vous le rappelle, c'est 25 millions cette année, 25 millions l'année prochaine, et puis, il y aura tout ce qu'Alain GARNIER va nous présenter dans quelques heures, sans doute, sur le plan de relance et vous verrez aussi que là, on engage une deuxième vitesse pour savoir ce qui se prépare dans les années qui viennent avec trois nouveaux règlements d'intervention.

Autres observations, oui, c'est vrai, nous prenons le virage de la transition écologique dès ce budget, cela ne peut pas se voir... C'est comme une voiture, si vous allez trop vite, vous allez vous retrouver dans le ravin, il faut d'abord apprendre à conduire cette nouvelle voiture et à arpenter de nouvelles routes. Le budget transition écologique aujourd'hui est déjà fort avec un budget climat qui nous sera présenté prochainement. La nature, tout cela a été dit.

Un point aussi sur le fleuve, oui, le fleuve va devenir une politique importante de notre Métropole. Je pense que le fleuve a été sous-valorisé aussi bien en termes environnementaux qu'en termes de moyens de transport par exemple ou bien même en termes de tourisme. Le fleuve deviendra certainement une politique importante avec la question qui se posera de savoir comment franchir le fleuve le plus efficacement possible. Est-ce que c'est par un téléphérique ? Est-ce que c'est par un nouveau franchissement ? C'est une question que nous allons régler dans les mois qui viennent, en tout cas, vraisemblablement, avant l'été. Vous voyez l'ampleur de la tâche.

Pour autant, c'est aussi un budget sérieux. Moi, je veux bien que l'on nous parle des charges de fonctionnement et en particulier de la masse salariale et du montant, mais franchement, il ne faut pas en faire trop non plus. Dans le dernier mandat, la trajectoire de la masse salariale était entre 5 et 6%. Là, aujourd'hui, on propose 3%. C'est plutôt une plus grande maîtrise que dans le dernier mandat, mais je ne condamne pas ce qui a été dans le dernier mandat, à chaque jour suffit sans doute ses exigences, mais en tout cas, ne nous faites pas la leçon sur la masse salariale alors que sans doute, nous allons aujourd'hui la freiner plus qu'avant même si nous avons toujours besoin évidemment de recrutement et de personnels.

Dernier point quand même et je trouve que cela n'a pas été suffisamment dit, c'est la vigilance que nous avons sur l'endettement. Véronique et moi partageons vraiment une même philosophie, c'est-à-dire que l'on ne doit pas laisser aux générations futures de mauvais cadeaux, et l'endettement c'est laisser aux générations futures de mauvais cadeaux. On veut rester dans un endettement qui est tout à fait raisonnable, on voit bien ce qui se passe au niveau national où l'endettement, pour des raisons que l'on peut comprendre, va s'emballer. Il va nous poursuivre pendant vraisemblablement une génération. Ici, puisque nous en avons la possibilité, essayons de faire en sorte que l'endettement ne dépasse pas les chiffres ou les ratios habituels de 10 ou 12 ans de capacité de désendettement. Pour moi, c'est effectivement un budget de transition et au fond il a déjà beaucoup de sens politique. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui merci, je vais essayer d'être rapide parce que beaucoup de choses ont été dites et dont par vous, Monsieur le Président.

Pas forcément simple de comprendre le budget d'une collectivité, mais enfin franchement mine de rien, on y retrouve quand même quelques éléments que l'on peut retrouver dans notre vie personnelle. Est-ce que l'on donne l'impression de parler de chiffres et de parler de gestion ? Quand on regarde notre propre budget, il n'y a pas un moment où on se pose des questions, si on a besoin à un moment ou un autre d'aller faire les courses, combien est-ce qu'il reste ? Si on a besoin de faire un crédit pour s'acheter une voiture, un vélo, ce que vous voulez, de se demander combien je vais être en capacité d'emprunter. Bien évidemment que l'on fait cela. Dire que c'est compliqué, il y a beaucoup de pages, je veux bien. C'est vrai, c'est compliqué, il y a beaucoup de pages. À un moment ou un autre, je pense que l'on y arrive.

C'est toujours amusant quand on présente un budget et je crois que l'on peut tous s'amuser à faire l'exercice dans nos communes respectives, on sait presque à l'avance ce qui va être dit en face. Je crois que j'aurais parié un excellent restaurant, si les restaurants étaient ouverts malheureusement, sur le fait que l'on allait me poser la question : « Mais où est la rupture ? » « On ne voit que la continuité ». J'aurais parié un très bon restaurant.

La question traditionnelle que l'on pose à chaque fois qu'effectivement, il y a une alternance, oui j'ai entendu le terme de « grand soir ». Je me suis amusée, pendant que je vous écoutais tous et toutes avec attention, à regarder le tableau par exemple des principales opérations d'équipements 2021 et en me demandant : « Si on avait fait le grand soir, où aurions-nous pris ? ». On aurait pris deuxième dépense, le FIC. Cela pose un petit problème quand même. On aurait pris dans les opérations d'aménagement urbain sur Bordeaux, sur Villenave, sur Pessac et ainsi de suite ? Des opérations qui étaient déjà lancées en se disant : « Attention, changement, on arrête tout ». Bien sûr que l'on ne l'aurait pas fait.

Je pense que la question de continuité ou rupture, elle ne se voit pas forcément sur un budget, et puis un bout d'un moment, moi, je ne cherche pas forcément le grand soir et la grande révolution. Il y a plein de choses qui sont dans ces principales opérations d'équipement qui ont déjà été votées avant, c'est exact. Je les ai votées. Je ne vais pas m'amuser à me dédire d'une année sur l'autre, je n'ai pas changé particulièrement. Si on a estimé qu'à un moment donné, si ces opérations étaient valables pour les habitants, si elles étaient valables pour les habitants il y a un an, je pense qu'elles sont toujours valables pour les habitants aujourd'hui.

Et puis après, il y a la grande question de « Est-ce que l'on fait assez ou pas assez ? »

Sur le plan de relance économique, est-ce que l'on pourrait faire plus ? Peut-être c'est possible, mais il faut voir avec quoi ? Je regarde un petit peu la question de l'interprétation de la délibération des frais de personnels à +3%. C'est toujours compliqué les questions de masse salariale, on le voit dans nos communes et je me réfère faire aux comptes administratifs 2019. Je parle du compte administratif, pas du BP (Budget primitif). Charges de personnel, augmentation de 3,56%, donc entre 2018 et 2019, soit 8,7 millions. Vous allez me dire : « Oui mais peut-être qu'à l'époque, il y avait la mutualisation ». Alors je reprends les chiffres et on était dans le cycle 4 de la mutualisation, cela se calmait un peu à ce moment-là, il y avait en mutualisation 5 ETP (Équivalent temps plein), soit 0,24 million d'euros, c'est-à-dire je la refais 240 000.

Je l'ai votée, ce n'est pas un souci. Est-ce qu'il faut maîtriser la masse salariale ? Sur le fond, je suis d'accord parce que je ne suis pas toujours en désaccord sur tout. Sur le fond, je suis d'accord notamment dans le problème où il faut vraiment par moments se recentrer sur quelles sont les compétences indispensables de la Métropole et ce sont sur ces compétences que l'on a besoin de développer nos capacités à faire. Sur ces capacités-là à faire, il n'y a aucune

question à se poser, bien évidemment il faut y aller. Après, cela ne se fait pas en claquant des doigts, cela me paraît une évidence.

Si je regarde finalement, donc je me découvre des talents de commerciale, mais je pense que je ne suis pas la seule parce qu'il faut augmenter le taux d'épargne brute. Sur le fond, je ne suis pas contre. Pour augmenter le taux d'épargne brute, il faut descendre la masse salariale, donc peut-être grever nos capacités à faire. Aïe, aïe, aïe, quelle va être la question du taux de réalisation au niveau du compte administratif ? Surtout que ce taux d'épargne brute, il faut le maintenir tout en proposant d'abaisser les impôts économiques et tout en augmentant la relance économique qui est supposée être insuffisante.

Pris séparément les uns des autres, bien évidemment que tout cela se discute. Or, tout le problème d'un budget, c'est qu'effectivement comme dans un budget familial, on ne regarde pas uniquement quand on va faire les courses, l'attention que l'on peut avoir sur tel ou tel élément, mais on essaie de regarder son budget dans son ensemble surtout quand les fins de mois sont difficiles et que par moments, on ne peut pas forcément céder directement à ses envies.

Oui, c'est un sujet d'équilibre et un point sur lequel il faudra que nous continuions tous ensemble à en parler sur les années à venir, mais il faut que tout cela soit pris en compte parce que je suis d'accord, l'investissement ce n'est pas un vilain mot, c'est le cœur même de ce que doit être notre établissement. Il faut arriver à préserver nos capacités d'investissement. Après dire qu'effectivement, on présente un budget à 45% sur les mobilités, on ne peut pas nous reprocher qu'il soit à la fois de la continuité et à la fois 45% sur les mobilités. Forcément, c'est quelque chose qui va avec.

Est-ce qu'il va être modifié dans les années à venir avec les différents schémas ? Bien sûr, mais au moment où ce sera le moment de façon globale.

Et enfin, juste pour terminer et arrêter d'être trop longue, la question du plan de relance gouvernemental, et j'avoue que je me suis faite aider sur ce coup-là un petit peu parce que je ne voulais pas être un peu taquine avec la phrase que j'avais pu prononcer la dernière fois, Monsieur CAZENAVE. Où en est-on ? On a répondu à plus de 12 appels à projets. Des appels à projets sur des questions de rénovation, sur des questions de mobilité etc.

Un exemple très concret sur l'avenue Marcel Dassault puisque je prends les itinéraires voiries. On a répondu à un appel à projets là-dessus. À l'heure où je vous parle, je ne peux pas encore vous dire et j'en suis bien désolée, « On a sollicité tel et tel appel à projets pour tel montant et à l'arrivée, cela fait tant » parce que pour l'instant, nous n'avons pas encore les réponses. On les aura ces réponses bien évidemment et on aura cet encaissement. Ce pourquoi d'ailleurs le volume d'emprunt qui est annoncé dans le Budget primitif ne sera pas emprunté dans son entier puisque l'on va bien évidemment arriver à tirer un certain nombre de subventions.

Donc pour l'instant, l'argent est peut-être dans la presse, il n'est pas encore dans les caisses, cela ne devrait pas tarder, mais je ne sais pas encore à quel niveau.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On va procéder au vote. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Monsieur BOBET ?

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, je suis désolé, le vote par chapitres est un droit, je vous l'ai demandé, et je vous ai dit ce que nous allons faire. Je ne comprends votre proposition à l'instant présent.

Mme Véronique FERREIRA : **Monsieur BOBET**, sur le vote par chapitres, comme vous avez indiqué vos intentions de vote sur l'ensemble, est-ce que vous voulez que l'on reprenne chapitre par chapitre ou simplement que l'on prenne en compte les intentions de vote que vous avez données, notamment sur le 012 et le 73 et le reste abstention ? Ce sera plus simple comme cela.

M. Patrick BOBET : Bien sûr

Mme Véronique FERREIRA : D'accord. Merci **Monsieur BOBET**.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur BOBET**, vous voulez un vote chapitre par chapitre ou vous voulez un vote global en indiquant simplement vos intentions ?

M. Patrick BOBET : Je vais être très clair, on vous a donné notre position. Très simplement, nous vous demandons d'enregistrer notre vote qui est : vote contre le chapitre 012 et le chapitre 73 et pour tout le reste, abstention. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, c'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres votes qui relèvent de l'abstention ? **Monsieur CAZENAVE**, abstention. Pour le groupe de **Monsieur POUTOU**, j'ai bien noté que c'est un vote contre.

M. Philippe POUTOU : Je ne vote pas pour. J'ai voté contre au début pour tout. La question que je posais, c'est : « C'est quoi le 012 et le 73 ? ». J'ai les documents sous les yeux et je ne le vois pas.

M. le Président Alain ANZIANI : Le 012, c'est sur les différentes charges et le 73, c'est un autre chapitre, mais peu importe, cela ne change pas grand-chose.

M. Philippe POUTOU : C'était pour me repérer.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous votez contre tous les chapitres donc peu importe. Le budget est voté et je vous en remercie.

Le groupe Métropole Commune(s) s'abstient sauf sur les chapitres 012 et 73 où il vote contre

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur

**LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;
Contre : Monsieur POUTOU**

M. Bernard-Louis BLANC : Affaire n°4, Brigitte TERRAZA, pacte de gouvernance.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de donner la parole à Brigitte TERRAZA, je souhaite quand même dire un mot sur cette délibération qui, je sais, est sensible pour beaucoup d'entre vous. D'abord, je commercerais par remercier Brigitte TERRAZA de son grand travail, elle nous le dira tout à l'heure et elle nous expliquera notamment la méthode qui a été retenue, qui est une méthode de large concertation, merci à toi Brigitte.

Quelques mots. À travers les différentes déclarations qui n'ont pas manqué dans la presse ou autres, j'ai relevé un certain nombre de confusions sur la notion même de pacte de gouvernance. Le pacte de gouvernance n'est pas une invention de Bordeaux Métropole ni de la nouvelle majorité. Le pacte de gouvernance naît d'une loi de 2019 qui fait suite d'ailleurs, l'histoire est toujours intéressante, au mouvement des Gilets jaunes. Après le mouvement des Gilets jaunes, le Gouvernement a considéré qu'il fallait réaffirmer, c'est intéressant, le rôle des communes dans les intercommunalités. Pour le réaffirmer, il a inscrit dans le Code général des collectivités territoriales une disposition concernant le pacte de gouvernance. Quelles sont ces dispositions concernant le pacte de gouvernance ?

La première, c'est de réaffirmer le rôle majeur des communes dans les intercommunalités. Là, je pense que nous sommes nombreux ou très nombreux sinon quasi-unanimes à partager ce souci que la commune reste une pierre angulaire de l'intercommunalité.

Deuxième point ensuite après, c'était de préciser le rôle des différentes instances dans les intercommunalités. Je pense que là-dessus, il n'y aura pas non plus beaucoup de discussions.

Troisième point, c'était d'ouvrir les intercommunalités et nous sommes tous d'accord pour ouvrir sur la population, sur les citoyens et avec un minimum de démocratie participative.

Sur ces points-là, je pense qu'il n'y a pas de désaccord.

Sur le rôle des communes, on reprend la notion de pacte financier et fiscal qui est une constante de l'ancienne communauté urbaine. On reprend et réaffirme le rôle des communes. Sur les instances, qu'est-ce que l'on fait de nouveau ? La loi nous oblige à faire une Conférence des maires quatre fois par an et à votre demande, on en fait une tous les mois. C'est à votre demande que l'on fait cette Conférence des maires tous les mois, cela m'a semblé tout à fait une demande justifiée.

Ensuite après, il y avait le rôle des commissions. On est un certain nombre à considérer que les commissions étaient un peu vides de sens, pour tout dire. On a essayé de les revaloriser d'abord en acceptant que trois présidences de commission reviennent à la minorité, on n'était

pas obligé de le faire, mais sur ce point, vous étiez évidemment d'accord avec nous. Et ensuite après que la commission puisse avoir d'autres types d'attribution et notamment si c'était nécessaire, auditionner et se déplacer. Là-dessus, je ne pense pas non plus qu'il y ait de divergence entre nous. La commission, à l'initiative de son président, peut très bien se réunir tous les mois et certaines commissions se réunissent tous les mois.

Sur la démocratie participative, nous avons réaffirmé le rôle du C2D (Conseil de développement durable) et il faudra le remettre en place très prochainement. On y a ajouté quelque chose d'autre que par exemple, on pourrait aller un peu plus loin en démocratie participative et prévoir un budget participatif comme beaucoup d'entre nous, nous le faisons dans nos communes.

Est-ce que nous sommes en désaccord sur ces points-là ? Évidemment, non. Sur l'essentiel du pacte de gouvernance, nous ne sommes pas en désaccord. Alors sur quoi porte les critiques d'après ce que j'ai pu entendre ?

Première critique sur la périodicité des conseils. Oui, c'est une vaste affaire parce que d'abord dans l'ancien règlement intérieur, si vous le relisez, pas celui que l'on va adopter tout à l'heure, mais dans l'ancien, le règlement intérieur prévoyait quatre conseils par an. La loi impose un conseil tous les trimestres. Là, au lieu de faire une demi-journée tous les mois, on vous propose de faire une journée tous les deux mois. Franchement, est-ce que c'est un déni de démocratie ? Si c'est un déni de démocratie, alors c'est un déni de démocratie presque injurieux pour nos amis de Nantes et pour nos amis de Toulouse ou pour nos amis de la plupart des métropoles puisqu'à l'exception de Metz, toutes les métropoles en général ne se réunissent pas une fois par mois, mais plutôt une fois tous les deux mois et certaines une fois tous les trois mois comme la loi l'exige.

Est-ce que vraiment tout cela mérite autant de bruit ? Surtout que la proposition vous est faite avec beaucoup de pragmatisme, c'est-à-dire que si on a besoin de plus de conseils, on fera plus de conseils. D'ailleurs, on va faire plus de conseils. Regardez d'ici au mois de juillet, nous en faisons un aujourd'hui au mois de mars, un jour et demi... alors on me dit que c'est trop un jour et demi, mais nous sommes là aussi pour travailler. Je ne vous conseille pas d'aller dire à nos citoyens qu'un jour et demi, c'est une période trop longue, je ne vous le conseille pas d'aller leur dire. Nous en faisons un aujourd'hui, nous allons en faire un au mois de mai, un au mois de juin et un au mois de juillet. Nous sommes dans les clous.

Je trouve que tout cela est beaucoup de bruit et de fureur pour rien. J'espère que cela ne cache pas d'autres regrets. Ce n'est pas parce que cela a été fait pendant 50 ans qu'il ne faut pas changer. Les habitudes sont faites pour s'adapter au monde qui évolue. Le monde évolue, évoluons, nous. Moi, ce que je souhaiterais, et on pourrait avoir un consensus là-dessus, c'est de moderniser notre institut.

Je pense que par beaucoup d'aspects, notre institution mérite d'avancer et de s'adapter, d'être beaucoup plus proche du monde nouveau que simplement de dire : « Cela fait 50 ans que l'on fait cela, pourquoi on va changer ? »

Deuxième critique qui nous est adressée, elle procède également d'une confusion, je sais que tout à l'heure, on va me dire exactement le contraire, mais la confusion c'est quoi ? C'est que dans le pacte de gouvernance, il n'est pas prévu nulle part qu'il y ait un contrat de mandature. Vous pouvez lire et relire le Code général des collectivités territoriales, évidemment le mot « Projet de mandature » n'est pas dans le pacte de gouvernance du Code général des collectivités territoriales.

Est-ce qu'il y a un déni de démocratie aussi que d'appliquer la loi ? C'est quand même un peu particulier de nous dire cela. Si vous n'êtes pas content de la loi, faites-en sorte qu'elle soit

changée, y compris d'ailleurs sur la proportionnelle qui avait été promise mais qui n'a jamais été tenue. Faites-en sorte de changer à ce moment-là la loi pour qu'elle vous convienne davantage, mais ne nous faites pas ici de mauvais procès.

Le projet mandature de toute façon, je l'ai dit, d'abord il vous a été exposé, excusez-moi de vous le dire, mais le 17 juillet, le jour où il y a eu l'élection du Président, j'ai eu l'honneur de vous présenter les orientations. Évidemment, certains n'étaient pas là, mais cela c'est de leur responsabilité d'avoir quitté la salle avant même que le Président expose ses orientations, c'est un choix politique. Vous auriez pu quitter la salle après, vous avez préféré la quitter avant que j'intervienne et que je présente les grandes orientations. Mais tout cela n'est pas grave, je le comprends. Je peux comprendre aussi votre courroux, tout cela ne me blesse pas.

Le document a été remis à chaque président de groupe, et je me suis persuadé que les présidents de groupe l'ont diffusé, y compris d'ailleurs pour ceux qui le souhaitent dans les Conseils municipaux. Ne nous dites pas que vous n'avez pas connaissance de ce document qui vous a été remis.

Ensuite, c'est peut-être le plus important, on en parle constamment au fond de notre projet de mandature. On vient d'en parler au moment du budget, on en parle à chaque Conseil de la Métropole constamment. Évidemment, l'objection c'est, « On en parle par partie, mais on n'en parle pas globalement », eh bien on va en parler globalement comme je l'ai dit et je vous propose que désormais, tous les ans, au Conseil où nous allons adopter le compte administratif dans une délibération, dans un document qui soit distinct parce que ce n'est sans doute pas juridiquement une délibération, nous présentions le projet de mandature. Mais mieux que cela, on va aller plus loin, et c'est peut-être le plus important, on va rendre compte comme dans le compte administratif, on rend compte des chiffres, on rendra compte de nos engagements également chaque année et un vote sanctionnera ce document. On ira bien au-delà de ce qui nous est demandé.

Bien sûr après, il y a une autre discussion qui est extrêmement intéressante sur le plan intellectuel, c'est « Pourquoi c'est comme cela et pas autrement ? » C'est comme cela parce que la loi est ainsi faite. Moi, sur l'élection au suffrage universel, je comprends ce débat, il faudrait quand même que l'on regarde un peu ce qui se passe du côté de Lyon. Est-ce que Lyon a été métamorphosée parce qu'il y a une élection au suffrage universel aujourd'hui et qu'il n'y en avait pas hier ? Un bilan serait sans doute à faire. Mais sur ce débat-là, moi, je suis prêt à ce que ce débat se tienne. On a pour cela une instance qui s'appelle le C2D, je propose que le C2D - d'ailleurs je crois que l'on en avait parlé déjà - se donne pour objet parmi ses objets un débat sur l'élection au suffrage universel des conseillers métropolitains auquel les habitants pourront être associés, il faudra voir comme on les informe et auquel les conseillers municipaux pourront être adoptés. Ensuite, je vous le dis et je vous le répète, si vous voulez vraiment l'élection au suffrage universel, ce n'est pas compliqué, aller voir vos parlementaires et demandez-leur de déposer une proposition de loi sur ce sujet, ce sera beaucoup plus efficace puisque cela dépend du Parlement. Le Parlement pour l'instant a dit non. C'était prévu et le Parlement est revenu en arrière sur cette élection au suffrage universel. Merci. Madame TERRAZA.

Mme TERRAZA
(n°4) Pacte de gouvernance - Adoption

Brigitte TERRAZA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame TERRAZA. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on sent bien que ce sujet est un sujet sensible et qu'il est un peu aussi épidermique, sinon nous n'aurions pas eu une intervention de votre part avant le rapporteur. On sent bien que ce sujet, par voie de presse interposée, par discussions, est un sujet sensible. Pourquoi c'est un sujet sensible ? Parce que c'est un sujet de fond. Tout à l'heure sur le budget, on est pour le budget, on est contre le budget, on s'abstient, mais c'est un budget. Là, on est sur un sujet de fond parce que la loi « Engagement et proximité » de décembre 2019 dit quoi ? Elle dit : « D'abord, vous allez délibérer pour savoir s'il faut un pacte de gouvernance et vous répondrez oui ou vous répondrez non ». Et nous aurions très bien pu répondre non si nous avions eu un contrat de gouvernance et nous n'en serions pas là aujourd'hui. Le pacte de gouvernance n'aurait pas été nécessaire.

C'est pour cela que c'est un sujet important, c'est que c'est un profond changement dans la vision que nous avons de cet établissement public de coopération intercommunale, et vous me permettez, Monsieur le Président, de nous replonger 13 mois ou 14 mois en arrière.

Nous étions en pleines élections municipales avant le premier tour. Les campagnes étaient partout dans les communes et j'ai la faiblesse de bien connaître notre Métropole pour l'avoir longuement parcourue. Quand on allait voir les candidats, on savait s'ils allaient réaliser une école, s'ils allaient faire un terrain synthétique, s'ils allaient mettre des composteurs, s'ils allaient changer la peinture de ceci ou cela. C'était clair, et les habitants de nos 28 communes pouvaient connaître par cœur le programme municipal, mais jamais, il était question de programme métropolitain. Quand la question a été posée, quelle était la réponse ? « Mais vous allez vous entendre à Bordeaux comme habitude et notre commune sera défendue ». Les électrices et les électeurs de nos 28 communes ne se sont jamais prononcés clairement sur ce qui se passe ici à la Métropole. Ils ont donc fait confiance à la personne qui était fléchée ou les personnes qui étaient fléchées sur les listes aux élections municipales.

De ce fait, ils nous faisaient confiance pour ici, comme nous l'avions toujours fait, nous serions arrivés à un accord de cogestion. Patatras, ce n'est pas comme cela que cela se passe.

Alors, soyons très clairs, je ne citerai aucune commune pour ne pas pénaliser, mais les trois quarts des habitants de nos 28 communes étaient à mille lieues de penser qu'il y aurait une majorité et une opposition ici, cela n'a jamais été clair. D'abord, parce que la campagne s'est passée d'une manière atypique et encore pour ceux qui ont été élus au premier tour, cela allait à peu près. Mais ceux qui ont dû attendre le deuxième tour, alors là ce n'était même plus le sujet, c'était le Covid en un et qui va diriger la commune ? Est-ce que l'on a confiance dans celui qui est là ou est-ce que l'on a confiance dans le nouveau qui va prendre. Jamais, on n'a discuté de ce qui se passe ici.

Quelque part, vis-à-vis de nos électeurs, on se retrouve dans une situation où on leur propose quelque chose de nouveau parce que bien sûr, vous nous rassurez, Monsieur le Président, en nous disant : « Le fait des communes sera toujours défendu etc. » On vous a tendu une perche, on vous a tendu une main d'un sujet qui aurait peut-être pu faire évoluer notre vote : on ne fera rien sans l'avis du Maire. Cette simple parole, cette simple règle non écrite aurait peut-être changé bien des choses, mais ce n'est pas le cas. On respectera les communes, on prendra l'avis du Maire, on écouterà le Maire, on concertera le Maire, mais on n'aura pas ce fameux droit qui nous permet.

Ce pacte de gouvernance est un peu, excusez-moi, territoire d'où je viens, une fusée à trois étages. Le premier étage d'aujourd'hui, c'est le moteur. C'est ce fameux pacte de gouvernance, mais il y a deux étages qui sont absolument indispensables parce que l'étage du carburant, c'est le pacte financier et fiscal. Aujourd'hui, vous nous dites « On en parlera à la fin de l'année ». Oui, d'accord. Et enfin l'étage de ce que l'on va envoyer et qui permettra de faire le

lien avec tout le monde entier, c'est notre programme, c'est-à-dire, le projet de gouvernance. Cela, nous ne l'avons pas non plus. Alors, on vous a fait encore une fois une main tendue, une proposition en vous disant : « Monsieur le Président, on n'est pas pressé, la loi nous permet de dire que nous avons quelques mois supplémentaires pour le faire et faisons un package complet avec les trois étages de la fusée pour qu'elle puisse mettre en orbite ce satellite qu'est la Métropole. »

C'est un peu une occasion manquée parce que là, qu'est-ce que le document d'aujourd'hui ? C'est en gros une notice d'utilisation. On sait ce que l'on va avoir, on sait comment cela va fonctionner, et je dois reconnaître que la dernière Conférence des maires a été extrêmement intéressante, contrairement aux autres. Là nous avons vraiment eu un débat entre la majorité et l'opposition, on sentait que l'on n'était pas les seuls à parler, il y a eu un vrai débat et tant mieux, et cela va dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant.

Alors il est encore temps de nous présenter ces trois documents mis bout à bout qui permettraient de nous prononcer sur l'intégralité de ce que l'on souhaite faire. Et puis, simplement de dire, parce que c'est finalement comme cela que cela se passera, eh bien le Maire, s'il dit que ce projet-là est bien sûr en discussion, pas question de bloquer non plus un système, eh bien il puisse dire non par rapport à un projet, il puisse à ce moment-là être respecté, il puisse être plus que concerté, plus qu'écouté.

Avec ces deux réserves, on pourrait éventuellement avoir une appréciation un peu différente, mais dans le cas actuel des choses tel qu'il est présenté dans ce document aujourd'hui, on n'est pas les seuls à le penser à Métropole commune parce que quand on regarde les votes dans les différentes villes, il n'y a pas que les élus ici de Métropole commune qui ont été contre, cela va bien au-delà. J'ai failli faire l'unanimité chez moi, mieux que le budget, contre le projet.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Monsieur le Président, sans acrimonie, sans chose particulière. Je crois que nos électrices et nos électeurs n'ont pas du tout intégré que cela allait fonctionner comme cela aujourd'hui et moi, je vous le dis très franchement, j'ai un peu l'impression de les avoir trahis sans leur avoir dit que s'ils votaient pour untel ou untel, si ailleurs ils votaient pour untel ou untel, ce ne serait plus comme avant.

M. le Président Alain ANZIANI : Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Je pense que l'on a un profond désaccord sur ce sujet-là, je vais aller très vite. Vos propos introductifs m'ont interpellé quand vous avez dit : « Il y a une forme de confusion », mais la confusion, Monsieur le Président, elle est pour le coup de votre côté. Vous avez, ici même, le 25 septembre, pris l'engagement devant ce conseil de faire du premier chapitre du pacte de gouvernance votre projet de mandature. Cette question a d'ailleurs été débattue dans le Comité de pilotage piloté par Madame TERRAZA et l'engagement a été pris.

En fait, je n'arrive pas répondre à cette question : « Que craignez-vous au fait de mettre le projet de mandature dans ce pacte de gouvernance ? » « Que craignez-vous à soumettre ce projet de mandature dans chacun des Conseils municipaux des communes de la Métropole ? » « Qu'est-ce que vous auriez perdu ? » « En quoi la démocratie aurait été abimée ? » « En quoi c'est une remise en question de la loi ? » La loi ne l'interdit pas. Vous auriez pu en prendre l'initiative. D'ailleurs, c'était votre intention puisque vous l'aviez annoncé ici même, donc je n'ai pas compris, c'est vrai, et je pense que l'on a énormément perdu.

Alors oui on peut réactiver le C2D, oui on peut faire de la démocratie participative, de la concertation, de l'intelligence, mais quand on a un instrument direct, concret, qui est de consulter l'ensemble des élus de la Métropole dans les Conseils municipaux sur votre projet de mandature, je trouve que de manquer cette opportunité-là, c'est en effet une faute politique. C'est une faute politique qui fait que l'on est aujourd'hui dans la situation qui est la nôtre. On vote un budget sans projet. Monsieur le Président, j'étais là le jour de votre élection. Métropole commune avait quitté la salle, nous sommes restés. J'ai bien entendu votre propos introductif, ce n'était pas le projet que vous avez bien voulu nous envoyer six mois après le début de la mandature parce que nous avons cessé de le réclamer. C'étaient des propos très généraux. Pour ensuite pouvoir évaluer les politiques publiques, votre impact, faut-il que l'on ait les engagements, les engagements que vous prenez à travers un projet. En fait, je le regrette et surtout, mon plus gros regret, c'est que je ne comprends pas que vous le refusiez. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame Laure CURVALE**.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vote du pacte de gouvernance qui nous est aujourd'hui proposé vient clore une séquence débutée lors des dernières élections municipales. Une fin qui signe un commencement, la construction d'un nouveau fonctionnement démocratique de cette institution.

Cette nouvelle gouvernance repose sur deux exigences : clarté et cohérence. Clarté et cohérence avec notre projet qui a été publié et qui a été envoyé, sur lequel nous communiquons, nous venons d'ailleurs de communiquer aussi sur ce projet à travers le vote du budget, et qui vise à orienter notre Métropole vers une trajectoire qui répond aux urgences climatiques et sociales, à protéger la santé des habitants, à réduire l'impact carbone de nos mobilités, à se loger à un prix abordable tout en diversifiant l'activité économique, à renforcer les services publics etc.

C'est aussi un projet qui vise une métropole rééquilibrée dans un esprit de justice spatiale qui coopère avec les territoires voisins pour favoriser la décentralisation économique.

Clarté et cohérence de cette gouvernance pour reconnaître également le fait majoritaire. Comme je viens de le dire, nous avons voté tout à l'heure notre budget, 1,8 milliard d'euros, que nous devons justement mobiliser au service de notre projet métropolitain de transition.

Alors, cette majorité, sur quoi s'appuie-t-elle ? Une légitimité qui est réelle. Oui, il y a eu un vote dans les communes du pacte de gouvernance : 60% des communes ont voté pour, ce qui représente 72% de la population métropolitaine.

Alors, ce n'est pas un troisième tour des élections municipales qui est en train de se jouer, je ne ferai pas parler les électrices et les électeurs qui tout d'un coup se sentiraient trahis ou découvriraient des arrangements à la Métropole autour d'une majorité, d'une minorité ou de je ne sais quoi. À vrai dire, combien de maires aujourd'hui présents ont mis dans leur programme une partie claire concernant la Métropole et leurs engagements.

Du côté des Écologistes, nous avons toujours été très clairs sur la reconnaissance et de ce fait métropolitain et bien entendu aussi du fait communal. Cette majorité, elle s'appuie sur cette légitimité, elle s'appuie aussi sur des instances renouvelées. Cela a été très bien rappelé par Madame la Vice-Présidente lors bien entendu des débats que nous avons eus, toute famille politique confondue, pour préparer ce pacte de gouvernance, l'instance politique du Bureau, la Conférence des maires prévue par la loi et qui consacre la place des maires dans notre

intercommunalité et qui montre ce souci que nous avons de donner, de préserver toute sa place à l'échelon de proximité communale dans notre Métropole.

Puis autre preuve d'une vitalité démocratique de notre institution, la fréquence bimensuelle des Bureaux. Cette Conférence des maires qui se réunit à un rythme mensuel. Des commissions intermédiaires, alors c'est vrai, cela dépend des commissions, il y a des membres de commission, des présidentes et des présidents de commission qui se saisissent de cette occasion pour réunir tout aussi fréquemment que dans le passé, ces commissions métropolitaines. Il y a aussi la possibilité de rencontrer de nouveaux électeurs locaux, de les inviter dans ces commissions.

Ce début de mandat a aussi permis la création de plusieurs Comités de pilotage intergroupes qui permettent à toutes les sensibilités de s'exprimer sur les différentes politiques publiques métropolitaines que nous voulons porter.

Justement pour mettre en application ces politiques, nous savons bien que nous devons développer et mettre en œuvre des leviers concrets, qu'il est nécessaire de concerter les habitants, qu'il est nécessaire d'avoir une gouvernance partagée, qu'il est nécessaire d'arriver à des équilibres.

Le vote de la régie de l'eau, la révision de la stratégie des mobilités, l'ambition d'un nouveau plan climat, ce sont justement déjà des exemples de notre détermination à passer à l'action ensemble et à tenir nos engagements pour la Métropole et tous ses habitants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Philippe POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Merci. Alors nous, on votera contre. On considère que la Métropole, pour des tas de raisons différentes, n'a pas un fonctionnement démocratique. Là, on voit que cela parle évidemment de démocratie, mais l'illustration de la démocratie est finalement la multiplication des étages, des commissions, des réunions au point de se demander comment les élus qui cumulent des fois des fonctions peuvent arriver à tout gérer en passant plus de temps dans les réunions qu'ailleurs. Cela peut poser un problème.

Ce que l'on constate, c'est qu'il y a un passage sur la démocratie participative, mais cela vient à la dixième page, c'est-à-dire la dernière. C'est enfin là qu'apparaissent un peu les habitants de la Métropole. Cela parle de démocratie participative avec des réunions, des consultations une fois par an, d'après ce que j'ai compris, pour voir les projets des uns et des autres. Nous, on pense que la démocratie participative, cela peut être aussi une démocratie où la population peut décider où elle n'est pas juste consultée. Ce n'est pas juste pour donner un avis, mais ce qui compte aussi, c'est d'être en capacité de développer des structures politiques où la population se retrouve, discute, débat et peut décider au moins de certaines choses, de ce qui la concerne directement dans les quartiers par exemple.

On défend cette démocratie-là, démocratie que l'on appelle « directe ». En illustration de la démocratie participative, pour ne pas être trop long, je vais lire justement la déclaration de ceux qui essaient d'appliquer une démocratie participative en ce moment, celles et ceux qui occupent l'Opéra depuis lundi après-midi. Ils ont rédigé une déclaration, et comme ils n'ont pas pu la lire directement à cause des règles de protection ou des règles sanitaires, c'est moi que vous lisez, si cela ne vous dérange pas. Après je lirai une autre petite déclaration, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas long, d'un autre collectif qui avait pratiqué la démocratie participative.

Déclaration du collectif occupant de l'Opéra :

« L'Opéra national de Bordeaux Aquitaine, haut lieu symbolique de la ville et vitrine de la culture tant par son histoire que par sa situation géographique centrale et son propriétaire, le Centre Hospitalier Universitaire, est occupé par des étudiants, artistes, plasticiens/plasticiennes, travailleuses/travailleurs, autrices/auteurs, photographes, intermittentes/intermittents du travail et du spectacle, chômeuses/chômeurs, intérimaires, vacataires et techniciennes/techniciens, en résumé, des personnes en luttés toutes unies par la même précarité.

Ce qui nous réunit aujourd'hui est lié à la crise du Covid bien sûr, mais cette dernière n'a fait que révéler et amplifier les problèmes déjà existants. Ils ont des racines plus profondes liées à la non-reconnaissance de nos professions et de notre travail. Les acteurs culturels sont unis par la culture certes, mais aussi, et c'est à la fois triste et révélateur, par cette précarité qui, au cours des années, n'a fait que s'aggraver.

Notre Ministre de la Culture affirme dans les médias que l'art et la culture continuent de vivre dans le pays malgré la crise sanitaire. Nous souhaitons lui rappeler que notre travail n'est pas un loisir. C'est une profession qui, comme toutes les autres, mérite d'être rémunérée. Il est à ce titre de notre devoir de rappeler à ce Gouvernement son devoir de solidarité.

Soyons clairs, nous ne sommes pas pour le retour au monde d'avant dans lequel nous souffrions déjà d'un manque de reconnaissance. Cette action forte et vivante s'inscrit dans le cadre d'une convergence des luttés et plus largement dans un désir de justice démocratique, sociale et climatique.

Nous sommes toutes et tous concernés, nous sommes toutes et tous essentiels. Ce que nous défendons, nous le défendons pour toutes et tous. Nous occupons l'Opéra pour retrouver collectivement un peu de joie, d'espoir, de volonté de résister, de sortir, de manifester. Nous occupons pour que les artistes essaient de donner du courage aux citoyennes et citoyens, aux soignantes/soignants, aux étudiantes/étudiants.

Après cette présentation générale, nous vous présentons à présent nos premières revendications qui sont sociales et solidaires :

- *Retrait pur et simple de la réforme retraite et de la réforme chômage,*
- *Prolongation de l'année blanche, son élargissement à tous les travailleurs précaires extras et saisonnier entre autres qui subissent les effets à la fois de la crise et des politiques patronales, ainsi qu'une baisse du seuil d'heures d'accès à l'indemnisation de chômage pour les primo-entrants ou intermittents en rupture de droits.*
- *Extension de cette année blanche au-delà du 31 août 2021 et au minimum pendant un an après la reprise totale du secteur culturel.*
- *De toute urgence, des mesures pour garantir l'accès à toutes et tous, les travailleurs/travailleuses, à l'emploi discontinu au congé maternité et maladie indemnisée.*
- *Pour les autrices/auteurs, un véritable statut professionnel, la mise en place de rémunération minimum et la résolution de spoliation des droits à la retraite.*
- *L'extension du RSA pour les 18-25 ans,*
- *Plan d'accompagnement des étudiants du secteur culturel en cours d'études et à la sortie pour leur permettre d'accéder à l'emploi.*

Il est urgent de déclarer l'urgence culturelle et sociale qui concerne tous les oubliés, gens exploités, broyés, gens à la rue, expulsés, réfugiés.

On nous parle depuis quelques mois des invisibles, mais qui sont les invisibles ? La copine, voisine, cousine, le compagnon, voisin, frère, pour qui la fin du mois commence le 10 où ces pantins radiophoniques et télévisuels qui nous font la leçon sans connaître la réalité des riens des sans dents.

Nous, nous ne sommes pas invisibles, nous sommes oubliés presque comme Les damnés de la terre qu'écrivait Eugène POTTIER en 1871, il y a 150 ans, et rien n'a changé ».

C'était le texte fait par le collectif qui occupe actuellement l'Opéra de Bordeaux. Je voulais faire le lien rapidement avec un autre collectif, il y a quelques années de cela - ce n'est pas eux qui m'ont demandé de lire, ils ne pouvaient pas le faire. Vous savez que SUD-OUEST a parlé des 18 mars qu'il y a eu dans le passé. Je ne vais pas vous parler du 18 mars 1341 ou 1314 où Philippe le Bel avait annulé l'Ordre des Templiers, c'était dans le SUD-OUEST d'aujourd'hui. Ils avaient oublié qu'il y avait un autre 18 mars important, c'est le 18 mars 1871, il y a 150 ans. C'était la Commune de Paris. Je vais vous lire un extrait de la déclaration de la Commune de Paris, c'était il y a 150 ans pile, et cette affiche avait été collée dans les rues de Bordeaux. Elle a été arrachée par la Préfecture de l'époque. Il fallait des habitants pour garder l'affiche, c'était les mœurs de l'époque. Je vous lis, c'était aussi un exemple de démocratie participative et c'est intéressant, cela fait le lien tout à fait avec la discussion que l'on a, ce n'est pas hors sujet. C'est l'affiche, je ne l'ai pas imprimée pour tout le monde, c'est peut-être un langage qui va être inaccessible pour certaines et certains d'entre vous parce qu'autant, moi, j'avais du mal avec le langage technique de la finance, mais peut-être qu'il y en a qui ont du mal avec un langage de lutte, mais bon voilà, match nul.

« Déclaration de la Commune de Paris du 25 mars 1871... »

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, on est quand même très loin du pacte de gouvernance. S'il vous plaît, essayez de respecter un minimum de discipline. Le pacte de gouvernance mérite des débats et mérite du temps. Laissez du temps aux autres.

M. Philippe POUTOU : Ne vous inquiétez pas pour cela.

« *Citoyens ! Ne perdez pas de vue que les hommes...* », après je suis d'accord, il va falloir féminiser, c'était l'époque, « *...qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre propre vie, souffrant des mêmes maux. Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus, les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables. Défiez-vous également des parleurs incapables de passer à l'action. Ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou un mot spirituel. Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement, celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère. Enfin, cherchez des hommes...* » et des femmes « *...aux convictions sincères, des hommes du peuple résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. Portez votre préférence sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages, le véritable mérite et modeste et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes...* » et leurs femmes « *...et non à ceux-ci de se présenter.*

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres ». 25 mars 1871. La Commune de Paris.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous conseille aussi de lire Victor Hugo par exemple, il dit des choses très intéressantes aussi sur cette question et d'autres auteurs. La parole est à **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Oui après avoir fêté le 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, permettez-moi quand même de revenir à la délibération qui concerne le pacte de gouvernance. Ce rapport sur le pacte de gouvernance nous offre l'occasion d'avoir un débat sur l'articulation communes/Métropole et plus globalement sur la vie démocratique de nos institutions.

Dans le cadre de la cinquième république, celle-ci reste trop marquée à notre sens par le pouvoir d'un homme ou d'une femme. C'est vrai pour le Président de la République, mais cela se décline au niveau local avec les Maires, les Présidents de Département ou de Région.

Nous sommes convaincus qu'il y a besoin d'un grand vent de démocratie dans nos institutions qui permette à nos concitoyens, je dis bien concitoyens, de se ré-emparer de l'avis politique. Au lieu de la concentration des pouvoirs, il faut les partager afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir intervenir. La métropolisation telle qu'elle a été construite ne permet pas une démocratie vivante. Elle a éloigné les lieux de décision des citoyens, vidé les communes d'une partie de leur compétence, concentré les pouvoirs, complexifié les relations entre intercommunalités et communes. Le pacte qui nous est présenté aujourd'hui en est une illustration.

Nous restons convaincus que la loi MAPTAM ne vise en rien à répondre aux besoins économiques ni à fluidifier la vie démocratique, mais à répondre aux besoins des pouvoirs économiques et organiser l'austérité pour les collectivités. Nous devons faire avec cette réalité.

Concernant le rythme démocratique des instances de la Métropole, nous avons pu exprimer à plusieurs reprises que la tenue d'un Conseil tous les deux mois ne correspond ni aux besoins de l'institution ni aux besoins d'un débat démocratique vif, en phase avec la vie de notre population. La fin de la cogestion, la mise en place de la Conférence des maires ne peuvent justifier ce recul dans la vie démocratique de la Métropole quand tout aujourd'hui appelle à démultiplier les lieux et le temps de la démocratie.

Enfin, pour conclure cette intervention, je souhaiterais m'arrêter sur la question de la mutualisation. Celle-ci a été faite de manière autoritaire sans consultation des agents, provoquant un vrai malaise dans les différents services concernés. L'objectif principal annoncé est de réaliser des économies d'échelle copiant ainsi le modèle des grandes entreprises. Or, cette stratégie a fait de nombreux dégâts dans les entreprises détruisant les collectifs de travail. Il en va de même pour la Métropole et dans les villes, je pense à la Métropole, ayant assisté à plusieurs CHSCT, j'ai mesuré les dégâts.

Cette mutualisation devait permettre de faire des économies, or le rapport KOPFLER montre qu'elle pèse sur les finances. Il est temps, je crois, mes chers collègues, qu'un vrai bilan de ces réformes soit fait et qu'à notre échelle, nous puissions impulser une vraie dynamique démocratique à laquelle je sais, la majorité élue en juin est très attachée. C'est pour ces raisons, malgré mes réserves et mes critiques, que je voterai pour le pacte de gouvernance.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame LOUNICI**.

Mme Zineb LOUNICI : Merci **Monsieur le Président**, chers collègues, le passage d'un Conseil de Bordeaux Métropole par mois à une périodicité bimensuelle n'est pas du tout anecdotique

ni d'ordre simplement organisationnel, comme vous le pensez. Cette modification peut avoir des conséquences sanitaires pouvant être graves et ce n'est pas l'élue qui s'exprime, mais le médecin, et nous sommes quelques médecins dans cette assemblée à partagé mes craintes.

Rester assis pendant plus de deux heures consécutives est connu dans toutes les études scientifiques comme étant un facteur de risque de thrombose veineuse, de phlébite, grande pourvoyeuse d'accident vasculaire cérébral et d'embolie pulmonaire, et ce d'autant que nous ne sommes pas égaux devant ce risque. En effet, les femmes étant plus à risques notamment autour de 45-55 ans et c'est la moyenne d'âge des élues femmes de notre assemblée.

Monsieur le Président, par votre décision de changer la périodicité du Conseil de Bordeaux Métropole, avec une durée d'une journée entière plus une demi-journée, vous nous exposez à ce risque à moins pour nous de nous lever, de nous déplacer au risque de perturber le Conseil et mal suivre les débats.

Monsieur le Président, vous sentirez-vous un peu responsable si un élu ou une élue devait présenter une thrombophlébite ou plus grave un AVC ou une embolie dans les suites d'un Conseil de Bordeaux Métropole ? Allez-vous nous mettre des vélos qui, en pédalant, nous mettraient à l'abri du risque par l'exercice physique et nous permettraient de recharger nos téléphones et ordinateurs. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je dois dire que je ne m'attendais pas à être déclaré coupable de phlébite et bientôt responsable aussi de l'AstraZeneca. Alors Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président, je ne vais pas parler de médecine, pas du tout. Je vais parler de démocratie et de vérité de ce que l'on dit.

Madame CURVALE, vous interrogez : « Quels sont les élus dans cette salle qui ont présenté un projet métropolitain ? » Je peux vous répondre. Tous les candidats de Communauté d'avenir, tous les candidats et pour cause, nous avons passé des soirées répétées à préparer un programme dès l'automne, nous l'avons présenté à la presse, nous l'avons présenté à nos administrés et à nos électeurs futurs. Chaque candidat de Communauté d'avenir, c'était son nom à l'époque, avait dans son programme municipal une feuille qui présentait le projet métropolitain. S'il vous plait, respectez ce qui est fait par les autres dans la démocratie. Vous ne l'avez pas fait, je le sais, ni vous, ni vos collègues socialistes, mais c'est ainsi. Ne venez pas nous chercher sur ce plan-là.

Je voudrais surtout revenir sur ce qu'a dit très bien Christophe DUPRAT, je serai très brève sur ce plan-là, il a très bien dit toutes les choses sur la forme et sur le fond.

Une seule chose qui n'a peut-être pas été dite suffisamment forte, c'est que notre vote contre aujourd'hui est extrêmement conforté par le même vote contre de plus de 380 élus municipaux. Vous allez me dire : « Bien sûr, ce sont vos élus majoritaires dans vos communes ». Pas qu'eux précisément. C'est cela qui devrait vous interroger, pourquoi ces élus municipaux ont voté contre ce pacte de gouvernance ? Parce que l'on ne retrouve pas la souveraineté des communes, tout simplement. On ne retrouve pas ce que l'on appelle un peu cette règle non écrite, mais toujours respectée ici, que l'on n'impose pas à une commune et encore moins à un maire bien sûr parce que l'on s'appelle la Métropole de Bordeaux un programme, un projet qui est délétère pour cette commune, et dont la commune ne veut pas, tout simplement.

Ce droit de véto que l'on vous a redemandé et que vous nous refusez est une raison amplement suffisante. Aujourd'hui, nous ne sommes toujours qu'élus au suffrage secondaire, on n'est pas

élus au suffrage universel, chacun de nous ici est d'abord un élu municipal. Nous ne serions pas ici si nous n'étions pas élus municipaux, les choses sont très claires.

Vous anticipez une loi qui ne viendra peut-être jamais, vous avez pris cette liberté et je partage l'avis de Christophe DUPRAT. Il y a une forme tout même dans notre esprit collectif de trahison de nos électeurs. Ils ne savaient pas cela quand ils ont voté au mois de mars ni au mois de juin. C'est une forme quand même de trahison de leurs pensées et de ce qu'ils ont voulu faire. Pour cette raison unique, et je dis bien unique, nous voterons contre bien évidemment.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Messieurs BOBET et DUPRAT, je pense que vous avez raison d'abord Monsieur DUPRAT de dire que c'est un sujet sensible. Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus, mais je crains que notre accord s'arrête là.

Quand vous défendez la cogestion, vous fournissez exactement les arguments qui m'incitent à dire que ce n'est pas un bon système de gouvernance. Je vais vous dire pourquoi.

D'abord, vous dites que cela n'a pas été débattu devant les électeurs. Peut-être pas devant ceux de Saint-Aubin-de-Médoc, mais je peux vous dire devant ceux de Bordeaux, oui. Moi, pendant la campagne électorale - je suis content, Monsieur BOBET, que vous approuviez - moi je leur ai dit clairement, « Si vous votez pour moi, je suis contre ce type de gouvernance à la Métropole et je me battrais pour qu'il y ait un autre système de gouvernance ». J'ai tendance à penser qu'en votant pour moi et pour ma liste, ils ont aussi voté pour cette nouvelle conception de la gouvernance métropolitaine. Ils n'ont pas été trahis - vous employez le mot de trahison Monsieur DUPRAT - j'ai tendance à penser qu'ils n'ont pas été trahis.

Quand je dis que les arguments que vous utilisez sont ceux qui me font précisément critiquer la cogestion, le droit de veto du maire, c'est une raison pour laquelle je suis hostile à ce type de gouvernance. Je pense que même si nous ne sommes pas élus au suffrage universel direct, ce que je regrette, je l'ai suffisamment dit dans cette assemblée, nous sommes quand même élus pour défendre l'intérêt métropolitain. Quand on parle du tramway, on ne parle pas du tramway pour sa commune, on parle du tramway comme outil de rayonnement métropolitain. Il est totalement anormal quand on défend l'intérêt métropolitain qu'un maire puisse dire : « Non, écoutez, c'est contraire à mes intérêts communaux donc je suis totalement hostile à ce projet d'envergure métropolitaine », cela me paraît être un vrai déni de démocratie. C'est pour cela aussi que je suis contre la cogestion.

Vous voyez, je vais être très concret même, quand Vincent FELTESSE présidait la Métropole, il était favorable, il ne s'en était pas caché, à ce que nous nous dotions d'un établissement public foncier. Un certain nombre de métropoles l'adoptait au même moment. C'était il y a une quinzaine d'années. Mais nous, nous ne l'avons pas adopté à ce moment-là uniquement parce qu'il y avait un maire au moins, mais peut-être étaient-ils plusieurs, qui était hostile à l'établissement public foncier. Et nous sommes rentrés dans l'établissement public foncier avec 15 ans de retard. Aujourd'hui, nous sommes en train de le payer très très cher.

Nous n'aurions pas les problèmes de logement que nous avons aujourd'hui si nous avions maîtrisé, il y a 15 ans, le foncier métropolitain. C'est un exemple qui illustre le pouvoir des maires à travers la cogestion et à travers le bureau du fait que l'on n'a pas pu avoir ce débat en séance. Si on l'avait eu en séance, peut-être se serait-il dégagé une majorité pour l'établissement public foncier et nous ne serions pas dans la situation.

Vous pouvez ne pas être d'accord, je le pense sincèrement, Monsieur BOBET.

Après Monsieur DUPRAT, je vous remercie d'avoir dit que la dernière réunion, la Conférence des maires s'est bien passée. Cela veut bien dire, et je suis content que vous soyez d'accord aussi, que le phénomène communal est respecté à travers une instance spécifique qui est la Conférence des maires. Mais je ne voulais pas que le phénomène municipal brouille également les décisions qui doivent être prises en fonction de l'intérêt métropolitain.

Ce sont deux instances différentes et je trouve que les débats que l'on a en Conférence des maires sont effectivement intéressants et d'autres vont venir, à mon avis, dans ce même esprit.

Après je suis d'accord avec Monsieur SALABERRY même s'il n'est pas intervenu dans ce débat-là, mais tout à l'heure vous avez dit, Monsieur SALABERRY, que l'épreuve du feu pour le débat, c'est le compte administratif. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je trouve que l'on devrait tous se satisfaire du fait que le projet de mandature sera discuté à l'occasion du compte administratif. Cela me paraît être le moment pertinent pour discuter des deux en même temps. Je pense que là, ce sera un débat éminemment politique, que l'on puisse débattre du compte administratif et du projet de mandature.

Enfin, un dernier mot, je ne veux pas être long, pour répondre à Thomas CAZENAVE. Thomas CAZENAVE, je vous promets qu'il y a quelques avancées par rapport à la précédente mandature que vous n'avez pas connue. Par exemple, les présidents de groupe vont être convoqués, vont être consultés. Dans une précédente mandature, j'ai été Président de groupe, je n'ai jamais été consulté. Le fait que les Présidents de groupe soient consultés, c'est la reconnaissance nouvelle de la présence de forces politiques dans cette assemblée. Ce n'était pas le cas avant puisque c'était la cogestion, c'était un club de maires, donc à partir du moment où c'était un club de maires, il n'y avait aucune raison pour que les groupes politiques soient consultés en tant que tels. Là, ils le sont, vous n'êtes pas obligés d'être d'accord, mais c'était pour rassurer Monsieur CAZENAVE, pas pour vous inquiéter. Je pense que c'est un progrès. Je regrette que cela vous anime, mais je termine là-dessus. Voilà les raisons pour lesquelles, moi, je trouve ce système de gouvernance tout à fait approprié à ce que doit être la gouvernance d'une Métropole moderne et engagée.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BAGATE qui demande la parole depuis un certain temps.

M. Christian BAGATE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne pensais vraiment pas intervenir. Vous avez remarqué, je n'ai aucune note, j'ai des pages blanches devant moi. Je suis étonné de ce débat dans la façon dont il se comporte. J'ai assisté à votre présidence, Monsieur le Président, j'étais là, il y avait Monsieur POUTOU qui était resté aussi, il y avait aussi Thomas CAZENAVE et je peux répéter exactement ce que Thomas CAZENAVE vous a dit. Vous aviez pris des engagements, Monsieur le Président, et malheureusement, ils ne sont pas tenus. C'est pour cela que nous votons contre. C'est tout ce que je voudrais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je répondrai tout à l'heure. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Désolé de reprendre la parole, Monsieur le Président, mais je ne vais pas laisser dire des choses qui sont tout à fait fausses.

Les chiffres ont le mérite d'être exacts, ce n'est pas 15 ans, c'est 7 ans, c'est la moitié, ce n'est pas tout à fait pareil. C'est facile de balancer des chiffres. C'est comme les riverains qui vous disent : « On roule à 100 à l'heure dans ma rue », mais bien sûr que ce n'est pas vrai. Désolé, ce n'est pas 15 ans, c'est 12 ans dans le meilleur des cas. Déjà, ne serait-ce que ça. C'est facile d'allonger la sauce, d'accord, on l'a bien compris.

Pour les Présidents de groupe, je ne sais pas si je suis convoqué en tant que Président de groupe, je n'en sais rien, je n'étais pas président à cette époque-là, et cela m'indiffère totalement. Ce que je sais en revanche, c'est que tous les groupes étaient représentés au Bureau systématiquement. Le Bureau était un grand bureau effectivement où tous les groupes débattaient, les Maires, les Vice-Présidents, non Maires et tous les représentants des groupes politiques. Si cela ne vous suffit pas, je trouve que c'était beaucoup plus intéressant d'avoir des représentations de groupes dans les Bureaux où on discutait régulièrement tous les mois voire deux fois par mois que d'avoir des réunions de présidents de groupe dans lesquelles on débat de pas grand-chose. Je suis désolé, mais là, c'est un peu facile de dire que la démocratie n'existait pas parce que si on vous écoute, c'est un peu cela, il n'y avait pas de démocratie au mandat précédent. Je suis vraiment désolé, quand j'étais Président, j'ai fait des Bureaux pratiquement tous les 15 jours quand ce n'était pas toutes les semaines. La démocratie, merci quand même pour les leçons.

M. le Président Alain ANZIANI : Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui, ce qui me fait réagir et cela fait 10 ans ou 15 ans que l'on a le débat avec Pierre HURMIC, c'est ce qui vient d'être dit. Je rappelle toujours l'historique, la Communauté urbaine et maintenant la Métropole n'est que l'organisme chargé de faire ce que chaque ville ne peut pas organiser. Cela a été cela la philosophie depuis le début. Les transports en commun, l'assainissement, enfin je ne vais pas tout rappeler. Nous l'avons fait avec la Communauté urbaine. C'était le débat que j'avais souvent avec Alain JUPPÉ quand il parlait de métropolisation, mutualisation. Je savais que si je voulais le mettre en colère, je lui posais une seule question : « Qu'est-ce que la Communauté urbaine n'aurait pas pu faire que va faire la Métropole ? ». J'attends d'ailleurs toujours la réponse. La Communauté urbaine était en charge des dossiers que les villes ne pouvaient faire elle-même et il y avait une logique.

Là-dessus est venue l'idée de l'élection en suffrage universel. Je rappelle que les élus ici sont élus au suffrage universel indirect au travers de leur ville, mais cela pose de vrais problèmes. La vraie démocratie, pour moi, c'est la proximité. Je ne suis plus Maire et tous les Maires qui sont ici le savent bien. C'est ce que le Président du Sénat appelle « être à portée d'engueulade ». Le Maire, il est dans la proximité, on peut le voir. Plus les organismes ou les associations d'élus sont importants, moins il est facile d'aller voir celui qui est le responsable. C'est vrai pour un Président de région, c'est vrai pour un président de métropole par rapport au Maire de Mérignac. Il est plus difficile, je pense, de voir Alain ANZIANI en tant que Président de Métropole qu'en tant que Maire de Mérignac.

C'est vrai pour un Président de la République, et on peut même l'étendre au niveau de l'Europe. On voit bien, dans ces temps difficiles, combien une organisation aussi confuse que l'Europe est difficile ou est handicapée par rapport aux décisions des états.

Pour en revenir à la Métropole, tout ce que nous avions fonctionnait bien et je sais Monsieur le Président que dans votre for intérieur, vous étiez en accord avec ce qui se passait autrefois, qui était la cogestion. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas d'éléments politiques dedans, il n'y avait pas de combinaisons, je ne sais pas comment l'interprète Monsieur HURMIC. Chaque Maire portait ses projets et puis il y avait, je le répète, ce qui dépassait les villes qui était débattu. Tout cela a permis d'avancer sur tous les dossiers.

Le péché originel si je puis dire, et je ne vous en donne pas la responsabilité, c'est le fait qu'il est arrivé une nouvelle majorité qui a fait en réalité une rupture politique en désignant une majorité politique et une opposition. La confiance se perd un peu, comprenez-le. Christophe DUPRAT l'a dit de manière excellente, Patrick BOBET aussi, les deux l'ont dit. Il y a une réticence par rapport à ce qui est proposé parce qu'il n'y a plus cette confiance qu'il y a eu autrefois, il y a une rupture, une majorité politique, une opposition politique. Comprenez que l'on demande quelques réserves par rapport au fait que le Maire doit rester maître chez lui sur les sujets qui le concernent et non pas sur le sujet métropolitain.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Quelques mots à mon tour. Les premiers d'ailleurs pour vous remercier parce qu'en quelques minutes, finalement, vous m'avez révélé ma nature profonde. J'ai entendu que j'étais un apprenti assassin, chacun jugera de l'excès ou de la vérité de ces propos, mais peut-être que de temps en temps aussi, il faut savoir raison garder.

Ensuite après, j'ai entendu que j'étais un vrai traître, c'est intéressant quand même cette histoire de trahison parce que cette phrase a été prononcée à la suite d'une autre affirmation. Finalement, Monsieur le Président, me dit Christophe, « Si vous nous aviez dit que l'on ne ferait jamais rien sans l'avis du Maire, on signait des deux demains et même peut-être avec empressement ». Est-ce que vous vous rendez compte quand même de la portée de cette phrase qui consiste à instaurer un droit de véto des Maires dans une intercommunalité ? D'abord, est-ce que cela a été d'actualité sous Alain JUPPÉ ? Je ne l'ai jamais entendu et j'ai même plutôt entendu le contraire. Est-ce que cela l'a été sous la présidence de Patrick BOBET ? Je n'ai jamais entendu cette phrase et j'en remercie Patrick BOBET qui a un sens intercommunal quand même suffisamment développé pour ne pas instaurer un droit de véto. Cela veut dire quoi ? Que l'on reconnaisse l'identité communale est une chose, et j'y suis tout à fait favorable. Mais que l'on reconnaisse l'identité communale en reniant l'ambition intercommunale, moi, je ne le ferai jamais. Je pense que l'on doit avoir une ambition intercommunale sur un certain nombre de sujets : l'habitat, les transports. On voit bien qu'il n'y a pas forcément de frontières, beaucoup d'autres sujets aujourd'hui. Et puisqu'il n'y a pas de frontières, il ne peut pas y avoir de droit de véto d'un Maire. Que nous l'écoutions, oui, mais un droit de véto, franchement. Aussi essayons de garder raison.

Et puis le troisième point, j'ai entendu que finalement, j'étais un renégat parce que j'avais affirmé tel jour qu'il fallait que le projet de mandature soit discuté en même temps que du pacte de gouvernance. Oui, c'est vrai, je l'ai dit. Je ne renie pas ce que j'ai pu dire, mais la réflexion aussi fait partie de ce monde et peut-être même fait partie de la sagesse. En réfléchissant, je me suis dit que si on mélangeait les deux, c'était une erreur. On avait un pacte de gouvernance qui était très nettement défini par la loi, je le rappelle, et ce n'est pas le même exercice que de fixer des règles entre nous et de fixer d'autre part un projet de mandat qui lie aussi une majorité. Ce que vous oubliez, c'est un peu cela quand même, c'est qu'il y a une majorité et que cette majorité, elle s'est jouée déjà dans les élections municipales justement. Regardez, la plupart d'entre nous, nous avons fait alliance au moment des municipales entre ceux qui, aujourd'hui, gouvernent cette Métropole. Ce n'était sans doute pas un hasard. Il y a une cohérence, donc je pense qu'effectivement, il faut aujourd'hui qu'il y ait un projet de mandature qui est le projet conclu entre la majorité, et qu'il soit discuté.

À la fin, on voit quoi ? Qu'est-ce que l'on reproche ? C'est presque incroyable, j'allais dire, c'est même hallucinant. Si on avait aujourd'hui discuté du mandat du projet de mandature, on aurait trouvé cela bien. Là, on va en discuter dans deux mois, on trouve cela mal, franchement. Est-ce que vous croyez que c'est à la hauteur des enjeux ? Les enjeux, ce n'est pas de savoir si on discute aujourd'hui ou si on discute au mois de juin. Je vous propose d'aller plus loin que ce qui n'a jamais été fait. C'est-à-dire qu'il y a un projet de mandature et on rend compte de la

mandature, cela n'a jamais été fait, ou j'exagère peut-être un peu. On pourrait me reprendre sur ce point, je veux bien en être d'accord puisqu'effectivement, chaque année, il y avait une sorte de bilan, mais qui n'était pas forcément l'objet d'un grand débat et c'était plutôt un document que chacun lisait ou survolait sans vraiment engager.

Là, on va beaucoup plus loin que cela. Alors, s'il vous plait, essayez de garder raison, on peut avoir des divergences entre nous, ce n'est peut-être pas la peine d'en faire trop non plus parce qu'à mon avis, on aurait des citoyens ici dans cette salle qui nous écouterait et qui nous attendraient, ils ne comprendraient rien à nos histoires. Quelles sont les divergences ? Est-ce que le débat doit être maintenant ou plus tard ? Est-ce qu'il faut nier l'intercommunalité dans une intercommunalité, ils ne comprendraient rien à ce que nous disons et nous demanderait sans doute d'essayer de mieux travailler ensemble. Le but, c'est de travailler ensemble, mais dans nos différences, c'est cela la nouveauté. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, je pense que je n'ai rien à ajouter. Je vais rester fidèle à la tradition des femmes.

M. le Président Alain ANZIANI : Je mets au vote ce pacte de gouvernance. Qui vote contre ? On note les votes contre. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Le pacte de gouvernance est adopté et je vous en remercie.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Mme TERRAZA

(n°5) Révision du Règlement intérieur de Bordeaux Métropole - Modification - Adoption

Brigitte TERRAZA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Brigitte TERRAZA. Qui souhaite prendre la parole ? Alors Madame AMOUROUX.

Mme Géraldine AMOUROUX : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas partir dans des envolées lyriques, juste répondre de manière très factuelle et passer quelques articles en revue.

D'abord, nous féliciter que certaines remarques en effet qui avaient été émises par nos soins au sein du groupe de travail qui s'est réuni le 22 janvier dernier aient été reprises. Par exemple, et vous l'avez dit, les pouvoirs remis en cours de séances des conseils, également l'absence de vote en commission, sachant que, là, seul le Conseil de Métropole est souverain, ou encore le maintien de la distinction entre abstention et non-participation au vote.

Par contre, nous demandons de nouveau que l'on puisse obtenir l'ordre du jour du Bureau et le compte-rendu détaillé comme vous y étiez engagé, mais à ce jour, nous ne les avons toujours pas reçus. Vous l'avez redit, j'imagine que c'est une question de jours.

Ensuite au sujet de l'article 2, nous redemandons l'inscription - et pardon de le répéter, mais c'est important - l'inscription d'un Conseil de Métropole mensuel, ce n'est pas simplement un caprice, Monsieur le Président. Ma collègue a, tout à l'heure, émis une raison, moi, j'en émet une autre, qui est simplement une raison de respect aussi de nos collègues qui sont salariés, et il y en a dans cette salle, et pour lesquels l'absence de leur entreprise pendant un jour et demi est parfois compliquée.

Au sujet de l'article 31 et la mise en accessibilité de nos débats, une question : « Ferons-nous appel à un prestataire pour une traduction en langue des signes des débats en direct ou utiliserons-nous la vélotypie ? »

Question au sujet de l'article 46.1 dont vous venez de parler, concernant le lien entre l'indemnité des élus et la participation aux séances métropolitaines. Un petit témoignage en tant que Conseillère départementale. Nous avons, sous notre proposition, mis en place ce système au sein du Conseil départemental et cela fonctionne plutôt bien. Cela fonctionnera bien ici aussi, il n'y a pas de raison, à condition de bien lister les excuses acceptables, c'est-à-dire celles où un élu pourra raisonnablement s'excuser de son absence. Par exemple, la raison suivante, qu'il est convoqué deux fois par l'instance métropolitaine au même jour et aux mêmes heures à des réunions. Je cite l'exemple de notre collègue, Michel LABARDIN, qui préside la Commission stratégie urbaine, le 14 janvier dernier, qui est convoqué par la Métropole le même jour aux mêmes heures pour une réunion de travail sur l'OIM Innocampus dont il est particulièrement concerné. Ou encore notre collègue Emmanuel SALLABERRY qui préside la Commission finances et qui est convoqué par la Métropole le même jour à la même heure pour un COFIL sur la stratégie des mobilités. Ou encore moi-même qui suis convoquée en Commission identité communale et à la même heure en Commission d'appel d'offres.

Évidemment, il faudra peut-être être plus attentif même si je sais que la question des agendas est particulièrement compliquée.

Et enfin, au sujet de l'article 56, nous demandons à inscrire dans le règlement intérieur, même si cela figure dans le pacte de gouvernance, la représentation proportionnelle des groupes dans les comités de pilotage et autres groupes de travail de la Métropole, et je prendrai simplement l'exemple du groupe de travail qui est dédié aux boulevards et qui ne respecte pas justement cette condition de proportionnalité. Voilà, j'en ai terminé, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Sur ce règlement intérieur, je voulais, moi aussi, exprimer les remerciements de notre groupe pour l'intégration de nos propositions pendant le groupe de travail, en particulier votre engagement à retransmettre nos conseils en langue des signes française et à intégrer le débat de politique générale.

Je voudrais revenir sur un point, Monsieur le Président, que vous évoquez souvent et sur lequel nous n'avons pas pris l'occasion de rebondir pour laisser place à la discussion autour du pacte de gouvernance, ce sont les commissions. Je pense que ce règlement intérieur est l'occasion d'échanger ensemble sur le fonctionnement des commissions.

Vous avez souligné souvent l'importance de ce travail qui permettait le nécessaire débat d'idées en commission. Je voudrais relire ici l'article 47 du règlement intérieur qui n'a donc pas été modifié par la présente proposition et qui précise que « *Les commissions sont un lieu de débat pour préparer les décisions, qu'elles émettent un avis et que cet avis est mentionné lors de l'examen des projets de délibération en conseil* ». Est-ce que vous pourriez nous préciser cette disposition, le rôle et le fonctionnement des commissions ? Il est flagrant maintenant que les commissions ont un fonctionnement différent. Je pense que nous gagnerions, surtout quand nous faisons partie de plusieurs commissions, à avoir un fonctionnement identique et harmonisé pour plus de compréhension et plus de transparence.

S'agissant de ces commissions, nous partageons le souhait que vous avez de leur donner un nouveau rôle, qu'elles puissent se déplacer, entendre des experts. Mais de fait, les commissions qui étudient les dossiers ne se réunissent que tous les deux mois. Nous avons vu avec le Conseil de cette semaine que le nombre de délibération est très important. Je regrette que vous n'ayez pas accepté notre proposition d'allonger quelque peu le délai de transmission des projets de délibération en commission. Il est donc de cinq jours, c'est un peu court, vous le reconnaîtrez, j'espère aisément, vu la densité des dossiers.

Enfin, s'agissant du fait que les commissions sont un lieu de débat pour préparer les décisions, je voudrais appeler la vigilance et j'ai remarqué des changements pour ce Conseil notamment pour la cartographie du permis de louer. En commission, nous faisons plusieurs propositions qui ne changent pas le fond. Nous débattons et nous posons des questions pour plus de transparence et une meilleure compréhension. Il me semble important que tout ce que nous demandons en commission apparaisse après dans des projets de délibération modifiée. C'est vraiment une question de transparence et de meilleure appréhension des dossiers par l'ensemble des élus métropolitains. Souvent, ce que nous demandons n'est pas pris en compte et les délibérations qui arrivent en conseil sont absolument identiques aux délibérations qui étaient examinées en commission. Je trouve cela dommage.

Enfin, j'aurais bien voulu entendre votre définition de la différence entre un vœu et une motion puisque vous les associez dans le même article avec le même fonctionnement. Sur les vœux en urgence puisque c'est une proposition qui a été apportée par vous-mêmes, je crois, après la commission ou le jour même de la commission, puisque l'urgence est toujours bien délicate et bien difficile à déterminer, pourrions-nous convenir ensemble du fait que les Présidents du groupe en soient informés dans un délai quand même raisonnable. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons bien sûr en faveur de ce règlement intérieur nouvellement révisé qui reprend les conclusions du groupe de travail auquel toutes nos familles politiques ont pu participer. Parmi ces propositions, je relèverai à mon tour la possibilité pour les commissions de faire intervenir toute personne

qualifiée pour aborder les thématiques sur lesquelles nous travaillons, ce qui est un choix qui va permettre d'associer davantage les usagers dans la définition des services métropolitains, de reconnaître leur expertise.

La limitation des temps de parole qui est donc à l'évidence une nécessité, plus ou moins cinq minutes par intervenant ou intervenante. Là, il y aura des évolutions de notre règlement intérieur, pourquoi pas un petit peu de discrimination positive. Nous verrons comment jouer, mettre les différents compteurs, les différents *timers* et compenser sur les autres conseils.

Bien sûr d'un point de vue matériel, outre la possibilité de tenir des instances en visioconférence, ce qui, je crois, fonctionne bien et à la satisfaction générale, le fait que nous nous engagions vers plus d'accessibilité avec la retransmission de nos conseils en langue des signes et en vélotypie.

Un mot aussi de conclusion sur l'assiduité des élus. Oui, vaste sujet, vraie nécessité aussi puisque les élus doivent s'efforcer de faire preuve d'exemplarité et en tout cas de transparence même quand il y a donc tout simplement des conflits ou des problèmes d'agenda qui peuvent parfois s'expliquer et être compréhensibles de n'importe qui. Nous espérons qu'avec ce nouveau règlement intérieur, nous aurons un outil qui va nous permettre d'être plus agiles, pour reprendre ce terme à la mode, et de nous rapprocher encore davantage des usagers.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Simplement, je vous donne les annonces qui sont faites par le Premier ministre : confinement 7 jours sur 7 dans la Région parisienne et la Région du nord avec interdiction des déplacements, sauf motifs impérieux ou professionnels. **Madame Christine BONNEFOY**.

Mme Christine BONNEFOY : **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Moi, **Monsieur le Président**, je n'ai pas l'impression de faire du bruit comme vous le dites en me posant des questions sur ce règlement intérieur, notamment concernant le fonctionnement des commissions.

Tout d'abord, je voudrais rappeler à **certains Présidents de commission** de votre majorité qu'il n'y a pas de vote lors des commissions comme ce fut encore le cas dernièrement en transition écologique.

Sur la forme, les budgets sont très souvent présentés de manière impromptue sans aucun document envoyé préalablement, ce qui exclut toute possibilité de les étudier sérieusement. Cela s'est produit notamment en Commission mobilité pour le budget transports et en Commission infrastructures pour le budget voirie. De même, les commissions intermédiaires ne sont pas censées s'appeler « blanches », ce qui leur donne de ce fait un caractère très facultatif et inutile, vous en conviendrez.

Pour ma part, je ne suis pas certaine d'avoir compris le nouveau concept de ces commissions blanches ou intermédiaires. Je n'y trouve d'ailleurs aucune définition dans les 22 pages du règlement intérieur, ce qui m'interroge, vous comprendrez aisément, mais peut-être sont-elles écrites à l'encre sympathique.

À titre d'exemple, la Commission intermédiaire économie du 15 mars a abordé une délibération prévue à ce présent Conseil, mais qui n'avait pu être présentée à la commission du 22 février et qui aurait donc dû être présentée à la commission d'avant-Conseil de mai.

Finalement, la Commission du 15 mars, malgré vos engagements, devient une commission de rattrapage. Elle n'est plus blanche, mais devient colorée. Je vous en laisse choisir la couleur.

A contrario, des délibérations comme celles sur « le million d'arbres » ont été rajoutées au dernier moment dans plusieurs commissions pour finalement ne plus figurer dans l'ordre du jour final du Conseil sans même que l'on nous en informe ou nous en explique les raisons.

Bien évidemment, nous ne doutons pas que les questions posées par certains d'entre nous lors des commissions ne vous facilitent pas la tâche, j'en conviens.

Par exemple, nous avons bien compris que la question de la rétroactivité du dispositif vous avait posé quelques difficultés. Inaugurer en grandes pompes le 20 novembre dernier à Mérignac, vous nous aviez proposé un début de règlement d'intervention à la date du conseil du 29 janvier. *Quid* de l'équité du traitement entre les communes ?

Au final pour ces commissions, avouez qu'il y a de quoi perdre son latin. Je n'y comprends rien et je pense que je ne suis pas la seule.

Nous faisons donc la proposition de revenir à un conseil mensuel, ce qui mériterait de clarifier les choses. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors merci. La question vient d'être tranchée. **Philippe POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : J'aborderai juste deux aspects. Le premier aspect, c'est en tant qu'élus qui n'appartiennent pas à un groupe, c'est aussi toute la difficulté que l'on peut avoir, nous, on se sent encore plus, on va dire, pas que sans moyens, mais un peu extérieurs et un peu démunis de pouvoir intervenir correctement. Le règlement intérieur ne répond pas à tout cela. On se retrouve en position de faiblesse. C'est un point important à souligner quand même puisque même si je suis le seul dans l'assemblée à être dans ce cas-là, le fait est que cela pose problème aussi qu'il y ait des élus et puis des élus qui sont un peu sous-élus avec des moyens différents et une capacité d'action qui n'est pas la même.

Un effort a été fait par **Monsieur ANZIANI** en m'intégrant ou en acceptant que je sois intégré dans une des commissions, cela permet d'être un peu plus là-dedans, mais cela ne résout pas le problème non plus de la capacité de travail. C'est vrai que ce n'est pas simple d'ingurgiter tout ce qui est à faire, tout ce qui est à dire, tout ce qui est à analyser en sachant, ce que j'ai dit juste avant, que c'est difficile à ingurgiter puisqu'il y a aussi un langage qui n'est pas très accessible. Là, c'est un problème que je voulais reposer.

L'autre problème, c'est sur la question de l'ordre du jour des Conseils métropolitains, mais c'est le même problème que l'on a aussi dans les Conseils municipaux, c'est le problème de délibérations qui se suivent et qui ne permettent pas de débattre peut-être correctement ou même sans doute sur des sujets plutôt précis. On s'éparpille dans toute une série de délibérations qui empêchent finalement quelque part d'avoir une visibilité globale sur la situation, sur les choix politiques de fond.

C'est un problème, cela ne permet pas de discuter et puis d'aller au fond de certains débats. C'est l'idée, pourquoi pas, que les ordres du jour ne soient pas uniquement faits de délibérations, mais qu'il puisse y avoir un choix de points, je ne sais pas comment cela peut se décider, mais en lien avec l'actualité, en lien avec les problèmes de fond dont il faut absolument discuter. Cela veut dire qu'il faut trouver un fonctionnement de ces réunions-là qui soit plus

accrocheur parce que là franchement, on sait que l'on a 110 délibérations à voter, on se dépêche, on aimerait bien que cela avance vite pour finir la réunion.

C'étaient les deux problèmes que je voulais poser. Après, il y a des tas de choses. Nous, on votera contre. Je dis « nous », c'est toujours bizarre de dire « nous », je suis tout seul. Le groupe Bordeaux en luttés réfléchit quand même de son côté et on votera contre le règlement intérieur proposé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Moi, je voulais remercier Fabienne HELBIG d'avoir relayé mon petit mouvement d'humeur en commission sur le temps de parole des hommes et des femmes. Elle a poussé le vice assez loin puisqu'elle a fait des petits calculs en temps. Moi, je me suis contentée de faire des buchettes depuis le début du Conseil et je vous annonce que ces messieurs sont à 40 interventions et que nous, mesdames, avec mon intervention, nous serons à 23. On en a encore du travail.

Oui, je regrette que la loi ne permette pas dans le règlement intérieur de limiter le temps de parole à un délai raisonnable et d'alterner les prises de parole entre les hommes et femmes. Ce sera donc un grand pas vers l'égalité le jour où nous y arriverons.

J'en profite, si vous me le permettez en creux, pour revenir un peu en arrière sur le débat que l'on a eu sur la première délibération, le premier dossier. Moi, je milite aussi depuis longtemps pour agir contre l'invisibilité des femmes dans l'espace public et pour rétablir l'équilibre. Cela concerne bien sûr la voirie, mais aussi les ponts. Nous avons fait le choix, je pense, très judicieux de baptiser notre prochain pont du nom de Simone Veil. Cela concerne les bâtiments publics ou encore les statues, vous remarquerez Messieurs et Mesdames que lorsque les femmes sont représentées dans l'espace public, ce sont souvent des déesses dénudées. Je pense que l'on pourrait véhiculer une image de la femme peut-être un peu plus glorieuse.

Au Haillan, nous avons été précurseurs puisque les rues qui portent des noms de femme sont passées de 7% à 27% en un mandat. J'invite tous mes collègues à continuer à agir dans ce sens, et en tout cas, se sensibiliser à ce sujet.

Je suis aussi tout à fait convaincue que les espaces publics doivent être conçus pour être plus avenants pour les plus fragiles. Cela concerne les séniors, mais aussi les enfants et les femmes. Tout devrait être pensé dans ce sens de manière systématique : les revêtements, l'éclairage, le mobilier urbain comme les bancs ou encore les WC publics. Vous noterez que quand vous allez dans des WC publics, les tables à langer sont toujours du côté des dames, jamais des messieurs. Ou encore dans les parkings qui sont particulièrement inhospitaliers.

Sachez en tout cas qu'en tant que VP en charge, vous pouvez compter sur mon engagement pour que nous progressions notablement sur ces sujets.

Pour terminer, je voulais juste répondre à la collègue concernant les budgets qui ont été présentés notamment aux Commissions infrastructures, qui concernaient les budgets transports et voirie. Il faut savoir qu'il n'y a aucune obligation légale à le faire et que si cela a été fait par les services, c'était uniquement à titre informatif pour que les commissaires puissent prendre connaissance justement de la composition de ce budget et des grandes affectations qui étaient prévues pour l'année à venir. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Je suis favorable à une transformation des commissions. Il y a des propositions de réformes, on va les regarder avec attention. Plus une commission est vivante et mieux c'est certainement pour nous tous.

Deuxième point, on a tous une certaine expérience ici dans cette salle. On sait très bien que les dossiers qui arrivent en retard, qui sont déposés sur table, on les retrouve dans toutes les collectivités depuis tout le temps, ce n'est quand même pas une spécificité de la Métropole d'aujourd'hui.

Dernier point sur le plan « un million d'arbres », c'est parce qu'en commission, il y a eu une discussion, de vraies objections qui ont été formulées en commission, que le dossier a été retiré. Cela montre aussi que quand quelqu'un dit quelque chose en commission, cela peut être entendu. Nous avons considéré qu'il y avait des difficultés sur ce plan. Oui **Madame AMOUROUX**.

Mme Géraldine AMOUROUX : Oui, merci **Monsieur le Président**, je reprends la parole rapidement. Je voulais rebondir sur les propos de **Madame KISS**. Attention, mes propos ne sont pas en négation de ce que les femmes qui ont agi avant nous et qui ont porté le débat féministe et qui m'ont permis entre autres d'être sur ces bancs, mes propos ne sont pas en contradiction avec cela. Simplement, je crois que la parole ici est libre, que l'on soit un homme ou que l'on soit une femme. En tous les cas, dans notre groupe, les hommes ne nous empêchent pas de nous exprimer. Les temps de parole pour moi, ils n'ont pas à être genrés. On peut, chacune et chacun, s'exprimer de manière libre sans forcément que cela devienne inscrit dans le marbre. Ce sont des propos que je ne comprends pas, mais peut-être que l'on pourrait en parler plus avant. Il ne faut pas que l'on tombe non plus dans les caricatures. Rien ne nous empêche de parler et autant de temps que l'on le souhaite tout au long d'une séance comme la nôtre sans forcément revendiquer que les femmes ont tant de temps de parole que les hommes. C'est juste ce que je voulais dire parce que cela fait un petit moment que l'on parle de cela dans cette instance.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, **Brigitte TERRAZA**.

Mme Brigitte TERRAZA : Juste deux, trois réponses. Sur le conseil mensuel, on a simplement repris et c'était le cas déjà sous l'ancien mandat, la loi : un conseil par trimestre au minimum. Après, **Monsieur le Président**, vous l'avez dit, on adapte en fonction des besoins de notre Métropole.

Sur motion/vœu, c'est la même chose, il y a l'avis... là on a bien compris, c'est un peu différent. Par exemple, **la Préfète** va demander l'avis de la Métropole sur l'A63. Là, c'est un avis. Par contre, les motions ou les vœux, c'est pareil. Simplement, on avait rajouté la deuxième mention après, mais c'est la même chose.

Après, il y a beaucoup de choses sur les commissions. Oui, les commissions, on est tous d'accord pour dire, et cela a été redit, que les commissions ne décident pas, elles donnent un avis. Si des présidents souhaitent recueillir les avis des commissaires pour après faire remonter cela, c'est intéressant. En aucun cas, cela ne veut dire que la commission décide le Conseil de Métropole. Les seules décisions se prennent ici. Après, chaque président conduit sa commission aussi comme il l'entend et si lui, pour lui, c'est important de recueillir les avis des uns et des autres, il les recueille et il n'y a pas de sujet là-dessus.

Sur les commissions blanches/bleues, il y a des commissions qui sont préparatoires au Conseil de Métropole, qui préparent les délibérations. Après, là aussi, le travail au sein des commissions relève du Président et puis chacun fait des propositions qui sont reprises. C'est vrai que moi, pour être dans la commission DD, c'est très intéressant d'aller visiter des sites, un réseau de chaleur. Cela procède aussi du porter à connaissance des élus et tout cela est fort intéressant. Le Président vient de le dire, s'il y a des propositions autres, il est tout à fait prêt à les étudier.

Pour la vélotypie, langue des signes, on travaille dessus, bien sûr, cela avait été évoqué dans le groupe de travail. De toute façon, c'est aussi une obligation pour nous importante de permettre à toutes les personnes qui sont malentendantes de pouvoir écouter les débats. C'est en cours aussi, cela demande des moyens techniques, mais c'est en cours. On ira plutôt vers la vélotypie, mais là aussi on peut, pourquoi pas... parce qu'il y a des gens aussi que ne pratiquent pas forcément la langue des signes de façon rapide. Tout cela est en travail et devrait se mettre en place très rapidement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je soumetts au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. Bernard-Louis BLANC : Affaire n°110 « Aménagement de l'A63/A660 par mise en concession ».

M. ANZIANI

(n°110) Aménagement de l'A63/A660 par mise en concession - Consultation des acteurs locaux - Avis

Alain ANZIANI présente le dossier.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, je me suis exprimé en réunion des maires, mais je vais synthétiser notre position sur le sujet. On a tous lu ce rapport de l'État et on peut avoir un esprit critique par rapport au constat et par rapport à ce que vous venez de dire précisément

en tant que métropolitain, mais aussi commune riveraine. J'associe Franck RAYNAL de Pessac qui, malheureusement, est éloigné de nous ce soir, mais notre connaissance et notre lecture du territoire fait que la congestion, je ne dirais pas est permanente, mais pas loin.

Les flux sont plus en plus importants et je l'ai rappelé, ils sont tellement importants et débouchant sur une rocade habituellement congestionnée que les axes départementaux et notamment l'Ancienne Nationale 10 s'en trouvent régulièrement saturés. C'est une lourde pénalité pour les territoires traversés et pour la porte d'entrée notamment sur Gradignan, mais pas que.

Cette congestion est importante et de tout temps, nous avons appelé de nos vœux la mise à deux fois trois voies. Je vous ai entendu parler de l'imperméabilisation des sols, je crois que c'est un faux débat parce que l'élargissement peut se faire sur la partie centrale et ce serait condamner désormais toute infrastructure que de dire parce que nous faisons une emprise de voirie, il faudrait y renoncer parce que l'on imperméabilise les sols. Ils sont déjà imperméabilisés. Il y a des solutions hydrauliques qui permettent de préserver l'environnement immédiat.

Nous pensons que la mise à deux fois trois voies est une nécessité. Dans quelles conditions ? Vous l'avez rappelé, on peut être d'accord avec cela bien évidemment, avec une nuance, la bande d'arrêt d'urgence réservée pour le transport collectif et le covoiturage oui, mais qui n'exonère pas de créer une troisième voie qui, elle, pourrait être dédiée aux poids lourds avec un péage incitatif ou dissuasif aux heures de pointe. Il faudra se poser la question du stockage en amont des camions et de la libération des flux pour tenir compte de l'impact sur la rocade. Nous sommes d'accord là-dessus et je pense qu'il faut y aller.

Je voudrais attirer votre attention sur l'unanimité qui existe sur les territoires sur cette question, mais qui cache beaucoup de diversité. Le débat est vif. On a eu ce débat au SYSDAU récemment. Hier, avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), il y a eu une montée en puissance de l'opposition des territoires. Prochainement à Mios, une réunion va rassembler tous les territoires pour prendre des positions contre.

Je crois que la position contre n'est pas suffisante, il faut en effet faire des propositions. Non à un péage pour les utilisateurs de la quotidienneté qui ressemblerait un péage urbain qui serait une pénalité sociale et qui ne résoudrait pas le problème. Oui, un péage pour les poids lourds, en étudiant avec le concessionnaire les modalités de mise en place d'un tuyau dédié aux poids lourds et d'un péage qui favoriserait l'atteinte de l'objectif.

Je dis que les enjeux des territoires ne sont pas les mêmes. Je pense qu'il n'est pas utile et qu'il serait peut-être mauvais d'unir notre voix sans distinction à l'ensemble des territoires parce que nous n'avons pas les mêmes enjeux selon que nous sommes à l'amont et à l'aval. Cela pourrait faire une fable de La Fontaine. J'en suis certain.

À l'amont, le problème est effectivement de ne pas avoir de péage. À l'aval, et nous y sommes, à l'entrée de la Métropole, c'est la congestion, c'est l'inaccessibilité à Bordeaux Inno Campus par l'échangeur 26. Et alors même que certains étudient des protections d'échangeur sur les territoires voisins, notamment sur la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde qui profite à juste titre de la solidarité et du projet intelligent Bordeaux Inno Campus, qui est métropolitain, mais qui est aussi étendu à la commune de Canéjan. On a le devoir de demander la solidarité sur l'aménagement des échangeurs pour que les flux se partagent sur l'ensemble des échangeurs, et que la porte d'entrée métropolitaine ne soit pas la seule à subir cette pénalité-là.

Notre proposition, c'est de pousser soit la mise en concession jusqu'à la rocade par un allongement de la durée de concession de façon à trouver avec le concessionnaire un modèle économique qui nous permette d'amortir son investissement, soit/ou/et de pouvoir étudier précisément une modélisation spécifique aux poids lourds qui permette de résoudre ce qui est, à mon avis, le problème n° 1.

Je suis certain que certains d'entre nous sont déjà passés aux heures très matinales sur la rocade Rive gauche ou Rive droite, et ce n'est plus un véhicule sur trois aux heures de pointe très matinales, c'est deux véhicules sur trois qui sont des poids lourds. Si on rapporte cela au taux d'occupation sur la rocade en surface, c'est absolument énorme. C'est le problème central et c'est celui qu'il faut résoudre.

L'opposition globale, non c'est une chose. Je crois que nous avons des propositions à faire beaucoup plus ciblées vers les poids lourds. Je crois que c'est là que nous sommes attendus si nous ne voulons pas être simplement dans une posture de refus qui, à mon avis, ne fait que reporter le problème. Il ne se passera rien dans dix ans. En réalité, il va se passer beaucoup et ce sera à notre détriment.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui Monsieur le Président, chers collègues, de quoi s'agit-il ? Tout d'abord d'un projet qui date de 2009. L'État a mis du temps à venir le proposer. Pour rappel, cette portion de l'A63 supporte un trafic compris entre 34 000 et 80 000 véhicules par jour en approche de la rocade bordelaise ou sortant de la rocade bordelaise, et c'est également un lieu, cela a été dit, de trafic poids lourds très important, 10 000 par jour à peu près.

Après, il faut compter, objectiver les choses en termes de circulation et regarder exactement quel est le temps de parcours sur cette portion de A63. Dans le rapport, c'est noté, il y a aussi des temps de parcours très clairement, c'est écrit : à l'heure de pointe du matin et en semaine, hors période estivale, l'A63 voit son écoulement perturbé, mais elle demeure la pénétrante la moins congestionnée du système bordelais. La moins congestionnée du système bordelais.

En conséquence, il nous semble que la mise à deux voies trois voies n'est pas une nécessité pour le trafic métropolitain quotidien, mais les difficultés apparaissent dues au trafic estival. On a des chiffres. En effet, le samedi matin en juillet et août, c'est compliqué, on met 40 minutes de plus. Le samedi après-midi, mois de juillet et mois d'août, on met 20 minutes de plus. Par contre, en semaine, on est plutôt à trois, sept, dix minutes de plus pour celles et ceux qui font l'aller-retour au quotidien.

Nous pensons que le prix à payer, financier, également d'artificialisation des sols, il faut quand même le prendre en compte, est bien trop conséquent pour aller vers une mise à deux fois trois voies sur ce projet-là.

Après la mise en concession et le péage pour les navetteurs, pour celles et ceux qui font l'aller-retour, nous sommes défavorables. Suite à la crise des Gilets jaunes, on ne va pas remettre une pièce dans le flippeur, si je puis dire. Vraiment non, on voit bien qu'il y a des enjeux très forts d'aménagement du territoire et d'équité territoriale. Ce n'est pas en venant mettre des péages urbains à ce niveau-là que cela va se régler, bien au contraire. D'autant plus que si on met un péage, il va y avoir un report sur les voiries secondaires qui ne sont pas du tout faites pour cela. Nous sommes contre de la mise en concession et contre le péage pour celles et ceux qui font la navette tous les jours. D'autant plus qu'à chaque fois, c'est une constante dans le monde des transports et de la voirie, dès que l'on fait des voies supplémentaires, cela augmente la circulation. Cela fluidifie la circulation, les gens utilisent les voies supplémentaires pour aller encore plus loin et on alimente l'étalement urbain. C'est la fameuse loi de Zahavi, si vous voulez savoir le nom de la loi.

C'est une mauvaise chose de mettre en place cette troisième voie qui n'est pas nécessaire sur toute l'année malgré les ressentis. Nous, ce que nous souhaitons, c'est l'utilisation de la voie d'arrêt d'urgence pour les transports en commun et pour le covoiturage, comme c'est réfléchi pour les pénétrantes, l'A62, l'A10, la Nationale 89, également la rocade. Je vous rappelle que nous avons tous voté une motion pour que la troisième voie de la rocade soit réservée au covoiturage et aux transports en commun. Nous sommes en train de l'expérimenter.

D'autant plus que par contre, pour le transport de poids lourds, nous sommes favorables à un péage. D'ailleurs, c'est maintenant autorisé par la loi, les Parlementaires l'ont voté dimanche dernier, de permettre la mise en place d'une écotaxe régionale. Allons-y, demandons en local de le mettre en place avec des modulations des tarifs des poids lourds en fonction de l'horaire pour éviter les périodes de pointe. Par contre, les parkings gigantesques de stockage de poids lourds à des dizaines de kilomètres de la Métropole, cela va être compliqué à réaliser parce que les territoires concernés ne seront pas d'accord. Ce serait des hectares de parking. Je pense que pour cela, il faut plutôt trouver des solutions alternatives. Enfin, ce qu'il faut absolument développer, c'est le ferroutage. Nous avons une gare nationale de triage, Hourcade, pour le fret ferré, et il ne se passe rien. Il faut absolument le développer, on en parle depuis très longtemps, il faut que cela devienne une priorité pour nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord c'est bien que nous ayons ce débat ici dans cette instance et qu'il ne soit pas limité au Bureau ou à la Conférence des maires.

Sur le projet en lui-même, pour notre groupe, on peut s'interroger sur la pertinence d'une mise à deux fois trois voies, car le Vice-Président chargé de mobilité le rappelait, il y a quelques minutes, au vu des chiffres de fréquentation, c'est surtout en période estivale que la thrombose est constatée. Bien évidemment, il y a aussi la problématique des poids lourds qui est une question majeure.

Sur le projet de concession, notre groupe est fermement opposé à cette mise en concession d'infrastructures que l'argent public a déjà financées. Les Girondins seraient amenés à payer deux fois ce qu'ils ont déjà payé via l'argent public et ils seraient amenés à le payer via le péage, c'est inacceptable. Le Gouvernement et l'État avec ce projet semblent avoir oublié la leçon des Gilets jaunes.

La mise en concession, c'est aussi la double peine pour les finances publiques, on le voit bien, et le secteur autoroutier, il y a des milliards de bénéficiaires. Ils ne servent pas à l'investissement public pour d'autres modes de transport, mais vont enrichir des actionnaires.

Autre point dans sa demande d'avis, l'État ne présente pas non plus de solution alternative à cette mise à deux fois trois voies et la mise en concession qui en découlerait. Nous pensons de notre côté notamment au développement du fret ferroviaire, comme cela a été évoqué à l'instant. Le développement de modes de transport alternatifs sur un bassin de population en pleine expansion, sur le Bassin d'Arcachon et le sud Gironde également.

Si nous voulons trouver des solutions à la thrombose sans multiplier le nombre de voies routières à l'infini, l'État devra se résoudre à financer des modes de transport alternatifs pour inciter à abandonner la voiture. À ce titre, le RER peut être la colonne vertébrale, mais il faudra assurer la desserte de territoires denses comme l'agglomération d'Arcachon ou le sud Gironde,

comme je le disais. Il faudra aussi nous pencher sur la question tarifaire du secteur ferroviaire qui peut-être dissuade aussi certains d'entre nous, certaines personnes de prendre le train. Si nous voulons rendre ce mode de transport attractif, il faudra aussi travailler sur les tarifs du ferroviaire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. En principe, il n'y a pas de vote, mais on vérifie qu'il y ait un accord de notre assemblée sur cette contribution.

Communication effectuée

Je vous remercie et je vous propose d'en terminer là pour ce soir et que demain, nous puissions commencer avec le dossier concernant les aides aux entreprises et aux commerces avec Alain GARNIER.

Merci, bonne soirée.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 HEURES 48

LA SÉANCE REPREND LE 19 MARS A 09 H50

M. le Président Alain ANZIANI : Le groupe Métropole commune, est-ce que vous voulez bien vous asseoir pour que l'on puisse débiter avec un peu de retard cette séance. En cours de séance, il y aura une motion sur la navette entre Bordeaux et Paris qui sera présentée, mais elle est en cours, aujourd'hui, de discussion. Elle sera adressée à chacun des groupes. Il faut que l'on essaie de parvenir à un texte commun. Je crois que Fabien ROBERT souhaite prendre la parole immédiatement.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues. En propos liminaires, hier, Monsieur le Président, vous avez évoqué un certain nombre de mobilisations notamment à caractère économique et Monsieur POUTOU nous a donné lecture d'un texte que le collectif qui occupe le Grand-Théâtre a rédigé.

Je voudrais peut-être vous donner l'envers du décor et vous alerter. Hier soir, le Grand-Théâtre a été envahi par à peu près une centaine de personnes avec quelques chiens qui ont pu déambuler dans la salle. Nous avons reçu une information nous signifiant que le collectif occupait les lieux avec des règles sanitaires et des règles de vie définies. Nous nous apercevons, 48 heures après, que cela ne tient pas. Le personnel a été évacué selon mes informations, les syndicats qui avaient organisé avec le collectif cette occupation se sont désolidarisés et ne veulent plus être tenus responsables de ce qui se passe, et certains meneurs de ce collectif, eux-mêmes, ne se sentent plus responsables face à ces débordements.

Au nom de notre groupe, je voulais signaler cette situation parce qu'il y a les grandes déclarations et les références à la Commune de Paris, il y a la réalité aussi. C'est un monument emblématique de Bordeaux, il est fragile, beaucoup plus fragile que l'Arc de Triomphe. Néanmoins, alors qu'il y a encore demain des manifestations avec moins de monde qu'à une certaine époque, mais il y a des manifestations samedi, le lieu est ouvert et nous risquons à tout moment une catastrophe et une dégradation.

Alors, je voulais vous alerter ce matin pour savoir d'abord quelles mesures allaient être prises ? Cette occupation s'est faite en accord avec la Présidence de l'Opéra et la Municipalité de Bordeaux. Je précise que l'on peut être pour la réouverture des lieux - pour ma part, j'ai estimé que l'initiative du Maire de Bordeaux concernant l'ouverture des musées était tout à fait louable et intéressante, je l'ai soutenue - mais on n'est pas obligé de cautionner des attitudes de groupuscules qui risquent à tout moment de dégrader le monument emblématique de Bordeaux.

La situation est très récente, mais puisqu'hier, on nous a parlé avec lyrisme d'un certain nombre de déclarations collectives, je voulais vous donner la réalité de la situation, aujourd'hui, et espérer une mobilisation pour que la situation ne devienne pas incontrôlable. Merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Moi, je ne souhaite pas que l'on confonde les débats entre la Ville de Bordeaux et la Métropole et c'est quand même une question bordo-bordelaise. Je crois que Madame LECERF demande la parole.

Mme Harmonie LECERF : Chers collègues, bonjour, en tant que Vice-présidente de l'Opéra de Bordeaux, je peux répondre en partie rapidement effectivement puisque c'est un débat bordelais. La situation n'est pas incontrôlable à l'Opéra de Bordeaux. Comme des dizaines et des dizaines de lieux de culture partout en France, l'Opéra est actuellement occupé par différents collectifs. Les revendications principales sont la réouverture des lieux de culture avec un protocole sanitaire, la prise en compte de la précarisation très importante des personnes qui travaillent dans les milieux de la culture. Le Président de l'Opéra, Dimitri BOUTELEUX, a été présent quasiment toute la journée jusqu'à hier soir. La situation n'est pas incontrôlable à l'Opéra. Le personnel n'a pas été évacué et travaille aujourd'hui à l'Opéra de Bordeaux. L'Escale du livre a changé de lieu pour pouvoir continuer son activité parce qu'effectivement, c'était peu compatible avec une occupation.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur le Maire de Bordeaux.

M. Pierre HURMIC : Merci Harmonie, je veux juste ajouter un mot pour dire que, n'instrumentalisons pas ce Conseil de Métropole pour des débats strictement bordelais. Monsieur ROBERT, vous nous avez écrit à ce sujet, nous vous répondrons, vous n'êtes pas le gardien du temple. Nous sommes très soucieux de la situation actuelle et nous nous donnons les moyens de régler au plus vite cette situation. Vous serez naturellement tenu informé, nous répondrons à votre lettre. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. Bernard-Louis BLANC : Bonjour à toutes et à tous. Nous reprenons avec l'affaire n 61. Alain GARNIER pour le Plan de soutien à l'économie de proximité.

M. GARNIER

(n°61) Plan de soutien à l'économie de proximité - Prolongation des dispositifs d'aide d'urgence à la trésorerie et aux loyers - Aides aux investissements matériels dans le cadre des diagnostics/parcours d'accompagnement - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je remercie Alain GARNIER de tout le travail considérable qu'il accompli depuis ce début de mandat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Juste une toute petite remarque pour d'abord se féliciter qu'un certain nombre de dispositifs fonctionne bien comme vous le disiez, Monsieur GARNIER. Nous restons, pour notre part, un peu frustrés de l'extinction à proprement parler du fonds d'aide à la digitalisation et je considère que ce n'est pas parce que cela n'a pas marché que cela ne répond pas à un besoin urgent pour les entreprises concernées. Je crois que le dispositif aurait dû être beaucoup plus massif et viser un plus grand nombre d'entreprises. Cela reste pour nous un point de fragilité du plan de relance économique. Je considère qu'il aurait fallu plutôt toujours sanctuariser un fonds digital pour aller beaucoup plus vite parce que l'on a vu que les entreprises qui avaient réussi leur digitalisation se sortent bien de la crise et pas les autres. C'était la seule remarque que je voulais faire sur cette présentation. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Pour reprendre les propos de Thomas CAZENAVE à l'instant, je crois que l'on se tromperait de cible malgré tout si on suivait ce qu'il propose. Les commerçants n'ont pas besoin d'une aide financière à la digitalisation, ils ont besoin d'un coaching littéralement, que nous les aidions à se préparer à cette transition qu'ils n'ont pas encore amorcée eux-mêmes. C'est un coaching dont ils ont besoin, ce n'est pas de finances à proprement parler. C'est ma première remarque.

La seconde, c'est de vous féliciter d'avoir su changer votre fusil d'épaule et d'avoir réorienté ces fonds. La preuve, cela marche beaucoup mieux, donc félicitations d'avoir changé ces dispositions-là. Nous pensons que c'est la bonne méthode, la bonne direction, donc nous voterons pour ce qui est proposé maintenant et la preuve c'est que la consommation est bien meilleure. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame ROUX-LABAT.

Mme Karine ROUX-LABAT : Monsieur le Président, une petite remarque à mon tour en complément de ce qui vient d'être dit. Je pense que ce volet-là sera peut-être plus efficace puisque l'on va peut-être pouvoir aider des acteurs économiques qui sont passés au travers des trous de la raquette jusqu'à présent. Merci pour le travail qui a été effectué en Commission développement économique à ce sujet.

J'aimerais avoir des nouvelles de la plateforme « Click and Collect », la grande vitrine métropolitaine de « Click and Collect ». Je trouve que l'on n'entend pas beaucoup parler. La Métropole a donné quand même une certaine somme d'argent pour mettre en place cette plateforme. Donc j'aimerais avoir quelques informations. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE veut reprendre la parole.

M. Thomas CAZENAVE : Je reprends la parole pour préciser mes propos et répondre à Monsieur BOBET qui m'interpelle, mais je vais quand même du coup m'adresser au Président.

Je considère que le fait d'accompagner plutôt que financer des équipements est une bonne orientation. Je considère que d'avoir cantonné un trop faible nombre d'entreprises - et Monsieur GARNIER a rappelé le nombre d'entreprises accompagnées - c'est plus exigeant. Je considère que l'on aurait dû se fixer un nombre d'entreprises beaucoup plus important pour les accompagner dans la transition numérique. Je suis d'accord avec Monsieur BOBET avec l'orientation présentée par Monsieur GARNIER. Ce que je conteste, c'est le fait que l'on n'ait pas gardé une enveloppe dédiée importante pour traiter un plus grand nombre d'entreprises. Merci.

M. Philippe POUTOU : Bonjour à toutes et tous. On va s'abstenir sur cette délibération-là. On est pour, effectivement, qu'il y ait une aide aux petits commerçants, aux associations, on est pour même l'idée d'une aide financière. On pense que c'est nécessaire vu la situation, mais cela peut paraître un peu comme une bonne conscience aussi pour la Métropole. C'est-à-dire que parce que l'on donne de l'argent, finalement, on aide. C'est beaucoup plus compliqué que cela et visiblement tel que c'est fichu, cela manque de coordination avec les besoins réels. C'est peut-être cela qu'il faudrait faire. C'est comment discuter avec ce milieu-là, des petites entreprises, des commerçants, des associations et voir quels sont les problèmes qu'ils ont réellement, quels sont les besoins et comment on peut répondre à la situation actuelle ? C'est pour cela que c'est beaucoup plus compliqué que tel que c'est décrit dans la délibération. On voit d'ailleurs que ce n'est pas si bien connecté que cela puisque l'enveloppe n'est pas complètement utilisée.

Après, il y a des aspects discutables : pourquoi l'aide au loyer dépend du nombre de salariés ? Cela n'a pas de rapport. Il peut y avoir des loyers très chers avec très peu de salariés et donc une aide supérieure pourrait être justifiée.

Après aussi les critères de distribution pour les associations, l'histoire des 11 salariés plus ou moins. Il y a des critères qui sont quand même très discutables.

Quand on discute avec les petits commerçants notamment, il y a aussi pas mal de mécontentement parce que d'une part, ils peuvent recevoir des aides et d'autre part, on leur fait payer un panneau sur un trottoir, certes pas très cher, 180 euros à l'année, mais ce sont des petites embrouilles qui ne servent à rien. Une Police municipale qui vient surveiller de près, si vraiment ils ne vendent plus après à 18 heures. Il faudrait aussi se rapprocher de ce milieu-là, discuter et arriver à faire en sorte que le plan d'aide ne soit pas juste une enveloppe comme cela que l'on distribue, mais qu'il y ait vraiment une volonté de répondre plus près aux besoins urgents de cette catégorie-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : J'avais prévu d'intervenir effectivement sur la digitalisation des commerces, mais d'une certaine façon, le Président BOBET l'a fait. Préciser à Thomas CAZENAVE parce qu'il a à nouveau pris la parole sur ce point, évidemment, nous sommes tous favorables à ce que nos commerçants modernisent leurs outils de ce point de vue et puissent faire face à la concurrence d'un certain nombre d'acteurs du numérique qui prennent des parts de marché et peu à peu affaiblissent le tissu commercial également. Bien entendu, il n'y a aucune volonté de la Métropole de limiter le nombre de commerçants qui seraient éligibles à ce dispositif. Simplement il y a un certain nombre de contraintes logistiques et tout ceci demande un petit peu de temps. Tous les commerçants n'avancent pas au même rythme, n'ont pas tous les mêmes besoins. Nous travaillons avec la CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) notamment qui instruit ces dossiers pour accompagner les commerçants dans cette démarche. Pour les avoir rencontrés dans ma commune ou ailleurs, il n'y a pas d'impatience

particulière en la matière. Tous ceux qui souhaitent s'engager dans cette démarche à l'heure actuelle le font. Un certain nombre n'en ont pas besoin parce qu'ils étaient déjà équipés sur ce point, d'autres ne souhaitent pas le faire pour l'instant parce qu'ils considèrent que ce n'est pas l'urgence ou que cela ne correspond pas à leur domaine d'activités. Tous ceux qui le souhaitent reçoivent un accompagnement et il n'y a pas de plafonnement *a priori* de cette aide.

Je rappelle d'ailleurs que les aides sont nombreuses en la matière puisqu'il y a également, vous le savez, l'État qui intervient et la Région. Je pense que la couverture de ce point de vue est large et satisfaisante. Nous partageons cette idée qu'il faudra accompagner sans doute sur la durée, pas seulement à l'occasion de cette crise, nos commerces et nos artisans qu'il ne faut pas oublier dans ce dispositif.

M. Radouane-Cyrille JABER : Monsieur le Président, c'était pour dire que je ne pourrais pas prendre part au vote pour des raisons professionnelles.

M. le Président Alain ANZIANI : S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je soumetts la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de Monsieur POUTOU. Merci

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

M. Bernard-Louis BLANC : Affaire 63, présentée par Bernard-Louis BLANC. « Plan local d'urbanisme de Bordeaux – Procédure de la mise en route de la 11^e modification du PLU ». ».

M. BLANC

(n°63) Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Procédure de 11ème modification - Objectifs poursuivis - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues. Nous notons les inflexions qui sont présentées dans le cadre de la modification de notre PLU (Plan local d'urbanisme). Nous partageons entièrement le fait que notre PLU s'inscrive dans l'objectif de société de la transition écologique et donc de le décliner au niveau urbain. Mais pour que cette transition soit réussie et réponde aux objectifs urgents qui sont devant nous, le PLU, et c'est sa vocation, doit embrasser l'entière dimension des transformations à opérer. Celles-ci ne peuvent se limiter à l'élaboration de trame bleue ou verte, à la protection de la biodiversité, au maintien de la nature en ville, objectifs d'ailleurs que nous partageons.

La crise que nous traversons appelle aussi de nouveaux types de développement industriel sur notre territoire qui permettent entre autres de relocaliser des productions, mais également qui permettent de nouvelles productions répondant aux besoins de la population. Le PLU doit traduire cette ambition.

De même, nous devons nous servir de notre document d'urbanisme pour inscrire le développement, comme cela vient d'être dit, du logement social de nouvelle génération comme une priorité.

Nous nous étonnons que le changement climatique ne soit traité que par le prisme des énergies renouvelables alors même que dans notre pays, à 30 ans d'avance sur les objectifs du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), en termes d'électricité décarbonée.

Ne nous trompons pas d'objectifs et priorisons ce qui doit l'être. Enfin, nous allons avancer vers un nouveau document. Le PLU est la traduction réglementaire de nos ambitions politiques, l'une d'entre elles doit être un véritable développement de la démocratie urbaine qui permette aux femmes et aux hommes de l'agglomération de maîtriser le développement urbain. Il faudra donc construire les outils et les espaces pour faire vivre cette démocratie pour qu'elle ne se limite pas à une simple concertation comme elle existe aujourd'hui, mais qui permet l'élaboration du vrai droit à la ville.

M. Pierre HURMIC : Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous sommes habitués à des modifications, c'est la 11^e. Nous savons qu'une modification, c'est un passage qui permet des ajustements techniques sur le document socle qui est le PLU pour faire vivre le projet de territoire.

Je voudrais rappeler que le PADD (Plan d'aménagement de développement durable), cela a été dit, qui définit les orientations stratégiques et politiques de chaque territoire et de la Métropole est déjà au niveau des ambitions qui sont affichées dans cette délibération.

Rappeler aussi qu'en 2014, nous avons voté au SYSDAU un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale. Ce SCOT a été le premier en France labellisé Grenelle et il s'est caractérisé par une réduction considérable des enveloppes urbaines, qu'il s'agisse de Bordeaux Métropole ou de l'ensemble des polarités des communautés de communes du SYSDAU.

La réduction très contrainte de ces enveloppes urbaines a amené des révisions, des orientations de chaque territoire et de chacune de nos communes à telle enseigne que le PLU de 2016 s'est mis en compatibilité. Ce n'est pas une conformité, c'est une compatibilité sur ces orientations stratégiques. Bien sûr chaque ville se l'est approprié à sa manière. On dit quelquefois que le PLU, c'est compliqué à manier, que l'on n'y comprend rien, que c'est trop contraint. En réalité, cela dépend du niveau d'appropriation de chaque ville. Dans certaines villes, cela ne pose pas de problème parce que les outils techniques au-delà du langage et de la reformulation des choses, les outils techniques sont là pour se caler sur chaque ambition de chaque ville, de chaque quartier, pour obtenir les morphologies souhaitées.

Donc de ce point de vue-là, il y a une nécessité de réappropriation, mais cela incombe à chaque ville. Je le redis, je pense que cette délibération reformule ce qui est déjà dans le socle du PLU, c'est vertueux, c'est intéressant, mais ce n'est pas suffisant.

Je vais prendre deux exemples. Le premier, c'est la question foncière pour atteindre l'objectif de production de logement. On y reviendra plus tard, mais en 2020, il y a un déficit de 30 % en production de logements, c'est énorme, cela veut dire que nous ne sommes pas au niveau des ambitions affichées. On ne pourra pas durablement incriminer la crise sanitaire pour dire que l'on n'a pas pu atteindre l'objectif. Le volet qui est déjà intégré des ambitions environnementales ne doit pas cacher ce qui nous attend en matière d'utilisation des sols et notamment assistera-

t-on à un conflit entre l'imperméabilisation d'un côté et l'obligation de production de logements ? Il faudra trancher ce débat. Pierre HURMIC évoquait hier l'Établissement Public Foncier qui a été mis en place tardivement. Je voudrais dire que ce n'est pas le seul instrument et de loin, et que si sur de grandes emprises urbaines, l'EPF peut jouer un rôle d'anticipation de maîtrise pour éviter l'augmentation de la valeur foncière, au fond, c'est le problème de chaque ville. Je peux témoigner que le PLU est un excellent outil pour sanctuariser des sols pour l'avenir, pour les maîtriser de façon à pouvoir atteindre l'objectif.

Donc je me pose la question dans cette délibération de la place faite au logement et de cette ambiguïté qui peut exister entre la surqualification qui existe déjà et que personne ne reniera des précautions environnementales - la préservation de la trame verte et bleue, la préservation de l'environnement parce que ce sont des choses qui sont déjà prises en compte - et la nécessité de mettre de côté des emprises urbaines pour favoriser l'accès au logement.

Et la deuxième chose que je veux évoquer, c'est la question de la concertation qui occupe une place significative dans cette délibération. Elle va être limitée à un mois, cinq semaines dans les conditions actuelles où le public n'a que peu accès à la donnée publique, je trouve qu'elle est trop réduite et que précisément si nous-mêmes, élus, quelquefois, je me mets dedans pour faire simple, avons du mal à nous approprier ces outils, encore plus la population de nos villes méconnaît non seulement le caractère réglementaire, mais aussi les ambitions stratégiques du PLU et l'outil qu'il le représente pour l'évolution de son propre territoire.

Et de ce point de vue, je pense qu'il serait nécessaire de se donner un peu plus de temps pour que des modalités diverses et variées de concertation - on en fait dans nos villes, on fait des visios avec les quartiers, etc. - puissent donner de la chair à ce PLU et que l'on n'assiste pas à ce qui peut sembler se dessiner quelquefois d'abord, on fait, on fait les choses et ensuite, on concerte pour voir les effets de ce que l'on a décidé. Je crois qu'il faut renverser les choses, on doit concerter plus longtemps et plus largement avant même de mettre en place nos décisions. Je pense qu'il y a là un outil pédagogique intéressant sur lequel il faudrait appuyer auprès des populations de nos territoires. Je vous remercie.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur LABARDIN. Madame FAHMY a demandé la parole.

Mme Anne FAHMY : Merci. Mes propos vont aller dans la continuité de ceux de Monsieur LABARDIN, l'objet de la délibération que vous nous proposez aujourd'hui est d'engager une modification du PLU.

Les objectifs que vous affichez à côté sont de renforcer les outils réglementaires du PLU pour répondre à l'accélération des effets du changement climatique, à l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre et concrétiser les nécessaires transitions écologiques et énergétiques.

Une fois précisés ces objectifs majeurs auxquels il est bien sûr nécessaire et urgent de répondre, vous nous proposez une simple procédure de modification pour aller vite, parce que les délais sont plus courts. Cet argument ne suffit pas et ne tient pas.

Sur le fond, nous n'avons pas le détail des modifications que vous souhaitez engager par cette modification, mais vous allez être contraints. La procédure de modification est limitée dans son objet, dans ses effets, on ne va pas modifier le PADD, on va procéder à de simples ajustements techniques. Vous n'allez pas bouleverser le PLU pour répondre à l'urgence climatique et nous ne voyons pas très bien en fait ce que vous allez faire dans le cadre de cette modification.

C'est un levier majeur ce PLU pour répondre à l'urgence climatique, mais pour que cet outil stratégique puisse agir, pour qu'il énonce des prescriptions fortes, des obligations volontaristes il faudrait ouvrir une révision du PLU.

Alors certes, cela prend plusieurs années, mais pour répondre à cette urgence, pour répondre aux défis que vous lancez, aux objectifs que vous fixez, ne serait-il pas temps de lancer cette révision ?

Pour le logement, effectivement, on retrouve dans cette modification seulement l'identification de sites de projet. Vous annoncez dans votre projet de mandature - puisque l'on n'en a pas débattu, je vais quand même lister ce que vous aviez l'intention de faire - vous annoncez lancer immédiatement la révision du PLU pour définir des règles claires et lisibles en matière de logement. En particulier, définir le type d'habitat acceptable, définir des zones de projet, donner des prescriptions fortes en termes de végétalisation de projet, mais surtout vous annoncez des obligations volontaristes en matière de production de logements sociaux.

Je crois comprendre ce matin que vous ambitionnez quand même de l'ancienne révision de PLU pour répondre à ces objectifs de logement. Comment allez-vous concilier la protection de l'environnement et votre politique du logement ? Est-ce que vous allez ouvrir une révision du PLU dans les prochains mois qui sera seulement dédiée aux questions du logement, ou allez-vous y intégrer des outils pour répondre à l'urgence climatique ? Et dans ce cas, quel est l'objet de la modification que vous nous proposez aujourd'hui ?

Enfin sur la forme, je rejoins également les propos de Monsieur LABARDIN, cette procédure de modification débiterait par une phase de concertation avec le public. Nous avons demandé en commission d'intégrer dans le projet de délibération le calendrier de concertation que vous proposiez. Il n'a pas été intégré, je vais donc le préciser pour éclairer l'avis de cette assemblée.

La concertation durerait un mois et débiterait le mois prochain sur la période de vacances scolaires dans un contexte sanitaire que nous connaissons tous.

Même à Bordeaux où j'ai vu qu'une démarche participative avait été lancée en ce début de semaine, sans attendre notre Conseil, mais l'urgence est là et la nécessité aussi, les délais ne sont pas tenables puisque les conclusions à Bordeaux sont attendues pour le mois de juin. Bien sûr parce que cet outil est important et parce qu'il est temps que le public se l'approprie, nous avons besoin de prendre le temps et d'échanger avec le public dans une démarche de démocratie participative peut-être, surtout dans une démarche d'appropriation de l'outil pour prendre toutes les contributions utiles que chacun peut apporter. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci Madame FAHMY. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Je voudrais réagir aux propos que je viens d'entendre, ceux de Monsieur LABARDIN et ceux de Madame FAHMY.

Monsieur LABARDIN connaît parfaitement bien cet outil qu'est le PLU. Il faut se dire que la gouvernance, dans beaucoup de communes, a été modifiée et qu'il est nécessaire aussi que l'ensemble des élus, que ce soit les nouveaux maires qui viennent d'arriver ou les nouveaux adjoints à l'urbanisme, s'approprient cet outil qu'est le PLU et qui a un certain nombre de subtilités.

Je suis d'accord avec Michel sur le fait que la politique foncière ne peut pas tout faire et que dans le PLU, il y a des outils qui peuvent permettre de contenir l'évolution du prix du foncier,

que ce soit les emplacements réservés, les servitudes de mixité sociale, etc., mais pour cela, c'est nécessaire aussi que les communes se repenchant sur leur capacité à s'approprier ces outils et à les poser dans le PLU.

Évidemment, ne confondons pas, mais Bernard BLANC l'a dit, modification et révision. La modification, que nous sommes en train de proposer là, c'est une étape vers la révision qui sera beaucoup plus conséquente, beaucoup plus lente aussi à mettre en place. Je rappelle simplement que là, la mise en œuvre de la modification, c'est pour 2023, je crois. Cela prend aussi du temps, la concertation, l'enquête publique, etc. Cela va nous prendre beaucoup de temps. Donc c'était nécessaire de poser une première étape avec cette modification.

On ne va pas évidemment dans le cadre de cette modification bouleverser les grands équilibres du PLU, et ce serait d'ailleurs contraire au cadre légal. Je crois que, dans cette modification, il faut aussi laisser le temps aux communes de s'approprier l'outil, de proposer leurs propres adaptations. Et on ne peut pas dire aujourd'hui ce que la modification sera de façon précise puisque le travail est en cours, commune par commune, pour que chaque commune puisse faire ses propositions. Donc on pourra dire à la fin du parcours : « Voilà ce que contiendra précisément l'atterrissage, territoire par territoire, de cette modification, première étape d'une révision plus large ».

M. Pierre HURMIC : Merci. Céline PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Juste quelques éléments complémentaires relatifs à la question de la concertation puisque c'est un sujet qui a été évoqué par plusieurs intervenants. Juste pour souligner que cette concertation est liée à une obligation issue de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique de décembre 2020 et qu'une enquête publique se tiendra en complément dans un second temps. Auparavant, les procédures de modification du PLU n'étaient pas soumises à concertation préalable.

Sur les modalités de la concertation, sont prévus une réunion publique de lancement et deux ateliers participatifs couplés d'un recueil des avis sur le site Internet de la participation de la Métropole et via des registres papier. À noter que le prestataire travaillera bien évidemment sur la forme du dossier de la concertation pour le rendre le plus accessible possible, étant donné effectivement la complexité du sujet. Je voulais juste préciser que déjà par ces modalités, en tout cas, nous allons bien au-delà de ce que proposent d'autres collectivités similaires puisque, par exemple, la Métropole de Lille qui fait actuellement une procédure de modification a simplement prévu une modalité d'observation du public en ligne et ne prévoit pas d'ateliers participatifs ou de réunions publiques dans ce cadre.

M. Pierre HURMIC : Merci Céline PAPIN. Madame NOËL a demandé la parole.

Mme Marie-Claude NOËL : Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais être courte. Concernant la concertation, Céline PAPIN vient de répondre de manière précise.

Effectivement, il est prévu un peu moins de deux mois pour cette concertation, cela peut paraître court, mais les communes ont le loisir, si elle le souhaite bien sûr, de travailler de manière plus approfondie de leur côté avec une concertation auprès de leurs habitants. Je crois qu'il y a une introduction d'opposition entre deux procédures qui n'a pas lieu d'être. Sont évoquées d'un côté une modification et de l'autre une révision qui serait nécessaire d'engager immédiatement.

En fait, ces deux procédures ne sont pas du tout à mettre en opposition, elles se complètent, c'est-à-dire qu'effectivement, au jour d'aujourd'hui, nous mettons en œuvre une modification qui va permettre d'aller dans le sens de certaines améliorations qui sont attendues, elles ont été évoquées, c'est la place de la nature en ville, c'est la trame verte et bleue, mais ce sont également les problématiques de logement puisqu'il y a des secteurs qui doivent être intensifiés et d'autres qui vont être « désintensifiés », si je puis me permettre, pour répondre à des préoccupations communales.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir répondre à des points qui sont relativement urgents et qu'il est possible d'introduire dans le cadre d'une modification. Je rappelle que dans le cadre d'une modification, vous ne pouvez pas introduire de nouvelles zones urbaines constructibles, cela se fait dans le cadre d'une révision.

Ce n'est pas du tout incompatible avec une révision à venir qui va, elle, refondre son projet politique global, le fameux projet d'aménagement et de développement durable, et qui va être engagée immédiatement également. Je vous rappelle néanmoins que pour conduire une procédure de révision, il faut que préalablement, il y ait eu une évaluation du plan et c'est ce qui va être engagé parce que cette évaluation du plan à mi-parcours doit être conduite avant fin 2022.

Dans le même temps, il va y avoir également une évaluation du PLH (Programme local de l'habitat), évaluation, elle aussi à mi-parcours, qui devrait démarrer très rapidement maintenant pour se réaliser dans les mois à venir. C'est muni de tous ces éléments auxquels il faut ajouter également les questions qui concernent les déplacements avec le PDU (Plan de déplacements urbains) et une actualisation d'une série d'enquêtes, comme les enquêtes ménage, qui permettront de jeter les bases de la reconstruction d'un nouveau projet politique qui est absolument nécessaire, nous en sommes bien d'accord, mais qui n'empêche pas d'avancer dans un premier temps sur une modification pour améliorer le texte.

Toutes les communes ont été rencontrées à ce jour, toutes, elles ont fait remonter des besoins. Ces besoins vont être examinés de telle façon qu'il puisse y être apporté la meilleure réponse. Il ne faudra pas oublier la cohérence de l'ensemble parce qu'il ne s'agit pas d'un regroupement de desiderata communaux, mais bien d'un projet métropolitain, mais il n'y a aucune raison que cette mise en synergie des intérêts communaux et communautaires ne puisse pas se faire de la meilleure manière.

Je voulais ajouter un dernier point, concernant l'économie qui a été évoquée par Madame MELLIER, il y a déjà des choses qui peuvent être conduites dans le cadre d'une modification.

Concernant le petit commerce, il peut être réfléchi à des secteurs qui permettent de mieux préserver les commerces dans les centres bourgs par exemple, autant de sujets qui peuvent être effectivement introduits, eux aussi, dans le cadre d'une modification si on ne remet pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable global.

En tout état de cause, je pense qu'il ne faut surtout pas opposer meilleure prise en compte de l'environnement, végétalisation trame verte et bleue et production de logements. C'est une erreur manifeste que de vouloir mettre les deux en opposition. On peut construire du logement de qualité qui prenne en compte les exigences en matière de transition écologique et on peut construire effectivement de manière assez importante tout en respectant ces critères de qualité environnementale.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique du logement de Bordeaux Métropole a mis en évidence plusieurs points faibles de notre politique et je voudrais en rappeler un qui est à mon sens est important, ce sont les compétences de Bordeaux Métropole et sa gouvernance.

Comme vous le savez, Bordeaux Métropole exerce ses compétences en matière de politique du logement, ses compétences sont largement détaillées dans ce rapport et pour ce faire, a en effet beaucoup augmenté ses moyens humains, doublement des effectifs de la direction de l'habitat avec des moyens financiers constants et ceci est parfaitement salué par ce rapport. Mais Bordeaux Métropole ne dispose pas de la compétence d'autorisation d'urbanisme ou permis de construire que les communes délivrent et de ce fait, ses objectifs territorialisés, à savoir les 7 500 logements par an dont 3 000 sociaux avec 30 % de financement de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) se heurtent aux réserves de certaines communes à se voir imposer des cibles trop élevées en logements sociaux.

Bordeaux Métropole a effectivement une démarche volontariste de politique de régularisation et elle s'est dotée de plusieurs outils parmi lesquels le recours croissant aux servitudes, 300 emplacements réservés, près de 15 000 ha de servitudes qui sont destinés à du logement social ou intermédiaire notamment dans les communes où le foncier est cher.

Le deuxième outil et Monsieur LABARDIN en a parlé, c'est la contractualisation récente avec l'Établissement Public Foncier, il faut donc reconstituer les réserves à long terme, car les différentes opérations immobilières d'aménagement ont fait baisser ses réserves.

Les autres outils qui sont utilisés, mais avec beaucoup de parcimonie, ce sont les prêts à taux zéro dont à peine 300 ménages ont bénéficié, le passeport primo-accédant et la charte avec les bailleurs et promoteurs pour favoriser l'émergence d'une offre intermédiaire.

Au total, en matière de gouvernance et de calibrage de ces outils d'intervention, Bordeaux Métropole inscrit son action dans une tradition de recherche de consensus avec les communes. Ce qui présente certes l'avantage de favoriser le dialogue avec les élus et d'être à l'écoute du terrain, en effet, mais présente aussi comme écueil de ralentir son action et ses ambitions.

En effet, lorsqu'il se heurte à l'opposition de plusieurs communes, l'intérêt métropolitain paraît difficile à faire prévaloir. Je pense donc qu'une véritable émergence d'une véritable politique métropolitaine et d'un rôle d'autorité régulatrice et organisatrice reste donc à parfaire.

Concernant la concertation qui effectivement est une obligation, je m'inscris également dans le sens de Monsieur LABARDIN et je pense que les modalités de cette concertation me semblent insuffisantes compte tenu des enjeux et des conséquences des modifications du PLU. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur BLANC pour conclure, mais je voudrais rappeler à chacun que le 29 avril, nous organisons un séminaire toute la journée sur la vision de la ville, donc je vous remercie de le noter. Monsieur BLANC.

M. Bernard-Louis BLANC : Merci, très rapidement, pour reprendre quelques-unes des interventions.

Effectivement, je pense que dans le travail que nous souhaitons mener de modification, personne n'a en tête une opposition entre ce que je nommais en introduction « développement tropique » qui peut prendre en compte bien évidemment le développement industriel ou la relocalisation de lieux de production et de production du logement, et préservation de la nature ou attention plus accentuée sur la question de la qualité de notre environnement.

Là, il n'y a strictement aucune opposition. Le PLU est très clair là-dessus dès son origine. Je pense qu'il y a un enjeu par contre effectivement de bien, comme cela a été précisé par Monsieur LABARDIN, remettre en perspective le travail que nous allons mener sur le PLU avant d'engager la révision, bien évidemment dans son articulation avec le SCOT qui, maintenant va passer de SCOT Grenelle à SCOT PCEAT (Plan climat-air-énergie territorial), ce que nous allons devoir incorporer aussi dans le PLU. Il y a quelque chose là, en termes d'articulation et à des échelles territoriales différentes, à bien prendre en compte dans cette première étape.

On va devoir aussi intégrer effectivement une procédure nouvelle qu'est le Zéro artificialisation nette, qui devrait être mise en débat. Je pense que cela va être effectivement un temps extrêmement dense et intéressant.

Je voudrais juste rappeler et pour conclure par rapport à la dernière intervention, en matière de régulation de la production du logement, je pense que la Métropole avait créé un outil en 2013, ou peut-être juste un peu avant, mais qui a commencé à produire en 2013, cela s'appelle la FAB (Fabrique de Bordeaux Métropole). Je pense qu'il n'y a pas meilleur outil de régulation pour aller vers la maîtrise du foncier, aller vers la qualité de la production du logement. Je pense que là, on a un gisement de production de logements extrêmement important. Si mes chiffres sont exacts, nous n'en sommes à peu près qu'à 28 % de la production de ce que la FAB a pu engranger sur ces neuf opérations d'aménagement.

Aujourd'hui, je pense que l'on est autour de 1 000 logements livrés, 1 400 en cours et qui démarrent en travaux, un potentiel de 7 300 logements. Donc on a encore beaucoup de travail à faire avec la FAB et on a de quoi produire du logement sur le territoire métropolitain. Ces zones de production et d'aménagement sont fléchées. Elles ont été sanctuarisées. Je pense que là, on doit porter une attention peut-être alors à l'accélération de la sortie de ces opérations.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en synthèse et après avoir écouté effectivement les diverses interventions qui me semblent extrêmement et effectivement sensées et que nous nous attacherons à prendre en compte pendant ce temps de modification.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je sou mets au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU et le groupe Métropole commune. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM

MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. Bernard-Louis BLANC : Affaire 83, **Monsieur PUYOBRAU** : « Programmation 2020 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation thermique du parc social ».

M. PUYOBRAU

(n°83) Programmation 2020 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social - Liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur FEUGAS**.

M. Jean-Claude FEUGAS : **Monsieur le Président**, mes chers collègues. La baisse significative de projets de logements sociaux que nous redoutions et sur laquelle nous alertons depuis des mois, est aujourd'hui clairement établie dans ce rapport. Entre le prévisionnel que nous avons voté en septembre dernier et ce qui est engagé aujourd'hui, 38% de projets de logements sociaux en moins sont en cours de réalisation. Les raisons de cette chute considérable de projets de réalisation qui sont avancées, sont la crise Covid que nous pouvons comprendre pour une partie qui a dû ralentir le déroulé des projets, l'élection municipale qui est également pointée avec le choix fait bien avant les échéances électorales de nombreuses équipes de ralentir, voire stopper les constructions de logements et enfin aujourd'hui les reprises de projets qui ralentissent la sortie de terre des projets. Enfin est également pointée fortement la loi ELAN qui oblige les offices HLM (Habitation à Loyer Modéré) à vendre une partie de leurs biens sur un marché immobilier ralenti pour pouvoir avoir les moyens financiers pour envisager les projets de construction de logements sociaux.

Le groupe Communiste a déjà dénoncé les effets très négatifs de cette loi ELAN et alerté sur les freins que les uns et les autres mettaient sur les projets immobiliers au cours de la dernière campagne électorale. Nous en mesurons aujourd'hui les conséquences graves pour notre offre de logement social face à la demande qui reste très forte.

Nous avons aujourd'hui besoin de faire du logement une des priorités de la mandature. Ensemble, nous devons bâtir une feuille de route avec des objectifs clairs en termes de logements sociaux. Il y a urgence à donner des capacités de logements dignes à des milliers de nos concitoyens. Nous ne pouvons pas l'ignorer et devons donner des signaux forts y compris dans le cadre du renouvellement urbain.

Ne laissons surtout pas croire qu'aujourd'hui, nous serions frileux pour construire du logement. Oui, le logement doit être une priorité de cette mandature alliant équilibre entre réponses aux besoins essentiels que sont l'accès au logement et le bien-vivre dans un milieu équilibré et

respectueux de notre environnement. Nous devons tenir les deux logiques environnementale et sociale.

Ces remarques étant faites, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je voudrais au nom de notre groupe exprimer notre très grande inquiétude de voir cette délibération soumise qui acte finalement l'effondrement de la production de logements sociaux sur notre territoire. Comme le rappelait à l'instant Monsieur FEUGAS, entre septembre et aujourd'hui, la programmation a quasiment été divisée par deux. Et cette situation est véritablement catastrophique, difficilement imputable entièrement à la crise du Covid, il faut bien le dire, puisque la crise du Covid a pu, à un moment, ralentir certaines opérations, mais en aucune manière ne peut expliquer cet effondrement de la production et de la programmation de logements sociaux. Cela pose un double problème, un problème de volume - et Monsieur PUYOBRAU le rappelait dans son intervention, le nombre de personnes en attente de logements sociaux - mais aussi en termes de structure du logement social et en particulier pour les classes moyennes. Vous rappeliez, Monsieur le Vice-Président, notamment le développement de logements très spécifiques.

Moi, au nom du groupe, on voudrait vous poser deux questions. La première, c'est « Comment entendez-vous inverser le cours des choses et retrouver une programmation à la hauteur des enjeux de notre territoire ? ». Et « Comment allons-nous tenir les objectifs de la loi SRU en particulier dans les communes et notamment dans la Ville de Bordeaux avec un point de départ aussi faible ? ».

Je renvoie au débat que nous avons hier à travers le non-projet ou le budget entre continuité, attente, transition. Si vous cherchiez des marqueurs, je pense que cette question-là mériterait un véritable changement de braquet. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Cette délibération fait écho finalement à l'inquiétude que je vous ai manifestée hier en préambule de ce Conseil. Je remercie d'ailleurs au passage Jean-Jacques PUYOBRAU pour sa manière tout à fait transparente et honnête de présentation de ce dossier, même si en conclusion, il cherche à nous rassurer, comme l'a fait Monsieur BLANC d'ailleurs à la délibération précédente. Mais je ne suis pas tout à fait rassuré parce que quand même, de quoi parlons-nous ? D'un effondrement, cela a été dit à l'instant, de ces programmations. Il ne s'agit pas d'une production là, sachons bien de quoi nous parlons, ce sont des programmations. Il n'y a rien de construit pour l'instant dans tout cela.

Cela veut donc dire qu'entre le début de l'année et la fin de l'année, ces programmations, des engagements, des perceptions presque philosophiques se sont effondrés pratiquement de moitié. C'est cela qui est grave. Ce n'est pas la crise sanitaire, ce n'est pas vrai. Encore une fois, c'est la programmation. Prendre un engagement, la crise sanitaire n'a rien à voir là-dedans. Ce ne sont pas non plus les équipes municipales qui auraient changé d'avis, ou peut-être que si précisément, elles ont changé pour une grande partie.

Donc ce qui m'inquiète encore plus, c'est ce non-engagement quasiment philosophique. On affiche des choses, mais derrière, la réalité est tout autre. 1 700 logements alors qu'on s'était

engagé à plus de 2 800 en début d'année et à 3 200 les années précédentes. Donc je crois qu'il faut quand même être très sérieux, nous parlons de programmation, elle s'effondre. Quels sont les remèdes que nous apportons à cela ? Cela ne me rassure pas du tout. Les beaux discours, merci Messieurs, mais que faisons-nous concrètement ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en écoutant notre collègue Jean-Jacques PUYOBRAU qui disait qu'il fallait que les communes déficitaires rattrapent absolument leur retard, c'était pour lui donner quelques informations.

D'abord, je fais référence à un document que nous avons examiné, voici quelques semaines ici ou quelques mois, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur notre pratique du logement. Je n'ai plus la page en tête, mais si vous le lisez, vous la retrouverez, il est dit textuellement que deux communes ne seraient pas en mesure d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025 parce que techniquement, ce n'était pas possible. Je ne parlerai que de celle que je connais la mieux, la mienne qui ne pourra pas atteindre les 25 %. Pourquoi ? D'abord, quand la loi a été votée en 2000, il y avait 17 logements sociaux, c'est-à-dire 0,6 %. C'est un peu comme si vous demandiez à quelqu'un de courir un 110 m, il y en a un qui court avec une haie et l'autre court sans haie.

On est passé de 17 logements aujourd'hui, si je prends en compte ceux qui sont en construction, à 450. C'est la commune de la Métropole qui a eu la plus forte progression. Mais ce n'est pas suffisant parce qu'il m'en faudrait 700, cela veut dire que je n'arriverai jamais puisque le nombre de logements neufs y sont là.

Vous allez me dire, « Il faut être interventionniste », oui et je vais vous donner un exemple. L'ingénierie des bailleurs sociaux m'inquiète. DOMOFRANCE n'est pas le plus mal loti financièrement, a acquis un terrain sur Saint-Aubin en 2005, a obtenu une autorisation de défrichement en 2012 et a déposé un permis de construire en 2021 alors que rien ne s'opposait puisque nous étions dans un PAE. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nos propres bailleurs locaux ont de vraies difficultés d'ingénierie, ils ne construisent pour la plupart plus, mais ils font du VEFA (Vente en l'état de futur d'achèvement) surtout sur les communes comme les miennes. Et encore, Monsieur le Président, vous pourriez vous adresser à vos services y compris le service foncier. Je suis sans doute la commune qui régule le mieux le prix du foncier sans intervention extérieure.

Alors, je veux bien que l'on fasse des efforts, ils sont normaux, il n'y a pas de souci, mais dire que l'on a une obligation d'atteindre les 25 % et qu'il y a des moyens pour y arriver, moi, je vous le dis très clairement, et la marche ne sera pas atteinte, on n'aura pas 25 % de logements sociaux en 2025. D'ailleurs, la Ministre a eu une parole cette semaine en disant : « Il faudra que les 25 % soient atteints après, enfin, etc ». Laissez-nous un petit peu plus de temps pour ceux qui sont partis de plus loin. Il n'est pas question de ne pas les faire, on va les faire les 25 %, mais on ne les fera pas en 2025. Laissez-nous peut-être jusqu'en 2030 pour pouvoir y arriver, ce sera sans doute plus intelligent du fait de l'antériorité.

Et enfin, Monsieur PUYOBRAU disait : « Il y a que certains projets qui sont attaqués, qui sont retardés ». Je touche du bois, même s'il est un peu aggloméré celui-là, pas un seul permis n'a été attaqué sur ma commune y compris au milieu des habitations existantes. Pourquoi ? Parce qu'il vaut mieux, je le dis, faire 85 ou 80 % des possibilités du PLU et le faire, que faire 100 % de PLU et ne jamais arriver à faire l'opération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voudrais dire, il y a de la bonne volonté, mais il ne faut pas non plus imposer des choses qui sont inatteignables.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci. Finalement mon intervention vient très bien après celle de Christophe DUPRAT. Pourquoi je dis cela ? Je voulais évoquer un sujet et je sais qu'en l'évoquant, vous allez me dire : « Mais c'est le travail des parlementaires », et vous aurez raison, c'est celui justement de ces 25 %. Je l'avais évoqué l'année dernière avec l'ancien Ministre Julien DENORMANDIE en lui citant deux exemples, je n'avais pas pensé à Saint-Aubin, j'avais pensé à Saint-Vincent de Paul dont une large partie du territoire est en zone inondable et donc il serait impossible d'atteindre ce pourcentage. J'avais pensé à une autre commune très performante que je connais bien, c'est la Ville de Talence où nous étions au-dessus des 25 %, mais toujours grignotée par les petits projets de 5-6-7 logements et donc nous sommes aujourd'hui, n'est-ce pas Monsieur le Maire, sur la tangente.

J'avais donc dit à Julien DENORMANDIE : « Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'essayer d'envisager aussi au niveau de l'agglomération un état ? ». Cela ne veut pas dire qu'il ne faudrait pas à Paris, par exemple, que Neuilly soit exonéré de logements sociaux. Mais est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de compensation lorsque les communes n'ont pas cette possibilité ? Il n'était pas hostile à la réflexion et j'en viens donc à mon sujet. Est-ce que l'on ne pourrait pas entre nous essayer de réfléchir au niveau de l'agglomération ? Est-ce qu'il y aurait des propositions législatives à faire pour résoudre ces problèmes parfois insolubles comme ceux que j'ai évoqués. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui Monsieur le Président, juste quelques mots sur cette délibération qui est importante et qui nous permet de débattre là sur le fond de nos politiques puisque derrière ce constat que nous pouvons faire aujourd'hui avec deux chiffres : 42 000 ou 44 000 demandes de logement social en attente et une croissance démographique au niveau de la Gironde de près de 20 000 habitants chaque année et des programmes locaux de l'habitat qui se sont ainsi succédé tout au long de ces dernières années et qui ont démontré parfois les limites effectivement de l'exercice. Beaucoup d'objectifs fixés n'ont pas été atteints. Je me suis mobilisé avec Véronique FAYET, avec beaucoup d'élus, sur ce dossier qui à mon avis doit être vraiment consensuel. Pour quelles raisons ? Parce que cette production de logements sociaux concerne 75 % des Françaises et des Français. Cela conduit forcément à apporter une image sur cette production avec l'image de produire du logement très, très social, ce qui est indispensable. Il y a eu une évolution extrêmement positive au cours de ces dernières années sur une meilleure prise en compte du PLAI. Mais derrière la production de logements sociaux, il y a à répondre aux besoins de 75 % de nos administrés. Et il y a un enjeu qui, à mon avis, doit tous nous rassembler, c'est la mixité, le mélange, c'est la République. Et si nous ne parvenons pas à atteindre des objectifs, nous voyons bien ensuite sur certaines parties de notre Métropole l'étendue des dégâts. C'est pour cela que je me permets ici d'intervenir parce qu'au cours de ces dernières années, tous les exécutifs ont souvent répondu par : « Nous allons mettre un plan d'urgence ».

Et je pense que c'est l'ensemble des politiques métropolitaines sur l'urbanisme et sur l'habitat et sur toutes les dimensions, y compris l'économie, qui doit aujourd'hui nous permettre de pouvoir favoriser un logement pour tous.

Quelques remarques. Oui, il y aura dans les mois qui viennent et les années qui viennent, sur cette période courte, un trou d'air, car nous sommes là sur des agréments. Il y a toujours du décalage entre l'agrément et le moment où l'administré franchit la porte du logement. C'est ma première remarque. Et un décalage qui était attendu puisque nous sommes effectivement un an après des élections municipales qui ont conduit à une mobilisation diverse sur ce dossier-là parce que l'image, la communication en termes de logement social est quelque chose d'extrêmement essentiel.

Après se pose bien sûr tout ce qui n'a pas été traduit dans des réponses très concrètes au cours de ce dernier cycle : l'Établissement Public Foncier que nous portions, qui n'a pas été mis en place. On voit bien aujourd'hui que les conséquences au moment où le foncier a pris une telle dimension en Métropole rendent inaccessibles, parfois très difficiles, l'accès effectivement au foncier.

Ensuite, je pense, Monsieur CAZENAVE, qu'il faudrait faire vraiment une évaluation de la loi ELAN. Je connais au moins ici avec nous un Président qui y était opposé, le Président JUPPÉ, puisqu'ayant en charge à ce moment-là ces politiques-là, nous nous étions mobilisés avec les organismes HLM et nous avons mis en avant les difficultés prévisibles si on fragilisait les organismes HLM pour faire en sorte qu'ils puissent produire du logement social. Et l'évaluation de cette loi, me semble-t-il, s'impose.

Je voudrais, pour ne pas être trop long, souligner l'initiative prise par le Président qui consiste à essayer de pouvoir rassembler ainsi tous les acteurs du logement et puis redéfinir un certain nombre de nos politiques, nous permettant effectivement de pouvoir être à la hauteur des enjeux qui sont des enjeux ici essentiels sur notre territoire métropolitain et sur notre territoire départemental.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est classiquement importante, mais elle est spécialement intéressante cette année. En effet, à quoi assistons-nous ? Nous assistons à une situation du logement qui, sur notre Métropole, s'aggrave, se dégrade fortement.

Tout d'abord, cela a été dit par d'autres, ces chiffres de 2020 traduisent un effondrement de la production de logement social. Cet effondrement de la production de logement social est inquiétant parce que nous ne constatons pas, nous n'avons pas constaté le rebond traditionnel post-élections municipales qui se traduit habituellement par une reprise, même si elle ne revient pas immédiatement au niveau antérieur, mais une reprise assez marquée de la prévision de logements.

Pourquoi ne s'est-elle pas produite ? Elle ne s'est pas produite, certes, le Covid a eu sa part sans doute, mais elle est très loin d'expliquer l'ampleur de cette dégradation. Je pense qu'il y a une autre raison plus fondamentale dans cette dégradation qui tient au fait qu'il faut se souvenir que 50 % de la production de logement social est lié à la production de logement privé par le mécanisme des VEFA. Cela veut dire que c'est le privé qui construit et ensuite qui rétrocède du logement social aux bailleurs sociaux, etc. Donc 50 % de notre production de logement social - quand je dis 50 %, c'est un chiffre à la louche, mais c'est même un peu plus

que cela souvent - dépend de la vitalité du secteur privé. Or, cette vitalité du secteur privé est clairement mise en cause, elle est très clairement soumise à un grand doute de la part de tous les acteurs de la construction qui ne comprennent pas la politique du nouvel exécutif et qui ne comprennent pas qu'ils sont inquiets face aux évolutions que nous constatons.

Cela permet d'ailleurs un peu de dire - pardon si je fais un petit rappel par rapport au débat précédent - c'est vrai que dans l'évolution du PLU telle qu'on la présente, il y a aussi un doute ou une question fondamentale là-dedans : « Est-ce que ce PLU est une véritable rupture pour introduire de nouvelles règles très contraignantes ? » et cela veut dire qu'il faut s'attendre à une accélération de cet effondrement que nous constatons aujourd'hui ou « Est-ce que cette évolution du PLU est simplement une affaire de communication pour mettre en scène une nouvelle majorité ? » ce que j'espère sincèrement, ce qui voudrait dire que l'on n'aggraverait pas la situation sans l'améliorer.

Enfin, c'est un autre débat, mais tout cela pour dire que cet effondrement 2020 est vraiment inquiétant et il traduit le problème que notre agglomération a vis-à-vis de la construction en général et de la construction de logements sociaux en particulier. On sait bien, les uns et les autres, qu'en matière de logement, on agit en fait au minimum à N+3. Ce que l'on décide aujourd'hui, on le verra au mieux dans 3 ans et fréquemment dans 4 ou 5 ans. Donc le retard qui est accumulé en 2020 est un retard inquiétant pour l'avenir, un retard inquiétant pour les besoins de logement que nous avons.

Deuxième élément sur lequel je voudrais insister, il faudra bien un jour que l'on sorte de cette contradiction fondamentale que Monsieur PUYOBRAU a effleurée d'un ton aimable en disant : « Il va falloir concilier la production de logement et puis, en même temps, l'habitat résilient dont on nous parle depuis quelque temps ». Effectivement, il va falloir le concilier, mais ce que Monsieur PUYOBRAU dit d'un ton aimable, on sait bien que c'est une contradiction fondamentale de cette politique et de la politique que vous menez.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister, un point qui est plus structurel, c'est que c'est une erreur de penser qu'aujourd'hui sur la Métropole, le logement social répond à toutes les demandes de logement. Pas du tout. Vous me direz : « Dire cela, c'est une évidence ». Non, ce que je veux dire, ce n'est pas les demandes de logement auxquelles on n'a pas vocation à répondre, je parle des logements des gens que nous avons besoin de loger, des gens qui ont des revenus moyens ou faibles, que nous avons besoin de loger sur la Métropole et même souvent dans leur commune d'origine.

Nous y répondons de moins en moins parce que, vous le savez, nous le savons tous, aujourd'hui, les mécanismes de réservation du logement social sont tellement puissants qu'il ne reste qu'une petite partie de logements sociaux à affecter aux populations qui veulent rester sur place.

Les Maires qui sont ici savent tous et vivent tous au quotidien la difficulté qu'il y a à répondre à des gens qui viennent les voir, dont les familles habitent la commune considérée depuis quelquefois 20 ans, 30 ans, 40 ans, qui ont toute leur vie, toute leur identité ici et qui disent : « Mais avec nos moyens, nous ne trouvons pas spontanément du logement. Monsieur le Maire, il faut nous aider à avoir un logement social ». Et tous les Maires sont démunis parce que la vérité, c'est que le logement social ne répond plus à toutes les demandes, les demandes légitimes, de ménages modestes ou moyens de l'agglomération.

Il faut donc que notre établissement, que notre Métropole s'oriente vers une autre dimension de l'aide au logement. Non seulement il faut aider le logement social, bien entendu, il va falloir... j'appelle aussi à une évolution de votre politique et de votre conception politique, mais il va aussi falloir s'engager beaucoup plus que l'on ne l'a fait sur le logement intermédiaire - on le

fait déjà au travers de la FAB, je connais bien cette affaire-là, mais cela ne suffit pas - et auprès même du logement intermédiaire à plus grande échelle pour permettre de toucher ces classes moyennes qui ont besoin et envie de rester sur la Métropole et sur leur commune d'origine.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire à propos de cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous rappelle que l'on va avoir un séminaire qui sera également étendu à cette question, merci quand même... je ne le dis pas vis-à-vis de Jacques MANGON, mais vis-à-vis de chacun d'entre nous, essayons de condenser notre verbe, sinon nous aurons des risques avec nos varices. La parole est à Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Quelques mots rapides, effectivement vous l'avez souligné, nous aurons d'autres occasions, mais je crois qu'il est important de rappeler quand même, même si beaucoup de choses qui ont été dites précédemment par Monsieur DUPRAT et d'autres, sont en partie justes. Je crois qu'il faut aussi quand même redonner le contexte et ne pas faire comme si nous évoluions dans une bulle en dehors d'un certain nombre de réalités économiques.

Moi, j'ai eu l'occasion puisqu'à Saint-Médard, comme dans beaucoup d'autres villes, on a eu ces dernières années une baisse en termes de SRU (Solidarité et renouvellement urbain), du nombre de logements sociaux, mais qui s'explique aussi parce qu'il y a eu une augmentation très forte de l'offre privée par ailleurs. Tout cela n'est pas forcément simple et caricatural, mais de recevoir l'ensemble des bailleurs sociaux pour essayer de voir avec eux s'ils pouvaient nous aider à produire à nouveau du logement.

J'entends qu'il y a des problèmes d'ingénierie, d'organisation sans doute, mais enfin le principal argument qu'ils avancent tous, les uns après les autres, c'est quand même celui du foncier. On a pris un retard considérable dans la création d'un Établissement Public Foncier, les prix se sont envolés et les bailleurs nous disent aujourd'hui : « Mais finalement, nous, vu la concurrence quand il y a des terrains disponibles des promoteurs aujourd'hui, nous ne sommes plus en capacité de suivre et nous préférons à la limite aller construire à la Réole ou je ne sais où, hors de la Métropole plutôt qu'ici, puisque nous ne sommes plus en mesure d'assumer cette concurrence ». Donc il va falloir que, sur notre stratégie foncière, nous réfléchissions ensemble au moyen de trouver des outils même si l'EPF en est un, mais je crois qu'il faudra aller plus loin.

Deuxième élément, il y a eu quand même un certain nombre de mesures nationales qui impactent très fortement la production de logements. Je mets de côté la réduction des APL (Aide personnalisée au logement) qui a été quand même une mesure qui a touché 2 millions de personnes, mais qui n'a pas impacté directement la production de logements. Il y a eu des prélèvements sur les loyers HLM pour alimenter le budget de l'État de 800 millions d'euros en 2018, de 900 millions d'euros en 2019 et on prévoit en 2021 et 2022 1,3 milliard d'euros. La TVA sur la production de logements est passée de 5,5 à 10 %, ce qui a été un surcoût de 700 millions d'euros en 2018 et 900 en 2019. Et enfin coup de grâce, 1 milliard d'euros qui vont être prélevés sur Action logement. Moi, je veux bien que l'on impute tout cela au nouvel exécutif métropolitain, mais quand même, il y a un moment où il faut revenir un petit peu à la réalité économique du secteur et voir aussi que si au niveau national, les mesures en ce sens continuent, au moment où le prix du foncier explose, il est clair que l'équation économique va devenir quand même extrêmement compliquée.

Moi, je voudrais quand même attirer l'attention sur ces points qui ne sont pas négligeables, loin de là, qui expliquent aussi en très grande partie, l'évolution des chiffres qui ont été soulignés,

qui sont effectivement préoccupants, mais je vous assure qu'en tout cas, au niveau métropolitain, il y a bien entendu une volonté de rééquilibrage, cela a été dit aussi, parce que chacun doit participer à l'effort, mais il va nous falloir ensemble réfléchir très fortement à cette problématique du foncier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Marie-Claude NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Juste quelques mots parce que beaucoup de choses ont été dites. Je crois que vraiment la réponse à l'urgence sociale, cela doit être un des piliers de notre projet de mandature. Je pense que nous devons tous aller dans cette direction.

Il a été évoqué tout à l'heure, le PLU. Effectivement le PLU peut renforcer les outils mis à disposition pour créer du logement social, je le confirme, et je le soutiens. Toutes les communes n'ont pas eu un grand engouement à poser des secteurs de mixité sociale ou des secteurs de diversité sociale et on peut aller plus loin dans ce sens.

Il a été évoqué la question de l'EPF, je crois vraiment que c'est une question majeure. Je rappelle quand même, dans cette Assemblée, que nous avons mis vraiment beaucoup de temps à nous diriger dans cette direction d'un Établissement Public Foncier.

Je rappelle aussi que nous avons mis encore plus de temps à définir et à se mettre d'accord pour mettre en place un Programme local de l'habitat. Monsieur DUPRAT, vous évoquiez tout à l'heure votre difficulté à atteindre 25 % de l'objectif. Évidemment, quand on part de 0, c'est plus difficile. Vous avez construit, vous êtes passé de 17 à 450 logements, cela montre bien que quand on se saisit d'une urgence et que l'on développe une volonté politique très forte, on peut progresser.

Il n'est pas forcément demandé d'atteindre immédiatement les 25 %, mais il est demandé de s'engager résolument dans cette direction. C'est cela qu'il faut mettre en place, il faut qu'aujourd'hui, les communes prennent ce sujet à bras le corps, renforcent les partenariats avec les opérateurs sociaux pour précisément dégager du foncier, pour répondre aux besoins de ces opérateurs sociaux, car, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, souvent, ce sont les opérateurs privés qui prennent la main.

Et un dernier mot, la question de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle, ce n'est pas un vain mot, c'est-à-dire que la mixité sociale doit se faire à l'échelle d'une ville, à l'échelle d'une commune, à l'échelle d'un quartier, mais elle doit se faire aussi à l'échelle de la Métropole, c'est-à-dire qu'il y ait une répartition assumée et correcte entre les différentes communes de la Métropole pour répondre à cet enjeu qui est absolument fondamental.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Pour être assez cohérente avec vos propos hier sur la parole des femmes, je vais essayer d'être efficace puisqu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, donc je ne vais pas jouer les redondances. Simplement dire que nous avons besoin de la mobilisation de chaque commune et que la programmation de 2020 n'est vraiment pas extraordinaire. On est notamment maintenant attendu pour la programmation de 2021. Il va falloir que chacune des communes se positionne avec militantisme par rapport à tous les propos qui ont été tenus ce matin. On a quand même l'impression que tout le monde est volontaire pour agir pour le logement social.

J'apporterai un tout petit bémol. Dans le logement social, il y a logements sociaux, il y a plusieurs catégories de logements et il ne s'agirait pas non plus de s'engouffrer dans la brèche de produire uniquement du PLS (Prêt locatif social) ou majoritairement du PLS qui ne répondrait pas forcément toujours aux besoins exprimés sur notre territoire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BLANC.

Bernard-Louis BLANC : Juste deux mots par rapport à la Ville de Bordeaux sur cet enjeu extrêmement important de la production et de la capacité ou pas d'une commune à produire du logement social.

Sur Bordeaux, nous partons avec un taux de logement social qui n'est pas du tout en adéquation avec les exigences des 25 % de la loi SRU puisque l'on dépasse à peine les 17 %. Donc c'est notre héritage, c'est ce avec quoi il faut que nous fassions notre politique aujourd'hui.

Dans l'autre partie de l'héritage, je ne rejoins pas du tout l'analyse de Jacques MANGON et peut-être même que l'on peut la jouer à l'envers. C'est-à-dire que nous sommes sur un marché extrêmement libre et dont les opérateurs privés définissent les règles du jeu. Comme les bailleurs sociaux ont été un peu mis à mal par la réduction du loyer solidarité, par le fait que le marché a laissé évoluer les prix du foncier de façon inconsidérée qui n'est plus aujourd'hui accessible à un bailleur social, au vrai sens du terme, que les coûts de construction n'arrêtent pas d'augmenter d'année en année, ce qui induit pour le bailleur social... moi, je me rappelle il y a 10 ans de cela, on mettait un peu moins de 6 % de fonds propres dans une opération pour l'équilibrer. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux doivent mettre plus de 20 % pour équilibrer une opération. Donc cela devient très compliqué.

Effectivement, les politiques communales doivent mettre en place des mécanismes de régulation, nous en avons qui sont les secteurs de diversité sociale, les servitudes de mixité sociale. Heureusement que nous les avons, car elles nous permettent de produire une part de social, malheureusement en VEFA le plus souvent puisque nos bailleurs ne sont plus maîtres d'ouvrage, c'est aussi une conséquence du marché extrêmement libre.

Voilà, donc c'est avec cet héritage-là que nous allons essayer de faire une nouvelle politique et on l'expliquera lors de notre Conseil municipal du mois de mai, mais nous avons l'intime conviction que nous pouvons réussir dans la durée de notre mandat à infléchir cette évolution que nous condamnons tous aujourd'hui.

Je veux juste conclure en disant, puisqu'on l'évoquait, ce fameux rapport de la Chambre régionale des comptes. Il met en évidence, et je crois qu'ils utilisent ce terme, le flux considérable de production en produits défiscalisés. Je pense que là, on a une vraie inquiétude.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais parler encore de ce fameux rapport de la Chambre régionale des comptes qui, ma foi, à sa lecture, est très instructif.

Deux points. Le premier point, c'est la relation de Bordeaux Métropole avec ses bailleurs. Le deuxième point important et sensible, c'est la politique d'attribution.

En ce qui concerne la relation de Bordeaux Métropole avec ses bailleurs sociaux, Bordeaux Métropole, vous le savez, présente un grand nombre de bailleurs, elle anime le réseau, elle accorde des garanties d'emprunt conséquentes, mais n'a signé qu'une seule convention d'utilité sociale avec l'OPH Aquitanis (Office public de l'habitat). Ce rapport pointe du doigt la relation difficile de Bordeaux Métropole avec ses bailleurs, une relation qu'elle doit clarifier.

Par ailleurs, elle doit également signer des conventions avec les autres bailleurs du territoire et le rapport souligne enfin la nécessité d'un pilotage intercommunal renforcé, ce qui n'est pas le cas.

Concernant la politique d'attribution, sujet sensible auquel tous les élus sont confrontés. La loi LEC, Loi Égalité Citoyenneté de 2017, introduit une réforme substantielle dans la politique d'attribution des logements sociaux locatifs. Les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) dotés d'un PLH et de QPV (Quartier politique de la ville), ont une responsabilité dans ce domaine. Le traditionnel, « Consensus, unanimité, subsidiarité » qui régit les relations avec les communes et la grande latitude conférée aux bailleurs complique la mise en œuvre d'une véritable politique d'attribution.

Si on veut que les objectifs de mixité sociale et territoriale fixés par la loi soient atteints, la gouvernance doit être métropolitaine. Dans le cas contraire hélas, les trajectoires de peuplement risquent de conduire au maintien des spécialisations territoriales et nous les connaissons. Les objectifs prévus par la loi n'ont pas été atteints.

En 2018, moins de 16 % d'attribution au ménage du premier quartile soit en deçà des 25 % fixés par la loi. Notre Métropole est encore moins performante en matière d'attribution de logement pour les publics prioritaires, sujet principalement géré par l'État qui mobilise le contingent préfectoral. Notre Métropole n'est pas en mesure de reloger ses publics faute de bien connaître son parc réservé et de pouvoir compter sur un outil de gestion partagée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, je ne pense pas conclure, c'est un débat de fond, c'est un débat important. Les différentes interventions le prouvent, mais en tout état de cause, ce que nous partageons ensemble, c'est effectivement la nécessité de produire du logement social. Cela a dit. Il y a effectivement des éléments conjoncturels qui expliquent l'effondrement de production sur l'année 2019-2020. Il y a des éléments plus structurels. Je pense qu'il ne faut pas l'évincer d'un revers de la main, c'est la réforme du logement social en 2018 qui a amené les bailleurs à compenser financièrement la baisse des APL (Aide Personnalisée au Logement) vis-à-vis des locataires. Il faut que vous ayez quand même à l'esprit, chers collègues, que cette mesure représente 18 millions d'euros.

Ces 18 millions d'euros n'ont pas pu être mobilisés par les bailleurs sociaux dans de la production ou de la réhabilitation. Il faut quand même avoir cela aussi à l'esprit.

S'agissant de la programmation 2021, les perspectives sont encourageantes. Bien entendu, il faut rester prudent, il y a de la part des bailleurs une programmation qui est intéressante et qui nous mettrait au-dessus de 3 200 logements. Cela a été dit, je crois, cela fera partie d'une délibération dans le courant du mois de mai. Bien entendu, nous resterons les uns et les autres informés et nous suivrons cela de très près parce que - et dans le cadre de la discussion relative au budget, hier, nous avons pu le remarquer - le volet logement, le volet habitat et habitat social représentent dans le cadre du budget une augmentation significative. Donc si on considère que l'outil politique du logement est aussi le budget, nous avons eu la démonstration hier que cela restait pour nous l'une des préoccupations essentielles de cette mandature.

Enfin, il y a la loi SRU. Bien entendu qu'elle est opposable, mais il n'est pas question de mettre un pistolet sur la tempe de qui que ce soit pour venir, en quelques années, au rendez-vous de celle-ci en termes de résultat. Il faut que chacun au regard du contexte de sa commune puisse se mettre en disposition pour aller ou tendre vers ce résultat parce qu'il n'est pas normal que certaines communes aient des pourcentages très hauts, et elles ne le regrettent pas, cela fait partie de leur ADN, d'accord et elles continuent d'ailleurs à produire du logement social sur l'ensemble des programmations qui sont faites même dans le cadre des VEFA. Toutefois, il faut que l'effort soit partagé et je ne doute pas qu'ici, au sein de cet établissement, cet effort ne soit pas partagé.

Mais il y a aussi - et cela va être le produit de la prochaine délibération que va porter Stéphane - les outils que nous allons mettre à disposition, des outils de régulation et d'amélioration aussi du parc social. Je pense notamment au permis de louer, au permis de diviser, à l'expérimentation que nous faisons sur les loyers sur Bordeaux, ce sont autant d'éléments et autant d'outils qui vont nous permettre de réguler et d'offrir une offre plus qualitative à nos concitoyens qui en ont bien besoin, car aujourd'hui, compte tenu de la rareté de l'offre, bien entendu, tout se loue et les choses se louent dans des conditions quelquefois qui sont fort critiquables.

À cet égard d'ailleurs, je voudrais que nous ayons une pensée pour Emmanuelle AJON qui portait à mes côtés l'ensemble de ces outils dont Stéphane va vous faire la présentation dans quelques minutes. Ce que je voulais vous dire, c'est que c'est ensemble que nous arriverons à tenir ce résultat et comptez sur la majorité ici présente aujourd'hui pour nous y aider.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Unanimité. Délibération suivante.

Unanimité

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, je prends le relais de notre collègue Bernard-Louis BLANC. Il s'agit de la délibération 104 de Monsieur PFEIFFER « Mise en œuvre des permis de louer, déclaration de louer, permis de diviser ».

M. PFEIFFER

**(n°104) Mise en œuvre des permis de louer, déclaration de louer, permis de diviser -
Décision - Autorisation**

Stéphane PFEIFFER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci Monsieur le Président. Pour notre groupe Renouveau Bordeaux Métropole, il est évident que ces dispositifs nous invitent à nous interroger et à agir sur la réalité cruelle, celle des logements indignes de la Métropole, celle des marchands de sommeil et autres abuseurs de la détresse humaine.

Ces dispositifs sont louables, ces expérimentations, nous les saluons et notre responsabilité en tant qu'élus est de les rendre efficaces évidemment. Donc je vais m'inscrire dans la continuité des discussions qui ont eu lieu précédemment. Ces dispositifs, comme pour celui de l'encadrement des loyers, il faut s'assurer que c'est faisable et que c'est efficace. Dans ce qui

nous est présenté, on voit bien qu'il y a donc un certain nombre de communes volontaires, c'est positif, mais on n'a pas exactement le volume de logements concernés. Il me semble qu'avoir cette vision-là, c'est important pour voir s'il n'y a pas trop de trous dans la raquette et si on touche vraiment l'intégralité de ces conditions indignes.

Est-ce que l'on peut aller plus loin ? Est-ce que l'on peut être plus proactifs que 16 communes sur 28 ? C'est en tout cas une question qui mérite de se poser.

L'autre partie de cette délibération, ce sont les personnels qui seront dévolus à l'instruction des dossiers. Instruire des dossiers, mais on retrouve les mêmes choses, c'est bien, quelles sont les vérifications que nous pourrions mettre en œuvre et qu'est-ce que la Métropole va mettre en œuvre pour vérifier que tout cela est suivi dans les faits ? C'est pourquoi, si nous voulons que tous ces dispositifs ne soient pas une fois de plus des gadgets ou des affichages consensuels, mais sans effet sur la réalité, il faut que la Métropole s'engage davantage pour le suivi et peut-être aussi pour un engagement supplémentaire de commune. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à vous. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Le plus brièvement possible parce que là, cela fait deux heures que l'on s'est retrouvé et on n'a fait que trois délibérations, surtout quand cela finit par l'unanimité, je pense que l'on n'est pas obligé de passer des heures à discuter. Donc là, c'est pour dire que l'on va voter pour.

Deux remarques. On pense qu'il faudrait plus de moyens parce que ce sont des règles qui sont nécessaires, tout ce qui peut aller dans le sens du contrôle du marché privé. On est pour ces dispositifs-là, mais encore faut-il derrière donner des moyens, et cela passe forcément par des moyens humains. Les quatre ETP qui sont prévus, on n'est pas sûr que ce soit un véritable renfort, donc il faut des moyens pour contrôler.

La deuxième chose, c'est le périmètre. Pour nous, on ne comprend pas pourquoi il est aussi réduit que cela, il faudrait le faire beaucoup plus large. Globalement, je vous lis la dernière phrase puisque c'est l'avis de mon conseil scientifique : « *En définitive, l'outil est très intéressant, mais son utilisation manque clairement de courage et de consistance dans le contexte bordelais, encore une fois une politique de la demi-mesure et du consensus mou* ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, juste pour rappeler que ces dispositifs ne sont pas des gadgets, car ils sont l'expression d'un constat. Je l'ai évoqué tout à l'heure rapidement. Aujourd'hui compte tenu du déficit de logement, tout se loue. Je crois que cette expression résume bien la situation de certains de nos concitoyens sur la Métropole. Nous sommes, en tant que Maires, très souvent sollicités par des locataires qui se trouvent dépourvus face à des propriétaires qui mettent à leur disposition, dans des conditions exécrables et à des prix quelquefois honteux, des logements que nous ne validerions pas me semble-t-il si nous en étions propriétaires en tous les cas pour la mise à disposition de certains de nos concitoyens.

Ces dispositifs, que ce soit permis de louer, permis de diviser ou encadrement des loyers sont là pour essayer de réguler sous la forme d'une expérimentation ces dispositifs qui nous échappent aujourd'hui dans le cadre d'un contexte un peu trop libéral du volet habitat voulu par notre État jacobin.

Voilà des outils qui sont à la disposition des communes. C'est pour cela que ce qui est intéressant, c'est pour répondre à Monsieur POUTOU, entre autres, ce sont les communes qui, après avoir été interrogées, se sont rendues éligibles si elles le souhaitaient à l'ensemble de ces dispositifs ou à l'un ou l'autre de ces dispositifs.

Pourquoi les communes ? Parce qu'elles seules connaissent la topologie de leur territoire et savent plus précisément quels sont sur leur territoire les quartiers qui mettent à disposition ce type de logements que l'on pourrait qualifier quelquefois d'insalubres. Je pense que ce travail fait au plus près des territoires, avec les territoires, avec les Maires et avec les adjoints à l'urbanisme ou au patrimoine, doit répondre très concrètement à notre préoccupation qui consiste à lutter contre le logement indigne.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette expérimentation est tout à fait intéressante à partir du moment où elle ne revêt pas un caractère universel. Pas de caractère universel dans la mesure où il appartient au libre choix des communes d'y participer. Certaines de nos communes sont volontaires, je veux juste souligner que certaines communes n'ont pas pu aller jusqu'au bout de la démarche. Le fait de citer certaines communes et d'autres, sachez que le travail n'est pas abouti et qu'il y a encore des communes qui attendent de pouvoir travailler cette question pour pouvoir préciser l'atteinte des objectifs sur leurs propres territoires. Ce n'est pas universel non plus sur chaque commune puisque nous l'avons ciblé par quartier, par résidence de façon à être pertinent et de ne pas s'engager dans ce qui pourrait être un effet pervers de la corrélation avec l'encadrement des loyers. C'est-à-dire une sorte de défiance, méfiance universelle là-aussi vis-à-vis des propriétaires privés. Je crois qu'il faut éviter cette posture-là et nous laisser véritablement cibler là où il y a des risques de déshérence, de vétusté, de mauvaise gestion et peut-être de préparation de l'habitat insalubre de demain.

L'autorisation préalable ou la déclaration sont deux outils intéressants. Quant au permis de diviser, là aussi, cela doit être fait à bon escient pour éviter les surenchères immobilières et foncières qui peuvent préparer le mauvais habitat de demain.

Attention à cette corrélation, à cette défiance vis-à-vis des propriétaires. De la contrainte, oui, mais pas de la méfiance généralisée et attention aux communes qui n'ont pas aboutir dans leur étude.

Enfin, la question des moyens humains et financiers se pose. Une préfiguration d'équipe est dégagée. Nous avons fait la proposition puisque nous connaissons bien le territoire, nous connaissons bien les résidences dont nous parlons ou les immeubles dont nous parlons, nous avons fait la proposition qu'il puisse y avoir des moyens dédiés et qu'il y ait une sorte de fonds de participation de la Métropole auprès des services urbanisme et habitat des villes, de façon à nous laisser gérer dans la proximité l'efficacité plutôt qu'une gestion à distance qui va générer de la lourdeur, de l'inertie et de la nécessité de coordination qui va elle-même consommer des moyens. Voilà notre proposition. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER pour conclure.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci, Monsieur le Président, merci chers collègues. Je voulais juste rappeler un point important dans la poursuite de ce qu'a dit Monsieur PUYOBRAU, c'est que la

délibération que l'on vote aujourd'hui est très importante dans le sens où elle vient porter et compléter une vision globale que souhaite porter la Métropole et surtout, elle vient combler des trous dans la raquette qu'il y avait dans nos dispositifs actuellement. Donc elle est très importante de ce point de vue-là. Au contraire, elle est très ambitieuse.

Je partage le fait que l'on pourrait imaginer que cette expérimentation s'applique dans plus de communes de la Métropole, certaines n'ont pas encore fini leur étude de leur territoire, vont encore nous faire des propositions et on pourra tout à fait en accueillir de nouvelles à condition bien sûr que le dossier soit bien précis et bien ficelé. Un diagnostic est en cours à l'échelle métropolitaine sur le mal-logement. Il pourra aussi donner des billes et des éléments pour compléter cette démarche-là.

De la même manière, la liberté est donnée aux communes qui le souhaitent sur l'instruction des dossiers. Toujours est-il que c'est une compétence qui est métropolitaine et qu'*in fine*, c'est le Président de la Métropole qui prend la responsabilité, qui signe et qui porte cette responsabilité. Il faudra trouver la bonne articulation, mais c'est tout à fait possible de discuter de cela.

Pour ce qui est de l'équipe, il y a cinq ETP qui sont fléchés sur cette expérimentation. Ce n'est pas sorti du chapeau, c'est un comparatif qui a été réalisé sur d'autres agglomérations, villes de taille similaire, avec des nombres de logements un peu similaires pour équiper à taille suffisante. De toute manière, je rappelle que c'est une expérimentation. Si dans six mois, dans un an, dans deux ans, on se rend compte que les périmètres ont mal été ficelés, ce n'est pas les bons, il faut en rajouter d'autres ou il manque d'ETP, on pourra alors réfléchir cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je sou mets au vote la délibération. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas d'avantage. Unanimité. Je vous en remercie parce que c'est une délibération certainement majeure pour nos habitants.

Unanimité

M. Jean-François EGRON : Délibération n°36, présentée par Patrick LABESSE. Il s'agit du « Plan stratégique des déchets 2026 – Présentation générale de la démarche – Méthodologie, expérimentation et subventions ».

M. LABESSE

(n°36) Plan Stratégique Déchets 2026 - Présentation générale de la démarche - Méthodologie, expérimentation et subventions - Décision - Autorisation

Patrick LABESSE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce Plan Stratégique Déchets comporte plusieurs volets dont un objectif de réduction et de valorisation des déchets que le Groupe communiste soutient même si ses objectifs sont très ambitieux.

Nous voudrions ici pointer quelques remarques. La première est la manière dont nous abordons cette démarche de réduction des déchets. Il est illusoire de croire que la baisse viendra du seul changement de comportement de nos concitoyens alors qu'ils sont sollicités régulièrement pour le faire évoluer. Nous assistons, et le phénomène s'est accentué très largement avec cette crise sanitaire et ses restrictions de circulation répétées, à l'explosion de l'e-commerce sur toutes

ses formes : alimentaires, vestimentaires et autres produits qui transitent via de conséquents et encombrants emballages dont la quantité est exponentielle depuis un an.

Aussi, la responsabilité des entreprises en général et du e-commerce en particulier est engagée et doit être pointée comme productrice importante de déchets que la collectivité doit ensuite assumer et éliminer via les usagers et la collecte.

Enfin, sur la valorisation des déchets, nous avons des outils majeurs qui nous ont déjà permis de valoriser nos déchets avec les UVE (Unité de valorisation énergétique) de Bègles et de Cenon qui de surcroît produisent de quoi alimenter des réseaux de chaleur très importants dont la qualité technique a largement fait ses preuves et qu'il faut à notre avis poursuivre et développer.

Dans le futur débat qui est amené à s'instaurer sur le devenir de l'incinération, il nous apparaît utile de reprendre la perspective de la création d'un site utilisant le procédé de la torche à plasma qui rencontre un succès incontesté à l'étranger. Nous pouvons nous interroger sur l'attitude envers ce procédé innovant et de technologies régionales qui subit des obstructions devant être maintenant dépassées.

Sur la question des déchets verts, il nous paraît important si nous voulons pouvoir les maîtriser et les valoriser d'organiser leur collecte sur l'ensemble de la Métropole et ainsi de travailler à leur valorisation sous forme de composte et de biogaz puisque les bus de TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont amenés à rouler avec cette technologie.

L'usine de méthanisation de Saint-Laurent-Médoc peut sans doute être complétée par une nouvelle unité sur la Métropole en charge de nos déchets verts.

Enfin pour compléter nos propositions sur ce dossier stratégique, il faut évidemment aborder la question du transport fluvial des déchets, de leur zone d'embarquement à celle de débarquement pour le traitement.

Dernier volet que nous souhaiterions aborder, la gouvernance. Nous avons déjà ici noté le point faible de la gestion des déchets sur nos territoires sur lequel joue aujourd'hui VEOLIA en alimentant la concurrence et la défiance entre les territoires avec des tarifs fortement différents. La gestion des déchets est aujourd'hui un enjeu majeur que les collectivités doivent maîtriser afin de ne plus la laisser au secteur privé qui marchandise nos déchets. Aussi, nous pensons que cette gouvernance doit être départementale avec une structure publique où toutes les collectivités concernées sont représentées pour, ensemble, appréhender les défis et les objectifs communs en termes de valorisation de transport et de réduction des déchets.

Concernant le point très important du transport des déchets tant au plan de l'écologie que de la sécurité ou du financement, notre groupe rappelle qu'il est intervenu plusieurs fois en Commission et en Conseil pour qu'une étude complète aboutisse à une décision de faire. Il est indispensable dans ce secteur stratégique à fort enjeu environnemental que nous imaginions un service public à l'échelle du Département pour mettre fin à cette concurrence organisée par les grands groupes entre nos territoires métropolitains périphériques. Ces propositions/remarques étant formulées, notre groupe votera cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur CAZAUX**.

M. Olivier CAZAUX : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, nous sommes ravis de voir que nous prenons enfin à bras-le-corps la volonté de réduire drastiquement nos déchets et

notre souhait de valoriser cette ressource comme une matière première à part entière. Cela va bien sûr dans le sens de la réduction de notre empreinte carbone, du développement local d'une économie sociale et solidaire qui ne demande que du soutien à son activité si fragile en ces temps difficiles.

Je souligne également la démarche exemplaire que vous proposez puisqu'elle associera les communes, les usagers, les partenaires du milieu économique ou associatif, la Région ainsi que les directions de Bordeaux Métropole avec lesquelles ce plan interagit.

De plus, je partage l'intérêt d'expérimenter et d'adapter les actions dans un souci de démocratie participative de nos quartiers que nous avons, les uns et les autres, dans nos communes. J'apprécie également que nous travaillions bien dans ce plan en amont de l'usine d'incinération. En effet, l'usine d'incinération ne doit plus, Monsieur le Président, être considérée comme un débouché acceptable, mais bel et bien comme un échec que de voir autant de matières premières brûlées, et ce, malgré sa valorisation énergétique.

La fermeture de cette usine serait donc un gage de réussite de nos objectifs en matière de réduction des déchets. De plus, d'importants travaux que le nouveau délégataire aura à réaliser sur le réseau adossé à une rénovation énergétique et performante des logements me rendent optimiste pour amortir les nécessaires investissements d'un changement de production énergétique du réseau par de la géothermie ou de la biomasse. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place d'un groupe d'un travail dédié permettant d'évaluer l'opportunité de cette fermeture. Ce groupe de travail pourra identifier les termes *sine qua non* en termes de coopération avec les territoires girondins et d'alternative pour le réseau de chaleur à la fermeture de cet incinérateur. Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour l'élaboration de cette démarche et la construction d'une feuille de route ambitieuse à venir. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à vous. Monsieur SUBRENAT.

M. Kevin SUBRENAT : Merci, bonjour à toutes, bonjour Monsieur le Président, mes chers collègues. Le changement de l'exécutif avec sa nouvelle coloration, j'avais forcément imaginé et retrouvé assez rapidement dans les compétences historiques de notre établissement certains changements. Nous avons vu hier, lors de la présentation du budget, que ce dernier est un budget de transition du coup, je me suis dit : « Quoi de mieux qu'un plan stratégique déchets pour mettre en œuvre une vraie vision écologique, pour mettre en œuvre un vrai développement durable, l'économie circulaire sur notre territoire et en profiter pour faire la chasse à ce qui pollue », parce que le meilleur déchet, c'est bien sûr celui que l'on ne produit pas.

À la lecture de cette délibération, je me suis aperçu que c'était un modèle du genre en matière de politique politicienne. On voit à quel point la critique est facile, mais l'art extrêmement difficile. Rappelez-vous, lors du mandat précédent, mon cher Dominique ALCALA avait alors cette vice-présidence, certains d'autres vous qui aujourd'hui sont dépositaires de vice-présidence indiquaient que nous n'allions pas assez loin, que nous étions trop timides et que notre Métropole ne se donnait pas les moyens d'obtenir des résultats plus élevés et que les objectifs étaient qualifiés, eux, de pas suffisamment ambitieux.

Messieurs, je vous renvoie aujourd'hui à ces arguments, mais la différence, c'est que l'on va vous aussi vous proposer des solutions. Ces arguments parce que je vais vous citer quelques passages de la délibération, si vous me permettez : « *Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation en matière de déchets issus de la loi d'août 2015, du Parquet européen de juin 2018, retranscrits de la loi février 2020, repris dans le Plan régional de prévention des déchets sont ambitieux* ». Effectivement, on s'aperçoit déjà que la loi elle-même

est très ambitieuse. Pour y arriver, on a des axes clés qui sont portés par la législation. On voit très clairement que, dans cette délibération, ce n'est plus ni moins une retranscription réglementaire de ce que l'on doit faire.

Je vous propose donc une démarche légèrement différente, Monsieur le Président, à savoir un plan stratégique en deux étapes. D'abord, écoutez les Maires. On a vu, lors de la Conférence de mardi, des besoins ont été remontés, des besoins du terrain. Malheureusement, aucune de ces contributions n'a été incluse dans la délibération. On voit que la Conférence des maires s'améliore. Maintenant avant d'être un réel outil performant, il va falloir un petit peu travailler.

La première réponse d'abord, c'est partir du besoin urgent du territoire. On a vu quelques exemples en Conférence des maires et je vais vous en citer :

- l'ouverture des déchetteries professionnelles de 7 heures à 20 heures, bien sûr en fonction du couvre-feu, cela peut être 19 heures dès samedi ;
- la lutte contre les dépôts sauvages qui est un véritable fléau,
- enlever les différentes barres de protection des déchetteries qui contraignent les utilisateurs et favorisent les dépôts sauvages,
- installer dans toutes les déchetteries parce que seulement, certaines sont équipées de broyeurs à végétaux pour se servir ensuite de paillage soit dans nos espaces verts, soit à destination des administrés,
- installer également des composteurs où, même principe, le composte peut servir soit à nos espaces verts, soit à nos administrés,
- et enfin, et c'est juste quelques exemples qui ont été cités, installer un dépôt de déchets verts sur la Rive droite parce qu'aujourd'hui, une benne qui est remplie de déchets sur la commune d'Ambès va traverser toute la Métropole pour être déchargée à BTPS à Saint-Médard-en-Jalles. Je n'ai rien contre la commune de Saint-Médard-en-Jalles, mais le souci est que le professionnel, l'agent métropolitain qui, lui, va faire ce transport-là, il peut faire un, au mieux deux transports dans la matinée, et cela s'arrête là. Il y a une optimisation à avoir et il faut aussi un certain rééquilibrage.

J'arrête ma liste parce qu'elle est extrêmement longue et je vais passer maintenant à la deuxième étape, la concertation. Vous avez raison, Monsieur LABESSE, on vous attend dans nos communes parce que l'on a des exemples, des propositions très concrètes, mais il ne faut pas attendre cette concertation pour les mettre en œuvre parce que c'est un réel besoin.

Cette concertation, avant de la mener avec les acteurs locaux, il faut savoir où notre établissement souhaite aller et ce, quelle chasse il souhaite faire. Je vais vous citer un seul exemple, je ne vois rien apparaître par exemple sur le plastique. Pour moi, il faut faire la guerre à ce produit. Techniquement, on peut s'en passer sans difficulté, pourtant cela n'a pas l'air d'être une volonté métropolitaine. On pourrait également indiquer des éléments sur nos appels d'offres. La Métropole passe quand même beaucoup d'appels d'offres publics. Typiquement, cela doit être inclus dans chacun de ces appels d'offres-là. Il aurait été logique pour nous de se servir de cette délibération comme un marqueur fort plutôt que de reprendre simplement la loi et c'est ce qui me laisse un petit coup de déception avec votre image et ce que vous retranscrivez aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je rappelle quand même qu'il s'agit ici d'orientations et que c'est toute l'année 2021 qui va être consacrée à l'élaboration du plan. Grâce aux efforts de Monsieur LABESSE qui s'implique énormément dans ce dossier, on va avoir un document très précis que je souhaite aussi innovant. Je pense qu'il faut que l'on innove beaucoup en matière de traitement des déchets. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Merci Monsieur le Président, chers collègues, l'histoire des déchets, c'est quelque chose qui me passionne, mais je vois que je ne suis pas le seul parce que je vois que Kévin SUBRENAT a une nouvelle passion aussi maintenant sur les déchets. C'est vrai qu'à la mandature précédente, on ne vous avait pas beaucoup entendu sur le sujet, vous aviez voté tout comme un seul homme, notamment la dernière fameuse DSP (Délégation de service public) et maintenant, vous êtes devenu le chantre des déchets en oubliant quand même quelque chose. La situation où on est aujourd'hui, ce ne sont pas ceux qui sont à l'exécutif depuis quelques mois qui en sont responsables. Le coût des déchets, aujourd'hui, de la Métropole est de 20 % plus cher que celui des villes des mêmes strates. C'est une réalité.

Aujourd'hui, la valorisation matière, si on enlève les déchets verts et le verre, elle est seulement de 11 à 12%, c'est-à-dire qu'en gros, on valorise 12% du bac vert.

Le bac vert valorisé représente 12% de l'ensemble de la collecte de nos déchets, c'est-à-dire que l'on n'est vraiment pas des bons élèves. Qui est responsable de cela ? Qui a été Maire de Bordeaux pendant plus de 70 ans parce que la Ville de Bordeaux a un impact très fort sur la collecte des déchets, on ne peut pas l'ignorer. Qui a été Vice-Président des déchets pendant des années, si ce n'est Didier CAZABONE ? Qui était Président de l'exécutif lors du dernier mandat ? Quelle est la situation des déchetteries aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est responsable de ce que je viens de nommer aujourd'hui ? Est-ce que lors de la dernière mandature, on a progressé sur la collecte, sur le fini-parti ? Qu'est-ce qui a été mis en œuvre notamment sur le zéro déchet à part, c'était bien, quelques subventions à des associations.

Je regrette, je suis d'accord avec ce que vous dites, il faut faire plein de choses, mais enfin, je ne sais pas si vous êtes vraiment le mieux placé pour le dire. C'est très facile aujourd'hui de venir avec son petit drapeau, dire : « Les déchets, il faut faire plein de trucs », venir nous voir et tout, alors que pendant des années, vous avez été en responsabilité et qu'aujourd'hui, on est - excusez-moi - jusque-là dans l'incinération. Si on n'a pas réussi à progresser, c'est parce que l'on est jusque-là dans l'incinération. Si on ne valorise que 12% de nos déchets, c'est parce que l'on est pieds et mains liés. C'est cela la réalité. Cette mandature-là, même avec beaucoup d'efforts, cela va être extrêmement compliqué parce le contrat que l'on a avec VEOLIA, que certains dénoncent, mais qu'ils ont voté par ailleurs, va nous contraindre. C'est quand même cela la réalité. Oui, il va falloir faire des efforts, mais ces efforts, ils ne seront peut-être pas suffisants.

Vous avez beau jeu de faire aujourd'hui le petit nouveau qui s'intéresse aux déchets et qui veut donner des leçons à tout le monde, je regrette, vous étiez en responsabilité depuis des années et les premiers responsables de cette politique, c'est vous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On se demandait dans le coin si la Droite était recyclable justement. On n'aura peut-être pas la réponse de suite.

Par rapport à la délibération, on va s'abstenir. Je vais faire trois remarques pour aller vite. La première, nous, on pense que pour des raisons d'efficacité, c'est un véritable service public métropolitain qu'il faudrait et non pas privatiser, comme c'est le cas depuis quelque temps certains secteurs en ce qui concerne notamment le ramassage.

Deuxième chose, je vais lire un tout petit avis d'experts, à savoir une équipe d'éboueurs, je les cite : « *C'est très bien d'avoir une stratégie à moyen terme pour réduire les tonnages et favoriser les recyclages ou les projets citoyens, mais il ne faudrait pas oublier qu'avec*

l'accroissement de la population sur la Métropole, les tonnages vont augmenter quoi que l'on fasse. Donc, il ne faudrait pas oublier en parallèle d'assurer le bon fonctionnement des services déjà existants, car aujourd'hui, on constate déjà des problèmes, manque de matériels, moyens humains insuffisants. Bref, ce sont des tas de sujets qui sont déjà traités.

Par rapport à ce que l'on observe, nous, sur le terrain, si rien n'est fait pour renforcer ou assurer pleinement les services déjà existants, on aura de plus en plus de problèmes au fur et à mesure que la population va croître ».

Voilà, c'était l'extrait d'un avis d'experts.

Dernière remarque, c'est la question du transport des déchets par voie fluviale qui n'est pas évoquée alors que cela pourrait peut-être quelque chose d'assez important pour la suite.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais faire une intervention un petit peu plus pragmatique. La Commission transition écologique, biens communs et services publics, s'est rendue, il y a quelque temps sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Bègles pour visiter et comprendre les problématiques de cette activité. En particulier, à cette occasion, les équipes de Bordeaux Métropole et du Délégué nous ont montré l'utilité d'avoir deux unités en parallèle, Bègles et Cenon, pour faire face aux arrêts de l'une ou l'autre des installations pour maintenance ou pour toute autre raison parce qu'en cas d'arrêt de traitement ou en cas de capacités de traitement insuffisantes pour les besoins de la Métropole ou des territoires voisins qui utilisent ses capacités, la seule solution qui reste, c'est la pire, c'est donc l'enfouissement des déchets puisque l'on ne peut stocker que sur des durées très courtes.

La présente délibération affiche des ambitions de réduction des déchets très ambitieuses et met en place un groupe de travail pour définir d'ici une année les solutions et les moyens, mais pour l'instant, il est quand même difficile de prédire quels en seront les résultats, quel pourcentage de réduction et à quelle échéance ? Est-ce que nous serons au niveau des ambitions fixées ou pas et quand ?

Il est difficile, dans ces conditions, de comprendre pourquoi on fait un préalable de la fermeture de l'Unité de Valorisation Énergétique de Cenon. Par ailleurs, il est indiqué que l'étude correspondante sera prise en charge par un autre groupe de travail. Je souhaiterais que vous nous précisiez quelle sera la composition de ce groupe de travail ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il sera comme tous les groupes de travail constitué à la proportionnelle des groupes. Madame FAHMY.

M. Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. Je voudrais réagir aux précédentes interventions. La gestion des déchets est une préoccupation quotidienne de nos habitants et nous avons une véritable politique ambitieuse à mettre en place.

C'est vrai peut-être que la présentation qui nous est faite aujourd'hui se limite de façon un peu défensive aux enjeux qui nous sont prescrits par la loi. Ce sont des objectifs ambitieux, mais nécessaires et peut-être que nous aurions pu avoir une présentation un peu plus extensive. Mais en même temps, je le rappelle, ce que nous approuvons aujourd'hui, c'est une

méthodologie, c'est un premier échange sur les axes que nous allons explorer et il ne faut pas douter, je crois, de la volonté qui est la nôtre, à chacun des membres de ce groupe de travail en particulier, d'élaborer des propositions d'actions ambitieuses partagées, que ce soit sur la collecte et le tri des bio-déchets - j'espère que nous envisagerons bien sûr toutes les modalités de cette collecte - la tarification ou encore la réduction des déchets à la source.

Je vous rassure, nous échangeons aussi sur des sujets tels que les encombrants, la fréquence des collectes, les points d'apport volontaire, la problématique des déchets professionnels ou encore la généralisation des compostages.

Il est essentiel, oui, de prendre en compte toutes les contributions des communes sur ce sujet, mais s'agissant de cette concertation, pourquoi ne pas porter ces contributions au sein du groupe de travail qui pourrait échanger et retenir tous les points qui seraient soulevés par les communes avant même d'arriver à la fin des travaux du groupe de travail.

Je pense que c'est une méthodologie que l'on pourrait acter ensemble pour prendre en compte les préoccupations de chacun.

Je voudrais revenir juste sur un aspect de la délibération qui n'a été abordé par personne. Ce sont les expérimentations et les subventions qui font également partie du champ de cette délibération. Nous voterons en ce sens, mais je crois qu'il faut accentuer nos efforts et nos actions en matière de prévention. Tout ne va pas reposer sur la responsabilisation des habitants ou sur les associations. Je crois que seule une démarche portée par notre collectivité montrera notre réelle volonté de réduire nos déchets et pourra produire des effets. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ces rappels. Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, je sais que vous-même et Patrick LABESSE, vous êtes très attentifs au sujet de l'usine de Cenon. Ce Plan déchets, cela a été dit, est essentiel pour l'avenir. Sur cette usine, ce n'est pas un signal urbain très positif ni pour l'urbanisme ni pour les habitants, même si je le précise quand même, les rejets sont aujourd'hui traités et les normes sont au-delà des normes européennes. Les habitants ne sont pas aujourd'hui soumis à des aléas de santé.

On parle très souvent de cette suppression, moi, je voudrais qu'apparaisse enfin sur la forme la création d'une unité alternative de chauffage urbain parce que c'est 10 000 foyers plus 2 000 équivalents avec les entreprises et les équipements publics qui bénéficient de ce chauffage urbain. Sur ces 10 000 foyers, ce sont les personnes les plus pauvres des Hauts-de-Garonne, de nos villes : Floirac, Lormont, Cenon. Elles vont, si cette usine disparaissait sans aucune alternative par rapport à cela, multiplier leur coût de chauffage, ce serait inabordable, inacceptable pour elles.

Moi, Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour cette évolution, mais je souhaiterais quand même que l'on soit ambitieux et que l'on indique d'ores et déjà que cette usine fait aussi l'objet du démarrage d'une étude et de la création avant la fermeture d'une alternative en termes de chauffage urbain.

Enfin, dernier point en élargissant un petit peu les choses, on a souvent dit que la Métropole devait être solidaire de l'ensemble du territoire. Il faut examiner et comparer également ce qui se passe sur la Métropole et le Plan départemental des déchets. À ce titre, on a évoqué tout à l'heure l'enfouissement, mais il faudrait que nous nous posions collectivement des questions

sur l'existence de Lapouyade. Enfouir les déchets, ce n'est quand même pas terrible. Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je souhaitais mettre à la réflexion.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est sûr que la fermeture de l'usine de Cenon n'est pas un élément stratégique. On verra comment les choses se passent, mais on ne fera pas n'importe quoi non plus avant d'avoir d'autres dispositifs. Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais l'intervention de Gérard CHAUSSET me pousse à le faire. Déjà dire aussi à Monsieur POUTOU, je ne sais pas si la Droite est recyclable, mais vous verrez vite qu'elle sera réutilisable et réutilisée. Je ne sais pas où il est, Monsieur POUTOU.

Sur l'intervention de Gérard CHAUSSET, je ne veux pas rentrer dans un échange polémique. On nous dit 70 ans de tel modèle de gestion. Je rappelle qu'entre 2004 et 2014, c'est Monsieur ROUSSET et Monsieur Vincent FELTESSE qui ont présidé les destinées de La Cub, pas encore Bordeaux Métropole, et qu'au moins pendant dix ans, les mêmes qui, aujourd'hui, sont dans l'exécutif, étaient là à une époque qui arrivait d'ailleurs dix ans après, ce qu'a été une innovation en France, le plan TRIVAC (Trier, recycler, incinérer, valoriser, communiquer). Il faut quand même s'en souvenir, c'est 1993. Il y a encore des élus qui siègent ici qui y avaient participé.

C'est vrai que depuis, on va d'atermoiement en atermoiement, on mélange peut-être un petit peu les objectifs entre ce qui relève de la collecte, du tri, de la réduction à la source - c'est assez nouveau dans l'esprit de nos concitoyens - du recyclage, de la réutilisation. On parle toujours de recyclage, on parle peu de réutilisation, notamment de tout ce qui est matériau de construction suite à des destructions.

Peut-être ne pas toujours caricaturer le bilan des uns et des autres. Je salue par contre, c'est vrai, Gérard a été le premier, ici même, à lancer l'idée des composteurs individuels et nous a évangélisés sur ces questions-là au début des années 2000, mais il n'y a pas eu qu'une gestion vertueuse et une gestion qui serait trop précautionneuse. Chacun a eu sa part de responsabilité. Le tout, c'est de savoir si maintenant, on a la maturité collective nécessaire - je parle des maires, mais je parle de tous les acteurs locaux - pour avoir peut-être un peu plus de volontarisme. On a été un certain nombre, à une époque, et il y en a encore aujourd'hui qui ont été capables d'interdire les plastiques à usage unique sur leur commune. Est-ce que cela fait partie des dispositions ou des dispositifs qui pourraient être étendus d'un commun accord à l'ensemble des communes ?

Monsieur le Maire de Cenon parlait très justement de l'usine de Cenon. Il ne faut pas, là aussi, être monolithique dans la réaction, il y a le sujet du chauffage urbain, il a raison, et ne pas être dans une forme de caricature sur une date butoir ou un ultimatum sans avoir pris la peine derrière d'envisager une suggestion de substitution et être complémentaire et que cela soit très transversal. C'est le vœu que je forme avec le groupe de travail qui va être mis en place, qu'il y ait de la véritable transversalité. Quand on parle de collecte, on parle de mobilité, on parle aussi de capacité à être dans l'innovation sur la motorisation. On parle de droit du travail.

Gérard CHAUSSET parlait tout à l'heure du fini-parti, est-ce qu'un jour ou l'autre dans cet établissement, on va véritablement se poser la question de savoir si le fini-parti est éternel ou si on peut travailler sur des alternatives ou des moyens de substitution, car on sait tous, et j'imagine que le Vice-Président en charge des ressources humaines suit cela de près, que c'est un facteur d'absentéisme parce qu'il y a une pénibilité et qu'à vouloir trop être dans la productivité, c'est moi qui le dis, certains se retrouvent dans des difficultés physiques et c'est un facteur d'absentéisme.

Là aussi, il y a aussi la question des ressources humaines. Se pose aussi la question, et cela a été abordé par Philippe POUTOU, de l'utilisation de la voie navigable. Quand on est le réceptacle à ASTRIA d'un certain nombre de déchets qui viennent d'en dehors de l'agglomération, est-ce qu'à un moment ou un autre, on est capable d'être plus ambitieux sur cette voie navigable ou trouver d'autres méthodes de transport ?

J'appelle de mes vœux qu'il y ait une véritable transversalité et que pour le coup, certes, il doit y avoir une doctrine d'agglomération, mais cela ne pourra marcher que s'il y a un consensus opérationnel sur l'ensemble des collectivités.

Je ne sais plus qui le disait tout à l'heure, je parle des collectivités locales et cela m'amène à parler aussi des collectivités territoriales, je ne sais plus qui soulignait tout à l'heure, et c'était frappé du bon sens, que l'on ne pourra pas toujours avoir qu'une vision très autarcique des choses sur l'échelle de nos 28 communes. Il faut regarder ce qui se passe à l'échelle du Département et de la Région. Il y a là aussi une logique territoriale au sens large du terme. Voilà, merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, je serai extrêmement bref parce que Gérard CHAUSSET avait instruit un véritable procès sur certains prédécesseurs. Je voudrais surtout revenir sur ce qu'a évoqué à l'instant Nicolas FLORIAN, qui est le fini-parti. J'avais eu l'occasion de participer à une commission *ad hoc* qui avait été mise en place en 2012. 2012, je n'irai pas plus loin, à vous de situer les choses. Cette commission *ad hoc* a très bien travaillé, a auditionné des experts, des spécialistes, nos syndicats de la Métropole, Communauté Urbaine à l'époque, les médecins du travail. Elle avait produit un travail important, l'avait soumis au Président à l'époque qui a en fait calé devant l'obstacle. La proposition était toute simple, c'était d'arrêter le fini-parti avec toute une organisation bien sûr pour accompagner cette sortie qui était parfaitement intelligente où on préservait l'exemplarité, on préservait la santé bien sûr et aussi l'efficacité de ce système. Le Président de l'époque a calé devant l'obstacle, je le répète. Pour les procès d'intention, d'instruction, heureusement que vous êtes avocat, Monsieur le Président, vous savez que la défense a aussi droit à la parole et c'est le cas aujourd'hui. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame CORNACCHIARI.

Mme Typhaine CORNACCHIARI : Cela me fait vraiment chaud au cœur en tout cas aujourd'hui de me rendre compte à quel point la question des déchets finalement concerne tout le monde. Tout le monde se sent très impliqué. Cela fait vraiment du bien parce que ce n'est pas forcément l'impression que l'on pouvait avoir dans le groupe de travail quand on partait... Aux visites de terrain, il n'y avait pas forcément beaucoup d'élus présents.

Je voulais juste dire à Monsieur SUBRENAT qu'il faudrait diminuer nos déchets de 15% d'ici 2030 selon la réglementation nationale. Je suis assez d'accord, je pense que l'on pourrait être plus ambitieux, c'est certain. Avec ces groupes de travail, moi, j'ai découvert Lapouyade justement. Je ne veux pas me tromper sur les chiffres, mais je crois me rappeler que tous les 18 mois, on ouvre un nouveau carré de 50 m de large sur 30 m de profondeur que, tous les 18 mois, on remplit de nos déchets ultimes. C'est insupportable à entendre.

Je pense que l'on a du travail. Mais cette loi que Monsieur SUBRENAT trouve trop peu volontaire, aurait dû nous conduire à réduire les déchets de la Métropole de 10% entre 2010 et 2020. Et aujourd'hui, on sait qu'en 2020, on en était à -3%. Ce n'est pas lié à l'augmentation des habitants, c'est au prorata.

Je pense que si déjà, on réussissait à se conformer à la loi et à baisser de 15% nos déchets en 2030, on aurait fait mieux que ce qui s'est passé dans la mandature précédente.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Gérard CHAUSSET, mais c'est juste un mot parce que l'on ne va pas s'engager dans des polémiques. Vous avez remarqué qu'il nous reste encore beaucoup de points. Si on veut terminer ce soir et ne pas recommencer demain, il faut peut-être être plus concis.

M. Gérard CHAUSSET : Juste un mot pour dire à Patrick BOBET, il n'y a pas de procès d'intention, j'ai juste répondu à l'intervention de Kévin qui est... une intervention qui peut être prise très bien, mais simplement on fait comme si de rien n'était. Je pense qu'il est important quand on fait de la politique aussi de reconnaître que sur certains sujets, on aurait pu être meilleurs. Je l'ai dit, notre collègue vient de le dire aussi, et l'intervention même de Nicolas FLORIAN a été une très bonne intervention justement qui essaie de ne pas nous dire : « Et là vous n'avez rien fait » « Eh, là, il n'y a rien ». C'est simplement ça.

Juste pour dire à Nicolas, oui, c'est vrai qu'il y a eu une mandature, il y a eu dix ans où il y a eu soit Alain ROUSSET, soit Vincent FELTESSE, mais sache que quand les contrats sont signés, c'est très difficile d'agir, quand on a un contrat sur l'incinération, de diminuer. Ce qui est compliqué aujourd'hui, c'est que notre surcapacité d'incinération, elle obère beaucoup la volonté de vouloir réutiliser et recycler et tout ça. Le plan TRIVAC était essentiellement la mise en place d'ASTRIA. Le plan TRIVAC a été voté en 1993 et on a commencé à mettre les bacs verts en 2002 ou 2003, c'est-à-dire presque dix ans après la signature du plan TRIVAC. Je pense que l'on a été un peu en avance à un moment, mais aujourd'hui, on a pris beaucoup de retard.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABESSE Patrick.

M. Patrick LABESSE : Je vais essayer d'être bref. D'abord, je suis enchanté de voir l'unanimité qui tourne autour de cette problématique des déchets.

Juste quelques petites remarques. Ce rapport présente le lancement du Plan stratégique. En aucun cas, il n'était là pour donner les solutions. S'il y a un groupe de travail, j'espère qu'il ira sur l'ambitieux projet que vous portez, Monsieur SUBRENAT. Je compte sur vous puisque vous en faites vous-mêmes partie et bien évidemment, Monsieur CHAUSSET aussi... même Madame RAMI. Je pense qu'il y a une véritable volonté d'avancer là-dessus. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que si j'ai demandé, si j'ai annoncé que j'allais rencontrer l'ensemble des maires, c'est bien pour évidemment récupérer leurs avis, leurs propositions. Je rappelle que, lors de la Conférence des maires, un certain nombre ont été faites de manière très constructive, je pense en particulier à Monsieur DUPRAT ou à Monsieur LABARDIN qui étaient présents aussi. Ce sera aussi pour enrichir bien évidemment notre travail.

En ce qui concerne l'UVE de Cenon. Si nous mettons un autre groupe de travail après, c'est parce que là, on rentre sur quelque chose de plus compliqué qui sera lié d'une part à l'ambition du plan que nous aurons réussi à mettre en place, mais qui sera aussi lié... Je vous rappelle que nous avons été saisis par la Chambre régionale sur les relations qui devaient être mises dans la gouvernance avec les territoires hors Métropole, les syndicats du Département. Je tiens d'ailleurs à vous informer que la semaine prochaine déjà, avec Monsieur le Président, nous allons avoir une première rencontre avec ces syndicats puisqu'eux aussi vont avoir à mettre en place des plans déchets, nous allons avoir à travailler ensemble pour pouvoir ensuite aborder la problématique de la gestion des déchets ultimes ou de la solution qui restera sur la gestion énergétique des déchets. Est-ce que ce seront les deux incinérateurs qui resteront ? Est-ce qu'il n'y en aura plus qu'un ? Je vous rappelle quand même que nous aurons aussi à prendre en compte le Plan régional déchets qui a été élaboré par le Conseil régional. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je soumetts au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Dossier n°13, Christine BOST, c'est la mise en vente par adjudication d'un bien, sis 15, rue Cerey à Bordeaux.

Mme BOST

(n°13) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 15, rue Cerey - Parcelle cadastrée VB80 - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU a souhaité le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Oui, on vote contre cette délibération et la 24 aussi qui concerne deux maisons côte à côte. Je vous lis l'avis de mon équipe, comme cela, cela ira plus vite : « *Quel intérêt de vendre une maison en pleine crise du logement ? Pourquoi ne pourrait-elle pas servir à alimenter une offre de logement locative notamment du logement d'insertion qui pourrait être réhabilité par un bailleur social et donné en gestion à une association ?* ». Le fait que deux bailleurs sociaux soient consultés avant de vendre c'est bien sur le papier, mais AQUITANIS et GIRONDE HABITAT sont de gros bailleurs qui réfléchissent, eux, aux grosses opérations. Il faut que Bordeaux Métropole demande à ces bailleurs publics de s'organiser pour pouvoir gérer ce type d'opération. Du coup, on est en désaccord avec la stratégie. On pense qu'il ne faut pas vendre le patrimoine public et je continue à lire, il y a une autre phrase, « *Pourquoi mettre aux enchères des bâtis appartenant à la Métropole ?* ».

C'est le même questionnement. On n'est pas d'accord avec cette logique-là.

Puis l'avis sur la 24, c'est à peu près la même chose. C'est peut-être juste 75 m² de parcelle, cela paraît anecdotique, mais le fond est scandaleux là aussi. Pourquoi ne pas affecter cette parcelle à la construction de quelques logements sociaux - 4 seraient possibles sur la parcelle - ou de le transformer en hébergement possible. On manque d'hébergements familiaux sur Bordeaux et cela pourrait très bien convenir à des familles monoparentales. On est en désaccord avec ce choix-là et on vote contre les deux délibérations.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Mme Christine BOST : J'ai répondu dans la présentation de la délibération. Sur le papier, vous avez raison **Monsieur POUTOU**, c'est la raison pour laquelle à chaque fois que l'on a du patrimoine métropolitain, on se pose la question de savoir si c'est pertinent à cet endroit-là de l'utiliser pour du logement d'urgence, pour faire face aux besoins que l'on connaît. Et là en l'occurrence, vous le voyez au fil des délibérations, il y a très peu quand même de patrimoine qui est remis en vente avant que toutes les bonnes questions ne soient posées. Là, en l'occurrence, j'ai vu les photos de l'état des lieux, je peux vous dire qu'il y a quand même beaucoup de boulot sur ces deux bâtis.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui vote contre ? **Monsieur POUTOU**. Qui s'abstient ? Personne. Je vous en remercie.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Affaire n° 14, **Christine BOST** toujours, c'est à Bordeaux, le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot – Cession d'environ 2 658 m² de terrain à Idéal Groupe.

Mme BOST

(n°14) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flot - Cession d'environ 2 658 m² de terrain à Idéal Groupe pour la construction de logements mixtes - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Là aussi pour aller vite, je vais vous lire l'avis de mon conseiller scientifique. « *Deux grandes critiques sur cette délibération. Point 1 : pourquoi passer par un promoteur privé pour construire des logements sociaux qu'il va vendre en bloc en VEFA aux bailleurs. ? Pourquoi ne pas vendre le foncier aux bailleurs pour qu'ils le fassent eux-mêmes, cela éviterait des marges intermédiaires et cela permettrait d'économiser de l'argent public, tout en produisant des logements sociaux de qualité. Cette délibération montre bien la toute-puissance des promoteurs immobiliers dans la décision publique et dans la production de la ville.*

Point 2 : Pourquoi vendre le foncier moins cher que l'estimation des Domaines ? La collectivité n'a pas à participer au gavage des promoteurs immobiliers.

Et en petite conclusion, pour dire que, là encore, on trouve cela scandaleux. Alors qu'il s'agit d'une emprise publique dans un quartier en extension, on envisage de la fédérer à un promoteur qui construira 48 logements dont seulement 19 seront sociaux et 4 en accession privée. 3 000 euros le m², quand même, ce n'est pas très social comme tarif ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci qui souhaite intervenir ? Personne, **Madame BOST**.

Mme Christine BOST : Pas grand-chose à ajouter, sauf à dire à Monsieur POUTOU que dans mixité, il n'y a pas forcément que du logement social. Il faut aussi, à l'échelle des programmes, à l'échelle des ilots, avoir les meilleurs équilibres et ce n'est pas forcément de constituer des ensembles uniquement à vocation sociale.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Dossier n° 16, toujours Christine BOST, BEGLES – ZAC Quartier de la Mairie, Compte-rendu d'activité au concédant.

Mme BOST
(n°16) BEGLES - ZAC ' Quartier de la Mairie ' - Compte rendu d'activité au concédant (CRAC) 2019 - Approbation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je crois que Métropole Commune(s) avait demandé le dégroupement. Monsieur BAGATE.

M. Christian BAGATE : Merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-présidente, voyez dans mon intervention une contribution à la politique de la ville que vous allez évoquer le 29 avril et aucunement un problème par rapport au vote lui-même puisque nous voterons pour. C'est simplement un exemple. Mon intervention est motivée par la présentation idyllique de cette ZAC. 719 logements, un magnifique silo pour les voitures, des espaces verts autour de larges trottoirs, le *Love and Peace* de mes 18 ans fait place à l'habitat, nature, vivre ensemble, vert, tel un gargarisme incantatoire.

La réalité, mes chers collègues, est tout autre. Le silo pour les voitures ne contient que 405 places de parking pour 717 logements. Il m'a été précisé, par le constructeur AQUITANIS, que ces 405 places étaient attribuées à 330 logements en respectant les normes de 1,3 voiture par habitation. Au total, si je calcule bien, il reste 389 logements sans parking. Il manque donc selon les quotas, les normes 505 places. Résultat : les voitures sont sur les trottoirs, sur les espaces verts. Au total béton goudron, tous ensemble, faisons attention. C'était juste pour évoquer ce que je vous disais Madame Christine BOST en commission. C'est un problème. Et vous m'avez dit que c'était sur malheureusement beaucoup de villes au niveau de la Métropole. Je voulais juste l'évoquer pour que l'on prenne conscience tout ce que l'on est en train de faire. Merci beaucoup de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur BAGATE, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne va pas faire un débat béglo-béglais, ce n'est pas du tout l'objectif, mais un peu quand même si j'ai bien compris l'intervention.

Je voudrais juste rappeler que la ZAC des Sécheries a obtenu la Victoire d'or du paysage en 2016 et que le prix moyen au mètre carré pour les habitants est de moins de 3 000 euros par an. Bien inférieur à la moyenne de la Métropole.

En termes de logements sociaux locatifs et accession sociale à la propriété, nous sommes à 45%. C'est un quartier de véritable mixité sociale. En effet, il y a eu le choix qui a été fait de déporter le stationnement dans un parking silo pour l'ensemble du quartier, mais pas l'ensemble des bâtiments puisqu'il y a quelques bâtiments qui ont maintenant des stationnements enterrés. En effet, il faut un peu de temps pour réussir à convaincre les habitants qu'ils doivent se stationner dans le parking silo et faire quelques mètres à pied pour rejoindre leur habitation. Cela prend du temps, mais on y arrive.

Vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts, mais on ne va pas faire une bataille de chiffres, il n'y a pas 300 voitures sur les trottoirs dans ce quartier. Je vous invite à le visiter avec moi et vous verrez que les habitants vivent bien. Et je remercie évidemment METPARK qui est la régie de la Métropole en termes de stationnement qui gère ce beau parking. C'est un beau quartier. Il ne faut pas décrédibiliser comme cela les beaux quartiers.

Il y a un vrai enjeu de stationnement et le stationnement de 1,3 place de stationnement par habitation, c'est le PLU. Cela renvoie au débat précédent de dire quelle est l'ambition du nombre de stationnements par habitation sur la Métropole en fonction des quartiers. C'est un vieux débat qu'il faudra que l'on continue à mener.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BAGATE a la parole, brièvement s'il vous plaît.

M. Christian BAGATE : Cela va être très bref. J'avais bien dit en préambule, « Voyez dans mon intervention une contribution à la politique de la ville globalement ». Ce n'était pas béglo-béglais, cela a permis à Monsieur le Maire de répondre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : J'entends ce que vous dites, Monsieur BAGATE, on en a discuté en réunion de commission. Moi, je glisserai un peu au-delà de la question des opérations d'aménagement et du traitement du stationnement qui là, sur cette ZAC, est quand même je ne veux pas dire confortable, mais au-delà du parking silo, le stationnement est géré à chaque îlot. Cette problématique, on la rencontre sur toutes nos opérations d'aménagement et au-delà sur toutes les opérations de production de logements. Ce qui me conduit à faire à nouveau une proposition dans le cadre de la politique des mobilités. Lorsque nous livrons un programme de logements, je pense qu'il faut avoir en termes de communication et d'incitation, lorsque les nouveaux habitants arrivent... quand on aménage dans un nouveau logement, c'est aussi l'occasion de changer un peu ses habitudes de vie et de modifier peut-être aussi sa façon de se déplacer et d'essayer d'avoir une politique tarifaire incitative pour les nouveaux habitants dans chaque projet livré sur des opérations un peu coup de poing pour essayer de faire changer les habitudes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je soumetts au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage, unanimité. Merci. Monsieur POUTOU, vous vous absteniez. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Affaire n° 17, toujours Christine BOST. Cenon – Secteur La Morlette – Site Ramadier – Instauration d'un projet urbain partenarial (PUP).

Mme BOST

(n°17) CENON - Secteur La Morlette - Site Ramadier - Instauration d'un Projet urbain partenarial (PUP) - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Là aussi, je lis l'avis du conseil scientifique. Je ris en disant « Conseil scientifique », mais c'est pour dire que l'on essaie d'avoir une équipe aussi pour travailler sur les délibérations. Je ne suis pas tout seul à penser et heureusement, on a des camarades un peu experts qui sont du métier, qui ont une façon de voir les choses un peu plus précise ou un peu plus aiguë.

Je lis, sur la délibération 17, on va voter contre. Lecture : « *PICHET IMMOBILIER apparaît enfin avec son projet dégueulasse...* » excusez-moi, c'est écrit comme cela – « *...sur le site de la zone libre. On comprend mieux l'expulsion urgente de la zone libre et surtout on comprend mieux qui est derrière et qui met la pression pour l'expulsion depuis de nombreux mois pour pouvoir spéculer en toute tranquillité. La délibération en elle-même porte sur la participation de PICHET à l'extension d'une école à proximité du projet immobilier en donnant de l'argent pour cette extension, car son projet immobilier va attirer les familles et des enfants, et donc il doit participer à l'effort collectif concernant cet équipement public. Ce qui est un outil classique réglementaire, mais on pense que l'enjeu politique de cette délibération est ailleurs. Il faut dénoncer la rapacité de ces promoteurs immobiliers et leur intervention en sous-main pour faire expulser les squats. Nous votons contre cette délibération et dénonçons l'hypocrisie ambiante des politiques au pouvoir, leur manque de courage, leurs relations malsaines avec les promoteurs immobiliers et ceux sur ce site comme sur de nombreux autres sites sur le territoire métropolitain, à commencer par l'Éclaircie à Gradignan qui est aussi d'actualité. Elle est directement liée au cynisme des politiques publiques concernant les squats et autres lieux de vie sur la Métropole. Cette délibération est sur le projet immobilier de PICHET et sur l'ancien site de la zone libre une fois l'expulsion prononcée, le loup sort du bois* ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, je vous en prie. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci Monsieur le Président, juste et très rapidement pour dire que l'on a entendu la suppression du PAE dernièrement qui était ce dispositif avec un périmètre très étendu voire trop étendu pour arriver à mener des projets. Le PUP (Projet urbain partenarial) a un périmètre beaucoup plus restreint. Les deux classes, si ma mémoire est bonne, sont effectivement un bon projet, mais j'aimerais aussi que l'on soit très vigilant parce qu'il y a, vous

avez dit, 240 logements uniquement sur ce foncier. Mais sur des fonciers à côté, il y a d'autres logements qui sont en cours de construction, ce qui veut dire qu'en gros, on aurait à peu près 1 000 personnes qui vont arriver. Il y aura certainement des besoins de service à la population qui n'existent pas sur ce secteur aujourd'hui et le PUP pourrait aussi nous permettre d'élargir les services aux futures populations. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Très rapidement juste pour préciser que l'on passe pour l'École Fournier de quatre à trois classes. On est très vigilant à l'adaptation des services publics. Il faut quand même aussi clarifier la situation. C'est une opération qui, globalement - celle-ci et celle d'à côté - vise à sauver, je dis bien à sauver, un centre commercial qui est en train de mourir de sa belle mort. Il y a urgence en la matière et il y a plusieurs dizaines d'emplois qui sont en jeu puisqu'aujourd'hui, pour les raisons que vous connaissez, les choses sont compliquées.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, simplement pour dire que c'est un premier PUP et en cas de besoin, on pourra réajuster les outils d'aménagement pour que les futurs logements et futurs promoteurs contribuent également à la réalisation des services publics et des aménagements nécessaires. Il fallait aller vite puisque, comme vous le savez, le permis était prêt et les travaux étaient prêts à démarrer, il fallait que l'on délibère rapidement pour pouvoir bénéficier rapidement de ce montant d'un peu plus d'un million d'euros.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, est-ce qu'il y a d'autres votes contre que celui de Monsieur POUTOU ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Délibération n°25, Clément ROSSIGNOL-PUECH, c'est à Mérignac « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation d'un aménagement de voirie. Avenue Marcel Dassault ».

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°25) Mérignac - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation d'un aménagement de voirie - Avenue Marcel Dassault - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation

Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci, Monsieur le Président, depuis le début de cette mandature, j'ai l'impression que la Ville de Mérignac est devenue la ville centre de la Métropole. Moi qui suis un nouvel élu, je pensais naïvement que c'était la Ville de Bordeaux qui avait absorbé une

grande partie des projets et une grande majorité des enveloppes financières. Je me suis certainement trompé. Plus de 15% des délibérations à chaque conseil concernent votre ville, Monsieur le Président. Je me demande si, en coulisse, cela ne peut pas provoquer des tensions que vous cachez lorsque les projecteurs s'allument, mais là n'est pas le cœur de mon intervention, vous l'aurez compris.

Vous me pardonneriez certainement cette petite incartade d'un jeune élu impertinent de la Rive droite, mais plus sérieusement l'équilibre des territoires est à mes yeux totalement essentiel.

Vous l'avez dit plusieurs fois, alors mettons-le en pratique pour que les territoires et tous les territoires en particulier ceux de la Rive droite ne soient pas oubliés.

Pour corroborer ce propos, j'ai pris deux exemples. Le premier exemple concerne l'engorgement de notre Rive droite et plus particulièrement de la ville de Cenon. Véritable lieu de transit, nos trois plus grands axes sont bouchés matin et soir. Le couvre-feu n'y peut rien, les bouchons se forment et se reforment.

La possibilité de mettre en place un Bus haut niveau de service pourrait être une solution, mais, et on l'a abordé en commission, il faut y associer des parkings simples d'accès et surtout sécurisés pour inciter les utilisateurs potentiels à laisser leurs sacro-saintes voitures aux portes de la Métropole et de notre ville, ainsi nous réduirons l'impact carbone de façon durable.

Le deuxième exemple concerne le travail à mener pour développer une fourrière sur la Rive droite. Les multiples épaves disséminées sur nos communes participent à la mauvaise image de nos villes, nous devons remédier rapidement à ce phénomène qui s'amplifie. Nous sommes toutes et tous conscients que des populations entières n'auraient pas accès à certains services sans l'aide de notre établissement, il appartient à chacune et chacun des habitants de cette aire urbaine, mais nous élus, devons garantir l'égal et l'équitable accès.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PEScina.

M. Jérôme PEScina : Merci, Monsieur le Président, je ne suis que le Maire d'une commune de la Rive gauche pour répondre à Monsieur MORETTI. Ce projet, bien que concerné majoritairement par la commune de Mérignac, concerne également la commune de Martignas puisque, comme vous le savez, l'avenue de Marcel Dassault a bénéficié d'un premier aménagement notamment devant les établissements THALÈS et DASSAULT sur la commune de Mérignac. La difficulté que nous rencontrons sur cet axe qui est très congestionné, c'est que l'aménagement qui a été réalisé sur cette première phase n'a aucune utilité si la deuxième phase n'est pas réalisée. C'est un projet d'une ampleur importante pour notre entrée dans la Métropole et pour desservir l'ensemble de l'Aéroparc *in fine*.

Ma question est essentiellement sur le calendrier que l'on a sur cet aménagement. Nous avons appris que le projet a bénéficié de l'appel à projets qui avait été lancé par l'État à hauteur de plus de 200 000 euros pour la réalisation de ce projet. Quel est le calendrier technique de la réalisation de ce projet et l'enveloppe financière qui est allouée à celui-ci ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, juste un mot avant de redonner la conclusion à Clément ROSSIGNOL-PUECH. Pour ceux qui s'étonnent sur le nombre de dossiers, vous ne vous êtes pas aperçu qu'il y a un aéroport sur la Ville de Mérignac qui est l'aéroport de toute la Métropole et d'ailleurs, nous allons en parler tout à l'heure. Il y a un centre commercial qui est un des plus importants de toute la Métropole et il y a une zone

d'emploi qui est peut-être la plus importante. Tout cela est au bénéfice de la Métropole parce que je vous rappelle que si vous pouvez regarder d'un côté les dépenses, regardez les recettes aussi et vous verrez que tout le territoire de Mérignac et d'une façon plus générale tout le territoire de l'Aéroparc est vraiment un des très gros contributeurs pour les finances de la Métropole et on doit évidemment s'en féliciter. Pas de mauvaise polémique là-dessus, mais il suffit peut-être que vous regardiez un peu les dossiers et que vous vérifiez les chiffres pour être rassurés. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Concernant les remarques de Monsieur MORETTI sur le BHNS pour aller jusqu'à Cenon et la Rive droite et améliorer les conditions de circulation sur la Rive droite, c'est évidemment pris en compte dans le schéma stratégique des mobilités. C'est une réflexion territorialisée et on sait bien que sur la Rive droite il y a des enjeux spécifiques à trouver puisque c'est l'accès de tout l'Entre-deux-Mers qui arrive par la Rive droite pour retraverser la Métropole. Nous y reviendrons en temps voulu, mais en effet, lors des ateliers de concertation, cela a été bien évoqué et souligné par les élus et les habitants de la Rive droite.

Concernant la Fourrière au niveau de la Rive droite, peut-être que le Président de METPARK pourrait également répondre puisque c'est lui qui a maintenant la compétence pour la Métropole. En effet, il y a un enjeu de voitures ventouse qui est maintenant beaucoup plus important, d'épaves sur la Métropole qui fait que l'activité de la Fourrière a évolué. Il y a quelques années, c'était principalement des voitures mal garées sur la ville centre ou intra-boulevards et maintenant, il y a beaucoup de voitures épaves sur l'ensemble de la Métropole et en plus sur des terrains privés. Cela devient beaucoup plus compliqué, il faut les stocker. METPARK s'organise, je ne suis qu'administrateur, mais METPARK s'organise avec la Métropole pour répondre à cette nouvelle problématique.

Concernant les questions de Monsieur PEScina, pour être tout à fait honnête avec vous, je n'ai pas le calendrier précis, les services vous venir vous voir et vont vous donner les éléments que vous attendez.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Excusez-moi, juste un mot pour ne pas alourdir le débat, Clément ROSSIGNOL-PUECH. Nous aurons l'occasion de vous présenter d'ici quelques semaines une nouvelle organisation de la Fourrière sur la Métropole avec notamment une répartition Nord-Sud, Est-Ouest de l'organisation et nous sommes à la recherche de terrains pour qu'il y en ait un sur la Rive droite, qu'il y en ait un dans chaque secteur pour faire moins d'aller-retour sur les camions. Mais cela ne pourra se faire qu'avec le nouvel appel d'offres pour le début 2022, mais au cours de l'année 2021. Cette année, nous présenterons une nouvelle organisation qui permettra de mieux répondre à cette hausse très importante des collectes de voitures en mauvais état. Nous avons un objectif, là je parle à Monsieur TOUZEAU, nous sommes sur Lormont avec une opération « Coup de poing » si je puis dire, dans les jours qui viennent.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. C'est bien noté.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François EGRON : Affaire 26, toujours Clément ROSSIGNOL-PUECH, il s'agit de la convention avec la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac portant sur la gouvernance, la réalisation des études et des travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Convention avec la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant sur la gouvernance, la réalisation des études et des travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac sur le domaine public aéroportuaire - Décision - Autorisation

Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je crois que Métropole Commune(s) a demandé le dégroupement. Qui souhaite intervenir ? Oui Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaitons profiter de cette délibération d'abord pour rendre hommage – je pense qu'ici chacun pourra s'y reconnaître – rendre hommage à *Pascal PERSONNE* qui a disparu il y a quelque temps et qui avait produit un travail considérable. Effectivement, on a pu avoir parfois des débats sur tel ou tel aspect, mais néanmoins...

M. le Président Alain ANZIANI : Jacques, il faut parler plus fort, beaucoup de gens n'entendent pas.

M. Jacques MANGON : Je reprends, excusez-moi pour la faible audition de tout à l'heure. Nous souhaitons profiter de cette délibération pour rendre hommage à une personne disparue à laquelle beaucoup d'entre nous ont eu affaire et qui a produit un travail considérable. Par les temps actuels, je crois que c'est tout à fait utile. Il s'agit de l'ancien Directeur de l'aéroport, Pascal PERSONNE qui a vraiment œuvré, pendant pratiquement une dizaine d'années, avec beaucoup d'engagements et qui a fait progresser l'aéroport. Certes, aujourd'hui, un certain nombre d'entre nous ont parfois des remarques à formuler, mais ce sont des remarques sur un établissement qui s'est profondément développé. Je rappelle à certains qu'il y a maintenant très longtemps, nous avions en tête... il y avait des programmes ambitieux qui étaient développés par la Région pour avoir 3 millions de passagers par an. Grâce notamment à Pascal PERSONNE, nous avons fortement développé ce niveau-là, nous l'avons très largement dépassé. Ces 3 millions ou 5 millions de personnes que nous n'arrivions pas à atteindre, nous les avons fortement dépassés.

Des aménagements sont aujourd'hui nécessaires, mais il est incontestable que les résultats que nous avons atteints n'auraient pas été atteints sans son hommage et nous rendons hommage très régulièrement à un certain nombre d'entre nous qui sont des élus, qui nous quittent, mais je crois que l'hommage que l'on peut rendre à un grand commis de l'aéroport et donc du développement de la Métropole était mérité. En tout cas au sein du groupe Métropole commune, nous souhaitons le faire.

Je crois que cet hommage est aussi une bonne ouverture pour signaler que nous devons poursuivre cette œuvre engagée, qui a été une œuvre collective faite par les différentes majorités qui se sont succédé, faites par ceux qui travaillent dans la zone de l'aéroport, faites par ceux qui travaillent dans la zone de l'Aéroparc. Pour produire ce travail-là, vous le savez, Monsieur le Président, le groupe Métropole Commune(s) sera à vos côtés. Là, je pense que

l'on peut s'adresser à vous personnellement, en tant que Maire de Mérignac, nous connaissons votre engagement à cet égard, mais sera au côté de tous ceux qui veulent faire ce travail-là, car c'est vraiment le ressort profond du dynamisme industriel de la Métropole. Avant de commencer à mettre en cause ce dynamisme-là, pensons à le conforter. Nous sommes tous, les uns et les autres, attachés - nous l'avons dit hier, et nous le redirons tout à l'heure sans doute dans une motion qui doit arriver - à ce que nous puissions faire évoluer favorablement l'aéronautique et notamment la position de l'aéronautique par rapport à l'énergie fossile. Le travail qui est fait dans ce monde-là, que vous connaissez bien, est un travail absolument exceptionnel qui va produire des résultats. Faisons confiance au progrès. Le progrès technique, la foi dans le progrès, c'est quelque chose auquel nous croyons au sein de Métropole commune. Arrêtons de toujours avoir une vision malthusienne des choses en disant : « Il faut réduire », « On ne pourra jamais évoluer », « On ne pourra jamais dépasser ».

La terre était plate autrefois, elle est ronde désormais. C'est parce que des gens ont cru au progrès, c'est parce que des gens en ont fait une marque fondamentale du développement humain. Il faut que l'on ait cela en tête lorsque l'on pense à l'aéroport. Je pense que Pascal PERSONNE l'avait en tête. Je pense que nous sommes nombreux ici à l'avoir en tête, ne nous laissons pas détournés de cet objectif qui est un objectif sur lequel le rayonnement économique de la Métropole est très largement assis.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais m'associer aux propos que vous avez tenus sur Pascal PERSONNE. C'est quelqu'un avec qui j'avais commencé par avoir des relations un peu difficiles et, au fur et à mesure du temps, nous avons ensemble établi des relations amicales avec Pascal PERSONNE. Sa disparition brutale nous a tous émus, et moi en particulier.

Cela me permet également de préciser que le recrutement du prochain directeur est en cours et qu'en particulier mardi prochain, nous avons une journée presque entière consacrée à des auditions pour recruter le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de l'aéroport. Nous n'aurons pas forcément la réponse dans le courant de la semaine prochaine, mais en tout cas dans les prochaines semaines, on aura le nouveau directeur.

J'ajouterai qu'il faut que l'aéroport change. Il a peut-être beaucoup changé, mais d'une façon très quantitative. En décembre 2019, au Conseil de surveillance où siégeait à l'époque également le Président BOBET, nous avons beaucoup insisté pour que cet aéroport passe d'une logique quantitative et d'une logique productiviste d'une certaine façon, une logique aussi qui s'ouvre à la transition écologique et qui s'ouvre sur les territoires. Je pense que c'est encore un objectif à atteindre. Le Plan d'orientations stratégiques adopté en décembre 2019 avait pour la première fois mis au premier rang de ces priorités, la transition écologique et l'idée que l'aéroport devienne un aéroport éco-équipement. Il faut maintenant que cela se réalise. Il y a eu des engagements qui ont été pris, qui ont été écrits, il faut que cela se réalise. L'aéroport ne peut plus fonctionner comme avant, la nature doit rentrer dans l'aéroport. L'aéroport ne peut pas étendre ses parkings à l'infini sur le terrain de Mérignac. Il doit penser autrement comme font d'autres aéroports. Les vols de nuit doivent cesser à terme. Il y a d'autres villes en France où il n'y a pas de vols de nuit, il n'y a pas de raisons qu'il y ait des vols de nuit sur l'aéroport de Bordeaux Mérignac et évidemment, il faut que l'on pense aux habitants.

Moi, j'ai toujours une pensée pour les habitants. J'ai été dans beaucoup d'endroits et j'ai vu, effectivement, passer des avions tout près de moi quand je levais la tête avec le désagrément visuel, mais surtout le désagrément sonore. Tout cela, un nouvel aéroport doit le prendre en compte et j'espère beaucoup de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur pour intégrer ces éléments dans les futurs projets de l'aéroport.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, évidemment je m'associe à l'hommage de l'ancien directeur de l'aéroport, Pascal PERSONNE, que moi personnellement, je n'ai pas connu malgré le fait que, comme d'autres Maires du Sud de l'agglomération, nous avons fait la demande d'entrer au Conseil de surveillance. Je regarde le Maire de Pessac, le Maire de Talence, nous n'avons pas eu de réponse. Moi, je vais reformuler cette demande en tant que maire.

Je salue le fait qu'en 2019, pour la première fois dans le document stratégique, l'enjeu de transition écologique soit au premier poste. 2019, c'est un peu tard, on peut se le dire quand même. Pour l'instant, c'est un vœu, il faudrait que cela se concrétise. Pour l'instant, on n'a pas encore vu d'actions concrètes sur l'aéroport. Il faut maintenant que ce vœu devienne réalité.

Enfin, je voudrais citer une phrase de Jacques MANGON. Je pense que là, on est en total désaccord, mais je vais vous dire pourquoi. Jacques MANGON a la foi et la croyance dans le progrès technique. Foi et croyance, ce sont des mots quand même très très forts, presque religieux. Moi, je lui propose de relire – parce qu'il a dû le lire - un grand penseur écrivain Pessacais, Jacques ELLUL, philosophe de la technique. C'est un local. Il nous a bien démontré, parce que maintenant, il a ouvert une école entière de penseurs qui ont démontré que les progrès technologiques et les progrès techniques ne sont pas synonymes de progrès humains. Pas forcément. Il y a des progrès techniques qui ne sont pas des progrès humains ni progrès environnementaux. Il ne faut pas avoir une foi quasi-religieuse dans le progrès technologique et technique, il faut avoir une vision critique, comme toute chose, pour que certains progrès techniques deviennent des progrès sociaux et des progrès humains et des progrès de l'environnement. Relisons nos grands classiques locaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne propose pas de voter sur les grands classiques, mais sur cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François EGRON : Affaire n°28, Stéphane DELPEYRAT, c'est la subvention au projet inégalités et conceptions du système politique – Comprendre le décalage entre élus et citoyens.

M. DELPEYRAT

(n°28) Subvention au projet ' Inégalités et conceptions du système politique - Comprendre le décalage entre élus et citoyens ' - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui demande la parole ? Non. Est-ce que l'on vote contre ? Pas de vote contre. Abstention ? Madame PAPIN ?

Mme Céline PAPIN : Oui c'est juste pour indiquer que je ne prendrai pas part au vote étant membre du Conseil d'administration de Sciences Po Bordeaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, la délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame PAPIN**

M. Jean-François EGRON : Affaire n°29, toujours Stéphane DELPEYRAT. C'est la création d'un périmètre de prise en considération sur le périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroport Hippodrome.

M. DELPEYRAT

(n°29) Création d'un périmètre de prise en considération sur le périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroport Hippodrome - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement ? Vote contre ? Le Groupe Communiste. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

M. Jean-François EGRON : Affaire n°31, toujours Stéphane DELPEYRAT. La Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, c'est la convention de partenariat.

M. DELPEYRAT

(n°31) Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux - Convention de partenariat 2021 - Avenant à la convention-cadre d'objectifs avec Bordeaux Métropole donnant mandat de service d'intérêt économique général à la Maison de l'emploi (MDE) et au Plan local d'insertion à l'emploi (PLIE) de Bordeaux - Décision - Autorisation de signature

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci qui souhaite intervenir ? Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous examinons l'avenant à la convention-cadre sur la Maison de l'emploi. Je vais en profiter aussi pour souligner le travail mené par la Direction de la Maison de l'emploi et par le Président Stéphane PFEIFFER, mais c'est sur le contexte plutôt général que je vais intervenir. Les missions de la Maison de l'emploi autour de l'accueil et de l'insertion des demandeurs d'emploi risquent d'être profondément bouleversées. En effet, notre pays traverse une crise profonde à caractère multiple, mais dont les aspects sanitaires et économiques sont indéniables. Aujourd'hui, les PSE (Plan social d'entreprise) se multiplient dans les grands groupes et les TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites et moyennes entreprises) sont fragilisées.

Pour les premiers, il s'agit avant tout de stratégie financière dont l'emploi est devenu la variable d'ajustement afin de maintenir un taux de rentabilité élevé. C'est le cas par exemple à THALÈS Mérignac.

C'est dans cette même période où la vie des gens est fragilisée par les choix financiers que le Gouvernement décide de passer en force une nouvelle convention de l'assurance chômage dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales. Celle-ci va se traduire par une baisse conséquente des indemnités chômage pouvant aller jusqu'à une perte de 30% des revenus. Cette décision inique ne sera pas sans conséquence sur nos territoires. Alors même que la pauvreté explose dans notre pays, cette convention va contribuer à son augmentation. Tous les dispositifs que nous avons mis en place sur nos territoires vont être impactés par cette décision. Ce sera le cas pour la Maison de l'emploi, mais aussi pour la gestion des logements sociaux, ou encore pour l'impact dans les CCAS de nos communes et nous le voyons monter depuis quelques mois désormais.

Aujourd'hui plus que jamais, dans la situation de crise que nous vivons, il y a urgence non à précariser, mais à sécuriser les parcours de vie de chaque personne en élargissant les droits de toutes et de tous. Nous devons protester collectivement face à ces décisions, mais aussi en évaluer les conséquences sur nos territoires pour les hommes et les femmes qui sont victimes de ces décisions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour dire simplement que l'on vote pour parce que c'est un service public d'aide à l'insertion. On ne peut être que pour, c'est le geste qui compte. Mais on voudrait faire la remarque que la meilleure façon d'aider les personnes en difficulté, d'insérer et de réinsérer, cela reste le recrutement direct des pouvoirs publics. C'est la question aussi de renforcer et développer les services publics et d'embaucher. On sait qu'il y a des besoins partout quel que soit le domaine, des besoins sociaux, santé, logement, dans tous les domaines.

C'est important d'avoir une politique de recrutement et de formation. Cela fait le lien avec la discussion sur le budget où on voit qu'il n'y a pas pour l'instant en tout cas d'orientations qui vont dans le sens d'un véritable plan d'embauche pour justement mieux répondre aux besoins sociaux. C'est cela que l'on voulait dire. La meilleure façon de combattre le chômage, c'est ce qui a été un peu décrit par Monsieur ESCOTS, on voit bien que cela licencie partout. On voit bien que les difficultés sont croissantes et la crise sanitaire ne fait qu'amplifier le problème. Cela pose directement la question du rôle des pouvoirs publics et de ce point de vue-là, pour y répondre, la meilleure façon, c'est eux-mêmes d'embaucher, de développer des services publics un peu partout. On sait que ce sera la meilleure façon de répondre à tous les problèmes que l'on a aujourd'hui. C'était juste cela que nous voulions dire. Je confirme que l'on vote quand même pour la subvention de la Maison de l'emploi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, merci. Je serai très rapide, Monsieur le Président, chers collègues. Je vais profiter de cette délibération que bien sûr je vais voter, qui est tout à fait positive.

Simplement, je pense que vu la crise actuelle que l'on traverse, vu la situation aussi de la Métropole, c'est vrai que l'on est porté vers le développement économique, on a un certain nombre de dossiers que l'on soutient, des PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) notamment, la Maison d'emploi. Par ailleurs, il me semble que ce serait peut-être l'occasion d'avoir une réflexion pour que la Métropole se dote d'une politique de l'emploi sur l'ensemble de son territoire, ce qui n'est pas tout à fait le cas au sens où on peut l'entendre. Il y a des actions, mais il n'y a pas forcément une coordination et il n'y a pas forcément en quelque sorte une forme de bras armé de la Métropole pour pouvoir échanger avec d'autres partenaires, à pouvoir mettre en œuvre des mesures qui existent, mais que l'on ne met pas forcément en œuvre d'une façon coordonnée ou globale. Je pense que l'on a un peu un trou dans la raquette.

Ce n'est pas une critique de ce qui s'était fait avant ou de ce qu'il faudrait faire maintenant. Je pense, c'est une réflexion qu'il faut que l'on ait pour voir comment l'institution Bordeaux Métropole peut agir en soutien des politiques qui sont mises en œuvre. On peut être d'accord ou pas, mais pour certaines, elles existent. Il y a aujourd'hui une vraie interrogation, notamment une vraie difficulté autour de la jeunesse en matière d'accès à l'emploi. Qu'est-ce que l'on peut faire ? Comment on peut intervenir ? Je pourrais encore parler quelques minutes sur ce sujet. On a encore de nombreuses délibérations. Tout simplement pour appeler à une réflexion sur le sujet avec les maires, avec les autres collectivités qui sont en charge plus ou moins pour certaines d'une partie de ces politiques afin que l'on soit un véritable acteur et que l'on puisse apporter notre contribution auprès des publics qui sont bien sûr nos concitoyens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Pour Messieurs ESCOTS, POUTOU, CHAUSSET, effectivement, nous sommes tous très conscients des difficultés actuelles qui ne sont pas nouvelles, mais qui sont bien entendu renforcées par la crise sanitaire que nous avons traversée. Il est évident qu'il faut une action résolue sur la question de l'emploi. Cela passe d'abord par des créations d'entreprises puisque très largement, même si je ne sous-estime pas du tout l'importance des services publics, loin de là, mais majoritairement, ce sont quand même les entreprises industrielles, artisanales, commerciales qui peuvent créer des emplois. Il nous faut continuer à être attractifs et à les soutenir. Il faut, c'est vrai, qu'il y ait des outils publics efficaces. Il y a, dans le domaine de l'emploi, beaucoup d'acteurs ; l'État en premier lieu, mais aussi au niveau des collectivités. Souvent, ce sont aujourd'hui les villes qui interviennent les unes et les autres, ce qui est très bien d'ailleurs, au niveau de l'emploi, mais sans doute faut-il aujourd'hui avoir une vision plus métropolitaine des choses, y compris parce que nos concitoyens... évidemment, dans ma commune comme dans d'autres, on voit les circulations, cela ne s'arrête pas aux frontières municipales, y compris des personnes de la Rive droite, qui viennent travailler au Leclerc de Saint-Médard par exemple.

Il nous faut une coordination métropolitaine. Je pense qu'il nous faut aussi une action forte sur la jeunesse qui est aujourd'hui particulièrement touchée. Il y a un dispositif de garantie jeune qui est d'ailleurs une bonne chose. Il faut sans doute tout faire pour l'accompagner. La Région a, bien entendu, son mot à dire sur beaucoup d'éléments, notamment la formation. Mais moi, je suis persuadé aussi pour faire le tour de beaucoup d'entreprises, qu'il y a un vrai sujet sur la mise en relation entre les demandes d'un certain nombre d'entreprises et les demandeurs d'emploi. Il y a parfois sur un même territoire une méconnaissance des possibilités d'emploi.

Bref, je ne vais pas être trop long, l'ordre du jour est conséquent, mais je pense qu'il nous faut peut-être - c'est le débat de la feuille de route qui permettra de l'indiquer - renforcer notre action. Un volet métropolitain sur l'emploi me paraît tout à fait nécessaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET va intervenir, mais je rappelle que l'on n'intervient pas après le rapporteur.

M. Marc MORISSET : Merci, j'avais levé la main juste avant. Merci, désolé. Je suis un peu loin, je vais essayer aussi de faire bref et dans le respect du temps.

Simplement, je pense qu'il est important de remettre dans le contexte le mot « Jeunesse » parce qu'aujourd'hui, la jeunesse, elle est dans la rue. Elle est aujourd'hui à Paris en train d'appeler à une marche pour l'avenir au niveau du Panthéon avec des organisations comme *Youth for climate*, le collectif Paris *Queer*, l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), le syndicat étudiant, CliMates, Sciences Po environnement, les Amis de la terre, ALTERNATIBA et puis Grands-Parents pour le climat en France.

Je crois qu'il faut aussi entendre cette jeunesse qui revendique le fait qu'il y a une très forte précarité qui la touche et elle a besoin de réponses. Je pense qu'il faut aussi entendre et comprendre cela. Pour comprendre, je crois qu'il faut aussi avoir une volonté politique, c'est celle de reprendre la main sur la création monétaire pour, un moment donné, aller un petit peu plus loin que des mots et que des budgets et simplement des possibilités avec des organismes de soutien et de façon dont on pense l'insertion.

Aujourd'hui, je pense que la jeunesse a besoin de liberté, en particulier avec cette notion que l'on pourrait dire du revenu de base, c'est-à-dire de supprimer ce fameux chantage à l'emploi. Elle a aussi envie de créer des choses avec des choses qui lui font sens et elle a plein d'idées. Je pense qu'il faut lui faire confiance à cette jeunesse. Cela me permet en même temps de rebondir, puisque l'on est sur cette marche de l'avenir, de rebondir sur le fait que quelques jours plus tard, le 28 mars, il y a aussi une marche pour le climat qui se met en place. Bordeaux est aussi une grande métropole, il faudra aussi entendre ses revendications. Un communiqué de presse a été diffusé, il y a quelques minutes. Je remercie pour votre attention et j'ai été bref.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On va passer au vote. Je sais que Monsieur PFEIFFER ne peut pas prendre part au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

M. le Président Alain ANZIANI : On suspend la séance et on reprend dans une heure.

Pause déjeuner

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de vous installer pour que l'on puisse reprendre. Un certain nombre d'entre vous me disent qu'il faut arrêter vers 17 heures-17 heures 30 parce qu'ils ont des cérémonies aujourd'hui dans leurs communes.

Alors, Monsieur le Secrétaire de séance, si on peut poursuivre.

M. Jean-François EGRON : Oui, Monsieur le Président, affaire n°32, c'est Stéphane DELPEYRAT, Invest in Bordeaux – Année 2021 – Subvention de Bordeaux Métropole.

M. DELPEYRAT

(n°32) Invest in Bordeaux - Année 2021 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom de notre groupe, je voudrais redire notre attachement à la fois à Invest in Bordeaux, l'agence, mais aussi évidemment à ses réalisations et à son bilan, ces dernières années.

C'est une agence de développement économique. Nous y sommes attachés pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle a des résultats exemplaires. On peut citer quelques noms d'entreprises ou de structures qui sont arrivées sur notre territoire avec son accompagnement, notamment des industries créatives comme Ubisoft, Deezer, des écoles, celle de Microsoft ou bien encore Hermès. Le bilan en 2019 faisait état de 3 171 créations d'emplois en 3 ans.

En novembre dernier, Monsieur le Vice-président, vous déclariez : « Bordeaux attire naturellement. » Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec cette affirmation. Attirer des entreprises, c'est un métier. Installer des chefs d'entreprise, leur famille, c'est un métier également. Et en fait, cette attractivité est le fruit de longues années de métamorphose et de transformation de notre ville et de notre Métropole. Malheureusement, cela ne se passe pas naturellement, il faut agir quotidiennement et Invest ne fait pas qu'attirer des entreprises sur notre territoire, il y a aussi des missions comme l'emploi du conjoint, l'installation des familles qui sont des missions précieuses et pour lesquelles Invest a un véritable savoir-faire.

Nous y sommes également attachés parce que, là encore, contrairement à ce que l'on a pu entendre, il y a eu ces dernières années des efforts financiers significatifs. Cela n'exclut pas qu'il faille sans doute encore en produire, mais depuis 2016, c'est une baisse de 30 % du budget de fonctionnement avec notamment un Président bénévole qui a néanmoins permis à l'agence d'augmenter ses résultats.

Et puis, enfin, nous y sommes attachés parce qu'il y a un véritable travail départemental, vous l'avez souligné, Monsieur le Vice-président. Pour nous, ce n'est pas nouveau. Il n'y a pas un rééquilibrage récent. Invest travaille à l'échelle du Département, et les chiffres nous montrent bien qu'il y a une juste répartition entre la Métropole et le reste du Département.

C'est la raison pour laquelle effectivement nous avons réagi à l'époque et nous n'avions pas compris la grave crise que vous avez provoquée au sein de l'agence, c'est un « vous » collectif. Je sais que tout le monde dans votre majorité n'était pas sur la même longueur d'onde. Cette crise ayant conduit à la démission du Président. Nous avons trouvé un peu invraisemblable de se poser la question de l'utilité d'une agence de développement économique, particulièrement dans la période que nous vivons, même si nous sommes heureux d'entendre aujourd'hui que cette agence va être préservée et va jouer un rôle clé pour l'attractivité de la Métropole.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce mot, Monsieur le Vice-président, que vous avez prononcé vous-même, et nous sommes heureux que vous prononciez ce mot parce que précédemment à Bordeaux, son attractivité avait été dénoncée et critiquée un petit peu comme si l'économie était un jeu à somme nulle. Nous, nous n'avons pas cette vision. Nous ne

considérons pas que, quand une entreprise s'installe, qu'elle a été attirée par la Métropole, nous l'avons nécessairement prise à un autre territoire. Nous ne considérons pas que l'économie soit ce jeu à somme nulle.

Je prendrais deux exemples : la création dans notre territoire d'une antenne d'Hermès, pas dans la ville-centre, comme vous le savez, ou bien l'école Microsoft qui travaille sur la reconversion des cadres, notamment pas seulement par rapport à leurs compétences numériques. Ces deux projets, s'ils ne s'étaient pas faits à Bordeaux, ils se seraient développés ailleurs. C'est bien la preuve que l'on peut être attractif, que l'on peut attirer même si on peut débattre du nom de la marque à l'infini, pourquoi pas, mais cette attractivité est une chance, et nous espérons que l'agence conservera ses missions et qu'elle sera soutenue de plus en plus fortement avec un véritable cap politique, et vous l'avez rappelé.

Nous trouvons, comme vous le savez, que la feuille de route économie en fin d'année, comme elle a été annoncée, c'est une date tardive, mais c'est dans cette feuille de route qu'il faudra confier des missions à Invest in Bordeaux, peut-être vers certains secteurs. Nous pensons que les industries créatives doivent continuer d'être une cible, surtout après les installations que j'ai pu évoquer précédemment. On a déjà un écosystème naissant, il faut continuer de le travailler peut-être vers certains territoires pour des rééquilibres dans la Métropole, et puis aussi en aidant à la reconversion, ce n'est pas aujourd'hui la mission d'Invest, mais en aidant à la reconversion et à la transition écologique de nos entreprises.

Donc, il y a un vrai travail et de nouvelles missions à confier à Invest, mais nous voulions redire ici que nous allons voter cette délibération, que nous regrettons quelques débats de notre point de vue inappropriés et que nous espérons bien que Bordeaux Invest reste un moteur de l'économie métropolitaine. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Monsieur HURMIC Pierre.

M. Pierre HURMIC : Oui, un mot pour répondre à Fabien ROBERT. Je suis content que vous reconnaissiez vous-même qu'il fallait redéfinir les missions d'Invest in Bordeaux. C'est ce que nous avons fait. On les a redéfinies, vous dites vous-même qu'il faut maintenant orienter Invest in Bordeaux vers une nouvelle forme d'attractivité, vers la transition écologique, etc. Ce sont des missions nouvelles que nous avons confiées à Invest in Bordeaux. Je vous dis, il n'y a pas eu de polémique ou quoi que ce soit. Cela s'est très, très bien passé. Je suis administrateur d'Invest in Bordeaux, je peux vous le confirmer. Moi, je ne voterai pas cette délibération pour la bonne raison que je ne pourrai pas participer au vote en qualité d'Administrateur de cette structure, mais je considère que c'est une délibération qui va vraiment dans le bon sens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame SAADI.

Mme Nadia SAADI : Effectivement, je m'associe à ce que vient de dire Pierre HURMIC et nous nous associons au renouvellement de l'accompagnement financier d'Invest in Bordeaux. Nous tenons à saluer le travail qui a été réalisé pour l'accueil et l'implantation des entreprises.

Le budget d'Invest in Bordeaux reste fragile. Des efforts en termes de réduction des dépenses de fonctionnement ont été demandés. Nous aurons à cœur d'en assurer le suivi et la maîtrise. Il devra par ailleurs être renforcé par la collecte de nouvelles adhésions d'entreprises.

L'équipe dirigeante a récemment évolué et nous souhaitons leur apporter notre soutien pour atteindre les nouveaux objectifs fixés par le Conseil d'administration.

Ces objectifs, quels sont-ils ? Tout d'abord, nous souhaitons qu'Invest in Bordeaux poursuive sa contribution au développement économique du territoire et à la création d'emplois. Ce développement économique devra désormais s'inscrire dans une optique d'équilibre et de coopération entre les territoires. Pour cela, le champ de compétences d'Invest in Bordeaux pourra ainsi être élargi au-delà de la Métropole.

Invest in Bordeaux sera aussi davantage tourné vers les entreprises déjà implantées sur le territoire. C'est une nouvelle approche que l'on peut qualifier d'endogène afin d'identifier les besoins et les opportunités du territoire.

Nous apporterons une attention particulière aux entreprises qui s'engagent dans un processus de transformation de leur activité vers la prise en compte des enjeux environnementaux, et en particulier la décarbonation. La politique d'accueil et de prospection d'Invest in Bordeaux va aussi évoluer.

Une des nouvelles missions de la structure sera l'implantation d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire qui seront susceptibles d'essaimer sur notre territoire. Bien évidemment, cela doit se faire dans une optique de coopération avec les structures existantes.

Enfin, Invest in Bordeaux s'investira très fortement pour la relocalisation des projets d'entreprises locales ou d'entreprises extérieures qui souhaiteraient rapatrier une partie de leur production en France. C'est un grand défi qui est indispensable pour réussir la transition écologique.

Je tiens à redire notre confiance aux équipes d'Invest in Bordeaux pour réussir cette transition très enthousiasmante.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Oui, très brièvement pour répondre au Maire de Bordeaux. Pour le coup, c'est un débat bordelais-bordelais. Je suis content d'apprendre et d'entendre que l'attractivité et Invest ne sont plus des difficultés. Je le dis vraiment sans aucune acrimonie, mais pendant les mois de la campagne, l'attractivité était une cible. Invest était trop associée à la marque Magnetic Bordeaux, et donc, on a entendu et lu des propos très critiques à l'égard de l'agence. Il y a eu une crise. Il y a eu une démission du Président. Il y a aujourd'hui un nouveau Président, un nouveau Directeur, mais on ne peut pas tout à fait dire que tout s'est bien passé, et que nous nous serions, nous, convertis à la transition écologique des entreprises. C'est en réalité l'attractivité qui revient évidemment au centre du jeu. On s'aperçoit que l'on ne peut pas faire autrement. Donc, ne récrivons pas l'histoire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non, je n'en vois pas. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui, merci. Je pense qu'il ne faut pas chercher à tout prix des clivages qui n'ont pas forcément lieu d'être. Évidemment, nous souhaitons tous une attractivité de la Métropole et au-delà du Département puisque nous avons besoin aussi d'un équilibre

territorial, mais il est vrai que les nouveaux impératifs écologiques que nous partageons imposent aussi une approche peut-être un peu différente de ce que pouvait être une vision de l'attractivité, il y a 15 ou 20 ans. Cela ne veut pas dire que ce qui était fait hier a été forcément mauvais et que tout ce qui sera fait demain sera formidable. Ce n'est pas cela. Nous sommes confrontés à un certain nombre de défis nouveaux, de réglementations nouvelles. On le voit sur l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Aéroparc avec des impératifs imposés par l'État en matière aussi de consommation de l'espace, par exemple. Il y a une nécessaire évolution des missions de l'association, mais qui a joué un rôle tout à fait utile précédemment dans le développement économique de la Métropole.

Je n'ai jamais pensé que tout cela se faisait spontanément sans que personne n'ait travaillé. Il y a bien entendu, tout un écosystème qui a été développé ces dernières années et qui permet aujourd'hui à la Métropole effectivement, malgré les difficultés actuelles, de continuer à accueillir de nombreux projets d'investissement. Une agence a tout à fait sa place, mais je ne veux pas non plus surévaluer notamment quand on cite un certain nombre de grands noms et de grands groupes le rôle d'une agence dans l'accueil de ce genre d'entreprises. Pour avoir eu à en connaître dans l'aéronautique, par exemple, ce sont des décisions que les entreprises prennent pour toute une série de raisons liées à leur marché, aux infrastructures. Ce qui ne veut pas dire qu'une agence n'est pas utile aussi pour les accompagner, bien entendu. Monsieur ROBERT a cité un certain nombre d'actions très utiles d'Invest dans cet accompagnement.

Sur la crise, vous dites : « Oui, il y a eu une crise » en estimant qu'elle était purement politique un petit peu. Je ne partage pas tout à fait cet avis. Il y avait quand même un vrai problème financier lié aussi au retrait d'autres acteurs qui posaient clairement la question de la pérennité de l'association à terme. Il fallait bien aussi redéfinir de ce point de vue-là un certain nombre de règles du jeu.

Maintenant, je pense que les choses vont avancer positivement. Je vous remercie en tout cas.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ce sujet, qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Je ne vois pas. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC

M. Jean-François EGRON : Affaire n° 33, toujours Stéphane DELPEYRAT : Association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » – Centre de documentation et de recherche. Il s'agit de la subvention de fonctionnement 2021.

M. DELPEYRAT

(n°33) Association ' La Mémoire de Bordeaux Métropole ' - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2021 - Subvention complémentaire pour la mise à disposition d'un agent - Convention - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous avons été, comme un certain nombre dans cette assemblée, sollicités et interpellés par l'association qui pointe en effet une forme d'inquiétude quant à son avenir. Vous l'avez évoqué, la baisse de ses moyens programmée, une incertitude au regard des locaux pour continuer son activité. Nous avons bien entendu qu'il n'y avait pas de raisons de s'inquiéter, même pas de difficultés, ce sont des mots que vous avez employés, et que des solutions seront trouvées avec eux.

Nous aurions souhaité ici que vous puissiez prendre des engagements plus précis quant aux conditions dans lesquelles la pérennité de cette association peut être garantie parce qu'une association, ce sont des moyens, on en a parlé, et également des moyens de fonctionner avec des locaux. Est-ce que vous pourriez être plus précis sur les engagements que vous pourriez prendre vis-à-vis de cette association qui joue, je crois, on en est tous convaincus, une mission et un rôle fondamental ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec détermination et émotion, nous vous demandons de retirer cette délibération qui, si elle était adoptée, conduirait peu ou prou à la disparition de l'association.

Monsieur DELPEYRAT, vous avez eu beaucoup de pudeur dans la présentation. Pour nous, la réalité est un peu différente. D'abord, La Mémoire de Bordeaux, qu'est-ce que c'est ? Pour mémoire, c'est une idée de génie, de Jacques CHABAN-DELMAS, qui se rend rapidement compte dans les années 1980 qu'une partie de La Mémoire disparaît puisqu'à côté des archives dites « publiques », il y a des trésors dans les archives privées, que ces archives privées sont parfois jetées. La Mémoire de Bordeaux a parfois fait les poubelles pour récupérer des trésors. Elle collecte. Elle conserve. Elle communique avec des publications, des conférences, des expositions. Cette association est fondée par la Communauté Urbaine. Il y a également la Ville de Bordeaux, la Caisse des dépôts, le Journal SUD-OUEST. C'est donc une association qui est voulue par les élus et qui a eu d'ailleurs, pendant pas mal d'années, son siège et ses bureaux au sein des locaux de la Communauté Urbaine. Elle a été présidée par Jacques CHABAN-DELMAS, Alain JUPPÉ, Marc LAJUGIE et toujours soutenue avec force par Alain ROUSSET ou Vincent FELTESSE. Elle possède des trésors, 25 000 photos, 500 à 600 interviews. Ce matin, on évoquait Jacques ELLUL. Récemment, c'est le petit-fils de Jacques ELLUL qui est venu voir des vidéos de son grand-père qu'il ne connaissait pas et qui sont la propriété de La Mémoire de Bordeaux.

Pour l'association, le changement de majorité a été « un coup de massue » avec effectivement, vous l'avez dit, une baisse de 20 % de la subvention métropolitaine, le retrait du demi-poste de Direction mis à disposition par la ville et un déménagement d'ici à peu près une année, en juillet 2022.

Je vous laisse imaginer quand vous êtes des bénévoles, un Conseil d'administration, une association, quand on vous annonce trois décisions concomitantes et évidemment, outre les trois personnes qui se retrouveraient au chômage, si l'association cessait ses activités, vous n'imaginez pas bien comment vous allez pouvoir surmonter tout cela. Ces 400 m linéaires d'archives, cela ne se stocke pas facilement, cela ne se déménage pas facilement surtout que ce sont des documents fragiles.

Alors, il y a un sujet puisque l'on évoque effectivement des archives à restituer qui seraient des archives publiques. S'il s'agit de quelques cartons, comme cela a été dit, à restituer, il n'y a pas

de problème. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il soit nécessaire de remettre en cause l'intégrité de certains fonctionnaires, décédés depuis longtemps comme Monsieur MANCIET. Il n'y a pas de problème, l'association restituera les documents qui ont peut-être été mal archivés.

Sur la baisse de la subvention, là encore, « pas de difficulté », Monsieur DELPEYRAT, c'est peut-être un peu rapide parce que -20 %, ce n'est pas facile à digérer, mais l'association, c'est vrai, est prête à faire un effort. En revanche, lui retirer la Directrice qui est une professionnelle, qui est mise à disposition légalement d'ailleurs, on sait comment fonctionnent les mises à disposition, il y a des règles, mais ce qui est fait là est légal, et lui retirer ses locaux, c'est la condamner à court terme.

D'ailleurs, sur les locaux, rien ne justifie vraiment cette décision. Vous nous parlez de la mutualisation. 400 m linéaires sur les 17 ou 18 km que contiennent les Archives métropolitaines, 3 bureaux par rapport à l'échelle du bâtiment. Donc, je ne crois pas que La Mémoire soit une gêne si grande que cela pour la mutualisation. Et puis, par ailleurs, les locaux ont été imaginés avec l'association. Je peux en témoigner, j'étais là à l'époque, il y a eu un aménagement pour cette association.

Enfin, il y a, je le rappelle, une extension possible des archives sur un terrain voisin. Ce ne sera pas pour tout de suite, mais c'est faisable. Je crois important que ces deux fonds, Archives publiques et Archives privées, travaillent ensemble. Les éloigner, c'est aussi réduire la collaboration culturelle et scientifique de ces deux entités.

Lors de l'Assemblée générale de l'association, en présence de certains de mes collègues comme Monsieur ESCOTS, les membres ont été unanimes en demandant un dialogue et en n'acceptant pas le retrait de la Directrice et le retrait des locaux. Il y a une véritable incompréhension. C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui le retrait de la délibération. On ne comprend pas, personne ne comprend vraiment pourquoi en 2021, on vient attaquer ou s'en prendre à une association mémorielle. On a tous besoin de mémoire, d'histoire, de mise en perspective. On a besoin de cette Mémoire de Bordeaux. L'association a comme adhérents des communes qui sont ici représentées de toutes les sensibilités politiques. Nous ne comprenons pas cela. Nous ne comprenons pas la volonté qui est derrière cette décision même si vous nous tenez des propos rassurants, je sais comment cela fonctionne. Si on demande à cette association de déménager, elle sera mise en grande difficulté et elle se sentira dépossédée d'un fonds historique tout à fait exceptionnel.

En conclusion, je rappellerai que lors de la première Commission finances ici à la Métropole, notre collègue Delphine JAMET s'était questionnée sur la fusion entre les Archives et La Mémoire de Bordeaux et, à l'époque, je cite le procès-verbal : « Fabien ROBERT soutenu par Pierre HURMIC y est fortement opposé. » Donc, j'ai eu l'impression en plus qu'il y avait à l'époque un engagement du Maire de Bordeaux, et j'espère qu'il tiendra parole quant à la préservation de cette association.

Je terminerai en rappelant que l'on m'a tout à l'heure dit que je n'étais pas le gardien du Temple. Non, c'est vrai. On est nombreux, je ne suis pas le seul, et si à l'intérieur du Temple, il y a le Grand théâtre, de l'Histoire et de la Mémoire, je suis assez fier d'être le gardien du Temple. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui. Monsieur GOMOT.

M. Stéphane GOMOT : Merci Monsieur le Président. Juste pour vous signaler que je ne prendrai pas part au vote en tant qu'administrateur de cette association.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais dire quelques mots sur Mémoire de Bordeaux. Les premiers mots que je voudrais dire, c'est que nous sommes remplis de gratitude envers Mémoire de Bordeaux. Personne ne met en cause le rôle important que cette association a eu dans la vie publique et dans le patrimoine bordelais. Nous devons leur en être reconnaissants.

Après, c'est comme toujours, il faut regarder si les choses évoluent ou n'évoluent pas. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on constate ? Il y a de moins en moins d'adhérents de Mémoire de Bordeaux. C'est le premier point.

Deuxième point, il y a de moins en moins de prestations. Les prestations ont également chuté.

Troisième point, c'est un peu le corollaire des deux premiers, Mémoire de Bordeaux a un déficit permanent et de façon très considérable. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut que Mémoire de Bordeaux, d'une certaine façon, se réinvente, trouve d'autres missions, et nous sommes prêts à accompagner Mémoire de Bordeaux vers d'autres missions pour trouver à l'équilibre une équation financière qui soit meilleure que celle d'aujourd'hui.

Nous avons aujourd'hui trois types d'aides. La première, c'est une mise à disposition d'un agent de la Métropole. Pourquoi cet agent de la Métropole avait été mis à disposition ? Parce que nous avons sous-traité d'une certaine façon une partie des archives de la Métropole à Mémoire de Bordeaux. Mais la loi nous interdit de sous-traiter des archives à Mémoire de Bordeaux. Nous ne pouvons plus le faire. Donc, il faut que l'on rapatrie, c'est pour cela aussi qu'il y a la demande de transfert des archives de Mémoire de Bordeaux vers la Métropole, nous ne pouvons plus le faire. Aujourd'hui, puisque Mémoire de Bordeaux va perdre cette compétence en matière d'archives, on ne voit pas très bien sur quel fondement on justifierait la mise à disposition d'un agent de la Métropole à Mémoire de Bordeaux qui va voir son périmètre profondément modifié.

Deuxième point, il y a une subvention qui n'est pas annulée, heureusement, mais qui est diminuée de 20 % environ, mais pourquoi ? Parce qu'en fait, la subvention qui va être remise en question, les 20 %, c'est à peu près 25 000 euros, ces 25 000 euros avaient été accordés à titre exceptionnel il y a quelques années. Et comme parfois, l'exception est devenue l'ordinaire. Donc, d'année en année, ce qui était exceptionnel a été reconduit, mais ce n'est évidemment pas satisfaisant pour masquer une vraie crise financière au sein de Mémoire de Bordeaux.

Troisième point, il y a la question des locaux que nous avons mis à disposition. Sur les locaux, j'entends tout à fait ce que vous dites, et j'entends tout à fait ce que dit Mémoire de Bordeaux. Nous allons travailler, il n'y a pas d'urgence sur les locaux puisque la mise à disposition se terminera en 2022, dans un an à peu près. Donc, on a une année pour travailler avec Mémoire de Bordeaux pour lui proposer d'autres solutions que ces locaux-là ou voir si ce sont les mêmes locaux. Travailler avec eux pour savoir comment on peut accueillir toujours les archives. Il n'y a pas une volonté de tuer Mémoire de Bordeaux. Il y a plutôt une volonté de leur redonner une nouvelle vie avec de nouveaux équilibres, et faire en sorte aussi que plutôt que d'être constamment sur une pente descendante, ce qui est quand même le cas aujourd'hui, ils puissent retrouver un nouveau souffle. Si, regardez le nombre d'adhérents. Regardez ceux qui paient. Regardez les prestations et regardez les chiffres. Si vous regardez les chiffres, le déficit est quand même significatif.

L'idée, c'est plutôt de les accompagner vers une nouvelle aventure, mais on le fera également avec les méthodes de la Métropole, s'il faut des professionnels pour les accompagner.

Je voudrais dire quand même que j'ai reçu le Président de Mémoire de Bordeaux avec qui j'ai une très bonne relation. Il y a eu un échange qui me paraît tout à fait courtois. Évidemment, je ne l'ai pas eu dernièrement au bout du fil, mais d'autres que moi l'ont eu, pour lui faire part de notre vision des choses. Il avait plutôt une sorte d'adhésion à notre vision des choses. Cela mérite d'être confirmé. En tout cas dans les semaines qui viennent, je me propose de rencontrer de nouveau les responsables de Mémoire de Bordeaux pour travailler avec eux pour savoir comment on peut faire un nouveau départ. Fabien ROBERT n'est pas d'accord avec moi.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, si, d'abord, je vous remercie de l'avoir reçu. Effectivement, je sais que vous avez reçu le Président. Quand vous parlez d'adhésion, j'étais à l'Assemblée générale en ce qui me concerne. Il n'y a pas d'adhésion à ce qui est proposé là parce qu'il n'y a pas vraiment de débat.

Ceci dit, je veux vous remercier sur la question des locaux parce que vous imaginez aisément qu'une association qui stocke des archives précieuses, le déménagement, c'est la pire des difficultés. Donc, s'il y a un accompagnement, y compris financier de la Métropole sur cette question, c'est une avancée, et nous vous en remercions même si cela restera une difficulté pour l'association.

Concernant la question des prestations et de l'envergure de l'association, il y a eu une crise COVID. Je ne sais pas si vous avez regardé les chiffres et notamment les finances. Il n'y avait aucun problème financier dans l'association jusqu'au démarrage peu ou prou de la crise sanitaire parce qu'elle avait des prestations, parce qu'elle avait des recettes. Souvent d'ailleurs, les collectivités étaient aussi des passeurs de commandes puisqu'il y a un service vidéo tout à fait intéressant. Donc, elle vit des difficultés que d'autres associations vivent à cause de la crise. On n'a peut-être pas la même lecture des difficultés financières.

Et puis, quand vous parlez de subventions exceptionnelles, oui, on est précisément à l'heure où on accorde des subventions exceptionnelles en pleine crise COVID à beaucoup de structures, et c'est le moment que l'on choisit pour retirer cette subvention que vous qualifiez d'exceptionnelle. Je trouve que ce n'est pas le bon calendrier.

Et nous demandons le retrait de cette délibération parce que nous savons que vous voulez dialoguer avec l'association, qu'un groupe de travail va être créé. Nous aurions préféré que le groupe de travail produise un accord global et qu'il y ait ici une délibération qui présente l'intégralité, mais quand on ne passe que la baisse de la subvention et le retrait de la Directrice, nonobstant vos engagements oraux, c'est une difficulté, et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut retirer cette délibération dans l'attente d'un travail collectif qui trouvera peut-être une issue positive.

M. le Président Alain ANZIANI : D'abord, on n'a pas la même vision des chiffres. J'ai le nombre de recherches facturées : 250 en 2010. En 2019, avant la crise COVID, 86. Donc, on est passé de 250 à 86. Donc, on a une crise structurelle. On peut le sentir évidemment. Aujourd'hui, les gens font des recherches. Ils ne s'adressent pas forcément à Mémoire de Bordeaux pour faire un certain nombre de recherches. En fait, il y a une réalité. Après, si on retirait la délibération, il y aurait un effet immédiat, c'est que l'on ne pourrait pas payer la subvention.

Je préfère maintenir la délibération, qu'elle soit votée et que l'on travaille, c'est l'engagement que j'ai pris. Tout à l'heure, vous avez demandé un engagement, je prends l'engagement de rencontrer dans les prochaines semaines et de travailler avec eux pour que Mémoire de Bordeaux ait les moyens de vivre, et j'ose dire presque de survivre. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Vous avez tout dit, Monsieur le Président, effectivement. Juste insister peut-être sur la dimension juridique qui ne nous appartient pas. Il ne s'agit pas d'une volonté de la Métropole, ni d'une volonté précédente de l'association qui n'aurait pas été bonne. Il s'agit simplement de constater qu'aujourd'hui, la Métropole est dotée d'un service d'archives, qu'elle ne peut pas déléguer cette mission à quelqu'un d'autre, que par conséquent, un agent fonctionnaire ne peut pas être mis à disposition de l'association dans ce cadre puisqu'il n'y a pas d'exercice d'une mission d'intérêt général. Cela ne veut pas dire que nous ne souhaitons pas, et le Président, je crois, l'a dit très clairement, accompagner fortement l'association pour trouver avec elle de nouvelles solutions qui assurent sa pérennité. Je crois que le meilleur moyen d'assurer la pérennité à long terme de cette association, c'est justement de sortir des difficultés actuelles, d'être dans un cadre juridique clair, de trouver avec elle de nouvelles missions afin qu'elle puisse assurer son avenir.

Effectivement sur la question des locaux, nous nous engageons à travailler pour trouver la meilleure solution qui puisse convenir au maintien d'une activité pérenne de l'association à laquelle nous sommes tous et toutes attachés.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je vais être très bref pour vous donner simplement l'explication de vote pour notre groupe. Faute de retrait, nous allons voter contre. Dans la mesure où vous vous engagez devant nous tous, on va vous faire une vraie confiance pour que les choses aillent dans le sens que vous avez évoqué devant nous. Donc, nous allons nous abstenir simplement. C'est une abstention d'encouragement et de bienveillance. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le Groupe Métropole Commune(s) et le groupe Renouveau Bordeaux Métropole. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;
Ne prend pas part au vote : Monsieur GOMOT

M. Jean-François EGRON : Affaire n°38, Véronique FERREIRA, il s'agit d'une garantie d'emprunt concernant la Ville de Villenave-d'Ornon – Société d'HLM DOMOFRANCE – Charge foncière et acquisition de 18 logements collectifs en VEFA.

Mme FERREIRA

(n°38) **VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, chemin de Couhins, résidence "Midori" - Emprunts d'un montant total de 1 519 417 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui demande la parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'assume. Je vais lire, là aussi, un avis de l'équipe Bordeaux en luttés. En fait, c'est un avis qui ne concerne pas uniquement celle-là, mais c'est essayer d'expliquer pourquoi on vote. En fait, on alterne les votes pour et les abstentions. On explique.

« Nous sommes pour le développement de logements sociaux sur la Métropole afin de loger les plus précaires et les familles. Nous sommes pour que les bailleurs sociaux publics maîtrisent leurs opérations et participent qualitativement au développement urbain et au développement de l'offre de logement. C'est pourquoi nous votons pour les délibérations concernant le développement d'opérations par les bailleurs sociaux eux-mêmes.

Néanmoins, nous nous abstenons ou nous votons contre - parce que tout existe - sur les opérations en VEFA. Pourquoi les bailleurs sociaux ne peuvent plus faire eux-mêmes sur la Métropole ? Pourquoi seuls les promoteurs peuvent accéder au foncier ?

Nous sommes pour faire différemment les choses en termes de logement social, une régie publique locale, une maîtrise publique du foncier, des réhabilitations de logements, des réquisitions vacantes de logements vides.

Avec toutes ces VEFA et tous ces accords entre collectivités et promoteurs immobiliers, nous sommes dans la droite ligne, sans faire de jeu de mots, de la politique urbaine néolibérale à outrance des années JUPPÉ et FLORIAN ». Donc, cela continue.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui veut prendre la parole ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Excusez-moi, je n'interviens pas sur la délibération, juste pour dire qu'il nous reste encore près de 20 délibérations. Est-ce que l'on ne pourrait pas, les Présidents de groupe, voir entre eux pour peut-être refaire un regroupement et tout parce que... on y est encore demain matin. Donc, je tire la sonnette d'alarme. On est là depuis hier 14 heures. Peut-être qu'un effort pourrait être fait.

M. le Président Alain ANZIANI : On peut toujours faire à condition que ceux qui demandent les dégroupements soient d'accord. C'est la liberté aussi de chacun dans une assemblée de dégroupement. Je vous rappelle que la règle, c'est qu'en principe, on devrait voter toutes les délibérations. La règle, c'est le dégroupement.

Maintenant, je souhaite, comme vous, qu'il y ait des regroupements effectivement. Après cet appel, on verra bien s'il est entendu. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, très, très vite parce que je pense que l'on a suffisamment parlé du logement social. Je comprends les réticences que l'on peut avoir par rapport aux VEFA, mais quand on regarde justement le nombre de logements sociaux que nous sortons sur notre Métropole, on a besoin de ces VEFA parce que si on ne les avait pas, on serait encore plus mal que ce que nous sommes aujourd'hui.

Simplement, il y a une question que vous avez posée, Monsieur POUTOU : « Pourquoi les bailleurs sociaux ne construisent pas eux-mêmes ? » Peut-être aussi parce que les bailleurs sociaux ont de moins en moins les fonds nécessaires pour pouvoir construire eux-mêmes et je renvoie à la discussion que nous avons eue ce matin.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Le groupe Communiste. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

M. Jean-François EGRON : Affaire n° 43, Véronique FERREIRA, il s'agit de la fiscalité directe pour l'exercice 2021. C'est la fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme FERREIRA

(n°43) Fiscalité directe locale - Exercice 2021 - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Application du taux de la taxe d'habitation voté en 2019 à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRSAL) - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY a demandé la parole.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. À défaut de me contredire, je vais me répéter. Nous vous redisons donc notre demande qui avait été exprimée avant le résultat des élections actuelles puisque l'on avait déjà ouvert ce débat en 2019 et tout début 2020, notre établissement pratique un taux de 35 %, soit 5 points au-dessus de ce qui se fait dans toutes les autres métropoles. Certaines métropoles étant même bien en-deçà, je le compare avec d'autres. La Chambre régionale des comptes a indiqué que nous étions en surfiscalité là-dessus. Donc, de vous demander, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, comme on a eu l'occasion d'en discuter lors de la Commission finances, de faire un geste envers les entreprises qui vont un peu moins bien et même celles qui vont un peu mieux de pouvoir leur permettre justement d'avoir cet élément d'attractivité. Cette baisse de 5 points coûterait à peu près autour de 15 millions d'euros, ce qui n'est pas une petite somme. On avait évoqué que certaines sommes non consommées pourraient permettre cela. Donc, je vous refais notre proposition qui est au moins de le tester. Cela pourrait être un élément de relance comme on le fait souvent d'avoir un élément de fiscalité important. On conserverait tous les éléments qui

nous ont été présentés hier, et on enverrait un vrai geste positif à l'ensemble des entreprises, qu'elles se portent bien ou un peu moins bien. Je pense que c'est un élément incontestablement d'attractivité du territoire puisque nous sommes aussi en concurrence avec d'autres métropoles qui pratiquent désormais des coefficients de fiscalité bien en-deçà que ce que Bordeaux Métropole fait.

Donc, on vous fait cette proposition de bon sens et fort raisonnable d'un point de vue budgétaire puisqu'elle avait déjà été exprimée avant les conditions politiques actuelles. On ne pourra pas nous reprocher de le faire maintenant que nous sommes dans la minorité.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette proposition très concrète.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non.

Simplement un mot. Je suis à la fois en accord et en désaccord avec ce que vous proposez. Je pense que nos entreprises ont besoin effectivement de soutien. La question, c'est « Comment on leur apporte un soutien ? » Est-ce que le levier fiscal est le meilleur soutien dans la période actuelle ? Je discute comme vous avec beaucoup d'entreprises, et ce que me disent ces entreprises, c'est « Nous, ce qu'il nous faut, c'est des clients et des marchés ».

Donc, l'effort de la Métropole aujourd'hui consiste à améliorer la commande publique parce que l'on sait qu'avec la commande publique, on crée évidemment de la richesse, du revenu et de la distribution. Quand on aide le BTP (Bâtiment et travaux publics), vous connaissez cette vieille formule, « Quand le bâtiment va, tout va ». C'est-à-dire qu'il y a un effet d'entraînement. Donc, on veut mettre l'effort aujourd'hui sur la commande publique pour arriver à aider nos entreprises du bâtiment, mais par un effet ricochet de toutes les entreprises.

On aide également nos entreprises, comme on l'a dit ce matin avec Alain GARNIER sur évidemment le commerce et les petites entreprises. Est-ce que c'est le bon moment pour une Métropole qui n'est pas en difficulté financière, bien entendu, mais qui doit faire très attention à ces finances, de diminuer ses recettes ? Je ne le crois pas. Je pense qu'aujourd'hui, il vaut mieux préserver notre capacité de financement, notre capacité d'aider les entreprises plutôt que de diminuer nos recettes. C'est une vraie question, j'en conviens.

M. Emmanuel SALLABERRY : Si vous me le permettez, pour répondre à cela et devant votre refus, on a toujours indiqué que c'était cumulatif, c'est-à-dire que ce qui est fait pour la commande publique peut parfaitement... Le produit fiscal, vous le savez, Monsieur le Président, c'est la somme d'entreprises que multiplie un taux. Si on est plus attractif, on aura plus d'entreprises, et plus d'entreprises avec un taux même à 30 %, cela nous ferait plus de recettes fiscales. C'était valable avant mars 2020, cela l'est toujours depuis mars 2021. Puisque vous refusez cette demande, nous voterons contre ce maintien des taux puisque nous demandons une baisse de ces taux.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous avez tenu les manettes des finances, et vous savez bien que le terme de « cumulatif » est détesté par les grands chanceliers aux finances parce qu'ils savent ce que cela veut dire. En général, ce sont plutôt les gens de l'opposition qui disent qu'il faut tout cumuler, tout ajouter, etc., qu'une dépense doit s'ajouter à une dépense. Mais quand on est aux responsabilités, souvent on n'a quand même pas ce même raisonnement, et je pense que vous ne l'aviez pas il y a quelques semaines.

M. Emmanuel SALLABERRY : Je n'ai pas la parole Monsieur, mais reprenez le verbatim, Monsieur le Président, vous verrez que je suis en accord - vous savez que les Basques préfèrent toujours se répéter que se contredire, je vous l'ai déjà dit - et vous verrez que nous avons déjà lancé cela. Ce n'est pas nous qui l'avons lancé, c'est la Chambre régionale des comptes qui l'a demandé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Je pense que beaucoup de choses ont été dites. Simplement, peut-être pour illustrer avec des chiffres. Je comprends la demande. C'est quelque chose qui paraît logique. Peut-être la différence avec il y a un an, c'est que justement il y a un an qui s'est écoulé et un certain nombre de difficultés et de difficultés financières derrière.

Naturellement, nous allons perdre, sans rien toucher, 6 millions de CFE (Cotisation foncière des entreprises) de façon directe. J'ai fait aussi des petits calculs non seulement par rapport à ce que cela pourrait nous coûter, mais finalement quel serait le gain réel pour le contribuable ? Puisque j'entends la demande. C'est vraiment la relance de l'entreprise. Si on baissait d'un point - vous voyez, je ne vais même pas sur 5 points, je vais d'un point - c'est-à-dire de passer de 35,06 à 34,06, la perte pour la Métropole serait moindre. On serait à peu près à 6 millions d'euros, et le gain pour le contribuable, chaque année, est de 49 euros.

C'est cela finalement qui m'interpelle quelque part dans les choix qu'il faut faire. C'est vrai que quand on fixe les taux, on s'interroge tous, c'est quelque chose qui est normal. La grosse question qu'il faut se poser, c'est « Qu'est-ce que cela rapporte véritablement au contribuable ? » Or, je trouve que sincèrement, et je n'ai pas calculé pour 5 points, mais pour vous donner un petit peu ce ratio de perte et de gain par rapport au contribuable, je ne suis pas sûr que le contribuable entreprise, y gagne particulièrement.

En revanche, en ce qui concerne les recettes de la Métropole, là, forcément, je prends ma casquette VP (Vice-présidente) Finances, entre la perte naturelle effet COVID qui fait que personne n'y peut rien, mais que l'on aurait cette perte-là plus la perte fiscale que l'on rajouterait, vous savez que quand on s'amuse à cumuler, c'est quelque chose qui ne ferait pas mal.

Pour le contribuable entreprise, ce qu'il demande, ce que rappelait le Président, je n'ai pas besoin de le redire, c'est plutôt l'effet de retravailler sur la demande.

Si on peut faire les deux, c'est mieux, c'est évident, mais là, honnêtement 49 euros par an, je crois que cela ne les aiderait pas beaucoup. Voilà pourquoi effectivement, il est proposé de laisser à l'heure actuelle les taux à ce niveau-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite voter contre ? Le groupe de Métropole Commune(s) et Monsieur POUTOU. Qui souhaite s'abstenir ? Personne. La délibération est adoptée. Merci.

Majorité
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur

DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. Jean-François EGRON : Affaire n°65 par votre serviteur : Ajustement des effectifs.

M. EGRON

(n°65) Ajustement des effectifs - Décision - Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur ÉGRON. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Très vite, nous votons contre. On pense qu'il n'y a pas que dans les directions qu'il faudrait recruter. Il y a besoin de recruter dans toutes les équipes, chez les employés. Il y a des besoins à la fois pour renforcer les capacités des services publics, et puis pour les salariés qui se plaignent - en tout cas quand on écoute les syndicats, et pas que les syndicats – qui se plaignent aussi de tensions liées à un manque d'effectifs, de temps en temps des formes d'harcèlement. Il y a tous ces problèmes-là. Il faut les mettre en évidence. Donc, il y a vraiment besoin de recruter pour toutes ces raisons-là. Ce sont des plans d'embauche qu'il faudrait. J'ai vu que ce n'était pas prévu dans les budgets, mais c'était juste pour le rappeler.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Affaire n°67, par le même. Il s'agit des comités des œuvres sociales. C'est la convention financière 2021.

M. EGRON

(n°67) Comité des œuvres sociales - convention financière 2021 - Décision - Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOZDAG.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, chers collègues, je prends la parole, et puis je vais la garder puisque l'on nous a demandé de faire plus court, mais comme nous, les femmes, nous n'avons pas eu beaucoup la parole aujourd'hui, je vais la prendre avec grand plaisir.

Lors du Conseil métropolitain de novembre 2020, au nom du groupe Métropole Commune(s), j'interpellais l'attention du Président sur cette subvention qui n'augmentait pas alors que l'effectif, lui, augmentait. Depuis plusieurs années, comme l'a dit Monsieur ÉGRON, la même somme était attribuée, soit 1 680 000 euros avec une demande, l'année dernière, d'une augmentation de 121 000 euros pour couvrir l'augmentation des dépenses sociales non prises en compte.

Je regrettais alors que cette subvention ne suive pas la fluctuation des nouveaux agents, car cela avait une conséquence sur la baisse de participation par agent. Le Président du COS (Comité des œuvres sociales) nous rassurait alors en nous indiquant que tout se faisait en concertation avec le personnel, et que chaque année, il demandait un peu plus de subventions. Et pourtant chaque année, il arrivait à faire face avec la subvention qui était donnée. Il affirmait que s'il y avait un danger, tous les élus seraient solidaires, mais que pour l'instant les choses tournaient avec ce qui avait été alloué.

Cette année, vous décidez pour la plus grande satisfaction de cette association et surtout celle de nos agents d'augmenter cette subvention. Le groupe Métropole commune vous remercie de nous avoir entendus, ce qui rééquilibrera le ratio par agent et permettra d'attribuer d'autres aides. Merci beaucoup.

A propos d'aides, je vous avais interpellé aussi concernant l'APE (Aide aux parents d'enfants handicapés). Je vous avais dit que je prendrais mon temps. Les 2 minutes, je vais les dépasser.

Au Conseil précédent, au nom du groupe Métropole commune, je vous demandais d'attribuer cette Aide aux parents d'enfants handicapés en congé de maternité. Je remercie la DRH (Direction des ressources humaines), les services qui m'ont bien contactée, et qui m'ont donné une réponse même si c'était une fin de non-recevoir.

Je vous demandais dans le cadre de l'action sociale et puisque la loi confine à chaque collectivité le soin de décider du type de prestation du montant attribué et des modalités de mise en œuvre, de décider de faire bénéficier à ces agents en congé parental de cette allocation dans la mesure où ils remplissaient les autres conditions obligatoires. Je vous demandais donc, puisqu'il n'était pas possible, de l'attribuer par Bordeaux Métropole de demander au COS de trouver un moyen de leur attribuer cette allocation. Il m'avait été répondu plus tard que c'était impossible parce que l'agent en congé parental n'avait pas de bulletin de salaire. Monsieur le Président, les retraités qui bénéficient du COS n'ont pas de bulletin de salaire non plus. Je pense donc qu'il y a certainement un moyen de faire cesser cette inégalité d'autant que, comme je l'avais déjà dit, cela ne devait concerner que très peu de parents. À l'heure où l'on parle d'égalité femmes/hommes, où l'on sait notamment dans le rapport qui nous a été lu hier, que la majorité des congés parentaux qui sont pris sont essentiellement pris par des femmes, il serait bon de rétablir l'équité vis-à-vis de nos agents. Ce serait un signe fort face à cette situation de souffrance pour nos agents. Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François EGRON : Je suis ravi que l'on arrive à partager la satisfaction des agents, et puis les discussions que nous avons eues pour le COS, c'est de bon aloi, surtout dans la mesure où cela vient les renforcer dans une situation compliquée liée à la crise pandémique.

Sur la situation des parents dont vous parlez, c'est un problème d'ordre réglementaire, juridique et statutaire. C'est cela le problème. Il faudrait que l'on arrive à faire modifier cela puisque les agents qui sont en congé maternité ne sont pas considérés comme étant en activité, et c'est là qu'il faudrait réussir à modifier les choses. Cela dit, il faut regarder de quelle manière, sur le plan social, ce problème peut être envisagé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vous vouliez répondre, Madame ? Je vous en prie.

Mme Fatiha BOZDAG : Effectivement Monsieur ÉGRON, les services de la DRH m'ont bien expliqué que c'était une question juridique et que le trésorier ne pourrait pas payer cette allocation puisqu'il n'y avait pas de bulletin de salaire. C'est pour cela que je vous propose qu'elle puisse être versée par le COS puisque les aides qui sont attribuées par le COS ne sont pas liées à un bulletin de salaire. Les retraités qui bénéficient des aides du COS n'ont pas de bulletin de salaire. Donc, ce serait un moyen de pallier sachant que le nombre de parents qui vont être aidés est faible. Ce serait un signe fort.

M. Jean-François EGRON : On va, si vous en êtes d'accord, chers collègues, faire part de cette proposition au COS puisqu'il est souverain en la matière, mais je ne doute pas qu'il soit très à l'écoute de ce genre de situation.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce que quelqu'un vote contre ? Non. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne. Délibération adoptée à l'unanimité.

Unanimité

M. Jean-François EGRON : Affaire n°70, Madame BICHET : Rénovation énergétique de l'habitat – Conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les espaces FAIRE pour la mise en œuvre du service de conseil Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2021.

Mme BICHET

(n°70) Rénovation énergétique de l'habitat - Conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les espaces FAIRE pour la mise en œuvre du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2021 - Décision - Autorisation

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, comme cela est mentionné dans la délibération, l'objectif fixé dans le Plan climat énergie est de 9 000 rénovations énergétiques annuelles sur notre territoire. Il est indiqué que cet objectif est ambitieux, ce qui en langage convenu veut dire que l'on n'y est pas.

Les moyens qui sont mis en place visent essentiellement à inciter les propriétaires de logements à investir dans la rénovation énergétique en les accompagnant pour bâtir leurs projets et pour capter les aides qui leur sont accessibles. Nous avons bien conscience que c'est un objectif difficile à atteindre. Notre question est de savoir : « Est-ce que ce qui est mis en place par la Métropole et qui vient d'être cité va effectivement suffire pour atteindre cet objectif ? » ou « Est-ce que si cela n'est pas le cas, ce qui est probable, que faudrait-il faire de plus ou que faudrait-il faire autrement ? ». Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Je voulais revenir sur cette délibération qui est importante. En effet, l'énergie est porteuse de multiples enjeux, tant elle se situe à la croisée des secteurs qui composent nos sociétés, notre vie publique et nos vies privées. L'énergie est partout : se chauffer, se nourrir, accès à l'info, les transports, les services essentiels. C'est pour cette raison que nous voterons effectivement cette délibération qui aborde la rénovation énergétique et dégage des fonds pour effectivement avancer dans ce sens-là.

Je profite de cette délibération pour attirer l'attention sur un projet, le projet Hercule. L'énergie n'est pas un bien comme les autres. C'est un bien de première nécessité qui doit garantir la cohésion sociale des territoires et assurer un droit d'accès à tous au regard de leurs ressources et de permettre de lutter contre la précarité énergétique.

Le projet de découpage d'EDF (Électricité de France), baptisé Hercule, vise à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale du service public. Une cession du groupe en trois pôles :

- le pôle dit bleu, EDF bleu serait détenue à 100 % par l'État pour la partie nucléaire,
- EDF Vert regrouperait la distribution d'électricité, les activités de production d'énergie renouvelable, et l'ensemble serait soumis au marché financier,
- EDF Azur aurait en charge les barrages hydrauliques dont les concessions seraient mises en concurrence.

Si rien n'est fait, ce projet va remettre en cause notre indépendance énergétique et industrielle. Cela va à l'encontre du mix énergétique et de l'urgence climatique que nous abordons très souvent ici. En effet, lorsqu'un bien commun est libéralisé, c'est la disparition notamment des tarifs réglementés.

L'intérêt général serait progressivement remplacé par la marchandisation et la privatisation du service public. À terme, sur notre territoire, les communes, posons-nous la question, devront-elles pallier financièrement au désengagement d'EDF et de l'État ? C'est un leurre. Lorsque l'actionnariat s'empare des biens publics, c'est à chaque fois au détriment de l'intérêt général.

Déjà bon nombre d'entreprises sous tutelle de l'État ont été concédées comme dans les transports sous couvert de la loi LOM (Loi d'orientation des Mobilités). C'est aussi la vente de certains fleurons, notamment la branche énergie d'Alstom à General Electric. Et pire encore, les autoroutes excédentaires sont concédées aux actionnaires.

Voilà ce que je voulais souligner. Ce sont des attaques sans précédent ne répondant pas aux enjeux écologiques et énergétiques, et cela remettra en cause la souveraineté énergétique de notre pays.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent la parole ?
Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci **Monsieur le Président**. Juste une question : « Est-ce que **Madame BICHET** peut juste me préciser le nombre de ménages et de copropriétés qui ont déjà été accompagnés dans ce type de dispositif ? ». Je ne le retrouve pas dans la délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que **Madame BICHET**, vous pouvez conclure et répondre ?

Mme Claudine BICHET : Je ne vais pas pouvoir répondre de manière aussi précise tout de suite à cette question. Je vais essayer de répondre aux autres prises de parole.

Effectivement, l'objectif de 9 000 logements rénovés par an est très ambitieux. Jusqu'à présent, nous atteignons à peine la moitié de cet objectif. Donc, se dire qu'en reconduisant un dispositif que certes nous améliorons, nous travaillons sans cesse à l'améliorer, il est effectivement difficile d'envisager et de multiplier par 2 nos performances dans ce cadre.

C'est pour cela que je tiens à rappeler que cette année fait office de test, d'expérimentation. Donc, il faut s'approprier ce nouveau cadre et voir s'il permet de faire mieux, mais surtout globalement, il faut réinterroger l'ensemble des dispositifs parce que l'on voit bien qu'ils se superposent les uns avec les autres, qui ne sont pas forcément très lisibles du point de vue des propriétaires de logements.

Nous sommes convaincus qu'il faut remettre à plat tout ce qui est fait jusqu'à présent. Se reposer un certain nombre de questions, questionner aussi les autres collectivités, voir quels dispositifs permettent éventuellement d'apporter de meilleurs résultats, requestionner aussi l'investissement financier que nous portons à ce dispositif, voir comment l'optimiser. Voir comment on peut faire effet levier en maximisant l'aide, par exemple, sur une typologie de logements qui pourrait être les logements en précarité énergétique. Expérimenter aussi à plus large échelle le tiers financement qui permet en fait d'investir les économies qui seront réalisées dans le temps, et du coup d'aider à l'investissement. Tout cela est en train d'être posé et c'est plutôt l'année prochaine que l'on sera en mesure, je l'espère, de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions.

L'enjeu est important. Le challenge est clairement très difficile. Très peu de collectivités réussissent à atteindre leurs objectifs.

Au niveau national, nous devrions être à 500 000 logements rénovés en basse consommation par an. Nous sommes à moins de la moitié de cet objectif. Quand on voit cela, on se dit : « On baisse les bras. » Mais je ne suis pas vraiment quelqu'un de résigné, donc, ce que je vous propose, c'est de vous présenter un plan d'action plus ambitieux qui, en 2022, je l'espère, permettra d'enrayer et d'atteindre plus vigoureusement ces objectifs. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Qui vote contre ? Personne. Qui veut s'abstenir ? Personne.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame RAMI

M. Jean-François EGRON : Affaire n°73, Madame BICHET toujours, c'est la subvention à l'IDDAC (Institut départemental développement artistique culturel).

Mme BICHET
(n°73) Subvention à l'IDDAC - Autorisation - Décision

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président et chers collègues, je profite de cette délibération pour intervenir sur les questions de la culture. Vous savez que depuis un an, la culture est sous étouffoir. Notre tissu artistique et culturel, déjà en situation fragile, est en péril du fait de la pandémie. Les politiques publiques doivent protéger nos capacités culturelles et tous ceux qui vivent de la culture et qui la font vivre. Un vrai plan de soutien doit mettre en dynamique toutes les disciplines artistiques et culturelles, de spectacles vivants et des arts visuels. Cela implique la réouverture de tous les lieux culturels face à l'injustice du traitement réservé aux activités culturelles.

Plus de 50 théâtres aujourd'hui sont occupés à travers la France, métropolitaine et en Outremer par des techniciens, des artistes, des étudiants en école d'art dramatique. Ils demandent la réouverture des lieux de culture dans le respect des consignes sanitaires, la prolongation de l'année blanche et son élargissement à tous les précaires. La non-ouverture de ce secteur semble plus politique que sanitaire.

Je rappelle que le Conseil d'État en décembre dernier a dit ceci, je le cite « Le maintien de la fermeture de lieux de spectacle était attentatoire aux libertés et ne pourrait pas être justifié par la seule persistance d'un risque de contamination de spectateurs. » Il est donc urgent d'agir, non seulement pour les travailleurs qui les font vivre, mais aussi parce que cette situation affaiblit la capacité de création de notre pays. Les collectivités locales ont la possibilité, dans le cadre de leur politique culturelle, de soutenir les spectacles de proximité. Je sais qu'aujourd'hui, des maires ont décidé d'aller dans ce sens au niveau de la Métropole, et par la même, soutenir les travailleurs du spectacle qui refusent, comme l'on dit, « le massacre du printemps » en occupant les théâtres pour exiger leur réouverture, la garantie de leurs droits sociaux, et ils ont notre soutien, du moins le mien.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer ? Monsieur BAGATE.

M. Christian BAGATE : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste remercier Madame BICHET de ne pas avoir répondu à la question de Madame LOUNICI, notre collègue.

Mme Brigitte BLOCH : Je voulais dire un mot suite à l'intervention de Claude MELLIER sur l'avancée de notre plan de soutien à la culture parce que nous partageons bien sûr la préoccupation qu'a évoquée Claude de manière globale pour le soutien à la culture.

Déjà, sur le fond, plusieurs positions ont été prises au sujet de la réouverture des salles, mais nous travaillons sur un Plan de relance de la culture. Nous avons aujourd'hui trois axes : l'aide à la création et à la production culturelle, le soutien de l'économie culturelle des territoires et le soutien à la diffusion. Sur ce dernier point, nous avons travaillé avec les communes pour

identifier les projets et les spectacles à soutenir, et nous serons en mesure, lors du prochain Conseil, de vous présenter en détail l'état d'avancée de ce dispositif qui nous permettra d'apporter un soutien assez important aux opérateurs culturels sur le territoire et dans l'ensemble des communes de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Je n'ai pas beaucoup de précisions à apporter sur cette délibération. Je vais donc répondre à la question, mais en fait, maintenant que j'ai bien compris la question, j'ai répondu dans mon exposé, on rénove la moitié des 9 000 logements. L'objectif affiché était de 4 500 logements. Je vous avais exprimé ce chiffre dans mon exposé. Par ailleurs, pour toutes les questions précises de ce type, c'est bien de profiter des commissions pour pouvoir poser l'ensemble de ces questions.

M. le Président Alain ANZIANI : Exactement. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BRU**

M. Jean-François EGRON : Nous sommes à l'affaire n°82 présentée par Jean-Jacques PUYOBRAU. Il s'agit du soutien complémentaire de l'État dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, à l'Appel à projets (AAP), et puis le Fonds d'aide aux jeunes, le FAJ dans le cadre de la politique de la ville.

M. PUYOBRAU

(n°82) Soutien complémentaire de l'Etat, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, à l'Appel à projets (AAP) commun et exceptionnel du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et de la Politique de la ville pour favoriser l'insertion et l'accès à des activités économiques des personnes des quartiers prioritaires de la Métropole suite à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je ne me rappelle plus ce que l'on avait prévu pour voter, mais ce que je peux vous dire, c'est que l'on a un regard très critique sur cette délibération. Évidemment, quand on lit le titre, on ne peut être que pour lutter contre la pauvreté et puis essayer de trouver des solutions. Mais il y a deux aspects.

On trouve que l'appel à projets est une façon de faire qui est inefficace, qui n'est pas du tout adaptée, qui ne répond pas aux besoins. C'est quelque chose qui coûte cher. Cela met en concurrence le milieu associatif ou les gens qui pourraient jouer un rôle. C'est quelque chose que l'on critique, que l'on pourrait dénoncer parce que l'on peut faire tout à fait autrement.

Et puis, l'autre aspect, c'est combattre la pauvreté et ses conséquences. C'est toujours pareil, cela rejoint ce que je disais tout à l'heure sur la question des recrutements et des renforcements des services publics. La puissance publique ou les collectivités ont peut-être un autre rôle à jouer que de toujours ou subventionner ou faire des chèques. À un moment donné, il faut

prendre en charge directement les problèmes. La question de la pauvreté ou ses conséquences, c'est cela. C'est que dans les quartiers populaires là où les gens souffrent, oui, cela veut dire qu'il faut être présent, qu'il faut faire. Cela veut dire qu'il faut recruter. Les centres d'animation, il faut les renforcer. Les animateurs, les psychologues... Alors, cela ne répond pas à la pauvreté en tant que telle, mais en tout cas, cela peut répondre aux conséquences. Cela peut aider la population. C'est mettre en place des structures collectives, là où la population se retrouve. Cela peut être des dispensaires de santé. Ce sont des lieux de culture. Ce sont des lieux de rencontre. C'est tout cela. Il manque une politique qui permet d'être là, de répondre à des besoins, de mettre en place des moyens humains, financiers et physiques qui permettent d'être des acteurs, en tout cas de réponse à la souffrance sociale parce que l'on sait qu'elle s'agrandit. La crise sanitaire, tout le monde le sait, va durer encore certainement, cela va encore une fois amplifier tous ces problèmes-là.

C'est pour cela que l'on est très sceptiques sur la façon de faire. On pense qu'au bout du compte, il y aura certes de l'argent dépensé, il y aura certes des chèques, mais au bout du compte, ce sera relativement inefficace. Et d'ailleurs c'est très critiqué par le milieu associatif parce que cela ne répond pas à des besoins réels de soutien, des soutiens de trésorerie, de faire en sorte qu'elle tienne la route dans la période actuelle. Et les appels à projets, non, ce n'est pas du tout ce que cela va faire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. **Monsieur PUYOBRAU**.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, tout simplement pour donner écho à l'intervention de **Monsieur POUTOU**, bien entendu, et dans la période actuelle et s'agissant des publics concernés, on peut considérer que cela n'est pas suffisant. Toutefois, cela a le mérite d'exister. C'est l'histoire du verre à moitié vide/à moitié plein. Aujourd'hui, on peut avoir un regard critique dessus. La Métropole, dans le cadre de la Politique de la ville, est présente auprès de ces publics prioritaires. Ce que l'on peut remarquer, c'est que l'État a été relativement absent puisque nous aurions été éligibles à 200 000 euros supplémentaires, et l'État n'ayant retenu que deux porteurs de projets pour un montant de 46 000 euros, il fait défaut sur 154 000 euros qui aurait pu bénéficier à nos publics prioritaires. Nous ne pouvons que le constater et le déplorer, mais comme je vous le disais précédemment, ces 154 000 euros seront effectivement réutilisés dès le printemps prochain, c'est-à-dire incessamment sous peu, si je puis m'exprimer ainsi, dans le cadre d'un nouvel appel à projets. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Jean-François EGRON : Affaire n 84, **Jean-Jacques PUYOBRAU** également, c'est la délibération relative à la mobilisation du parc privé à des fins sociales – Paiement de la subvention 2020.

M. PUYOBRAU

(n°84) Délibération relative à la mobilisation du parc privé à des fins sociales - Paiement de la subvention 2020 au titre de l'animation de la plateforme Louer clé en Main - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**. Non. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Pas davantage.

Vote contre ? Personne. Abstention ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je prends le relais de **Monsieur ÉGRON** pour le secrétariat de la fin de cette séance. **Madame MELLIER**, affaire n°87 : RER (Réseau express régional) métropolitain – Études et travaux relatifs à la création d'une origine/terminus ferroviaire à Saint-Mariens. Étape 1 : sécurisation des manœuvres en gare.

Mme MELLIER

(n°87) RER métropolitain - Etudes et travaux relatifs à la création d'un origine/terminus ferroviaire à St-Mariens - Etape 1 : sécurisation des manœuvres en gare - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur LABARDIN**.

M. Michel LABARDIN : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, bien évidemment, ces travaux sont nécessaires pour pouvoir avoir une opérationnalité plus importante de cette ligne diamétralisée. C'est le moment de redire qu'effectivement, ce projet de RER métropolitain ambitieux s'étale sur une longue durée, que des aménagements sont nécessaires, qu'il faut un levier de moyens, qu'il faut activer auprès de la Région et du contrat de Plan État-Région et de la SNCF bien sûr, parce que penser comme, c'est souvent le cas, à la solution qui est renvoyée à beaucoup plus tard, cela va nous mettre en difficulté de façon intermédiaire. Alors, il faut ces travaux bien évidemment de la même manière qu'il faut pouvoir rénover des gares et créer des pôles d'intermodalité. Bien évidemment, la gare de la Médoquine est un maillon essentiel, non seulement pour le besoin métropolitain, mais aussi comme affirmation dans un avenir proche si tous les travaux sont réalisés de la grande gare du Campus universitaire et pas seulement bien sûr des grands équipements de santé à proximité notamment grâce à un pôle d'intermodalité.

Pour autant, et nous le disons souvent, et j'en suis convaincu moi-même, il ne peut pas y avoir de monoculture ni en matière de mobilité, ni d'ailleurs dans le reste de la pensée ou l'action publique. C'est un spectre de solutions. Le RER est une solution efficace pour amener les habitants qui viennent de loin souvent, ou d'un lointain proche, mais en tous les cas qui ne sont pas forcément métropolitains pour accéder rapidement à la Métropole. L'utilisation du RER métropolitain comme un transport collectif métropolitain demandera beaucoup de temps. Nous avons eu une bonne expérimentation avec la ligne Créon-Bordeaux qui demande à être dupliquée sur d'autres territoires, renforcée pour créer un maillage radial de car express vers la Métropole, bien sûr combinée avec les autres moyens de transport.

Autrement dit, si le RER est une bonne solution, n'oublions pas que son effet sera essentiellement pour les extra-métropolitains. N'oublions pas que nous avons des effets à court terme qu'il faut prendre en compte, et que les cars express sont, sans doute, une solution de très court terme, efficace, qu'il faut absolument prolonger avec l'aide de la Région.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous sommes d'accord. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire rapide. On a déjà eu beaucoup de débats sur le RER métropolitain. Il y a eu récemment, on a vu dans la presse, une prise de position de deux associations, remettant en cause en quelque sorte l'utilité du RER métropolitain.

On voit bien que c'est un sujet qui va nous « promener pendant quelques années » d'autant plus que ce que l'on peut regretter aujourd'hui, c'est le calendrier. Je pense qu'il faut quand même distinguer deux choses. Moi, ce que je défends, depuis le début de ce projet, c'est qu'il y a ce qui est du ressort de l'amélioration du réseau pour mettre en œuvre un RER métropolitain avec un cadencement à 30 minutes. Il y a nécessairement des investissements à faire. Mais on a aussi sur ce réseau avec ses 18 gares, 16 + 2 bientôt, la capacité à mettre en œuvre un système dit de RER métropolitain avec une diamétralisation. Donc, c'est de notre ressort, et c'est à distinguer. C'est pour cela qu'il y a sûrement un rapport de force ou une meilleure discussion à avoir avec la SNCF parce que je sais que c'est très compliqué, c'est à distinguer de certains investissements qui sont nécessités par d'autres projets et qui, eux, ne sont pas forcément de notre ressort.

Ce que j'ai l'impression, parfois, ce n'est pas une critique des services, on voit bien que c'est compliqué la discussion avec la SNCF. Ce qui est compliqué sur ce sujet, c'est que l'on est pris dans un malstrom d'investissements dans lequel le RER est dedans, et dans lequel on a un calendrier qui, visiblement, n'est pas supportable ni viable.

Donc, par rapport à cela, je pense qu'il faut peut-être prendre des initiatives. On a, je pense que c'est une chance, un Président de la SNCF, Monsieur FARANDOU, qui connaît bien Bordeaux puisqu'il est originaire de Bordeaux. On a plusieurs projets de RER au niveau de la France, que ce soit à Toulouse, que ce soit dans d'autres villes parce qu'il y a de multiples étoiles ferroviaires. Moi, ce que je souhaiterais, c'est qu'il y ait une vraie discussion avec Monsieur FARANDOU pour que l'on puisse avoir une forme d'expérimentation assez rapide pour une mise en œuvre plus rapide de ce RER métropolitain qui ne changera pas la donne, je suis d'accord, avec Monsieur LABARDIN de fond en comble - on est, bien sûr, sur des solutions multiples - mais qui peut offrir un vrai service.

Je rappelle pour terminer, quand je suis à Bordeaux Saint-Jean et que je vais à Saint-André-de-Cubzac, cela prend 25 minutes. En revanche, je passe à Carbon-Blanc, mais à Carbon-Blanc, je ne m'arrête pas. Si je suis étudiant, que nous sommes vendredi et qu'il est 14 heures, je ne peux pas m'arrêter à Carbon-Blanc si j'habite là. Donc, il y a une vraie notion de service qui doit être mise en œuvre. Je pense qu'il n'est pas tenable aujourd'hui d'attendre l'horizon 2030 pour mettre en projet ce dossier. Il doit y avoir des solutions plus rapides. Il doit y avoir une expérimentation. Il faut que la SNCF aussi arrive à sortir parfois du carcan de ses contraintes techniques, de ses contraintes sociales qui mettent un calendrier qui est, à mon sens, pas du tout tenable, et qui risque en fait, et j'en termine là, de faire de ce projet un projet mort-né.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Juste une phrase pour dire que je suis d'accord avec ce que j'ai entendu dans l'enjeu du RER métropolitain dans la mobilité de demain, et on espère qu'elle ne soit pas au-delà de 2030, mais avant. Je suis d'accord, il faut accélérer le mouvement.

Cependant, le RER métropolitain, sa fonction première, c'est en effet de relier les territoires périurbains de la Métropole, mais on passerait quand même à côté du sujet si le RER métropolitain n'a pas là aussi une fonction fine de transport dans la Métropole, sinon, c'est du TER. Il faut que l'on travaille aussi dans la Métropole. Donc, c'est les deux fonctions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci Monsieur le Président. Moi aussi, mon intervention va être assez rapide. Je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui, l'autorité organisatrice, c'est le Conseil régional. Donc, comme le disait Michel LABARDIN, il faut inscrire dans le contrat État-Région le fait qu'il y ait ce RER métropolitain, et cela rejoint d'ailleurs ce que je viens d'entendre.

La deuxième chose, le calendrier. Le calendrier, c'est aussi un calendrier technique. La circulation des trains, l'objectif principal, c'est la sécurité des gens qui sont transportés. On ne peut pas malheureusement aller plus vite sur la partie technique. Cela n'empêche pas qu'il faut réfléchir, et notamment aux deux gares dont on parle bien évidemment sur la couronne bordelaise pour améliorer la mobilité et les déplacements.

Enfin, le RER métropolitain est aussi un TER quelque part puisque l'idée, c'est de ressembler un peu au RER parisien avec des missions différentes pour les trains. On peut avoir des trains directs Bordeaux - Saint-André-de-Cubzac en 15 minutes, mais aussi des trains semi-directs qui s'arrêtent dans une gare entre Bordeaux et Saint-André, puis des trains omnibus, et c'est en fonction des besoins des clients de la SNCF et des usagers du train. C'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut le regarder même si je vous rejoins, le calendrier paraît très lointain, mais n'oublions pas les contraintes techniques et de sécurité. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste un mot avant de donner la parole à Claude. Je partage tout à fait l'avis que le RER métropolitain est un grand projet sur 10 ou 20 ans. Mais il faut bien que nous l'abordions avec séquence, c'est ce qui a été dit. Je pense que si on veut tout faire en même temps, on ne le fera pas, on mentirait aux uns et aux autres. On voit bien qu'il faut beaucoup de patience, mais que l'on peut aller progressivement.

Pour aller progressivement, d'abord, il faut distinguer le RER métropolitain et les aménagements ferroviaires du Sud de la Gironde. Si on confond les deux, on va s'enliser d'une façon considérable avec des coûts que l'on ne saura pas supporter. Pour les aménagements ferroviaires du Sud Gironde, on approche du milliard. Donc, chaque jour, on approche un peu plus du milliard aujourd'hui. Vous voyez qu'on le dépassera évidemment. Si on se concentre uniquement sur certaines séquences du RER métropolitain, ce sont des budgets qui deviennent tout à fait atteignables avec la Région et avec la SNCF. Donc, je pense que l'on pourrait y arriver.

Moi, j'y crois s'il y a une forte politique commerciale de la SNCF et une forte politique de communication. Et si on arrive à expliquer qu'en prenant le RER à Cenon ou à Ambarès pour aller à Pessac et demain à Talence, et effectivement la gare de Talence, la Médoquine, c'est vraiment un carrefour majeur donc il faut que l'on avance, mais les études ne sont pas prêtes, la concertation n'est pas engagée, donc, ce n'est pas pour tout de suite, mais c'est vraiment tout à fait majeur. Si on explique qu'en prenant le RER à Cenon, on peut arriver à Pessac dans un délai beaucoup plus bref qu'en voiture, les gens renonceront à leur voiture. Encore faut-il que le coût soit acceptable pour le passager, et deuxièmement, que la vitesse soit au rendez-vous, sinon, évidemment, ils continueront à prendre leur voiture.

J'y crois vraiment, mais il faut une forte politique de communication avec la SNCF que l'on rencontre périodiquement, en particulier avec Claude MELLIER à qui je redonne la parole.

Oui, une réponse aussi. Oui, le RER métropolitain sera dans le futur contrat de plan dont la signature a été repoussée après les élections régionales.

Mme Claude MELLIER : Je partage les propos de Michel LABARDIN quand vous évoquez le fait qu'effectivement, c'est une solution pour ceux qui viennent de loin et de ce fait, c'est une solution pour éviter que la voiture rentre dans la Métropole.

En même temps, c'est une solution. Ce n'est pas la solution qui va permettre de réduire la voiture. Mais cela en est une qui peut, sur le long terme, contribuer à améliorer la circulation, fluidifier la circulation. Donc, je crois qu'effectivement, comme l'a dit Clément ROSSIGNOL-PUECH, il faut que l'on travaille dans l'urbain, dans la Métropole pour valoriser le RER, la ligne de ceinture qui est encore fortement méconnue dans la population et les avantages que cela représente. D'où une politique de commercialisation et de communication autour de l'existence du RER. On en est au tout début.

Après, je crois qu'il faut mesurer ce que signifie aussi l'adaptation du réseau ferroviaire tel qu'il est pour répondre à la diamétralisation, pour répondre aux besoins de circulation. Il y a des normes techniques qui prennent du temps. Les normes techniques de la SNCF ne sont pas les normes que l'on rencontre habituellement. Il faut du temps pour l'étude, du temps pour les travaux. C'est vrai que si on pouvait améliorer et réduire ce temps-là, c'est notre objectif, bien entendu, mais on ne peut pas, nous, proprement dit, réduire ces éléments dits techniques.

Par contre, politiquement, on peut peser et intervenir pour faire en sorte que la SNCF réduise, contribue à réduire techniquement. Mais vous voyez, il y a des limites. Sinon, concernant la sécurisation de la gare de Saint-Mariens et son exploitation à la demi-heure, il faut voir que cela demande plusieurs études et cela demande du temps. Mais je pense que l'on est sur le bon rail, excusez-moi l'expression. Donc des nouveaux signaux vont être mis en place pour automatiser et la sécurisation pour la traversée des rails, la circulation notamment des voyageurs, mais tout cela s'inscrit dans un processus et dans des normes qui sont liés à la SNCF.

Je partage l'idée que c'est un projet d'avenir que l'on construit aujourd'hui, mais qu'il faut valoriser dès aujourd'hui au niveau de la communication et au niveau tarifaire, comme cela a été dit, pour inciter la population à laisser la voiture et prendre le train à Saint-Mariens pour éventuellement aller à Bordeaux ou à Langon.

Bien entendu se pose la question de la Médoquine, mais là aussi on va essayer de répondre à l'attente réitérée plusieurs fois de Monsieur SALLABERRY, que cette gare de la Médoquine soit inaugurée en 2025. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à Claude MELLIER. Merci aussi à Clément et à Béatrice de tout leur travail en faveur du transport en commun. C'est un sujet tout à fait majeur.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Affaire n°90 portée par Madame DE FRANÇOIS : Convention relative à l'acceptation tarifaire des titres urbains TBM (Transports Bordeaux Métropole) dans les trains régionaux de la ligne du Médoc au sein du périmètre de Bordeaux Métropole. Avenant n°1.

Mme DE FRANÇOIS

(n°90) Convention relative à l'acceptation tarifaire des titres urbains TBM dans les trains régionaux de la ligne du Médoc au sein du périmètre de Bordeaux Métropole - Avenant n°1
- Décision - Approbation

Béatrice de FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président. Merci Madame la Vice-présidente. Une question et une remarque sur cette délibération très importante, qui permet de rendre accessible à tous l'utilisation du réseau TER qui est beaucoup trop coûteuse aujourd'hui pour les usagers, notamment sur les territoires métropolitains. C'est une vraie avancée, mais je m'interroge tout de même sur la question de l'extension de cette expérimentation à d'autres lignes.

Je pense, bien sûr, à la ligne Libourne-Arcachon, et notamment à sa partie métropolitaine. Je regrette vivement et beaucoup d'usagers regrettent vivement que l'on n'ait pas, dès cette année, dès ces premiers mois de mise en place de ces liaisons diamétrales entre Libourne et Arcachon, proposé une expérimentation d'autorisation pour les usagers à utiliser leurs titres TBM pour l'utiliser. Je vais vous donner juste un chiffre qui est quand même assez éloquent. Si je prends aujourd'hui, par exemple, le cas d'un habitant de Pessac ou d'un habitant d'Ambarès qui voudrait faire Ambarès depuis la gare de La Gorp à Pessac, il faut déboursier 4,70 euros pour un ticket aller simple. Cela veut dire 9,40 euros sur un aller-retour. C'est vraiment beaucoup trop élevé.

Vous avez évoqué précédemment qu'il y avait des questions de communication derrière l'utilisation de cette ligne. Je crois qu'il n'y a pas seulement une question de communication, il y a aussi une question de tarification. Les tarifs qui sont aujourd'hui proposés par la SNCF sont vraiment totalement inadmissibles pour les usagers. Ce n'est pas normal que ce soit à la Métropole de compenser cela, mais il vaut mieux que nous le fassions, nous, que d'attendre éternellement que ce soit financé par d'autres dispositions. Est-ce qu'il est prévu que, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, vous envisagiez une extension de cette expérimentation de la ligne diamétrale Libourne-Arcachon, bien sûr, pour la partie métropolitaine, entre la gare de l'Alouette et la gare d'Ambarès ? Il y a aujourd'hui plusieurs associations qui viennent critiquer le RER en disant qu'il n'y a personne, mais effectivement, si on propose encore une tarification à 9,40 euros l'aller-retour, il est très clair qu'il n'y aura personne et ce ne sera pas le fait de la non-attractivité de cette ligne, mais du fait de la non-attractivité de la tarification.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous parlez avec bon sens, Monsieur GARRIGUES. Oui, Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, surtout ce qu'il y a de vraiment quasiment scandaleux, c'est que l'on vient financer une compensation qui n'existe pas. Il n'y a pas de voyageurs, les gens ne

vont pas d'Ambarès à Pessac. On va venir compenser quelque chose, mais de toute façon, il n'y a pas de perte puisqu'il n'y a pas de voyageurs. Donc, en fait, l'instauration d'un tarif public sans compensation, c'est directement une recette supplémentaire. Donc, là, on est dans une compensation quelque peu fictive, et c'est cela qui est anormal.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Tout simplement s'il n'y a pas de voyageurs, on ne compense pas. Et il s'agit d'une expérimentation. Donc, si nous expérimentons, c'est bien pour essayer d'aller plus loin dans ces complémentarités de mobilités.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité ? Je vous en remercie.

Unanimité

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Affaire n°91 toujours portée par Madame DE FRANÇOIS concernant le contrat d'objectifs départemental portant sur la sûreté, la prévention de la délinquance, la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel dans les transports collectifs de voyageurs – Outil de suivi des faits délictueux.

Mme DE FRANÇOIS

(n°91) Contrat d'objectifs départemental portant sur la sûreté, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel, dans les transports collectifs de voyageurs - Outil de suivi des faits délictueux - Conventions - Décision - Autorisation

Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous allons voter contre cette délibération. Effectivement, le titre est révélateur. C'est toujours un peu pareil d'ailleurs, cette vision du pouvoir, dès que l'on parle de la délinquance, derrière, c'est tout l'aspect répressif. On voit avec qui la coopération va se faire : Préfecture, Police nationale, Police municipale, Justice, tout l'arsenal est là. On pense que c'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a une violence. D'ailleurs, est-ce qu'il y a des rapports qui ont été faits qui expriment une augmentation de cette violence-là ? On ne le voit pas. Pourquoi maintenant on discuterait de cela ? Visiblement, oui. On a des échos qui montrent que, mais on ne le voit pas en chiffres. Il y a des violences qui sont toutes mélangées et listées. Cela fait bizarre. Il y a, y compris dedans, la fraude qui apparaît à un moment donné. En quoi la fraude est une violence comparable au sexisme, ou à d'autres formes de délinquance ou même au terrorisme ? Il y a une sorte de mélange de tout. Par contre, n'apparaissent pas les violences racistes ou les violences homophobes. Pourquoi ? À ce moment-là, est-ce qu'un tri a été fait sur telle ou telle violence ? Donc, il y a cela.

Après, je reviens sur la question de « Comment on règle ces questions-là ? » parce qu'elles sont réelles. Par exemple, il n'y a pas de collaboration avec les syndicats, avec les associations, avec les quartiers parce qu'il y aurait aussi tout cela à discuter, de la sensibilisation à la fois contre les violences dans les transports collectifs, mais en lien avec d'autres formes de

violences qu'il peut y avoir aussi qui sont dans la société aujourd'hui, qui sont peut-être en partie liées à l'aggravation de la pauvreté et de la précarité. Tout cela, on ne sait pas. C'est tout cela qu'il faudrait vérifier. On pense que ce n'est pas juste comme cela une délinquance qui se développerait, qu'il faudrait combattre. Il y a aussi une société qui est profondément violente. C'est de tout cela dont il faudrait discuter.

Donc, c'est certainement très, très limité que de concevoir la coopération qu'uniquement avec des forces policières. Il faudrait absolument renforcer tout ce qui peut être solidarité, tout ce qui peut être lien de discussion avec justement les syndicats et les associations parce que, par exemple, à TBM, a existé et existe toujours une équipe qui est sensée sensibiliser sur les violences. C'est une équipe qui s'appelle « Prévention assistance », une équipe qui allait dans les écoles, qui ne le fait plus, qui était en lien avec les associations de quartier qui ne le font plus parce qu'elles sont débordées, parce que la seule façon d'agir maintenant, c'est dès qu'il y a une violence, ils agissent là-dessus et puis il n'y a plus de moyens, il n'y a pas d'effectifs. C'est tout cela qu'il faudrait aussi remettre en marche, c'est arriver à ce qu'il y ait un problème qui soit posé très largement, et pas toujours avec cette vision du pouvoir qui s'apprête à taper dessus dès que cela ne va pas. Donc, on vote contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole ?
Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, mais c'est fort dommage de ne pas voter pour quelque chose qu'attendent tous les usagers des transports, c'est-à-dire être en sécurité. Je crois qu'il est de notre devoir à chacun de faire une partie de ce chemin, de ce travail. Et si vous aviez écouté mon propos, vous auriez peut-être entendu que je parlais de médiation et de collaboration. Effectivement, les acteurs locaux sont associés. Les comités de quartier, les élus aussi des quartiers des villes sont associés, et ce n'est pas que la Métropole et les services de l'État, c'est la SNCF, c'est la CALI (Communauté d'agglomération du libournais), c'est tout le monde. Et je crois que c'est un intérêt public, et je suis fière de porter une délibération et du travail qui a été fait notamment par les services de Bordeaux Métropole et de cette grande concertation qui a eu lieu et qui va continuer.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, Monsieur POUTOU vote contre. Qui s'abstient ?
Personne. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je vais passer à l'affaire n°93 Il s'agit de l'expérimentation d'un bus hydrogène – Accord de conduite de test.

Mme DE FRANÇOIS
(n°93) Expérimentation d'un Bus hydrogène - Accord de conduite de test - Décision - Autorisation

Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci Monsieur le Président. Vous ne serez pas surpris que j'intervienne sur ce sujet. Je serai bref, mais c'est un sujet suffisamment important pour qu'on lui accorde plus qu'une ligne, même une ligne de bus.

Pourquoi je dis que c'est important ? En 2030, dans le cadre des engagements pris, beaucoup de villes seraient amenées à interdire la circulation des véhicules thermiques. Lorsque l'on regarde le bilan de rejet du CO₂ dans l'espace, par rapport aux activités humaines, je ne parle pas du logement, on constate que les déplacements sont la première cause. Je ne vais pas vous lire tous les chiffres que j'ai retrouvés dans une analyse d'il y a 2, 3 ou 4 ans publiée par *Le Monde* et *Le Figaro* : 29,7 % des rejets de CO₂ viennent des transports. Et si on décompose ces 29,7 %, les voitures : 15,7 %, les poids lourds : 6,3, les véhicules utilitaires : 5,8, les autres transports 1,1, et j'ai gardé le meilleur pour la fin, tous les vols internationaux en France, 0,80 %.

Je le répète aujourd'hui par rapport à votre intervention d'hier, Monsieur le Président, que j'ai beaucoup appréciée, parce que j'ai entendu les trémolos : « Je ne veux pas de morts à cause des avions pour aller travailler », d'autres disant : « Mais la convention citoyenne avec tous les grands experts... », je répète parce que les chiffres sont têtus, 0,80 % du CO₂ rejetés en France viennent des avions des lignes intérieures.

Alors, il y a quand même urgence par rapport à l'objectif, mais s'il y a urgence, j'allais dire, pour prendre une expression qui a été dite ce matin, c'est qu'il faut pour ces déplacements de véhicules changer notre fusil d'épaule. J'avais un Adjudant, qui était un homme de culture et qui disait : « Lorsque l'on veut changer son fusil d'épaule, il vaut mieux avoir plusieurs cordes à son arc. » J'avoue que je n'ai pas toujours compris sa formule, mais elle me permet de flécher les différents sujets.

Il y a les véhicules légers, taxis ou les particuliers, il y a les bus, les transports en commun, les camions, les bennes, etc., tout cela. Il y a déjà eu dans le monde quelques initiatives pour les taxis. On le voit à Paris, il y a aujourd'hui 200 taxis à hydrogène, il y en aura 600 à la fin de l'année. Pour les véhicules particuliers, TOYOTA avait lancé un modèle fort coûteux, à 80 000 euros. Il en a vendu 3 000, ce qui était son objectif. Et il lance l'an prochain un véhicule à 30 000 euros, et il espère en vendre 30 000. Les camions, il y avait IVECO, HYUNDAI, je passe, le train ALSTOM et les bus, et nous sommes concernés directement par ces bus à hydrogène. Il y a même un bateau, qui, depuis 2017, un bateau de commerce, circule à l'hydrogène pour tester justement le système.

Si on veut remplacer ce qui est thermique par un autre système de transmission, ou de propulsion, je ne sais pas comment on l'appelle, il y a soit les batteries soit l'hydrogène. Si on fait le bilan des deux : batteries, il y a le problème de la fabrication qui n'a rien d'écologique. Il y a la capacité qui est limitée. Il y a le temps de recharge qui est un handicap. Et le recyclage qui, lui aussi, pose un énorme problème.

L'hydrogène, il y a trois types d'hydrogène, vous le savez comme moi, le méthane que l'on décarbonise – je ne suis pas sûr des mots - ce qui ne fait que rejeter de la vapeur d'eau gaz à effet de serre, mais qui s'élimine au bout de quelques jours, contrairement au CO₂ pour lequel il faut 130 ans, je crois.

Le H₂, l'hydrogène vert, c'est celui qui est le plus intéressant pour nous qu'il faut fabriquer par hydrolyse. Le problème c'est qu'il est beaucoup plus coûteux. L'hydrogène gris, c'est 1,7 euro par kilo. L'hydrogène vert, c'est 7 euros par kilo.

Et il y a le troisième hydrogène auquel on n'a pas souvent pensé, c'est l'hydrogène blanc, celui qui se trouve sous la mer ou dans le sol. Il se trouve qu'il a été découvert souvent par erreur

par des sociétés qui cherchaient du pétrole et qui sont tombées sur des nappes d'hydrogène, notamment au Mali, il y a 7 ans où ils ont utilisé cet hydrogène pour chauffer un village. Ils se sont rendu compte que la pression malgré 7 ans d'utilisation restait constante. Cela a montré qu'il y avait une régénération.

Bref, il y a tout cela. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, nous, c'est la fabrication de cet hydrogène vert que l'on doit faire, et naturellement par une méthode décarbonée, nucléaire, barrage, éoliennes, panneaux solaires, etc.

L'avantage de l'hydrogène en plus, c'est le temps de recharge. Pour un véhicule, il faut 3 minutes, et sa capacité, c'est 500 km environ pour un véhicule léger et 400 pour un poids lourd.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole lance effectivement cette expérimentation, et c'est très bien, mais je crois qu'il faut avoir une autre ambition. C'est celle, avec les entreprises, d'essayer d'obtenir que dans notre Département, notre Métropole si possible, on développe une capacité de produire de l'hydrogène vert, mais également de produire des piles à combustible.

Or, je ne suis pas Martin LUTHER KING, mais j'avais eu un rêve il y a 4 ans, et ce rêve, cela avait été d'utiliser FORD avec les entreprises qui étaient prêtes à jouer le jeu pour faire une magnifique usine de fabrication à la fois d'hydrogène et en même temps de piles à combustible. Je la voyais couverte de panneaux solaires fabriquant de l'énergie, c'était un beau projet.

Malheureusement, on constate aujourd'hui que cela paraît très difficile avec le démantèlement de FORD qu'évoquait Monsieur POUTOU. Donc, il faut que l'on trouve une autre solution pour essayer d'arriver à ce but de fabriquer moteurs et hydrogène.

Et puis, on a un autre problème aussi, c'est la fabrication des installations des zones de recharge. Il y en a actuellement 40 en France, dont 4 en Île-de-France. Le Gouvernement, dans son plan, en vise 1 000 en 7 ans, 8 ans, mais cela en fera encore 10 fois moins que l'essence. Enfin, il y a cela, on peut le faire. Les ingénieurs pensent que le meilleur moyen, c'est d'installer une petite centrale d'hydrolyse, et de là alimenter une ou deux stations.

Donc, il y a un formidable plan, une belle ambition. Vous connaissez tous la phrase d'Alfred CAPUS qui disait : « Vouloir arriver, c'est déjà avoir fait la moitié du chemin. » Alors si ensemble nous faisons cette moitié de chemin en prenant aujourd'hui un engagement fort d'aller dans cette belle aventure qu'est l'hydrogène ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur CAZABONNE. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, chers habitants, différents constructeurs proposent aujourd'hui des véhicules à hydrogène et, comme le précise ce rapport, cela permettra de vérifier que les performances de ce transport en commun sont compatibles techniquement, économiquement et environnementalement avec nos besoins. Pour cette délibération, nous voterons pour. Cependant, je pense que nous devons rester vigilants vis-à-vis de ce choix d'expérimenter ce type de bus à l'état actuel de sa production. Ce gaz est classé extrêmement inflammable. En effet, seulement 4 % de dihydrogène dans l'air ou une fuite trop rapide permet son explosion immédiate.

Clarifions les choses. D'abord, ce produit est fait de façon industrielle, quasiment que pour certains marchés, le marché surtout pétrolier et les engrais, et surtout 94 % de son procédé technique pour l'élaborer sont émetteurs de gaz à effet de serre, ce qui signifie quand même beaucoup de CO₂ et de nanoparticules dont la santé et la pollution en pâtissent.

De l'état gazeux, il faut le comprimer et le liquéfier. À ce titre, l'Allemagne et les États-Unis avaient fait marche arrière après l'explosion d'une station en Norvège en 2019. Donc, effectivement, comme évoqué, TOYOTA, le leader mondial du marché, avec ses 9 000 véhicules sur les 11 000 au total, avait retiré son fameux modèle, le Mirai.

Toutefois, les constructeurs ont de grandes ambitions, et en particulier dans les flottes, cela a été évoqué, les taxis, les camions, les bennes à ordures ménagères bien sûr, et puis les bus. Mais son coût au niveau du trajet est toujours 6 fois plus élevé comparé à l'essence ou au gasoil. Ainsi, installées dans les véhicules, les piles à combustible ont un rendement optimum qui n'est que de 30 % pour produire de l'électricité d'un côté, et puis de l'eau grâce à l'oxygène de l'air.

Il est heureux de constater que la France innove également dans ce type de procédé. Cependant nous sommes toujours face à un avantage important des véhicules tout électrique lithium-ion par rapport à celui des piles à hydrogène d'un gain de 20 % environ.

Il est à noter que sur les solutions retenues par la Métropole de faire fonctionner nos bus au bio-GNV (Gaz naturel pour véhicules) ou gaz méthane issu de la biomasse, nous sommes toujours deux fois moins chers que le dihydrogène, intéressant ! Ainsi, la nécessité de rechercher de la flexibilité dans nos ressources en énergie et de trouver des solutions toujours plus décarbonées est toujours possible.

Notre dépendance aux grands fournisseurs d'énergie actuels est aussi un facteur politique important à prendre en compte.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, je crois que l'on a compris ce que vous vouliez dire.

M. Marc MORISSET : Oui, je vous remercie de bien vouloir m'écouter, et de tolérer ces petites clarifications.

En effet, elle ouvre la voie prioritairement à ceux qui sont déjà en place et qui sont très loin d'être respectueux des propositions de la Convention citoyenne sur le climat comme la décentralisation des énergies. Car actuellement, ces deux industries - en gros, le pétrole et les engrais - veulent continuer à en produire, et ce malgré les pertes en stockage et en ligne importantes. Et il faut prendre aussi en considération les milliers de litres de gaz comprimés au-dessus des bus.

C'est pourquoi cette expérimentation de bus à hydrogène est certes intéressante si et seulement si nous arrivons à produire à court terme du dihydrogène 100 % vert en quantité suffisante, issu de 100 % d'énergie renouvelable le plus localement possible, pourquoi pas en régie et accompagné d'une politique énergétique très ambitieuse et non biaisée. C'est-à-dire sans l'énergie nucléaire dont les lobbies souhaiteraient produire le dihydrogène dit jaune aux heures creuses via des centrales usées et via le procédé gourmand en électricité, l'électrolyse.

Cela induirait en sortie de ces centrales de transformer le courant alternatif en courant continu qui impliquerait de nombreux aménagements et de nombreuses énergies et entre autres aussi des ressources en matières premières comme le cuivre.

Bref, le dihydrogène...

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais terminer, merci. Le dihydrogène dans nos mobilités, reconnaissons que c'est bien une usine à gaz énergivore que nous allons devoir créer actuellement. Dans la complexité augmentée des véhicules face à la simplicité du tout électrique, c'est même aussi questionner pour l'hydrogène vert.

Mes chers collègues, expérimentons certes, mais avec prudence et lucidité. Appuyons-nous toujours sur un mix technologique déjà disponible pour atteindre nos objectifs de transition énergétique sachant que les batteries électriques de demain seront plus efficaces avec moins de matières premières moins rares et moins convoitées comme l'est le lithium, et sachant qu'une réduction globale de nos dépenses énergétiques d'un facteur 6 et bientôt 8 s'impose à nous. Ainsi...

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie. Si vous voulez qu'on termine ce soir, il faut que l'on soit tous brefs. Monsieur MORISSET, on vous a entendu. Si vous voulez, remettez-moi votre copie, on en prendra connaissance, mais merci.

Intervention écrite de Monsieur MORISSET (suite de son intervention orale)

Bref ! Du dihydrogène dans nos mobilités, reconnaissons que c'est bien une "usine à gaz" énergivore que nous allons devoir créer actuellement, et par la complexité augmentée dans les véhicules face à la simplicité du tout électrique, même le dihydrogène "100 % vert" est questionné ! Mes chères collègues, expérimentons certes, mais avec prudence et lucidité, appuyons-nous toujours sur un mix de technologies déjà disponibles pour atteindre nos objectifs de transition énergétique sachant que les batteries électriques de demain seront bien plus efficaces avec des matières premières moins rares et moins convoitées que ne l'est le lithium, et sachant qu'une réduction globale de nos dépenses énergétiques d'un facteur 6 et bientôt 8 s'impose à nous !

Ainsi, nous ne savons pas si la mobilité par le dihydrogène a de l'avenir. En revanche, l'Agence Internationale de l'Energie, RTE et l'ADEME recommandent le stockage de la surproduction des énergies renouvelables par ce gaz. De son côté, dans le domaine de la mobilité, l'association NégaWatt le priorise pour le fret ferroviaire et le transport maritime, donc en site dédié sécurisé, mais en revanche, elle souligne que sa pertinence énergétique, et implicitement politique, se trouve dans sa transformation en méthane en complément du gaz de ville. ...

En conclusion, de nombreux acteurs et experts confirment que le "100 % vert" d'énergies renouvelables est atteignable en 2050; ..., nous n'en étions qu'à 14 % fin 2019, alors évoluons vertueusement et rapidement ! Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite la parole ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je serai très bref. Tout d'abord, sachez que notre groupe entier, bien sûr, partage la passion d'Alain CAZABONNE pour l'hydrogène, c'est une chose dite.

Deuxièmement, on a pu critiquer notre action commune sur les déchets ce matin. Je pense qu'en termes de bus, on n'a pas à se critiquer mutuellement. On a très bien travaillé, je crois. Sur les 300 bus que nous avons, 70 % donc 210 fonctionnent au GNV, c'est très bien. 20 %

fonctionnent encore au diesel, mais nous avons décidé tous ensemble d'abandonner ceci à la fin 2022, donc tout va très bien. Il reste 10 % d'hybrides. Je comprends la décision du Bureau du 22 novembre 2020. Ce Bureau visait à faire disparaître les hybrides. 10 %, ce n'est pas grand-chose certes, mais tout de même qu'est-ce qui est prévu véritablement de cette disparition après les hybrides ? Je m'inquiète et je m'interroge sur ce qui est prévu. Pour les bus, cet état d'hybride, que prévoyez-vous pour les remplacer ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président. Cela va être très, très rapide. Simplement une question parce que l'on avait demandé, en commission, à pouvoir aussi expérimenter ce mode d'hydrogène durant au moins une ou deux journées lors de l'expérimentation sur la Liane 8 puisque vous savez que c'est l'un des modes qui est étudié dans le cadre du futur Bus à Haut Niveau de Service entre les boulevards, Pellegrin et Thouars et Gradignan. Dans la mesure où cela ne figure pas dans l'annexe 2 du contrat, est-ce que cette demande a bien été prise en compte, et est-ce qu'il sera bien possible de tester au moins sur une journée ce bus en situation réelle sur la Liane 8 ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SUBRENAT.

M. Kevin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président. Je serai très court. Je vous propose que les bus qui vont circuler sur la Métropole à base d'hydrogène, cet hydrogène soit issu de la commune d'Ambès. Nous avons une société qui s'appelle AKZO NOBEL qui rejette de l'hydrogène dans l'air actuellement, qui ne peut pas le valoriser pour des contraintes essentiellement économiques. Je vous propose de nous rapprocher d'eux, comme cela la boucle sera bouclée et on tordra le cou à certains principes comme quoi l'hydrogène est néfaste.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, sujet passionnant apparemment. Donc, pour répondre à tout le monde à la fois, je vais essayer à mon tour d'être très brève. Effectivement, nous avons 70 % de bus aujourd'hui qui roulent au GNV, et nous sommes en train de passer au GNV bio, ce qui est encore plus intéressant, et puis nous allons passer à 90 %.

Concernant le lieu de l'expérimentation, il n'est pas encore choisi, mais pourquoi pas la Ligne 8 à condition que ce ne soit pas trop loin des stations pour recharger les bus parce que cela peut être très compliqué avec l'hydrogène.

À terme, si nous choisissons cette solution d'hydrogène, il faudra le produire. Soit on met des citernes qui viennent avec de l'hydrogène vert à partir d'électricité verte, soit on aura une production locale, pourquoi pas à Ambès, mais on n'aura pas d'électricité verte en local pour produire suffisamment d'hydrogène vert.

Aujourd'hui, je vous rassure, nous avons plusieurs études en cours, soit pour récupérer de l'hydrogène, mais là encore c'est un problème, ce rejet, parce qu'il n'est pas pur, donc, il faut le retravailler, soit à électricité verte, et donc des champs d'éoliennes, de panneaux solaires, ou de production, je vais le dire, via la méthanisation des déchets.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Nous allons entendre Madame KISS : affaire n°96 concernant les communes de Bègles, Bordeaux, Talence, Villenave-d'Ornon pour l'aménagement de la Route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro et la création d'une voie nouvelle dans le quartier des deux Estey à Bègles – Adaptation des modalités de concertation en lien avec la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Mme KISS

(n°96) Communes de Bègles - Bordeaux - Talence - Villenave d'Ornon - Aménagement de la Route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les Boulevards et la rue Alexis Labro et création d'une voie nouvelle dans le quartier des deux Estey à Bègles. Adaptation des modalités de concertation en lien avec la crise sanitaire liée à la COVID 19 - Approbation - Décision - Autorisation

Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je crois que Métropole Commune(s) veut prendre la parole. Oui, je vous en prie Madame BONNEFOY.

Mme Christine BONNEFOY : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, un mot pour me féliciter de ce dossier qui est, comme chacun sait, un dossier au long cours.

D'abord parce qu'il porte sur un des axes les plus fréquentés et les plus problématiques parmi ceux qui permettent l'entrée dans notre agglomération. Et là, la question de sa fréquentation mériterait que l'on élargisse le propos à des sujets qui sont liés, par exemple, à l'aménagement économique du territoire du Département et de la Métropole qui aboutit depuis des décennies à concentrer la quasi-totalité des emplois au même endroit sur moins de 5 communes, mais je ne m'y attarderai pas puisque nous sommes déjà là depuis hier après-midi et nous avons tous l'ambition de terminer avant dimanche soir.

J'évoquais donc un axe fréquenté et également problématique. Problématique parce qu'il concerne 4 communes et pas les moindres. C'est un axe qui est long, qui n'a pas le même visage d'un bout à l'autre, qui n'a pas les mêmes largeurs de trottoirs de voirie, qui n'a pas les mêmes compositions en termes de commerces de proximité, qui comporte des intérêts très divers, parfois très contradictoires, mais à l'évidence, il y a des enjeux cardinaux dans ce dossier. L'un des principaux, c'est l'amélioration de la vitesse commerciale de la Liane 5, liane majeure du système de transport en commun TBM.

Un autre sujet, c'est la capacité à créer des voies de circulation douce, le Plan vélo, le Plan marche. Le tout, s'accompagnant bien évidemment, là où cela est possible, d'un embellissement arboré de cet axe d'entrée d'agglomération.

Certains sujets relèvent davantage des autres communes que de Villenave-d'Ornon, en particulier lors de l'approche des boulevards où l'espace entre les façades et la voirie se réduit à sa plus simple expression. Nous convenons que ce n'est pas simple. C'est compliqué. Cela

a été compliqué depuis des années. Le consensus est très délicat à obtenir, et je pense que l'on ne peut aujourd'hui que se réjouir que les populations des communes puissent enfin donner leur avis.

Je voudrais aussi nettement souhaiter que chaque commune sache faire un pas, y compris parfois quand tel ou tel point ne lui convient pas à 100 %. La voie de la concertation est essentielle. Pour ce faire, il faut que l'intégralité des options soit soumise au débat et pas seulement la seule partie que certains pourraient avoir envie de proposer.

Au vu de Villenave-d'Ornon, nous ne comprendrions pas que tel ou tel point de la concertation soit effacé par telle ou telle commune, ou que l'on demande de retirer ceci ou cela au motif de la crainte de l'avis des habitants. Ce serait tout de même un peu baroque à l'heure où chacun de nous, dans nos communes, a su mettre en avant l'importance de la démocratie participative lors des dernières élections municipales.

Donc, nous y sommes. La ville de Villenave-d'Ornon a fait valoir depuis longtemps maintenant sa vision des choses. Nous sommes évidemment très favorables à une concertation la plus dynamique et constructive possible telle que nous l'avons initiée sur la partie concernant la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Route de Toulouse à proximité du Pont de la Maye. Donc, il va appartenir désormais aux habitants de faire savoir ce qu'ils en pensent. Il ne faut pas que nous en ayons peur. C'est pour cela que nous sommes favorables à leur soumettre tous les scénarios possibles, toutes les options possibles, et nous devons accepter le sens de leur orientation et savoir en tenir compte.

Nous sommes également très demandeurs de réunions publiques afin de présenter et de vulgariser au mieux l'intégralité du dossier et donner ainsi à ceux qui sont intéressés tous les éléments d'appréciation à partir desquels ils peuvent se forger leurs opinions. J'ai cru comprendre qu'une concertation sur la stratégie de mobilité va se faire le 27 mars en présentiel ici même. À quand la concertation pour la Route de Toulouse ?

J'espère ne pas avoir été trop longue, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite également prendre la parole ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Moi aussi, je vais lire quelque chose, ce sont des gens qui sont en lutte contre le projet BAHIA, qui a un lien quasi-direct avec la délibération en question. Donc, je vous le lis, ce n'est pas très long.

« Cela concerne l'aménagement de la route de Toulouse et vise à surseoir à toute construction sur une bande de 50 m de part et d'autre de la voie.

Il est dommage que cette délibération ne soit pas arrivée plus tôt. Elle aurait permis d'éviter le saccage environnemental en cours sur la parcelle de la clinique Bagatelle.

Le volet immobilier du projet BAHIA a en effet démarré. 230 logements vont sortir de terre au prix de l'abattage de 28 arbres dont certains sont pourtant classés majestueux. La route de Toulouse est déjà saturée, on le sait, mais qu'est-ce qui est prévu en termes d'aménagement de la circulation sur cette portion pour aborder les nouveaux arrivants et les 4 000 passages en urgence prévus par an sur le seul site de Bagatelle ?

Des délibérations de la Métropole et de la ville de Talence ont prévu l'implantation d'un giratoire au croisement de la route de Toulouse et de la rue Frédéric Sevene dans le seul but d'accéder au complexe hospitalo-immobilier BAHIA. Pourquoi ce projet n'est pas mentionné lorsque l'on parle de l'aménagement de la route de Toulouse ? Quel est le calendrier des travaux ?

Nous rappelons notre opposition à ce projet BAHIA. Sur le plan sanitaire, c'est une aberration de fermer un hôpital comme Robert Picqué qui était parfaitement adapté pour accueillir des patients COVID pendant la pandémie.

Ce projet va non seulement réduire l'accès aux soins pour un bassin de population de plus de 200 000 habitants, mais c'est aussi une opération désastreuse sur le plan environnemental : le béton remplace les arbres et la biodiversité dans le parc de Bagatelle. Comment une Métropole qui se dit écologiste... », enfin, peut-être que tout le monde ne se dit pas écologiste à la Métropole, « ...peut elle valider une telle opération ? » Fin de déclaration.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Madame RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Merci Monsieur le Président, mes chères et chers collègues. Le sujet de la route de Toulouse est une bonne synthèse des enjeux de mobilité sur notre Métropole. L'enquête IFOP (Institut français d'opinion publique) sur la mobilité dans l'agglomération nous a démontré que les habitants sont très demandeurs d'un réseau de transport en commun ponctuel et régulier et d'un réseau express vélo sur les axes structurants. C'est précisément notre projet pour la route de Toulouse.

Aujourd'hui, la route de Toulouse ne satisfait personne. Pour les automobilistes, ce sont des embouteillages continus et une vraie difficulté pour atteindre Bordeaux. Pour les autres usagers, c'est un chemin de croix. On a déjà dit : « Les bus de la Liane 5 sont coincés comme les autres véhicules. La vitesse d'exploitation commerciale de cette ligne sur cette partie est trop faible. Les utilisateurs sont bien mal récompensés de leur choix de recourir au transport en commun ».

Pour les cyclistes, cette route est une zone blanche avec une absence totale de piste cyclable continue et sécurisée. C'est pourtant en théorie un itinéraire qui permettrait aux habitants de Villenave-d'Ornon, de Bègles et de Talence de rejoindre directement et simplement Bordeaux et inversement.

Pour les piétons, la progression est compliquée sur certaines sections en particulier pour les poussettes, les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées.

Pour les riverains, enfin, qui subissent des nuisances très importantes avec le bruit et la pollution et des conséquences très concrètes sur la santé.

Alors, il est temps d'agir et d'avoir une ambition forte sur la Route de Toulouse. Avec quelles solutions ? Notre priorité, c'est d'encourager le report modal. D'une part pour les trajets longs en donnant la possibilité de se garer sur des parkings relais qui existent ou d'utiliser le futur RER métropolitain, ce qui permettrait d'éviter aux voitures individuelles de s'engager sur cet axe. Et d'autre part, en transformant la pénétrante de la route de Toulouse en un axe vélo et transport en commun structurant. Il y a un potentiel très fort avec une connexion rapide aux boulevards de Bordeaux.

D'ailleurs, l'exemple des boulevards est manifeste. Les nouveaux aménagements ont permis une baisse de la pollution de dioxyde d'azote de 18 %, une augmentation de la vitesse de circulation des bus avec un gain de 6 minutes pour la Liane 9, et une hausse de 4 % de la régularité des bus. Les vélos et la pratique cycliste ont augmenté de 20 %, et on note aussi une diminution du trafic routier ou automobile. C'est un retour d'expérience très positif.

Notre objectif, pour la route de Toulouse, est d'intégrer tous les modes de transport et d'encourager les sites propres. Pour cela, nous privilégions une approche agile et évolutive, et le périmètre de prise en considération que nous mettons en place est un outil indispensable pour piloter ce projet. Nous devons maintenant réaliser l'étape de la concertation malgré les contraintes du COVID, car les solutions de mobilité doivent se construire avec et pour les usagers. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Je crois que l'on s'accordera toutes et tous à dire que cette dernière pénétrante, c'est quand même ce qui doit être transformé en urgence, et moi, je suis très content, et je voudrais vraiment féliciter l'ensemble des services qui, depuis des mois et des mois et des mois, font plan sur plan.

Deux petites réactions par rapport d'abord à ce que j'ai entendu de notre collègue POUTOU. Le rond-point qui est prévu est fait pour fluidifier la circulation et sera un test. En aucun cas, c'est un complexe, et je crois que c'est quand même un petit peu compliqué d'entendre que cette opération, même si vous y êtes opposé ainsi que vos amis... je rappelle que derrière l'opération BAHIA, il y a quand même sur le terrain de BAHIA une très belle opération qui, je crois, fait l'objet d'une unanimité entre les maires quelle que soit leur sensibilité puisque BAHIA a cet avantage d'être où tous les maires ou 4 maires se regardent même avec ou sans lunettes.

Pour compléter l'intervention de Madame Isabelle RAMI, je voudrais quand même lui rappeler - notamment puisqu'elle est aussi élue de Talence - que quand on se félicite d'une opération, il faut aussi disposer de comptage sur les voies qui servent de délestage aux boulevards. J'en ai discuté avec Pierre HURMIC et de la même façon avec Patrick BOBET, il ne faut pas simplement se féliciter d'avoir soulagé un trafic sur un axe si c'est pour avoir reporté la circulation automobile sur un autre. C'est la raison pour laquelle, comme on l'avait fait la précédente, on appelle vraiment, notamment eu égard aux accentuations de ce qui doit être fait sur les boulevards, à de vrais comptages et à un vrai pilotage entre les villes concernées parce que faire disparaître une circulation pour la remettre dans d'autres axes, ce n'est pas résoudre un problème, c'est le reporter ailleurs. Donc, je voudrais vraiment que ce soit une fois pour toutes dit plutôt que d'entendre simplement les statistiques qui sont vertes sur un axe, mais qui sont rouges sans couleur politique sur un autre. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Peut-être quelques réponses effectivement. Je ne reviendrai pas sur le projet BAHIA, mais vous avez bien vu quand même que, depuis plusieurs années, sur les aménagements, on essaie de faire en sorte de faire disparaître les carrefours à feu. Donc il serait totalement absurde que l'on maintienne des carrefours à feu sur cette route de Toulouse d'où sans doute l'existence de ce rond-point.

Concernant les ambitions, je crois qu'elles sont partagées par les 4 maires et par la Métropole. Clairement, c'est un axe qui n'est pas très aimable, au sens strict du terme. Je crois que ces aménagements amèneront du mieux indéniablement. Il y aura des choix difficiles, oui, parce que la configuration est très différente d'un bout à l'autre. Plus on s'approche de Bordeaux, plus cela devient étroit. Donc, on devra peut-être renoncer à certaines fonctionnalités à certains endroits. Il faut s'y attendre, mais je crois que les 4 maires sont bien conscients de cela.

Pour répondre à ma collègue de Villenave, effectivement, toutes les options aujourd'hui qui ont pu être mises sur la table seront bien mentionnées en principe dans le dossier de concertation. Je vais d'ailleurs rencontrer courant du mois d'avril les 4 maires à ce sujet pour que l'on se cale bien définitivement là-dessus.

Sur les réunions publiques, pour répondre à votre question concernant celle du schéma des mobilités, effectivement, cela va être possible ici dans la salle du Conseil, mais en limitant la jauge très strictement. Si vraiment il s'avérait nécessaire d'organiser une réunion publique dans les mêmes conditions concernant ce dossier de la Route de Toulouse, je pense que les services métropolitains seraient tout à fait en capacité de l'organiser.

Très sincèrement, pour en avoir fait quand même beaucoup de réunions de concertation sur différents sujets, on se rend compte que c'est quand même toujours un peu les mêmes qui viennent, et que quand même aujourd'hui, tout ce qui concerne la participation en ligne sur le site de Bordeaux Métropole fonctionne bien lorsqu'il y a des enjeux sur le dossier en question. En tout cas, je pense que nous sommes tous convaincus de la nécessité et de l'urgence de traiter cet axe le plus rapidement possible.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Affaire n°101 de Monsieur PAPADATO concernant la politique agricole métropolitaine. Il s'agit d'une proposition de création d'un dispositif d'aide financière, de l'adoption d'un règlement d'intervention financier pour l'agriculture « Fonds d'initiative pour l'Agriculture locale » et conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. PAPADATO

(n°101) **Politique agricole métropolitaine - Proposition de création d'un dispositif d'aide financière - Adoption d'un Règlement d'Intervention financier pour l'agriculture "Fonds d'initiative pour l'Agriculture Locale" et conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation**

Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur SUBRENAT.

M. Kevin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président. N'en déplaise à Monsieur Gérard CHAUSSET, je m'intéresse à autre chose qu'aux déchets parce que là, on parle d'agriculture, et tout à l'heure on parlait d'hydrogène. Du coup, je suis désolé d'intervenir, mais vous savez ce que l'on dit, ce n'est parfois pas le chien qui aboie le plus fort qui mord, lui, le plus fort.

Concernant cette délibération, d'ailleurs, je voudrais m'associer aux remerciements de Monsieur PAPADATO aux services qui font un joli travail auprès de nos quelque 180 agriculteurs métropolitains. J'aurai deux questions.

La première, elle est sur le montant de l'aide attribuée. Il est stipulé 1,2 million d'euros. À ma connaissance, le soutien aux exploitants, le nouveau montant est bel et bien de 200 000 euros parce que les 400 000 sur le volet foncier, les 150 000 sur la consolidation des partenariats et les 500 000 sur le financement d'un programme d'action font déjà partie de notre politique agricole métropolitaine. Je voudrais juste en être certain.

La seconde question : « Est-ce que l'on pourrait travailler sur un outil métropolitain de communication ? » Vous l'avez dit, il y a des films, mais cette fois de communication auprès des agriculteurs parce qu'aujourd'hui, l'agriculteur a deux métiers. Bien sûr, il cultive la terre souvent, et en plus, il est comptable. On lui demande également d'être chasseur de primes parce que les aides européennes, les aides nationales, les aides métropolitaines maintenant, parfois les aides départementales, c'est plutôt compliqué quand on a le nez dans la terre de voir ce qui se fait ailleurs. Donc, est-ce que la Métropole ne pourrait pas avoir un genre de consensus notamment avec la Région pour avoir d'abord des conditions d'éligibilité identiques à nos structures pour que lorsqu'il postule à une aide, cet agriculteur renseigne les mêmes documents et les mêmes éléments. Cela évite parfois une certaine redondance et de recréer des choses ou de les remodifier. Donc, c'est une demande que l'on fait : « Est-ce que l'on pourrait avoir un outil de communication à destination des agriculteurs et de référencer toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre, et également avoir un guichet unique parce qu'aujourd'hui, c'est compliqué de savoir qui pilote quoi ? ». Je sais que la Région pilote les aides de la PAC (Politique agricole commune) par exemple, mais c'est plutôt compliqué. La Chambre d'agriculture également est une porte d'entrée, est-ce que la Métropole ne pourrait pas être un acteur réellement prépondérant dans ce domaine-là pour orienter le bon agriculteur sur le bon intermédiaire ? Merci à tous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante et intéressante évidemment puisqu'on l'a compris, il s'agit d'aider financièrement les exploitants agricoles pour adapter leur méthode culturale, consolider la solvabilité des exploitations agricoles, notamment par l'aide à l'investissement, la sécurisation de leur production au regard des enjeux à venir et notamment les investissements nécessaires pour s'adapter au changement climatique. Il y aura des débats intéressants notamment sur les aspects très concrets en particulier d'irrigation des exploitations agricoles. On sait qu'aujourd'hui il n'y a pas d'agriculture sans irrigation. On peut retrouver là un clivage et en tous les cas un débat qui nous intéressera entre environnement et irrigation parce qu'aujourd'hui, il est extrêmement difficile, notamment en matière de reconquête de terrain agricole, de pouvoir procéder à des forages par exemple pour assurer l'irrigation qui est nécessaire à l'activité agricole.

Cette question n'est pas sans lien avec le PLU. Je ne saurais trop encourager effectivement une posture ambitieuse vis-à-vis du PLU pour reconquérir des terres, des friches et plutôt que de remplir le vide, ce qui est la tentation naturelle, c'est de prendre ce qui est vide pour le laisser vide, mais pour l'investir évidemment en méthode culturale pour assurer des fonctions nourricières pour la Métropole, mais il faut élargir le spectre géographique puisqu'évidemment, il ne s'agit pas simplement de la Métropole, mais de l'aire métropolitaine.

De ce point de vue-là, je crois qu'il faut renforcer les coopérations territoriales, non seulement à l'intérieur de l'aire métropolitaine large, mais aussi les départements voisins qui sont forts pourvoyeurs de circuits courts si on le place, bien sûr, à une lecture d'échelle nationale ou européenne. Donc, c'est une bonne chose évidemment. J'ai compris que les aides étaient limitées à 30 000 euros pour 180 agriculteurs.

Je veux souligner l'importance de la reconquête. Je l'ai dit à l'instant non seulement pour inscrire au PLU des espaces de reconquête, mais aussi pour être peut-être plus ambitieux sur notre règlement d'intervention qui me paraît timide, faiblement doté, et qui me paraît complexe du point de vue de l'ingénierie parce que je vois qu'il y a une acculturation absolument nécessaire.

Je prends l'exemple de Gradignan. Vous le savez, mais c'est un tropisme personnel, nous avons une culture de vignoble, un très bon vin sur 12 ha. Nous avons aussi de l'arboriculture avec des productions fruitières, notamment de kiwis et dans cette mandature des vergers qui rentreront en production. J'installe une activité maraîchère. C'est compliqué. Cela prend du temps, et je retrouve là aussi ce clivage. Quand on réinvestit une friche avec quelques arbres en déshérence quasiment morts et qu'il faut procéder à un abattage, tout de suite, on brandit l'autorisation de défrichage et on vient opposer la question environnementale. Je crois qu'il va falloir adopter une lecture claire des choses.

L'agriculture, c'est de l'activité économique, c'est de l'activité nourricière, c'est du paysage, et il faut savoir faire des choix, et ne pas s'arc-bouter sur des lectures qui pourraient devenir idéologiques vis-à-vis des nécessités de l'agriculture à la fois la plantation, la production, l'irrigation et tout ce qui est nécessaire pour installer ces activités. J'ai compris que c'était l'existant qui allait être soutenu, mais je pense qu'il faut s'inscrire aussi dans une vision plus large de la reconquête et se donner les moyens financiers et se donner les moyens d'ingénierie au-delà de nos limites de lecture un peu trop urbaine de l'agriculture. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On vote pour la délibération, mais c'était pour faire une remarque, un peu comme pour tout ce système de dispositifs d'aides. Ils nous apparaissent comme peu efficaces, car pas adaptés aux vrais besoins, et pas suffisamment coordonnés aux soucis des agriculteurs, des maraîchers. Nous, on le sait parce que l'on connaît des gens qui ont profité du système d'ailleurs, qui en sont à la fois contents sur le principe parce qu'ils reconnaissent que c'est une aide importante, mais avec toutes ses limites qui fait qu'y compris des jeunes ou des gens qui ont peu de moyens ou des moyens limités n'arrivent pas à profiter de ce système-là. Donc, c'est pour montrer toutes les limites de cela.

Et puis, je vais vous lire, j'ai une petite remarque d'un des maraîchers à propos de cela qui dit que : *« Il y a des dispositifs existants qui sont en train de crever par manque de moyens financiers comme les espaces-tests qui permettent aux jeunes NIMA, les Non-Issus du Milieu Agricole, d'expérimenter leur projet d'installation sans risque. Et il y a des associations qui travaillent le sujet, ce qui est très important, de l'adaptation de l'agriculture au changement »*.

Ce sont des remarques qui relativisent le dispositif d'aide et qui montrent que cela mériterait beaucoup plus de moyens. En fait, ce n'est pas tout le temps une histoire d'argent ou de plus de sommes d'argent, c'est aussi comment cela se coordonne avec les gens qui sont directement concernés.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président, je ne peux être que ravi et satisfait par toutes ces interventions qui incitent la Métropole à aller beaucoup plus loin, à effectivement accompagner nos agriculteurs, mais aussi à faire que la Métropole devienne un territoire plus exploité par le monde agricole. Tout cela est parfait. C'est vrai que l'on a beaucoup perdu en 30 ans. On est passé effectivement de moins de 700, 680 exploitants, et on se retrouve aujourd'hui avec 176, 180 exploitants sur le territoire. Il y a un vrai enjeu pour la Métropole de travailler en ce sens.

Pour répondre aux questions de Monsieur POUTOU, les couveuses existent déjà sur la Métropole. On y travaille, et on fait en sorte que de jeunes et de nouveaux exploitants, parce que quand je dis « jeunes » il n'y a pas que des jeunes, il y a des gens en reconversion qui veulent choisir l'agriculture métropolitaine sur notre territoire. Donc, effectivement, on y travaille et on les soutient.

Sur la coopération territoriale, je dirais que c'est déjà lancé. Le Président effectivement rencontre très bientôt Val-de-Garonne. J'ai moi-même rencontré les territoires autour de la Métropole pour parler de résilience alimentaire, et en tout cas de coopération territoriale. On y travaille.

Sur le montant de 200 000 euros, c'est la somme, vous avez bien lu Monsieur SUBRENAT, on parle bien de 200 000 euros et d'un maximum de 30 000 euros par exploitant.

Sur la difficulté, c'est vrai que parfois, les exploitants nous le disent au quotidien, ils n'ont pas vraiment le temps de remplir tous ces papiers. Ce que l'on peut noter quand même, si vous avez feuilleté la délibération, c'est que le document est assez léger et assez facile à remplir. On y travaille. On travaille notamment sur la difficulté justement administrative. On travaille avec la Chambre d'agriculture de manière à voir comment on peut faire en sorte que ce soit plus simple pour eux.

L'enjeu de cette délibération, Monsieur LABARDIN, c'est d'avoir une autre vision de l'agriculture et ne pas penser que c'est un puits sans fond où l'eau serait sans limites. Tout l'intérêt de cette délibération, c'est de faire en sorte d'essayer d'aider les agriculteurs à changer leurs pratiques, à faire en sorte d'essayer de nouvelles méthodes, notamment l'agroforesterie.

Bref, des éléments de manière à convertir une agriculture qui avait une réaction assez facile dans la mesure où l'eau était abondante, mais malheureusement on a parlé pendant ces deux jours de transition écologique, de changement climatique, eh bien effectivement, pour l'agriculture, c'est un vrai sujet, et il va falloir faire en sorte que nos agriculteurs changent de pratiques et c'est en cela que cette délibération peut les aider.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur PAPADATO. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Affaire n°102 portée par Madame JAMET concernant l'avenant n 13 au contrat de délégation de service public dit « INOLIA » pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications Haut débit.

Mme JAMET

(n°102) **Avenant n°13 au contrat de délégation de service public dit ' INOLIA ' pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications Haut Débit - Décision - Autorisation**

Delphine JAMET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, une courte intervention qui illustre la dérèglementation dans laquelle ont été plongés les outils de communication à l'image du débat que nous avons eu à l'époque sur la 5G.

Les télécommunications plongées dans la concurrence, les collectivités, métropoles, comme les départements ont été obligés de faire face aux défaillances des opérateurs privés dont seule la logique de rentabilité guide les choix. Nous considérons que les outils de communication sont trop importants pour être laissés aux logiques des grands groupes. Il faut construire une maîtrise publique et citoyenne hors de contrôle de ces groupes. Mais d'ores et déjà, nous devons nous mettre en situation de reprendre la main sur notre réseau de haut débit dont la délégation s'achèvera en 2026. Nous pouvons maintenant travailler au passage en régie de nos opérateurs et continuer les rapprochements avec le Département afin de construire un réseau unique et une gestion commune.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je regrette vraiment beaucoup cette délibération, et notre groupe la regrette. J'avais reçu Patrick MARTINEZ, le Directeur régional de la Banque des territoires fin 2019, l'entretien avait été très tendu parce que je disais que dans « Banque des territoires », lui raisonnait plutôt banque, et nous raisonnions, nous, plutôt territoire bien évidemment.

Nous avons obtenu de remettre cette décision à plus tard. Je comprends que cela n'a pas été possible d'aller beaucoup plus loin, mais je regrette vraiment beaucoup parce que cela laisse *ipso facto* SFR (Société française du radiotéléphone) avec un monopole total. Je crois savoir que dans cette maison, nous n'aimons pas beaucoup les monopoles, et on partage cette vision éloignée des choses de repousser ces monopoles le plus loin possible de nous. Donc, je regrette vraiment cela. À ce titre, notre groupe va s'abstenir. On ne peut pas voter contre. Le contrat le prévoyait, donc ce serait quand même illégal de voter contre, mais on va s'abstenir sur cette proposition, car nous la regrettons vraiment beaucoup. Merci pour votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Madame JAMET.

Mme Delphine JAMET : Oui, je voulais revenir sur votre intervention. Effectivement, l'enjeu maintenant est de savoir ce que l'on va faire de ce réseau à l'issue de la DSP en 2026. C'est assez proche. Les services ont travaillé sur tous les scénarii possibles. Pourquoi pas un rapprochement notamment avec Gironde numérique. Cela peut être envisagé. Donc, tous les scénarii possibles vont être mis sur la table pour voir ce que l'on va en faire à la fin de cette DSP.

Monsieur BOBET, on a été contraint aussi d'accepter notamment du fait de votre engagement pris en juin 2020. J'ai retrouvé un courrier que vous avez signé le 11 juin 2020, que vous adressez à **Monsieur Olivier SICHEL**, Directeur général de la Banque des territoires, et vous écrivez en conséquence : « *Je vous confirme que Bordeaux Métropole accepte cette cession de participation au sein d'INOLIA à compter du 8 juin 2021. Nous nous engageons à respecter cette date, et à ne pas exiger le report lorsque l'échéance interviendra comme convenu dans notre échange.* »

Je comprends que vous puissiez vous abstenir maintenant de voter cette délibération, mais en attendant, on était bien engagé dans ce transfert d'actions, et on ne pouvait pas revenir en arrière. La Banque des territoires, c'est dans sa stratégie, c'était compliqué de leur dire non.

Tout l'enjeu est pour 2026, je tiens bien à le dire, et je pense qu'il y a un vrai sujet à ce niveau-là. On a le temps-là, on a 5 ans pour se préparer à cela, et les services vont travailler à tous ces scénarii que l'on vous proposera. Ce que j'avais dit déjà en Commission développement économique dès le mois d'octobre, au moment de la présentation du rapport, c'est qu'il y a un véritable enjeu là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? **Monsieur POUTOU** et le groupe Métropole Commune(s). La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Affaire n°105 portée par **Madame NOËL**, concernant le Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et d'une prescription d'une procédure de révision

allégée – Stade Brettes à Mérignac – Modalités de collaboration avec la commune – Objectifs poursuivis et ouverture de la concertation.

Mme NOEL

(n°105) Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Prescription d'une procédure de révision allégée - Stade Brettes à Mérignac - Modalités de collaboration avec la commune - Objectifs poursuivis - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Marie-Claude NOËL présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY, je vous donne la parole.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. Vous nous proposez dans la présente délibération de procéder à une révision allégée du PLU, ce qui va conduire à réduire la protection d'un espace boisé classé parce que deux arbres vous gênent pour un terrain de rugby. Je le dis de façon un peu sèche, je ne mets, bien sûr, pas en cause l'intérêt général du projet, ni bien sûr l'importance du rugby, mais je m'étonne de la procédure choisie et des motivations.

La procédure d'élaboration d'un PLU est lourde et complexe. Et quand j'en parlais déjà ce matin, c'est parce que j'ai bien en tête les différents outils pour faire évoluer ce document d'urbanisme. Je relève que vous avez choisi une voie qui n'a jamais été utilisée par le passé. D'aucuns souhaiteront que cela fasse jurisprudence.

Lors de notre Conseil aujourd'hui, vous nous avez déjà soumis - hier en l'occurrence - une proposition de mise en compatibilité du PLU pour modifier un zonage d'espace boisé classé pour l'opération d'intérêt métropolitain Aéroparc. Et ce matin, vous nous proposiez une simple modification du PLU pour répondre à l'urgence climatique. Vous avez choisi là la procédure de révision allégée, non pas parce qu'elle est plus rapide, bien sûr, mais parce qu'elle seule permet de toucher aux espaces boisés classés.

Vous allez nous répondre que vous allez planter, et vous l'avez déjà fait dans votre présentation, d'autres arbres. Vous allez nous dire que vous allez faire un espace boisé classé de 750 m² au lieu des 250 m² que vous sacrifiez aujourd'hui. Je retiendrai simplement aujourd'hui que vous avez choisi une procédure plus structurante pour modifier le PLU pour abattre deux arbres que pour répondre à l'urgence climatique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame. Monsieur RAUTUREAU.

M. Benoît RAUTUREAU : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je serai relativement bref. Il ne s'agit pas pour notre groupe de remettre en cause le projet d'intérêt métropolitain de stade nautique à Mérignac, mais plutôt de s'étonner que cette problématique d'impact sur un EBC (Espace boisé classé) ne soit abordée seulement à ce stade d'avancement du projet. Certes, nous sommes sans doute arrivés à une forme de maturité du projet qui évitera peut-être des démarches démagogiques comme celle de s'enchaîner à des arbres pour empêcher la réalisation d'espaces publics pourtant rendus très qualitatifs, comme nous avons pu le connaître, Place Gambetta.

Par ailleurs, l'utilisation de cette procédure de révision allégée du PLU pour faciliter un projet de cette nature est un cas rare, mais je pense que nous devons nous féliciter de son utilisation. Le pragmatisme l'emporte sur le dogmatisme. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits et c'est

d'autant plus intéressant de la part d'un élu écologiste. Nous ne doutons pas que ce cas fera école. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, je vous en prie, Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, juste pour vous signaler que je suis porteur du pouvoir de Monsieur MILLET et qu'il s'abstient sur cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté.

Juste un mot de ma part. D'abord, ce n'est pas une procédure nouvelle. Ce n'est pas une procédure qui a été inventée pour les besoins de l'espace, c'est une procédure qui existe depuis toujours, c'est une procédure allégée. D'ailleurs, je pense qu'elle pourrait être utilisée plus longtemps, et elle a déjà été utilisée, notamment pour les 2 OIM. Elle a été utilisée à Bordeaux dans la précédente majorité. Elle a été utilisée également du côté de Talence. Donc, ce n'est pas une nouveauté.

Cette discussion sur les deux arbres qui empêchaient d'aménager un terrain, elle date de 2019. Je n'étais pas Président en 2019. Tout cela n'est pas lié au fait que je sois Président ou pas. Tout cela n'est pas une invention subite que l'on sortirait de notre chapeau, mais c'est simplement l'usage d'une procédure qui existait et qui a déjà été appliquée. Je crois que Monsieur CAZABONNE d'ailleurs le confirme, et je remercie Monsieur CAZABONNE de le confirmer.

Autrement, tout a été dit. Effectivement, on va supprimer deux arbres, et on va en planter 87. On avait un EBC de 230 m², on aura un EBC de 750 m² et en plus, on aura un équipement sportif qui va servir à toute la ville et bien au-delà de la ville. Donc, je pense que l'on peut tout à fait autoriser cette procédure. Madame NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Je confirme tout à fait les propos que vient de tenir le Président. C'est une procédure tout à fait classique qui a été employée à de nombreuses reprises dans le cadre des PLU. Il n'y a vraiment rien d'extraordinaire en la matière.

Réduire franchement, comme cela a été dit, immédiatement l'urgence climatique à la suppression de deux arbres, cela me paraît tout de même un peu court.

Enfin, franchement, je voulais souligner votre sollicitude extrême à l'égard du végétal et des arbres en particulier, et je considère que cela honore notre assemblée de cette vigilance tout à fait extrême et semble-t-il un peu nouvelle à l'égard de notre patrimoine végétal.

Je vous garderais néanmoins de tout propos excessif et je vous recommanderais d'être vigilants parce qu'il est possible que sur l'une ou l'autre de vos communes, vous soyez confrontés à cette nécessité pour réaliser des projets d'importance, effectivement, de devoir repositionner vos espaces boisés et réfléchir à une réorganisation pour tel ou tel équipement public d'intérêt général. Il ne faut pas comparer, à mon avis, au fait qu'à ce jour, nous avons tendance à beaucoup couper des éléments végétaux pour la réalisation de programmes à vocation d'habitat dont l'intérêt général, même si nous avons beaucoup parlé d'habitat aujourd'hui, n'est pas toujours affirmé, et en tout cas, qui pourraient être tout à fait édifiés sans que l'on procède à ces coupes. C'est surtout cela qui est le point important, et il en est de même pour les éléments à vocation économique.

Voilà ce que je voulais dire, et je pense qu'il faut quand même raison garder en la matière. Deux chênes, dont l'un qui était en dépression, et qui de toute façon aurait dû nécessiter d'être abattu. Je trouve que les discours pour un arbre sont tout de même un peu ridicules, dirais-je.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Renouveau Bordeaux Métropole et également Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Dernière affaire n°108 qui a été finalement regroupée, mais qui ne doit pas nous empêcher de procéder au vote. Délibération portée par Madame DE FRANÇOIS sur la Fourrière.

Mme DE FRANÇOIS
(n°108) Fourrière - METPARK - extension du site de Mérignac - Aménagement des parcelles située impasse Maurice Lévy et 11 bis avenue Gustave Eiffel à Mérignac - Convention financière avec METPARK - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : L'affaire est regroupée, mais il faut quand même la voter, bien entendu. Donc, il s'agit du dossier de la fourrière de METPARK, affaire n°108. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Ce n'est pas que je veux la dégroupier, mais je ne peux pas prendre part au vote en ma qualité de Président de METPARK.

Si vous me le permettez deux secondes, Monsieur le Président, j'arrive du Conseil d'administration du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et je souhaitais vous apporter deux, trois informations conformément au Budget qui a été voté hier. Les nouvelles sont bonnes puisque l'argent que Bordeaux Métropole versera au SDIS nous permettra d'avoir trois VSAB (Véhicule de secours et d'assistance aux blessés) plus communément ambulances de plus pour nos centres de secours de l'agglomération. Il va être recruté 51 sapeurs-pompiers, 9 officiers, 42 caporaux pour améliorer le fonctionnement des centres de secours métropolitains. Voilà une traduction tout à fait chiffrée de la subvention que nous avons votée hier dans le cadre de ce budget. Je voulais vous le dire parce que c'est tout chaud, et j'en arrive à l'instant. C'est pour cela que j'étais absent à un moment cet après-midi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur cette délibération qui en fait est regroupée, mais qui en même temps donne lieu à des débats, est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole pour que tout soit clair ? Personne.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Pardon, juste pour une non-participation.

M. le Président Alain ANZIANI : Non-participation de Madame DE FRANÇOIS. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote :
Madame DE FRANÇOIS, Monsieur DUPRAT**

M. le Président Alain ANZIANI : L'ordre du jour est épuisé, mais vous le savez, nous avons une motion qui vous a été distribuée.

M. ANZIANI

(n°111) Motion relative à la navette entre Bordeaux et Paris et à la transition écologique dans l'aéronautique

Je ne vous propose pas de la lire dans son entier puisque vous avez la motion devant les yeux. La motion comporte 4 points. C'est une motion relative à la navette entre Bordeaux et Paris et à la transition écologique dans l'aéronautique.

Le premier point, c'est simplement un constat, que la navette est suspendue depuis juillet 2020, et que toutes les lettres qui ont été adressées aux différents interlocuteurs ministériels sont restées lettres mortes pendant 10 mois. Au bout de 10 mois, on nous a donné une réponse qui a été portée à votre connaissance.

Le deuxième point de la motion, c'est évidemment notre inquiétude sur l'économie et l'emploi du territoire. On considère que cela n'a pas été évalué suffisamment vigoureusement par le Gouvernement, et on pense déjà d'ailleurs aux salariés d'AIR FRANCE puisque 200 emplois, en tout cas c'est ce que les organisations syndicales d'AIR FRANCE m'ont indiqué, vont être supprimés ou sont en cours de suppression. Mais surtout au-delà, c'est le débat que l'on a eu hier, évidemment si l'industrie aéronautique ne peut pas prendre l'avion à partir de Bordeaux, il y a de fortes chances que demain, elle s'organise pour faire des investissements du côté de Toulouse ou de Montpellier là où il y a des aéroports.

Le troisième point est quand même très important, c'est que notre position n'est pas une position qui consiste à dire : « Tout est bien dans le monde de l'aéronautique ». Ce serait faux. On l'a vu tout à l'heure sur l'aéroport où j'ai dit des choses extrêmement nettes. Là, il faut dire aussi que le monde de l'aéronautique doit évoluer, que la filière aéronautique doit changer et que la plupart des industriels, d'ailleurs, travaillent à ce changement pour décarboner l'aéronautique. Évidemment, on doit avoir un aéroport aujourd'hui beaucoup plus propre, un aéroport beaucoup plus silencieux, un aéroport qui respecte aussi les habitants qui l'entourent à la fois sur le plan de la vue et sur le plan des bruits. Il faut que nous allions vraiment vers une aéronautique avec une motorisation à hydrogène verte, bien sûr, et puis, avec des consommations énergétiques réduites ou de nouveaux matériaux. D'ailleurs, nous pourrions en parler lors de la Conférence sur l'aéronautique de demain qui se tiendra à l'automne.

Le quatrième point, c'est simplement pour constater qu'aujourd'hui le débat est parlementaire puisque j'ai vu que - je crois que c'était samedi ou dimanche - la commission spéciale de l'Assemblée nationale avait adopté l'article 36 qui concerne cette réduction, dès l'instant qu'il y avait des vols aériens, dès l'instant qu'il y avait une offre ferroviaire à moins de 2 heures et demie, et on demande au Gouvernement de revoir cette disposition avec non pas le maintien des 10 navettes, on a bien compris qu'effectivement, ce n'est sans doute ni nécessaire ni respectueux de l'environnement, mais avec un nombre de navettes minimal qui permette aux

salariés d'aller travailler à Paris. Et je rappelle que quand ils vont travailler à Paris, ils ne vont pas travailler à la gare Montparnasse, mais qu'ils vont plutôt travailler dans le Sud de Paris.

Voilà pour résumer cette motion. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Notre groupe, bien sûr, va voter pour cette motion bien évidemment, elle correspond en tous points aux idées et aux valeurs que nous défendons ici ensemble quelles qu'elles soient, économiques, écologiques et humaines tout simplement.

La question que nous nous posons, c'est la communication qui est faite de cette motion, et notamment comment nous communiquons avec notre quotidien régional. Si je vous dis ceci, c'est parce que j'ai été très surpris ce matin de lire dans les colonnes de ce quotidien que la Métropole s'était prononcée contre la 2x3 voies de l'A63. Je suis tout à fait étonné. Cela n'est pas cela du tout. C'est tout à fait le contraire. Donc, j'espère que cette motion sera bien enregistrée par les journalistes qui nous regardent et qui nous écoutent, de manière à ce que ce que nous décidons ici soit quand même pris en compte de bonne façon.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Mes chers collègues, je vais être un tout petit peu plus long que Monsieur BOBET, si je peux me permettre, même si cela fait à peu près 6 heures et demie de conseil cumulées, je vais me permettre.

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien en France ont augmenté de 25 % en 20 ans par rapport à l'année 2000. +25 %.

Sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, quand on regarde les chiffres, c'est +75 %, donc, trois fois plus. En 20 ans. C'est lié uniquement à une hausse du trafic aérien. Une grosse hausse du trafic aérien. Tous les experts le disent, à court et moyen terme, les progrès technologiques de l'industrie aéronautique ne pourront pas améliorer ce bilan carbone puisque la progression du trafic est bien supérieure au progrès attendu à court et moyen terme. Et les gaz à effet de serre globaux de l'aviation, c'est de 5 %. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et c'est l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Donc, il faut adapter le volume du trafic aérien en attendant les progrès technologiques qui devraient arriver d'ici 10, 20, 30 ans.

Je vous rappelle qu'un vol Paris-Bordeaux émet 60 fois plus d'émission de CO₂ par passager qu'un TGV. L'interdiction des vols intérieurs en cas d'alternatives de moins de 2 heures 30 est insuffisante - c'est le projet de loi - parce que seules 5 lignes sont concernées sur une centaine de connexions intérieures existantes hors Corse et Outremer. Les modélisations fines montrent que la suppression de ces 5 lignes entraîne une réduction de moins de 7 % des émissions de gaz à effet de serre des vols métropolitains. Donc, finalement, ce projet de loi gouvernementale, c'est -7 % des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic aérien à court terme. C'est clairement insuffisant vis-à-vis de l'augmentation globale des émissions de gaz à effet de serre du secteur concerné, l'aéronautique.

Nous souhaitons que le Gouvernement applique les recommandations de la Convention citoyenne pour le climat sans filtre, comme c'était prévu, en interdisant les vols intérieurs d'ici 2025 pour les vols intérieurs de moins de 4 heures, quand il existe une alternative bas carbone.

C'est plus ambitieux, et c'est la seule façon à court terme de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre concernées de l'aviation civile. Et évidemment cela doit concerner toutes les compagnies aériennes et pas seulement la compagnie AIR FRANCE, mais elle doit être impérativement accompagnée d'un plan de relance extrêmement ambitieux en faveur du transport ferroviaire et de toutes les industries décarbonées et de la transition évidemment énergétique, écologique de l'industrie aéronautique.

La fermeture de ces lignes aériennes, couplée à la crise sanitaire, va impacter durablement l'activité des compagnies aériennes après 2021 en particulier sur Bordeaux. Il faut absolument de fortes mesures sociales et économiques exemplaires qui soient proposées aux compagnies aériennes et aux industries concernées pour pouvoir évidemment sauvegarder l'emploi et les accompagner dans cette transition extrêmement nécessaire.

Cette loi est insuffisante et on nous demande de la rogner encore un peu plus temporairement, soit, on a bien lu la motion, mais l'urgence, c'est maintenant. Ce n'est pas demain. Je vous l'ai dit hier, la neutralité carbone de la France, les objectifs des Accords de Paris, c'est 2050. Au rythme auquel nous allons actuellement, collectivement, on y arrivera peut-être en 2086, et cela sera bien trop tard. Nous ne pouvons voter cette motion clairement, et nous allons voter contre.

Après, je voudrais rassurer tout le monde : savoir si on est dans la majorité ou dans l'opposition, c'est le vote du Budget, et hier, c'était clair. Il y a deux groupes qui n'ont pas voté le Budget, trois autres groupes l'ont voté. Donc, la majorité est solide. Il n'y a aucune ambiguïté à ce niveau-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? **Alain CAZABONNE**.

M. Alain CAZABONNE : Je vais être assez bref. Je ne vais pas reprendre le débat de chiffres avec Monsieur le Maire de Bègles. Je veux bien que l'on prenne les 0,7 % de la pollution de l'avion, mais l'avion, c'est 0,80 % de la pollution totale sur la France. L'avion, lignes intérieures, et vous pouvez enlever 0,80 de cela.

Si vous voulez faire des économies vraiment de CO₂, mettez les camions sur le train, là vous économiserez dix fois plus. Cela, c'est intéressant. Le bilan carbone du passager, celui qui part de Paris qui va jusqu'à Montparnasse, il utilise un transport en commun, il utilise un bus, il utilise quelque chose qui consomme. Arrivé ici à Bordeaux, il reprend un transport. Faites le total de tout cela. Ce n'est pas aussi simple.

Quant aux prévisions, Airbus envisage en 2035-2037 d'avoir un avion à hydrogène. Comptez aussi sur les progrès que fait l'aviation. Déjà les nouveaux appareils qui arrivent, Airbus et Boeing sont moins polluants que ceux qu'il y avait il y a 2 ou 3 ans. Les chiffres que vous avez, vous pouvez les interpréter, il n'empêche que l'aérien, pour l'instant, c'est ce qui pollue le moins en termes de transports, et vous pouvez le retourner dans tous les sens.

Pendant le Conseil, j'ai eu un coup de fil de **Madame LE DEUFF** qui est l'attachée parlementaire de DJEBBARI pour ce qu'est le Parlement. Elle m'a bien dit que l'Assemblée nationale avait voté cet article 35 ou 36, je ne sais pas. Je lui ai fait part de notre demande de rendez-vous. Je lui ai fait part des éléments. C'est amusant parce qu'au fur et à mesure que je lui citais les éléments, elle me disait : « Oui, je suis consciente, on est conscient de cela. ». « Le problème, c'est la régularité de ce que vous demandez, de vols et de vols ». J'ai dit : « C'est un effort extrêmement intéressant. Il y avait 10 navettes. On demande à ce qu'il y en ait 2 le matin et 2 le soir. » « Bon, on reste en contact. » Voilà la conclusion : « On reste en contact. » Je ne sais si cela peut me rassurer ou m'inquiéter, mais on reste en contact.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour dire rapidement que l'on vote contre cette motion et qu'il y a un aspect un peu ridicule et bizarre de vouloir s'accrocher comme cela à une navette alors que l'on sait pertinemment qu'il y a un transport par le train qui fonctionne très bien et qui met même moins de temps, si on discute de Bordeaux à Paris. On ne comprend même pas l'intérêt de s'accrocher à cela parce que les arguments sur l'attractivité de la ville de ne pas faire fuir les entreprises ne tient pas. C'est plus compliqué que cela. Ce qui pourrait expliquer peut-être, c'est qu'il y a du vin dans les salons des aéroports alors qu'il n'y en a pas à la SNCF. C'est vrai que c'est plus confortable de voyager en avion pour ceux qui ont un peu d'argent, voilà. Du coup, cela concerne quand même une toute petite partie de la population. Cela fait un peu privilèges à défendre plus qu'autre chose. Le plus rationnel et le plus cohérent, c'est quand même d'aller dans le sens de supprimer tout ce qui est navette de ce style-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui, je me permets de dire un mot sur le sujet économique. On y a beaucoup insisté, mais je crois que c'est toujours utile de le rappeler. Sur les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, évidemment que tout le monde est d'accord. Il y a des objectifs européens, il y a des objectifs nationaux. Est-ce la bonne méthode ? Sans doute que sur les vols intérieurs lorsqu'il y a un train qui permet d'y accéder rapidement, les liaisons qui existaient jusqu'à présent doivent être revues. Je pense que l'on peut tous s'accorder sur ce point.

La question précise qui est posée, c'est « Veut-on pénaliser un écosystème économique important de 35 000 emplois pour une Métropole comme la nôtre au motif de ne pas maintenir, pour des raisons presque théologiques finalement parce que l'impact réel climatique est quasi nul, des liaisons matin et soir pour permettre à ces entreprises de fonctionner dans de bonnes conditions ? ». Je pense que c'est quand même une position rationnelle. Personne n'a demandé le maintien actuel de la navette. Si on veut s'attaquer au modèle aérien dans son évolution, notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre, je crois qu'il y a d'autres décisions plus importantes au niveau européen sur la dérégulation à peu près totale du marché qui a conduit à une explosion du *low cost*. Je ne condamne pas totalement les *low cost*. Il faut aussi que tout le monde puisse accéder à l'avion, mais il y a, quand même, c'est vrai, une vraie question sur laquelle le Gouvernement, semble-t-il, pourrait utilement se pencher au lieu de pénaliser des territoires dans leur capacité à investir et à maintenir leurs emplois. Cela me paraît une position tout de même équilibrée et qui pourrait permettre normalement à chacun de s'y retrouver pour peu que l'on fasse preuve un petit peu d'esprit de rassemblement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SAINT-PASTEUR.

M. Sébastien SAINT-PASTEUR : Monsieur le Président, chers collègues, juste une explication de vote au titre de la procuration dont je dispose au nom de Stéphanie ANFRAY, ce sera un vote favorable et, à titre personnel, ce sera une abstention sur cette motion. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Thomas CAZENAVE a exprimé hier la position du groupe Renouveau Bordeaux Métropole. Juste pour vous confirmer que nous n'allons pas voter favorablement cette motion. Comme il l'a expliqué, nous avons conscience des impacts, de la difficulté, mais le vrai sujet là aujourd'hui, c'est la responsabilité politique qui est la nôtre face à l'urgence climatique. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de principes d'intention ou de double discours, le nombre de délibérations votées dans ce Conseil en faveur de la transition écologique en est une preuve. Donc, oui, il va falloir renforcer les accés. Il va falloir tout miser sur le plan de relance. Nous avons conscience des difficultés, mais je crois qu'il faut aller au bout. Peut-être qu'un délai dans la mise en œuvre de la mesure pourrait permettre d'accompagner les entreprises vers cette nécessaire mutation, mais il faut faire des choix politiques et il faut changer les comportements. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pour terminer, Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, très rapidement. Je me suis exprimé déjà sur le sujet pour dire que moi, en tant qu'écologiste, je vote cette motion. Je pense qu'il y a plus de risques à supprimer totalement cette navette plutôt qu'à voter cette motion.

Pour répondre à Madame FAHMY, je crois qu'il y a certains sujets, par exemple, comme le glyphosate où on a mis 5 ans et on n'en est pas encore sorti pour préserver un système économique, et là, d'un seul coup, paf, il faudrait être extrêmement radical. Je crois que l'on peut tout à fait maintenir une navette, comme cela a été dit, deux allers et retours matin et soir, ou un aller et retour matin et soir, de façon à progressivement changer de modèle, ne pas mettre tout en péril. Comme l'a dit Stéphane DELPEYRAT, revoir ce modèle de *low cost* que l'on a dénoncé depuis longtemps et ainsi permettre une transition puisque nous sommes en transition. Pourquoi on serait en transition sur certains sujets et pas sur d'autres ? Là, maintenir ne serait-ce que deux points d'ancrage le matin et le soir, c'est un vrai modèle de transition. Si on veut mettre la transition écologique en route, il faut aussi savoir produire du consensus. Donc, c'est une vraie motion de consensus, et je suis très favorable à son vote, à son expression, et j'espère qu'elle pourra faire avancer le sujet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumetts la motion au vote. Qui vote contre la motion ? Je vous remercie de noter. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La motion est adoptée et je vous en remercie.

Majorité

**Abstention : Madame CORNACCHIARI,
Monsieur SAINT-PASTEUR**

**Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE,
Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC,
Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame
BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN,
Monsieur PAPADATO, Madame JAMET,
Monsieur PFEIFFER, Madame NOEL, Madame
RAMI, Monsieur CAZAUX, Monsieur
CAZENAVE, Madame CHOPLIN, Monsieur
CUGY, Madame CURVALE, Madame
DEMANGE, Madame FAHMY, Monsieur
GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur
GUILLEMIN, Madame HELBIG, Monsieur**

**JABER, Madame JUQUIN, Madame
JUSTOME, Madame LE BOULANGER,
Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur
G. MARI, Monsieur S. MARI, Monsieur
MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur
RIVIERES, Madame SAADI**

Je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Secrétaire de séance

M. B.L BLANC